Res
HJ13
A29a
1964
Franç.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
MAI 12 1964
BIBLIOTHÈQUE DES
DOCUMENTS

CANADA

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PRÉSENTÉ PAR

L'HONORABLE WALTER L. GORDON
MINISTRE DES FINANCES
DÉPUTÉ DE TORONTO-DAVENPORT

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES

LE 16 MARS 1964

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

Fin/TB Library - Bibliothèque Fin/CT
3 0145 00077575 6

IMPRIMERIE NATIONALE
MAI 12 1964
BIBLIOTHEQUE DES DOCUMENTS

INDEX

	Page
Introduction	3
Situation économique et perspectives	4
Politique commerciale et tarifaire	6
Les relations fédérales-provinciales	7
Comptes et prévisions budgétaires	8
Recettes budgétaires et recettes provenant de la caisse de sécurité de la vieillesse—tableau	9
Politique fiscale d'ensemble	11
Part de propriété des Canadiens	12
Changements tarifaires	14
Impôt sur les biens transmis par décès	15
Modifications relatives à l'impôt sur le revenu	15
Les allocations familiales	16
Conclusion	17
Résolutions—La loi de l'impôt sur le revenu	18
La loi sur les biens transmis par décès	22
Tarif des douanes	22
Appendice—Concordance entre les comptes publics et les comptes nationaux du gouvernement fédéral quant à ses revenus et à ses dépenses ...	32
Concordance entre les comptes publics et les comptes nationaux du gouvernement fédéral quant à ses revenus et à ses dépenses ...	33
Opérations de l'État afférentes aux comptes nationaux—années financières 1961-1962—1964-1965	34
Tableau comparatif de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada et aux États-Unis (selon les taux adoptés pour l'année 1965 aux États-Unis)	35
État comparatif des impôts sur le revenu des particuliers au Canada et aux É.-U. (aux taux en vigueur aux É.-U. à compter de 1965)	36
État comparatif des impôts sur le revenu des sociétés au Canada et aux États-Unis	
Documents budgétaires	
Partie I—Revue de la situation économique en 1963	42
Partie II—Revue des comptes de l'État, 1963-1964	117

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PRÉSENTÉ PAR

L'HON. WALTER L. GORDON

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES, LUNDI, 16 MARS 1964

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, cet après-midi le premier ministre (M. Pearson), le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et d'autres honorables représentants ont parlé de Jack Garland pour dire à quel point il allait nous manquer à tous. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit cet après-midi au sujet du sentiment de vide et de tristesse que je ressens, comme tous les honorables députés. Immanquablement des rapports très étroits se nouent entre les ministres des Finances et du Revenu national. Pour ma part, je serai toujours reconnaissant à Jack Garland de ses conseils, de son bon sens, de son entrain et de son appui. Il a assisté aux nombreuses réunions qui ont précédé la préparation du budget que je suis sur le point d'exposer. Il y a pris une très grande part comme à tous les domaines auxquels il s'est trouvé mêlé ou associé. C'était un homme sensé, calme, que tous respectaient. Jack Garland était l'ami de chacun.

Tous les députés se réjouiront sans doute de l'amélioration de la situation économique du Canada et de l'optimisme avec lequel nous pouvons envisager l'avenir immédiat. Le chômage est encore trop élevé, et, dans les provinces atlantiques et l'est de la province de Québec, il est bien trop considérable. Mais, partout ailleurs, il a baissé par rapport aux dernières années. Le déficit au compte courant de la balance des paiements avec les autres pays est encore trop important, mais il est plus faible que jamais depuis 1954. Les perspectives pour l'année en cours sont bonnes, excellentes même pour la plupart de nos régions. L'emploi, la production et le revenu devraient être sensiblement plus élevés que l'année dernière pour l'ensemble du pays.

Bon nombre de changements dans les programmes fiscaux et économiques s'imposaient dans les circonstances auxquelles nous avons dû faire face au printemps dernier. Il a fallu agir vite sur plusieurs fronts. Il est naturel que certaines propositions d'alors aient été contestées. (*Exclamations*)

M. Horner (Acadia): Quel euphémisme!

L'hon. M. Gordon: Toutefois, il est maintenant évident que les principales modifications de principe proposés au printemps et en été derniers, ont été fructueuses, et qu'elles continueront à donner de bons résultats dans les mois et les années à venir.

Des voix: Bravo!

M. Bell: A qui?

L'hon. M. Gordon: Ces mesures ont contribué à un accroissement de l'activité économique et à la régression du chômage. Il faudrait les maintenir, et c'est ce que nous ferons.

La prime à la construction des habitations en hiver a eu des résultats si manifestes qu'il a même fallu imposer une limite au nombre des maisons devant être financées ainsi, afin d'éviter la congestion des marchés le printemps prochain. Le taux accéléré des allocations du coût en capital, s'est révélé une mesure d'encouragement puissante, ayant entraîné des dépenses plus considérables de construction et d'équipement industriels. Les mesures introduites pour stimuler l'industrie automobile ont déjà porté fruit. La nouvelle politique se traduira à l'avenir, au Canada, par des placements accrus, une production plus considérable et des emplois plus nombreux. Le programme élargi d'aide à la construction des écoles professionnelles est rapidement mis en oeuvre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Gordon: Je me réjouis de voir que la Chambre est unanime sur certains points.

D'autres programmes, dont nous avions reconnu que l'utilité dans la pratique prendrait quelque temps à se révéler, commencent à s'implanter. Je pense aux efforts qu'a faits pour encourager nos industries de fabrication secondaire le nouveau ministère de l'Industrie; aux stimulants économiques dans les secteurs à expansion lente; au travail qu'on accomplira, aux nouveaux emplois créés grâce aux fonds mis à la disposition des intéressés par l'Office du développement et des prêts municipaux et l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Tous ces programmes, je le répète, ont démontré leur utilité. Il faut maintenant consolider nos gains et concevoir des projets qui favoriseront une expansion constante.

Avant de passer en revue l'état de notre économie et les perspectives d'avenir, je rappellerai certains principaux objectifs dans le domaine économique du gouvernement, qui ont, sans nul doute, l'appui général:

Notre premier objectif, ce sera d'accroître le chômage... (*Exclamations*)

M. Mandziuk: Il doit y avoir une erreur de traduction.

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je me sens un peu comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) lorsqu'il lui arrive de désigner autrement le chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Comme j'essayais de le dire, notre premier objectif est un niveau élevé d'emplois, (le plus élevé que nous puissions espérer créer et maintenir); nous voulons de bons emplois, permettant une production efficace. A cette fin, il faut non seulement créer des emplois, mais avoir des hommes et des femmes capables de les remplir.

Notre deuxième objectif, qui se rattache au premier, est l'établissement d'un niveau élevé d'expansion économique, le plus élevé que nous puissions atteindre au cours d'une longue période. Il encouragera l'emploi et relèvera les normes de vie, mais il exigera par ailleurs de la prévoyance et de l'habileté dans la direction économique des secteurs publics et privés.

Troisièmement, nous voulons acquérir tous les avantages qu'entraîne l'expansion des échanges internationaux, tant dans le domaine des exportations que des importations. Dans cette perspective, nous souhaitons arriver à un meilleur équilibre dans nos transactions au chapitre du compte courant avec d'autres pays. La persistance des déficits dans notre balance des paiements au compte courant rend plus difficile l'établissement d'un niveau élevé d'emploi, et nous rend vulnérables aux modifications dans le volume des capitaux disponibles.

Quatrièmement, nous voulons maintenir, d'une façon générale, la stabilité de nos prix et la valeur de notre devise, nécessaires pour stabiliser notre avancement et protéger l'épargne.

Notre programme et nos mesures budgétaires, ainsi que d'autres mesures ayant trait à nos affaires économiques, devraient être conçus et envisagés en fonction de ces objectifs. Il faudrait y ajouter un autre élément, de nature à la fois économique et politique dans le sens le plus vaste du terme. Nous autres, Canadiens, comprenons qu'il est impossible de vivre dans l'isolement; nous faisons partie d'un monde interdépendant; nous sommes membres de la plus grande alliance que l'histoire ait jamais connue en temps de paix; nous vivons dans une des économies les plus ouvertes et les moins limitées du monde; nos revenus proviennent, en grande partie, de nos échanges avec l'étranger; et nous bénéficions des placements étrangers dans une mesure probablement beaucoup plus grande que n'importe quelle autre nation. Nous reconnaissons les avantages et les obligations de nos rapports avec l'extérieur. Mais nous croyons que nous pouvons, que nous devons combiner ces rapports, avec une participation complète des Canadiens, à l'administration et à la direction des divers éléments de notre vie nationale.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Nous pouvons avec beaucoup de satisfaction jeter un coup d'œil rétrospectif sur les progrès économiques de l'année 1963 et du début de 1964. Quantité de nouveaux records ont été établis—dans l'emploi et le commerce, dans l'agriculture et l'industrie. Un plus grand nombre d'hommes et de femmes occupent des emplois; leur salaire net est plus élevé; plus rares sont ceux qui ne réussissent pas à trouver l'emploi qu'ils cherchent; et le nombre de jeunes gens subissant une formation qui leur permettra d'acquérir la compétence requise de nos jours augmente régulièrement.

L'an dernier, nous avons fondé nos prévisions budgétaires à l'égard des recettes de l'État sur l'hypothèse d'après laquelle la production et les dépenses globales du Canada—notre produit national brut—seraient en 1963, moyennant une récolte normale et des prix raisonnablement stables, d'environ 5 p. 100 supérieures à ce qu'elles avaient été l'année précédente. Je suis fort aise de dire que nos conjectures au sujet des prix se sont révélées exactes. Nos récoltes ont dépassé de beaucoup toutes les attentes. Dans d'autres secteurs, l'activité économique a été plus intense que nous n'avions prévu. Par conséquent, en 1963, l'accroissement du produit global a touché non pas 5 p. 100 mais environ 6 p. 100.

L'an dernier, non seulement nous avons obtenu une récolte de blé record, soit plus de 720 millions de boisseaux.

M. Clancy: Appelez-vous cela un sommet?

L'hon. M. Gordon: Jusqu'à maintenant, mais nos ventes outre-mer ont aussi atteint un niveau sans précédent. De vastes quantités de céréales s'acheminent vers les ports océaniques.

Dans le domaine des prix et des coûts de revient, le degré de stabilité que nous avons établi est plus considérable que celui qu'a pu atteindre n'importe lequel de nos concurrents outre-mer, et il est à peu près le même que celui des États-Unis.

Une voix: La même chose que l'an dernier.

L'hon. M. Gordon: On trouvera des détails dans le Livre blanc, aux pages 39 à 41. Il vaut la peine de noter que, pour le dernier mois à l'égard duquel nous disposons de chiffres de comparaison (décembre), notre indice du prix à la consommation accuse exactement le même mouvement, relativement à l'année précédente (1.7 p. 100), que l'indice des États-Unis. L'accroissement pour la Grande-Bretagne au cours des douze derniers mois est de 1.9 p. 100, pour la France, de 5.7 p. 100, et pour le Japon, de 4.9 p. 100.

Grâce au degré de stabilité que nous avons maintenu, une forte partie de l'industrie canadienne peut maintenant soutenir la concurrence de l'industrie des autres pays. Manifestement, nous devons nous efforcer de garder nos prix de revient à un niveau peu élevé et d'accroître notre productivité.

Notre situation favorable en matière de concurrence s'est répercutée sur nos exportations de denrées qui en 1963 ont monté de 11 p. 100 par rapport à l'année précédente, tandis que nos importations n'ont augmenté que de 6 p. 100. En conséquence, nous avons eu, au compte des marchandises, une balance favorable de 484 millions de dollars, soit le chiffre le plus élevé depuis 1952. La hausse sensible de nos exportations de produits manufacturés a été particulièrement encourageante.

Au compte du tourisme, après avoir, depuis plus d'une décennie, éprouvé des déficits, nous avons, en 1963, réalisé un excédent de 13 millions de dollars. D'autre part, nous avons eu, à l'égard des intérêts et des dividendes, une balance défavorable qui s'est élevée à 614 millions de dollars, continuation du mouvement à la hausse des années de l'après-guerre.

Par suite de ces changements et d'autres, notre déficit au compte courant des transactions avec les pays étrangers, lequel s'établissait en 1962 à 848 millions de dollars, s'est trouvé réduit de plus d'un tiers et a touché en 1963 le niveau de 521 millions.

Le revenu des particuliers s'est accru constamment au cours de l'an dernier; les dépenses et les épargnes d'ordre privé ont les unes et les autres augmenté. Les Canadiens ont préféré acheter davantage de marchandises canadiennes; nombre d'industries canadiennes, grâce à l'amélioration de leur position concurrentielle, ont augmenté leur part du marché canadien. Les Canadiens ont d'ailleurs décidé d'épargner davantage une proportion légèrement supérieure de leurs revenus, comparativement au passé, et ils ont ainsi été en mesure de jouer un rôle un peu plus important dans le financement de l'expansion au Canada.

La production industrielle et la production manufacturière ont toutes deux augmenté en 1963 de 5.6 p. 100 par rapport à 1962. L'expansion des placements de l'entreprise privée dans les usines et le matériel s'est également bien maintenue.

La stabilité générale des prix que j'ai mentionnée s'est accompagnée d'une stabilité financière générale. Dans d'autres périodes d'expansion économique générale, nous avons été témoins d'un durcissement des taux d'intérêt, conséquence normale d'une concurrence accrue pour l'obtention de fonds, parmi les emprunteurs, la chose ne s'est pas produite l'an dernier. Les taux d'intérêt, à la fin de 1963 et au début de l'année présente, se trouvaient à peu près aux mêmes niveaux que l'année précédente, certains étaient un peu plus élevés, d'autres un peu plus bas. L'écart entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis s'est rétréci de façon appréciable, en particulier pour les émissions à courte échéance. L'accroissement des disponibilités monétaires qu'avait contrecarré la crise financière de juin 1962, a repris; au cours de 1963, la totalité des disponibilités monétaires a augmenté de 9 p. 100; au cours de la période des deux années 1962 et 1963, l'augmentation globale a été légèrement inférieure à l'accroissement de 14 p. 100 du produit national brut.

Bien que l'activité économique, et en même temps le nombre des emplois vacants, aient augmenté en 1963, le nombre des personnes en quête d'une situation a aussi augmenté. Cependant, l'augmentation du nombre des emplois a dépassé l'accroissement du nombre des chercheurs d'emploi. D'un niveau moyen de 5.9 p. 100 pour l'année précédente, et de 7.2 p. 100 pour l'année 1961, la moyenne du chômage en 1963 est descendue à 5.5 p. 100.

Quoi qu'il en soit, la réduction de la moyenne du chômage au cours de l'année ne dit pas tout. Même si l'activité économique a été intense durant toute l'année 1963, elle a été

encore plus forte au cours des derniers mois. Pour la première fois depuis 1957, comme la Chambre le sait, nous avons dernièrement enfoncé la barrière de chômage de 5 p. 100, rajustée pour tenir compte des fluctuations saisonnières. Au moment où nous abordons l'année 1964, l'élan économique est même plus accentué qu'il ne l'a été durant toute l'année 1963.

Cet état de choses ne doit pas suffire à nous contenter. Bien que réduit, notre déficit international de 1963 n'en dépassait pas moins le demi-milliard de dollars. Un taux de chômage de 5 p. 100 ne marque qu'un progrès relatif par rapport au passé. Il faudra faire mieux dans les mois et les années à venir.

Pour cela, il faudra reconnaître que la nature de notre problème du chômage se transforme. Les moyennes globales, à l'échelle nationale, dissimulent les écarts importants, d'une région à l'autre du Canada. Au début de cette année, compte tenu des variations saisonnières, le chômage au Canada était à peine inférieur à 5 p. 100. En Colombie-Britannique, par contre, d'après nos estimations les meilleures et les plus récentes, et toujours corrigées d'après les variations saisonnières, c'est à peine s'il excédait 4 p. 100. Dans les Prairies, il s'établissait autour de 2 p. 100. En Ontario, il était tombé à près de 3 p. 100, mais au Québec, où l'effectif ouvrier s'était accru de façon tout à fait exceptionnelle, il semblait être de 6 p. 100 environ. Quant à la région atlantique, même si la proportion avait diminué, elle s'établissait encore, semble-t-il, à 8 p. 100.

Les écarts marqués entre ces chiffres ainsi que les perspectives de l'année courante laissent supposer que les assauts de grande envergure contre le chômage perdent désormais de leur utilité. De plus en plus, par conséquent, nos programmes et nos politiques sont conçus en vue de répondre aux besoins particuliers de telle ou telle région du pays ou de certains groupes de Canadiens qui font face à des difficultés et à des problèmes qui leur sont propres.

Les prévisions, publiées la semaine dernière, des mises de fonds pour 1964, indiquent que les hommes d'affaires, les propriétaires de maisons et les gouvernements se proposent d'investir beaucoup plus cette année que l'an dernier. Il va sans dire que la crainte de voir les investissements dépérir à cause des modifications fiscales annoncées il y a un an ne s'est pas réalisée. Il est rassurant de constater que l'augmentation la plus forte au chapitre des investissements se produira vraisemblablement dans la province où, en termes absolus, le nombre des chômeurs est le plus élevé en ce moment, c'est-à-dire dans la province de Québec.

En ce qui concerne la balance des paiements, il faut reconnaître la nature du problème qui se pose. Les ventes extraordinaires de céréales que nous avons conclues avec la Russie et d'autres pays ont grandement contribué à améliorer notre position au chapitre des comptes courants, tandis que certaines de nos politiques visant à encourager une amélioration plus durable commencent à donner des résultats. Toutefois, nous ne pouvons supposer que les ventes de céréales se maintiendront indéfiniment aux niveaux actuels. Il faut donc poursuivre nos efforts visant à renforcer notre balance des paiements par des mesures à long terme.

Au chapitre des capitaux de notre balance des paiements, nous avons constaté deux années de suite combien nous étions vulnérables aux changements soudains dans l'entrée de fonds. En juillet dernier, l'annonce que les États-Unis proposaient d'adopter une loi sur l'égalisation des intérêts a provoqué une crise très prononcée dans nos marchés de change et de capitaux, parce que nous avons absolument besoin de fortes entrées de capitaux pour payer nos comptes aux États-Unis et que personne ne l'ignorait. La situation s'est améliorée grâce à la proposition visant à exempter les nouvelles émissions canadiennes. Toutefois, les incertitudes que crée cette taxe tant que le Congrès en est saisi ont mis un frein aux emprunts canadiens aux États-Unis. Il est encore difficile de prévoir quelles répercussions aura cette taxe en définitive sur les mouvements de capitaux entre les États-Unis et le Canada.

Malgré ces avertissements, un examen attentif de nos perspectives économiques ici et à l'étranger nous laisse optimistes. Il y a tout lieu de prévoir qu'en 1964 la croissance générale de l'économie se maintiendra et que se répéteront les progrès satisfaisants de l'année qui vient de se terminer.

Par contre, il est évident que nous ne pouvons pas espérer une récolte aussi extraordinaire que celle de l'an dernier. Pour établir les prévisions des recettes et des dépenses, nous avons supposé une récolte normale et une augmentation du produit national brut, à l'exclusion de la production agricole, d'environ six et un tiers pour cent. Compte tenu de la production agricole et de la production non agricole, nous prévoyons une expansion générale de cinq et demi pour cent.

POLITIQUE COMMERCIALE ET TARIFAIRE

Avant de passer des affaires économiques aux affaires fiscales, j'aimerais entretenir la Chambre pendant quelques instants de notre politique commerciale et tarifaire.

La conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'ouvrira à Genève la semaine prochaine, mettra en

lumière les problèmes spéciaux de commerce et d'expansion des nations économiquement faibles. L'un des problèmes aigus de notre époque, c'est de trouver des moyens pratiques d'élever le niveau de vie de ces nations. J'aimerais assurer aux honorables députés que le Canada prendra une part active à cette conférence des Nations Unies. Nous nous efforcerons de trouver des méthodes efficaces pour améliorer les possibilités d'échanges commerciaux des pays économiquement faibles sans ébranler les industries établies des pays plus évolués. Ce ne sera évidemment pas facile. Depuis quelques années, le Canada a importé une grande quantité de produits venant de pays où les prix de revient sont peu élevés. Nous exhorterons les autres pays évolués à imiter cet exemple.

La Chambre sait déjà que les négociations Kennedy sur le commerce doivent s'amorcer d'ici quelques mois. On prévoit qu'elles seront aussi importantes que les autres négociations commerciales tenues sous les auspices du GATT depuis la fin de la guerre. On est convenu d'aborder ces négociations sur la base de réductions tarifaires linéaires consenties par les États-Unis et les groupements commerciaux européens, mais on ne s'est pas encore entendu sur des questions comme le niveau de la réduction tarifaire de base, le problème des échanges de produits agricoles et le problème des inégalités tarifaires entre ces pays. Par conséquent, la portée et la nature de ces négociations restent à définir.

Évidemment, le Canada ne négociera pas en fonction de réductions tarifaires linéaires. Nos associés commerciaux ont admis qu'un tel régime ne conviendrait pas à un pays comme le Canada. Nous viserons plutôt à un échange de concessions de valeur comparable. Voici quels devraient être, à mon sens, les principes directeurs de notre participation.

Premièrement, le principe de la réciprocité. Entre les concessions accordées et les concessions obtenues, il doit y avoir un équilibre raisonnable déterminé en fonction des conséquences pratiques sur les échanges. En outre, il faut tenir compte de la mesure des redressements et des délais exigés pour adopter les réductions tarifaires en fonction des modifications touchant les ressources et la main-d'œuvre.

Une deuxième considération-clé est que le résultat de ces négociations doit contribuer à la croissance équilibrée de l'économie canadienne. Nous chercherons sûrement à élargir les débouchés pour nos exportations traditionnelles de matières premières et de denrées alimentaires. Toutefois, les négociations porteront surtout sur les produits manufacturés et nous ne devons jamais oublier que l'expansion d'industries secondaires efficaces s'impose pour assurer des occasions d'emploi suffisantes à la force ouvrière croissante du Canada. C'est pourquoi nous chercherons à obtenir à l'étranger des réductions tarifaires spéciales qui ouvriront de nouveaux marchés d'exportation aux produits de nos industries secondaires. Cela leur permettra de réaliser de meilleures économies de progression, qui sont si importantes dans la réduction des prix de revient.

Troisième considération d'importance, il doit y avoir un équilibre raisonnable entre les concessions consenties et celles qui sont obtenues pour les divers secteurs et les différentes régions de l'économie canadienne. Chacun des principaux secteurs de production devrait retirer des négociations certains avantages et faire son apport au succès de celles-ci. En général, il devrait en être de même des diverses régions.

Une quatrième considération a trait à l'état de notre balance des paiements. Pour être fructueuses, les négociations tarifaires devraient aider tous les pays participants à devenir plus efficaces et plus productifs. Mais il est bien évident qu'elles ne sauraient les aider à améliorer leur balance des paiements. Dans notre situation, marqué par des déficits élevés et répétés du compte courant, nous devons veiller tout particulièrement à ce que les négociations tarifaires n'aggravent pas le problème de notre balance des paiements.

Guidé par ces considérations, le Canada va jouer un rôle important dans les négociations Kennedy. Comme les députés le savent, un comité de négociations commerciales formé de fonctionnaires expérimentés a été constitué pour aider le gouvernement dans la conduite de ces négociations. Sous sa direction, on a fait le nécessaire pour recueillir les opinions des industriels canadiens et des autres intéressés, de sorte que nos préparatifs vont tenir compte des conseils et des renseignements les plus complets et les plus à jour.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le gouvernement doit tenir compte à la fois de la situation économique et financière, ainsi que de la position et des exigences des gouvernements provinciaux, lorsqu'il dresse des plans concernant les dépenses et les impôts. Autrefois, au cours de l'histoire de notre pays, les gouvernements fédéral et provinciaux ont pu vaquer à leurs propres affaires sans s'occuper des autres, même si, parfois, il surgissait des différends au sujet des subventions constitutionnelles. Mais de nos jours, le public attend tellement des deux paliers de gouvernement que ceux-ci semblent souvent en concurrence. Pour surmonter cette difficulté, chacun doit maintenant tenir compte

des exigences dont l'autre est l'objet. A certains moments, par le passé, les provinces ont reconnu que nous avions des besoins particuliers et urgents pour la guerre et la défense et pour des programmes importants de sécurité sociale. En ces derniers temps, le gouvernement fédéral a reconnu que les provinces ont des besoins urgents dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la voirie, et il a agi en conséquence. Les deux parties doivent reconnaître que les Canadiens ne peuvent se permettre de faire tout à la fois. Dans un régime fédéral comme le nôtre, il faut faire un effort pour établir des priorités, par voie de collaboration.

Cette reconnaissance, de notre part, des exigences des provinces ne doit pas être prise pour une renonciation aux responsabilités fédérales. Le Canada a besoin de gouvernements provinciaux solides et d'un gouvernement fédéral puissant. Le gouvernement du Canada doit demeurer vigoureux et dynamique, tant dans son domaine de compétence réel que dans le domaine financier. Ainsi l'a voulu la constitution, et c'est encore plus nécessaire de nos jours.

Le Parlement va être invité à apporter à nos lois les modifications nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle formule de péréquation pour 1964-1965, dont la conférence avec les provinces a été saisie en novembre, et pour donner suite à l'engagement pris par le gouvernement à l'égard d'une participation plus large des provinces aux droits de succession.

La réunion de printemps de la conférence, qui commencera le 31 mars, étudiera, entre autres choses, les programmes à frais partagés et leur rapport avec nos accords fiscaux. Le premier ministre a exposé notre attitude générale dans sa déclaration de novembre dernier. Il reste à voir comment elle pourrait être mise en œuvre dans les cas particuliers. Si les provinces le désirent, nous sommes disposés à leur confier l'entière responsabilité de certains de ces programmes à frais partagés d'une nature continue qui sont déjà établis, et à effectuer les rajustements fiscaux nécessaires, soit sous forme d'une part plus large des domaines d'imposition directe, soit au moyen de modifications ou de compléments aux versements de péréquation.

Ces rajustements financiers doivent être équitables tant pour les trésoreries provinciales que pour le Trésor fédéral. Nous nous rendons compte de l'importance et de la valeur des programmes conjoints. Toutefois, nous ne désirons pas continuer indéfiniment à percevoir des impôts simplement pour acquitter les frais de programmes bien établis et qui relèvent de la compétence des provinces. Il vaut mieux que, dans les limites de leurs propres capacités fiscales, les provinces perçoivent les impôts requis pour ces programmes, aidées s'il y a lieu par des versements de péréquation.

COMPTES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

J'en arrive maintenant à l'étude de nos recettes et de nos dépenses pour l'année financière qui s'achève. On en trouve un rapport détaillé dans les documents budgétaires qui ont été déposés jeudi dernier. Il va sans dire que les chiffres, à cette période-ci de l'année, sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications. Je m'en tiendrai, ce soir, aux points les plus importants.

Dans l'exposé budgétaire de juin dernier, le chiffre des dépenses prévues était de 6,845 millions de dollars. Le chiffre estimatif des recettes, revu le 8 juillet, s'élevait à 6,190 millions. En se fondant sur ces données, on prévoyait un déficit de 655 millions, ainsi qu'un déficit de 25 millions pour la Caisse de la sécurité de la vieillesse.

Il semble maintenant que notre revenu budgétaire s'élèvera à 6,207 millions de dollars. D'autre part, si nous incluons au compte des dépenses le passif de 76 millions de dollars relatif aux pensions, attribuable à l'augmentation de la solde de nos forces armées, et un déficit d'inventaire de 48 millions de dollars concernant les produits agricoles entreposés, au sujet desquels j'ai donné des précisions à la Chambre le 6 mars, il semble que nos dépenses budgétaires atteindront vraisemblablement quelque 6,892 millions de dollars. Par conséquent, on s'attend que le déficit de l'année s'élève à environ 685 millions de dollars. Il aurait été sensiblement moins élevé que le chiffre prévu, si ce n'était des amortissements que je viens de mentionner.

Les prévisions relatives à la Caisse de la sécurité de la vieillesse ont subi, il va sans dire, le contrecoup de la décision d'augmenter les pensions de vieillesse de $10 par mois, à partir du 1er octobre, et plus tard, celui du relèvement de 3 à 4 p. 100 de l'impôt sur le revenu relatif à la sécurité de la vieillesse, entré en vigueur le 1er janvier 1964. Par suite de ces changements, les revenus portés au crédit de la Caisse ont marqué une augmentation de 15 millions de dollars, les versements de pension ont enregistré une augmentation de 54 millions et le déficit s'est établi à 64 millions. On regagnera le terrain perdu au cours des prochaines années; dans l'intervalle, on a soldé le déficit au moyen d'un emprunt temporaire à la Caisse.

L'hon. M. Nowlan: Ma foi, on croirait qu'il s'agit de nous.

L'hon. M. Gordon: Vraiment?

L'hon. M. Nowlan: Je pense à ce que vous avez dit de nous l'an dernier.

L'hon. M. Gordon: Je n'ai pas très bien saisi quels souvenirs ressasse le député de Digby-Annapolis-Kings.

En sus des revenus et dépenses compris dans ce qu'on est convenu d'appeler les comptes budgétaires, le gouvernement débourse des sommes considérables pour les emprunts, les placements et avances à des fins variées, et il reçoit, de diverses sources, des sommes considérables qui ne représentent pas des revenus, puisque ces sommes créent des passifs ou représentent le remboursement de dettes dues à la Couronne. Au cours de l'année 1963-1964, ces décaissements en espèces comprenaient 122 millions de dollars avancés à la Société centrale d'hypothèques et de logement et 72 millions prêtés à la Société du crédit agricole, ainsi que plusieurs autres postes exposés de façon détaillée dans le Livre blanc. Pour financer ces décaissements, nous avons disposé de sommes considérables provenant du remboursement de prêts, y compris 111 millions de dollars de la *Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation,* et de divers comptes relatifs aux rentes, aux assurances et aux pensions. Nos recettes non budgétaires ont accusé un excédent de 166 millions sur nos décaissements non budgétaires.

En donnant des précisions sur le total de nos prévisions de caisse, j'en profite pour faire remarquer que la plupart de nos recettes et dépenses budgétaires entraînent des recettes et décaissements en espèces. Bien que nos dépenses englobent certains frais de comptabilité, ces derniers se trouvent contrebalancés par des crédits équivalents aux comptes non budgétaires. Tout compte fait, à l'exclusion de la vente ou du rachat des garanties de dette, nous obtenons le total de nos prévisions de caisse. En 1963-1964, le déficit budgétaire de 685 millions de dollars, contrebalancé par les recettes non-budgétaires nettes de 166 millions, a donné un total de prévisions de caisse de 519 millions. On prévoit que ce décaissement net aura été, au cours de l'année, quelque peu inférieur à l'augmentation de 737 millions de dollars enregistrée dans la dette non remboursée, avec le résultat que nos soldes de caisse accuseront, à la fin de l'année, une augmentation de 218 millions sur ceux du début de l'année.

Je passe maintenant à l'étude des prévisions budgétaires de la prochaine année financière. En tenant compte des perspectives économiques que j'ai exposées et en supposant qu'il ne se produise aucun changement dans nos lois fiscales, je prévois que nos recettes budgétaires atteindront 6,705 millions de dollars, soit une augmentation de près de 500 millions sur celles de l'année financière en cours. Avec le consentement de la Chambre, j'aimerais à consigner au hansard le tableau habituel, indiquant le chiffre estimatif de nos recettes avant les modifications fiscales et établissant la comparaison avec les recettes de 1963-1964.

Étant donné qu'il y aura d'autres occasions ce soir, monsieur l'Orateur, quand je proposerai la présentation des tableaux de l'exposé, la Chambre voudra peut-être consentir dès maintenant à ce que ces tableaux soient publiés en appendice au hansard.

Des voix: D'accord!

(NDLR: Voici le tableau susmentionné:)

Recettes budgétaires et recettes provenant de la Caisse de sécurité de la vieillesse
(en millions de dollars)

	1963-1964		1964-1965
	Prévisions budgétaires	Provisoires	Prévisions avant les modifications
Impôt sur le revenu des particuliers	$1,875	$1,863	$2,025
Impôt sur le revenu des sociétés	1,273	1,249	1,340
Impôt de retenue sur le revenu des non-résidents	135	127	125
Impôt sur les biens transmis par décès	85	90	90
Droits de douane	585	580	620
Taxe de vente	907	930	1,105
Autres droits et impôts	675	665	685
Total des impôts	5,535	5,504	5,990
Recettes non fiscales	655	703	715
Recettes budgétaires	6,190	6,207	6,705
Recettes provenant de la Caisse de sécurité de la vieillesse	729	745	900
Total des recettes	$6,919	$6,952	$7,605

L'hon. M. Gordon: Le budget principal des dépenses pour 1964-1965 indique un montant de 6,703 millions au titre des dépenses autorisées. Comme d'habitude, il y aura des dépenses supplémentaires en vertu de nouvelles autorisations statutaires, notamment au chapitre des paiements de péréquation et des crédits supplémentaires. Il faut pourvoir aussi aux dépenses relatives aux travaux d'hiver dans les municipalités, aux paiements d'encouragement à la construction de maisons en hiver et autres paiements relatifs à l'habitation, aux subventions aux chemins de fer sous l'empire de la législation découlant des recommandations de la commission royale d'enquête sur les transports, aux pertes subies par le compte de stabilisation des prix agricoles et au déficit d'exploitation des chemins de fer Nationaux du Canada. On prévoit que ces dépenses et d'autres, moins le montant probable des crédits inutilisés, porteront nos dépenses budgétaires à un montant global d'environ 7,125 millions de dollars. Ce sera une augmentation de 233 millions de dollars, soit environ 3⅓ p. 100 comparativement aux dépenses de l'année en cours. C'est considérablement moins que le pourcentage estimatif de l'augmentation du produit national brut.

Compte tenu de ces prévisions, et du fait qu'il n'y aura pas de changement dans les impôts, le déficit budgétaire s'élèvera à 420 millions de dollars.

On prévoit que la caisse de sécurité de la vieillesse touchera des recettes de 900 millions de dollars et versera 885 millions de dollars au titre des pensions; il lui restera donc un léger excédent de 15 millions qui lui permettra de rembourser une partie de l'emprunt provisoire qu'elle a dû faire cette année.

Nous consentirons au cours de 1964-1965, prévoyons-nous, des prêts considérables à la Société centrale d'hypothèques et de logement—180 millions de dollars peut-être—en sus des sommes reçues en remboursement de prêts qui lui avaient été consentis déjà, au chapitre des programmes de construction de grande envergure qu'elle finance. Nous prévoyons aussi des demandes de prêts d'environ 80 millions de dollars émanant de la Société du crédit agricole et de 50 millions de dollars aux fins d'accélérer le programme de financement des crédits à l'exportation, de même que la demande de montants considérables destinés à l'achat de matériel pour le National-Canadien, aux prêts aux municipalités, aux prêts à la compagnie de l'exposition universelle de 1967, à la Société Radio-Canada, à la Caisse d'assurance-chômage et à d'autres fins. Tous ces décaissements comptants non budgétaires atteindront sans doute un total de 800 millions de dollars. Ce montant comprend un poste exceptionnel d'environ 220 millions de dollars canadiens destinés à la Colombie-Britannique aux termes des accords sur le Columbia, en échange de dollars des États-Unis reçus en paiement des bénéfices d'aval. Abstraction faite de cela, rien n'a été inclus dans ces montants en prévisions des changements que pourra accuser notre avoir en devises étrangères.

Les recettes nettes non budgétaires prévisibles, principalement aux comptes des pensions et des rentes sur l'État, et qui s'établiront à 360 millions, contrebalanceront ces exigences en espèces extra-budgétaires et le déficit budgétaire. Je n'ai pas tenu compte ici de la caisse du régime proposé de pensions du Canada, qui devrait pouvoir accumuler quelque 25 millions de dollars dans les derniers mois de la nouvelle année financière, dont la moitié doit être constituée en valeurs du gouvernement canadien et la moitié en valeurs provinciales.

Compte tenu de ces recettes et décaissements extra-budgétaires, et du déficit budgétaire proprement dit, je prévois des exigences en espèces d'un montant global d'environ 860 millions, abstraction faite des changements budgétaires. Étant donné que nos balances en espèces sont exceptionnellement élevées et qu'elles peuvent être réduites d'un peu plus de 150 millions de dollars au cours de l'année, je prévois devoir emprunter quelque 700 millions de dollars. En outre, le gouvernement devra, naturellement, convertir en de nouvelles émissions les 1,850 millions d'obligations qui arriveront à échéance en 1964-1965.

Avant de passer à d'autres questions d'intérêt plus immédiat pour la Chambre, je voudrais dire un mot de la nouvelle façon dont les économistes envisagent nos comptes de nos jours et j'essaierai de satisfaire leur curiosité à l'égard du budget. On trouvera aux pages 25 à 35 du Livre blanc une analyse de nos recettes et de nos dépenses en fonction des répercussions qu'elles exercent sur les revenus de l'ensemble de l'économie nationale. Pour la première fois, nous avons cette année reporté les chiffres sur la nouvelle année, tout comme nous le faisons pour notre comptabilité habituelle. Pour éviter d'ennuyer les honorables députés avec ces données techniques, je voudrais les déposer sur le Bureau et demander la permission de les consigner au hansard d'aujourd'hui comme appendice.

Il ressort de ces chiffres qu'au chapitre du flux de revenus, notre budget des recettes et des dépenses est presque équilibré. Ces chiffres ne comprennent pas, cependant, une analyse de nos prêts et de nos emprunts, ni des opé-

rations, des sociétés, de la Couronne qui, à tout prendre, soutiennent et stimulent puissamment le revenu et l'emploi national.

Nous n'avons pas tenté de prédire le montant global des recettes et des dépenses provinciales calculé sur cette base d'ordre économique, mais il n'y a pas de doute que la tendance générale qui ressort du Livre blanc s'est maintenue. Les gouvernements provinciaux et municipaux dépenseront bien plus que les recettes qu'ils réuniront eux-mêmes et que les sommes très considérables que nous leur cédons. Compte tenu de tout cela, comme des changements que je vais exposer, le gouvernement estime que le budget aura une bonne influence sur notre économie dans la perspective de l'année qui vient.

POLITIQUE FISCALE D'ENSEMBLE

L'établissement de ce budget a été grandement facilité par les nombreux mémoires et les centaines de lettres et d'appels reçus d'organismes, de sociétés et de particuliers qui s'intéressent aux problèmes fiscaux et à la façon de les résoudre.

M. Pigeon: Des spécialistes aussi?

L'hon. M. Gordon: Plusieurs spécialistes, oui, y compris l'honorable député de l'Assomption-Montcalm. Quel est le nom de l'autre comté?

M. Pigeon: Joliette.

L'hon. M. Gordon: Je m'excuse d'avoir oublié Joliette.

Le gouvernement a reçu cette aide avec plaisir et j'en exprime ma reconnaissance. Nous comptions améliorer dans l'avenir les moyens dont le ministère dispose pour recevoir et discuter toutes propositions et observations sur ce problème aussi complexe que constant.

L'une des questions que le gouvernement a examinée est la suivante: devions-nous accorder une réduction d'impôts, comme celle que vient de consentir le Congrès américain après bien des hésitations et des scrupules. Pareille décision ne déplairait à personne et, évidemment, bon nombre de Canadiens nous y ont exhortés, pour une raison ou une autre.

Après mûre réflexion, le gouvernement a décidé de ne pas proposer en ce moment de réduction générale des impôts sur le revenu des particuliers ou des sociétés.

Nos problèmes économiques actuels, comme la persistance d'un chômage anormal dans les provinces de l'Atlantique et l'Est du Québec, chômage dont souffrent aussi les hommes moins experts, ne peuvent être effectivement résolus par une réduction générale des impôts. Des mesures plus précises et à longue portée sont nécessaires, par exemple de meilleures possibilités d'instruction et de formation technique pour nos jeunes gens et la stimulation de l'expansion industrielle dans les provinces de l'Atlantique et l'Est de la province de Québec.

Deuxièmement, le Canada a accusé des déficits budgétaires beaucoup plus considérables (compte tenu des budgets fédéral et provinciaux) que les États-Unis, toutes proportions gardées.

Nous devons reconnaître aussi que même après la réduction d'impôts aux États-Unis, l'impôt sur le revenu des particuliers y demeurera plus élevé qu'au Canada pour la plupart des contribuables. L'impôt fédéral qui frappe les célibataires aux États-Unis sera plus élevé que le nôtre à tous les paliers pour les personnes mariées. L'impôt des États-Unis sera plus élevé pour la plupart des gens. Ceux pour qui il sera moins élevé que le nôtre sont les gens mariés dont les revenus excèdent $10,000 par année, surtout parce que la loi américaine permet aux couples mariés de fractionner leurs revenus à des fins d'impôt. En outre, leur impôt au titre de la sécurité sociale sur les gains des employés est plus élevé que la somme de notre impôt de la sécurité de la vieillesse sur les mêmes revenus et des cotisations au régime projeté de pension du Canada, sauf pour un très petit éventail de revenus chez les célibataires.

Pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, le tableau est moins clair, en raison de la variété des impôts des États et des provinces dont il faut tenir compte et de l'incidence de l'importance des sociétés. En général, l'impôt canadien est légèrement inférieur dans le cas des petites sociétés et légèrement supérieur dans le cas des grandes entreprises. Si l'on tient compte de notre déduction de 20 p. 100 des dividendes, dans presque tous les cas le revenu gagné par une société et versé sous forme de dividendes à un actionnaire est frappé, au Canada, d'un impôt moins élevé qu'aux États-Unis.

J'ai ici quelques tableaux comparatifs des taux d'imposition canadiens et des nouveaux taux américains. Je demanderais la permission de les déposer et de les faire imprimer en les incorporant à l'appendice au hansard.

Je crois que ces considérations sur l'économie générale et sur le fardeau de l'imposition directe justifient notre conclusion qu'une diminution générale de l'impôt aux États-Unis ne motive pas une telle ligne de conduite au Canada.

En dehors de la question d'une diminution générale d'impôt, le gouvernement a décidé, après avoir réfléchi aux nombreuses propositions qu'on lui a faites et au grand nombre d'opinions qu'on lui a exposées, qu'il ne fau-

drait pas apporter de modifications importantes à notre régime fiscal tant que le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité n'aura pas été présenté et publié. Les témoignages déposés devant les commissaires par des milliers de Canadiens représentent un effort de pensée et une somme de travail considérables. Les commissaires, en collaboration avec leur personnel spécialisé, travaillent intensément à dépouiller cette documentation et à faire des recherches. On me dit qu'ils publieront leurs conclusions et leurs recommandations à la fin de l'année et que la publication de la documentation technique de base suivra peu après. Cela veut dire que nous pourrons tirer parti de tout ce travail pour la préparation du budget de 1965, même s'il est probable qu'il y aura plus à faire que ce qu'on peut accomplir, ou qu'on devrait chercher à accomplir dans un seul budget. Puisqu'il en est ainsi, il serait prématuré et peu sage de se mettre à faire des modifications importantes en ce moment. Nous proposons que soient apportés seulement les changements qui, selon nous, ne peuvent pas ou ne devraient pas être différés d'une année et qui ne seront pas de nature à nuire plus tard à des revisions plus complètes.

On ne se propose pas de recommander de modifications à la loi sur la taxe d'accise. Nous reconnaissons ses irrégularités et ses difficultés, qui ne sont d'ailleurs pas nouvelles, mais nous croyons pouvoir attendre jusqu'à l'an prochain sans conséquences graves. On a éprouvé des difficultés à établir des distinctions entre «les matières consommées ou dépensées directement au cours de la fabrication ou production de marchandises» et les machines et leurs pièces, ainsi que les appareils servant à la production, mais on règle peu à peu ces difficultés à l'échelon administratif. Le gouvernement est reconnaissant aux contribuables de la patience et de la collaboration dont ils ont fait preuve en aidant les administrateurs de l'impôt à trouver une solution juste et raisonnable à ce problème qui occasionne inévitablement des ennuis.

Je recommanderai certaines modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, quelques-unes à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, qu'il faut revoir à cause de questions provinciales, et enfin plusieurs modifications au tarif.

PART DE PROPRIÉTÉ DES CANADIENS

Les premières mesures fiscales que je désire discuter sont celles qui concernent la part de propriété des Canadiens et des non-résidents dans des entreprises situées au Canada.

Le gouvernement estime que les entreprises au Canada, quels qu'en soient les propriétaires, devraient être exploitées à la lumière des intérêts généraux des Canadiens et de l'économie canadienne. On devrait transformer au Canada autant que possible les matières premières canadiennes, afin de fournir de l'emploi et de maintenir notre balance des paiements internationaux. On devrait rechercher activement, un peu partout, des marchés d'exportation. Les entreprises au Canada devraient faire un effort conscient pour acheter des fournitures et des pièces constituantes chez des fournisseurs canadiens, chaque fois que leurs prix sont concurrentiels, pour employer les sociétés professionnelles canadiennes et les autres services canadiens et pour exercer au Canada toute l'activité industrielle dont on peut s'acquitter ici efficacement, y compris, en particulier, la recherche et l'esthétique industrielles de base. On devrait accorder les plus grands avantages possibles aux employés canadiens à tous les échelons. Enfin, nous croyons qu'un sens de la collaboration plus poussé entre Canadiens et placeurs de fonds étrangers servira leurs intérêts à tous. Le gouvernement désire encourager ce genre d'association dans la mesure du possible.

Voilà donc les objectifs du gouvernement. La plupart des gens ont déclaré les accepter, mais certains ont dit qu'ils préféreraient qu'on emploie d'autres méthodes pour les réaliser. Certains ont proposé, comme méthode, qu'on encourage les Canadiens à s'assurer une participation plus étendue dans les entreprises au Canada, sans qu'on impose des sanctions aux étrangers qui ne mettent pas ces avoirs en disponibilité. Le gouvernement préférerait ne pas avoir recours à des sanctions et offrir plutôt des encouragements, comme nous le voudrions tous, mais nous estimons qu'il est essentiel d'avoir un programme efficace pour réaliser ces objectifs, et les mesures fiscales sont à peu près les seuls moyens pratiques dont nous disposons pour atteindre cette fin.

Si nous voulons que notre pays connaisse une expansion rapide et ordonnée, nous devrions continuer d'attendre d'importantes entrées de certains genres de capitaux et des sorties de capitaux d'autres genres, avec le libre mouvement des capitaux qui entrent et qui sortent du pays, sans être entravés par les restrictions qu'on trouve dans la plupart des pays hors de l'Amérique du Nord. Mais nous n'aurons pas besoin d'importer autant de capitaux pour payer nos comptes à l'extérieur du Canada, si nous réussissons à équilibrer davantage nos comptes courants avec les autres pays du monde.

De l'avis du gouvernement, il est souhaitable qu'une plus large part du capital étranger dont nous avons besoin se présente sous forme d'obligations ou d'autres titres qui peuvent être remboursés. Au cours de la dernière session du Parlement, on a adopté une importante modification à la loi de l'impôt sur le revenu qui avait pour but de favoriser cet objectif, et ses effets commencent à se faire sentir, malgré l'incertitude qui règne au sujet de l'impôt américain d'égalisation des intérêts.

L'année dernière, quand j'ai présenté les mesures concernant les sociétés qui avaient un degré de propriété canadienne, j'ai appelé la participation canadienne une part de propriétaire. On a constaté cependant qu'on peut, en créant des classes spéciales d'actions délibérantes qui ne possèdent aucune part de propriétaire dans la société répondre aux exigences de la loi actuelle, sans en réaliser l'objectif. Il est donc proposé d'ajouter des dispositions à l'article pertinent de la loi pour bien préciser que les actions appartenant à des Canadiens ou offertes aux Canadiens et cotées dans une bourse canadienne doivent être des actions à revenu variable pour qu'on en tienne compte lorsqu'il s'agira de déterminer si la compagnie appartient en partie à des Canadiens.

Il est proposé de modifier les dispositions concernant l'inscription d'actions à une bourse canadienne, afin de permettre l'admissibilité de ces compagnies qui offrent aux Canadiens des actions à revenu variable mais qui n'ont pu inscrire toutes les classes d'actions délibérantes. Aux termes des nouvelles dispositions, il suffira de faire coter les classes spéciales d'actions délibérantes à une bourse canadienne, à condition que ces actions soient des actions à revenu variable, et représentent au moins 50 p. 100 du capital-actions versé de la compagnie et à condition qu'aucun non-résident qui y est associé détienne plus de 75 p. 100 des actions à revenu variable de la compagnie.

Il est proposé également d'éliminer les obstacles techniques qui empêchent certaines compagnies d'être reconnues comme filiales de compagnies admissibles. Il est proposé en même temps de faire disparaître certaines échappatoires qui permettent de se dérober aux exigences concernant l'admissibilité.

Comme la préparation du budget exige le secret, nous n'avons pu consulter des professionnels et des hommes d'affaires...

Des voix: Oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'a-t-on fait du triumvirat cette année?

Une voix: C'était une blague, Walter.

L'hon. M. Gordon: ...durant la préparation des modifications qu'on propose d'apporter à ces parties très techniques de la loi.

M. Winkler: Qui avez-vous consulté? Le ministre des Transports (M. Pickersgill)?

L'hon. M. Gordon: Toutefois, la résolution sur l'impôt sur le revenu que je déposerai, une fois mes observations terminées, donne de façon assez détaillée les modifications qu'on propose d'apporter à cet article de la loi. Je m'attends à ce que les intéressés l'étudient attentivement. En fait, je serais très surpris s'ils ne le faisaient pas, et je serai heureux de recevoir les renseignements, observations et propositions dont nous pourrons tenir compte avant de présenter le bill sur l'impôt.

La diminution aux États-Unis des taux d'impôt sur le revenu des sociétés, en vertu de la loi récente, a apporté un nouvel élément en ce qui a trait aux taux des impôts de retenue canadiens sur les dividendes exigibles des corporations de ce pays. Les maisons mères qui ont des filiales au Canada ont le droit de réclamer un dégrèvement d'impôt aux États-Unis pour les impôts payés au Canada. Le montant d'impôt payé au Canada qui peut être contrebalancé de cette façon est subordonné à plusieurs éléments, mais en général, la répercussion nette sur la situation fiscale d'une corporation mère des États-Unis, occasionnée par un impôt de retenue de 20 p. 100 sur les dividendes versées par une filiale canadienne, lorsque l'impôt sur le revenu des sociétés aux États-Unis était de 52 p. 100, correspond à peu près à un impôt de retenue de 15 p. 100 au Canada, lorsque le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés est réduit à 48 p. 100, comme il le sera le 1er janvier prochain. Compte tenu de ce fait, je crois que nous aurons maintenant un stimulant assez puissant pour réaliser nos objectifs sans élever nos taux en janvier prochain. Voilà pourquoi nous nous proposons de maintenir le taux maximum de notre impôt de retenue à 15 p. 100. Il en résultera un certain nombre de changements, y compris la suppression de l'article imposant un impôt provisoire sur les accroissements de dividendes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une autre retraite et une autre rétractation.

L'hon. M. Gordon: Voulez-vous prononcer le discours?

Le très hon. M. Diefenbaker: Rien ne me plairait davantage.

L'hon. M. Gordon: Alors, faites-le.

Le très hon. M. Diefenbaker: Rétractation.

Une voix: Toujours arrogants!

L'hon. M. Gordon: Le gouvernement espère qu'avec le temps, un nombre croissant de compagnies canadiennes appartenant à des étrangers offriront aux Canadiens des actions à revenu variable. Par suite des modifications proposées dans la loi, aucune sanction ne sera imposée à celles qui n'agiront pas de la sorte. Elles seront exactement dans la même situation qu'avant juin 1963, tandis que celles qui offriront des actions auront droit à d'importants avantages fiscaux. Et ils favoriseront ainsi les objectifs énoncés par le gouvernement.

Il appartiendra aux Canadiens de placer leurs fonds dans les actions à revenu variable qu'on pourra leur offrir; ils pourront ainsi courir des risques ou tirer parti des avantages qui se présentent. Déjà nos 20 p. 100 de dégrèvement sur les dividendes encouragent les Canadiens à acheter des actions dans les entreprises canadiennes. Nous ne croyons pas qu'il en faille davantage à l'heure actuelle.

Évidemment, il existe au Canada un certain nombre de sociétés d'investissements et autres, qui permettent aux particuliers d'acheter des actions en commun; j'espère que cette tendance ira en s'accentuant. Les caisses de retraite en fidéicommis se répandent et revêtent de plus en plus d'importance au Canada. Nous espérons qu'elles consentiront à acquérir une part plus considérable des entreprises canadiennes. Je prierais instamment ceux qui établissent les règles du placement de ces fonds, qu'il s'agisse d'organismes officiels, de sociétés commerciales ou de syndicats, de ne pas perdre cet objectif de vue.

Le gouvernement est d'avis qu'on devrait exhorter les compagnies d'assurance-vie du Canada à acquérir davantage de capital-actions dans les entreprises canadiennes. Nous nous proposons de reviser nos lois d'assurance dans le courant de l'année. J'espère que cette revision tendra à augmenter la proportion et à élargir l'éventail des éléments d'actif qu'on pourra affecter à l'achat de titres et que les règles d'évaluation encourageront ces compagnies à effectuer de tels placements.

CHANGEMENTS TARIFAIRES

Lorsqu'il s'agit de proposer des changements tarifaires, il faut songer aux négociations qui doivent avoir lieu cette année à Genève, et auxquelles le Canada prendra part. On s'attend qu'elles aboutiront à d'importantes réductions du tarif douanier de nos principaux clients et, par voie de conséquence, du tarif douanier canadien. Étant donné les circonstances, il semble opportun de réserver, pour les négociations, un certain nombre de propositions utiles en vue de changements au tarif des douanes, propositions que nous avons reçues de diverses sources pendant l'année écoulée.

Je vais, néanmoins, proposer maintenant une vingtaine de changements tarifaires. La moitié environ découlent des rapports de la Commission du tarif, reçus en 1962 et en 1963. Les autres constituent un groupe divers de modifications, tendant pour la plupart à des dégrèvements. Dans ce groupe, quatre modifications visent la prolongation des dispositions existantes d'entrée en franchise qui, autrement, expireraient le 1er juillet 1964. La plus importante d'entre elles a trait aux avions de modèles ou de calibre non fabriqués au Canada. Dans plusieurs cas, on propose de modifier le libellé de postes tarifaires, pour en éclaircir le sens ou pour en élargir la portée. Une de ces modifications allonge la liste de matières éducatives visées par une disposition existante d'entrée en franchise. On y insère un nouveau numéro pour permettre l'entrée en franchise de pain sacramental.

M. Kindt: Oh là là!

L'hon. M. Gordon: Je m'apprête à aborder maintenant un point qui aura sans doute l'heur de plaire aux honorables députés.

M. Bell: Une taxe de vente?

L'hon. M. Gordon: Enfin, le numéro tarifaire 156 relatif au whisky et aux autres spiritueux sera modifié par la suppression de la disposition concernant le format des bouteilles... (*Exclamations*)... Je remercie le chef de l'opposition de son enthousiasme à l'égard d'une chose qui le laisse froid à ma connaissance. Ce qui aboutira à abolir une amende tarifaire qui autrement s'appliquerait aux spiritueux importés dans des bouteilles de certaines grandeurs, d'un usage très répandu en ce moment au Canada. Nos amis de Grande-Bretagne, ou peut-être devrais-je dire d'Écosse, ont estimé que cette clause conditionnelle constituait une entrave importante à l'une de leurs exportations traditionnelles au Canada et ils se réjouiront fort de son abolition.

Les rapports de la Commission du tarif, dont j'ai parlé il y a un instant, ont trait respectivement à l'outillage des champs pétroliers et à la porcelaine et à la verrerie aux fins de décorations. Plusieurs des numéros tarifaires en question étaient fixés par suite d'accords avec le GATT. Il a donc fallu les négocier de nouveau, afin de pouvoir donner suite aux recommandations de la Commission. Une situation analogue existait à l'égard du numéro tarifaire visant les désinfectants, les fongicides et insecticides, dont on modifie le libellé aux fins d'éclaircissements.

Les négociations nécessaires ont été menées à bien et les résolutions tarifaires que je

déposerai à l'issue de mon exposé, permettront de les mettre en œuvre. Les honorables députés ont observé que les recommandations de la Commission concernant l'outillage des champs pétroliers comportaient certaines augmentations et certaines réductions, se soldant par une faible augmentation nette. En conséquence, des réductions compensatrices ont été négociées à l'égard de trois autres catégories de produits: barytes, cire montane et pain. Il y a un commerce frontalier considérable pour le pain, et nous nous intéressons à l'exportation plutôt qu'à l'importation. Les changements à l'égard des articles de tables et de verrerie à des fins décoratives, comportent une prolongation et un élargissement ultérieur des dispositions actuelles du Tarif des douanes.

On trouvera les détails de toutes ces propositions tarifaires dans les résolutions et je fournirai volontiers, en comité, toutes les explications nécessaires. Avant de quitter le sujet du tarif, je tiens à indiquer, toutefois, un groupe de numéros au sujet desquels j'ai reçu des instances contradictoires. Il s'agit des numéros spéciaux prévoyant l'entrée en franchise d'outillage et de matériaux qui servent dans les hôpitaux, et les institutions religieuses et d'enseignement. J'ai décidé d'envoyer ces numéros à la Commission du Tarif pour qu'elle les examine et me soumette un rapport.

IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

Il est devenu nécessaire de modifier la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès afin de céder aux provinces une plus grande part des droits de succession, comme le gouvernement le leur a proposé en novembre dernier. Il avait l'intention de porter le dégrèvement de l'impôt fédéral de 50 à 75 p. 100 dans toutes les provinces qui prélèvent des droits successoraux et de faire un versement équivalant à celles qui n'en imposent pas. Par la suite, les provinces d'Ontario et de Québec ont donné à entendre qu'elles préféraient ne pas modifier maintenant les taux de leurs droits successoraux vu que des commissions provinciales sur l'imposition sont en train de revoir leurs régimes fiscaux respectifs. Elles ont demandé que, pour l'année financière 1964-1965, le gouvernement fédéral leur verse plutôt un montant équivalant au dégrèvement de 25 p. 100. Par ailleurs, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a déjà adopté en deuxième lecture une mesure tendant à majorer les taux des droits successoraux dans cette province. Il faudra donc que notre loi de l'impôt sur les biens transmis par décès soit modifiée en conséquence. Vu qu'il y aura deux taux de dégrèvement au cours de l'année à venir, il faudra apporter les modifications qui s'imposent aux règlements régissant l'emplacement des biens.

En outre, un certain nombre de modifications seront proposées afin de corriger des anomalies et abolir les échappatoires mises à jour dans l'application de la loi en question. La Chambre sera saisie du détail de ces modifications lors de la présentation de la résolution et du bill modificateur pertinent.

Lorsque j'ai passé en revue la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès en tenant compte des instances formulées à ce sujet, j'ai été frappé par la valeur des arguments invoqués par les associations féminines qui voudraient que l'on reconnaisse davantage la participation d'une femme à l'accumulation de biens par son époux. Cependant, les recettes des provinces seraient plus directement visées que les nôtres par l'adoption d'une mesure donnant suite à ces propositions. A l'instar de notre Commission royale d'enquête sur la fiscalité, les commissions provinciales examinent présentement la question des droits successoraux. C'est pour cela que nous n'avons pris aucune mesure à ce sujet; nous espérons que des pourparlers auront lieu avec les provinces à cet égard de même que sur d'autres aspects des droits successoraux, lorsque les diverses commissions auront présenté leurs rapports.

MODIFICATIONS RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Les stimulants fiscaux importants introduits l'an dernier et qui comportaient des allocations accélérées du coût en capital et autres concessions destinées à des régions de marasme ont été bien accueillis. Ils sont essentiels, parce que c'est dans ce secteur que semble exister le plus grand besoin d'encouragement. Il faudra néanmoins un certain temps avant que les régions dont le rythme d'expansion est plus lent que la moyenne n'attirent les nouvelles entreprises dont ces stimulants fiscaux laissent présager l'établissement. Dès lors, nous proposons de prolonger la disposition en vertu de laquelle les nouvelles entreprises de fabrication ou de transformation dans les régions de marasme bénéficient d'une exemption d'impôt sur leur revenu pendant leurs trois premières années consécutives d'opérations. A l'heure actuelle, ces entreprises sont tenues de commencer leurs opérations commerciales dans les 24 mois qui suivent le 5 décembre 1963. Il est maintenant proposé qu'elles puissent bénéficier du même privilège si elles commencent leurs opérations commerciales après le 4 décembre 1963 et avant le 1er avril 1967.

Il est également proposé que soit prolongé, en ce qui concerne l'outillage neuf acquis

avant le 1er avril 1967, le privilège de l'amortissement au taux accéléré de 50 p. 100 de l'outillage neuf de fabrications acquis par une nouvelle entreprise de fabrication ou de conditionnement dans une région languissante. Le taux accéléré de 20 p. 100 pour l'amortissement des nouveaux immeubles acquis dans les régions languissantes s'appliquera également aux édifices acquis avant le 1er avril 1967.

Il se fait une revision périodique des taux selon lesquels les contribuables peuvent amortir, aux fins du fisc, leurs immobilisations en biens qui se déprécient. Le principe général qui préside à l'établissement de ces taux consiste à permettre au contribuable de déduire le prix de revient d'un bien qui se déprécie au cours de la durée utile de ce bien. Un examen des recommandations formulées par l'industrie a permis de déterminer que le rythme rapide de l'usure normale de certaines machines mobiles lourdes utilisées par l'industrie de la construction pour l'excavation et le déplacement de la terre et du roc et le tassement des matériaux de voirie justifie un taux d'amortissement plus accéléré. Dès lors, il est proposé de modifier les règlements pour majorer les taux des allocations du coût en capital de ces machines de 30 p. 100 à 50 p. 100 en ce qui concerne l'outillage neuf acquis à compter de ce soir.

Dans un autre domaine, il est important d'entreprendre des efforts pour aider les Canadiens à poursuivre des études destinées à améliorer leur formation en vue d'un emploi. Le programme de construction d'écoles professionnelles fournit une énorme contribution dans ce sens. Les étudiants d'université à plein temps reçoivent également une aide, grâce à la déduction de leurs frais de scolarité dans le calcul de leur revenu imposable. Les étudiants à temps partiel qui doivent payer leurs cours pour obtenir un diplôme universitaire ou un certificat d'études secondaires ou pour acquérir une technique quelconque ou améliorer autrement leur formation à un emploi n'ont pas été autorisés à déduire leurs frais de scolarité. Ces cours se donnent fréquemment le soir ou durant des périodes de vacances ou ne durent pas assez longtemps pour que celui qui fréquente les cours puisse être considéré comme étudiant à plein temps. Nous nous proposons de modifier la loi de façon à permettre à ces étudiants de déduire, à compter de cette année-ci, les frais de scolarité qu'ils versent aux institutions d'enseignement du Canada.

Un autre projet de modification de l'impôt sur le revenu permettrait de déduire dans le calcul du revenu des dépenses courantes au titre de la recherche scientifique faite en dehors du Canada, si cette recherche se rapporte à l'entreprise du contribuable. Une autre proposition d'intérêt général permettrait aux contribuables de déduire des dépenses encourues dans la préparation d'un avis d'opposition à une cotisation d'impôt sur le revenu ou dans l'appel d'une cotisation.

Plusieurs autres modifications seront apportées à la loi de l'impôt sur le revenu. Certaines de ces modifications sont énoncées dans la résolution qui doit être déposée ce soir et d'autres, se rapportant à la forme ou au libellé, seront présentées dans le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

Lorsque nous avons préparé ces propositions de modifications à l'impôt sur le revenu, nous avons examiné avec soin plus de 250 propositions distinctes, ainsi que de nombreuses variantes, soumises par des particuliers ou des organismes de tout le pays. De plus, nous avons apporté une attention toute particulière aux propositions formulées dans l'une et l'autre Chambre du Parlement au cours du débat de l'an dernier sur les résolutions budgétaires et le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu.

Les députés se rappelleront que les propositions qui ont été formulées l'an dernier tendaient, pour un certain nombre, à modifier la ligne de conduite relative aux dons de charité. Nous les avons examinées avec soin, mais, pour être franc, je n'ai pas encore pu en arriver à une solution satisfaisante. Après en avoir beaucoup discuté, feu mon collègue le ministre du Revenu national a prié la Commission royale sur la fiscalité d'apporter à cette question une attention spéciale au cours de l'étude complète qu'elle est en train de faire du régime fiscal.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

A la suite d'une revision de la situation budgétaire de l'année à venir ainsi que de l'emploi et des perspectives économiques en général, le gouvernement a conclu qu'il était possible d'appliquer maintenant une autre mesure importante, en plus de celles annoncées dans le discours du trône, d'un programme législatif de quatre ans qu'il a proposé à la population canadienne.

Une caractéristique essentielle de notre ligne de conduite, c'est d'encourager et d'aider les jeunes à poursuivre leur formation pour les préparer à trouver un emploi. Afin de donner suite à cet objectif, nous proposons que les allocations familiales soient versées à l'égard des enfants âgés de 16 et 17 ans qui suivent à plein temps des cours d'instruction ou de formation.

Des voix: Bravo!

Une voix: L'unique déclaration intéressante que vous avez faite.

Le très hon. M. Pearson: Cinq ans.

Une voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas réalisée?

L'hon. M. Gordon: Il est rassurant de sentir un tel appui à l'égard d'une excellente initiative.

Une voix: Cette initiative nous appartient.

L'hon. M. Gordon: On verse actuellement un montant mensuel de $6 dans le cas des enfants de moins de 10 ans; dans le cas de ceux qui ont de 10 à 15 ans, le versement est de $8, vu que les enfants plus âgés coûtent plus cher à élever. En vue d'appliquer le même principe, on versera un montant mensuel de $10 dans le cas des enfants âgés de 16 et 17 ans. Pour être admissibles à toucher ces versements, les enfants devront fréquenter régulièrement l'école ou l'université ou suivre un cours de formation technique.

Les modifications qu'il y a lieu d'apporter à la loi sur les allocations familiales seront présentées à la Chambre après le congé de Pâques. Il y aura lieu, en outre, de reviser les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, afin de modifier les exemptions d'impôt accordées à l'égard des enfants admis au bénéfice des allocations familiales.

Nous estimons que le coût net de ces allocations, compte tenu de la répercussion que produiront sur nos revenus les déductions réduites en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, s'élèvera à environ 43 millions de dollars pour l'année pleine. Au cours de l'année financière 1964-1965 le coût net imputé au budget s'élèvera à environ 27 millions de dollars.

Les moins de vingt ans qui ont cherché de l'emploi ont eu à faire face à plus de difficultés que la plupart des adultes. Cette mesure est destinée à aider et à encourager les adolescents, en aussi grand nombre que possible, à poursuivre leur formation pendant deux ans de plus, de manière à les rendre plus aptes à remplir les genres d'emploi qui seront vraisemblablement disponibles.

Le gouvernement estime que les dépenses qu'impliquera ce programme constitueront un placement important permettant d'accroître la spécialisation et les aptitudes de nos effectifs ouvriers et d'améliorer ainsi la croissance et le développement de notre économie. C'est une mesure que nous pouvons nous permettre d'adopter cette année. Elle aidera les jeunes Canadiens à se préparer à des meilleurs emplois.

La proposition visant à permettre, dans le calcul de l'impôt sur le revenu, la déduction des frais de scolarité à l'égard d'une formation à temps partiel, aidera d'autres jeunes gens à réaliser le même objectif. Il en sera de même pour les prêts aux étudiants d'université, annoncés dans le discours du trône et expliqués par le premier ministre dans le discours qu'il a prononcé le jour réservé aux chefs de partis.

A mon avis, ces prêts aux étudiants d'université peuvent être fournis aisément et efficacement par les banques à charte, qui disposent de vastes facilités à travers tout le pays. Nous désirons obtenir la coopération non seulement des banques mais, à travers elles, des autorités universitaires, afin de nous assurer que tous les prêts seront consentis à des étudiants à plein temps qui sont aptes à obtenir un grade universitaire et qui ont besoin d'aide financière pour poursuivre leurs études. Le gouvernement est disposé à garantir ces prêts aux étudiants; il y a de bons précédents créés dans certaines autres lois canadiennes qui nous permettent d'aborder la mesure de cette façon. L'étudiant n'aurait aucun intérêt à payer durant ses années d'étude.

Nous allons étudier cette proposition lors de notre réunion avec les provinces, un peu plus tard ce mois-ci, de même qu'avec les banques et la Fondation des universités canadiennes. Ce que nous avons à l'esprit ne devrait gêner en aucune manière le bon fonctionnement des universités ni porter atteinte à la juridiction des provinces à cet égard. Mais ce ne devrait être d'un secours réel aux jeunes gens prometteurs qui, pour la plupart, après avoir reçu leur diplôme, seront largement en mesure de rembourser une grande partie du coût de leur formation universitaire, grâce aux traitements plus élevés qu'ils toucheront.

La mesure la plus importante dont a été saisi le Parlement est celle qui permettra à tous les travailleurs du Canada, lorsque, éventuellement, ils prendront leur retraite, de jouir d'une plus grande mesure de sécurité et de dignité qu'il n'avait été possible jusqu'ici. Je désire préciser dans cet exposé budgétaire que le présent gouvernement et le Parlement actuel se préoccupent tous deux d'assurer aux jeunes Canadiens l'occasion d'acquérir la formation nécessaire afin de vivre et de travailler dans ce monde complexe et concurrentiel dans lequel ils sont sur le point de s'engager.

CONCLUSION

On estime que les divers changements que j'ai proposés porteront le déficit à 455 millions de dollars pour l'année qui vient, soit une augmentation d'environ 35 millions. Les dépenses budgétaires prévues s'établissent maintenant à 7,155 millions et les recettes, à environ 6,700 millions. Les changements prévus dans la Caisse de la sécurité de la

vieillesse sont peu importants. En tout, il faudra emprunter environ 750 millions au cours de la prochaine année, compte tenu des soldes de caisse présentement favorables.

Le déficit prévu de 455 millions de dollars est bien inférieur—d'environ 33 1/3 p. 100 —à celui des deux années précédentes. Cette diminution est attribuable à l'amélioration des prévisions dans le domaine de l'économie et de l'emploi. Toutefois, comme le maintien du niveau général des recettes et de l'emploi exige un appui constant, il n'est pas souhaitable de nous engager plus avant pour le moment.

M. Horner (Acadia): Rien pour les agriculteurs.

L'hon. M. Gordon: Ils n'ont donc pas d'enfants?

M. Horner (Acadia) Pour sûr qu'ils en ont.

L'hon. M. Gordon: A cet égard, il est à noter que les décaissements sous forme de prêts à l'habitation, au financement des exportations, au crédit agricole et à d'autres fins, aideront à maintenir et à améliorer la situation économique, sans accroître le déficit budgétaire.

Les conditions économiques et financières qui existent actuellement au Canada ne sont pas propices à des changements spectaculaires. Toutefois, cela n'empêchera pas le Parlement d'être saisi d'importantes mesures législatives d'ordre financier. A la fin de la présente année, nous comptons présenter une mesure comportant la revision apportée chaque décennie à la loi sur les banques et qui sera rédigée à la lumière de l'étude approfondie effectuée par la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances. Nous espérons reviser la partie de la loi portant sur les placements des compagnies d'assurance. Comme je l'ai déjà indiqué, nous pouvons prévoir que d'importantes mesures législatives tendant à améliorer la structure fiscale seront présentées l'an prochain et probablement aussi l'année suivante.

Le budget qui vous est présenté cette année est, je crois, celui qui répondra le mieux aux besoins de l'économie canadienne. Il maintient et renforce les mesures qui se sont révélées utiles l'année dernière. Il propose une diminution sensible du déficit budgétaire, tout en continuant à favoriser la croissance économique grâce à l'apport de l'État. Le 20 février, le premier ministre traçait le programme législatif du gouvernement pour la présente session selon un plan de travail méthodique et bien avisé. C'est là l'esprit de tout le programme du gouvernement. C'est aussi l'esprit du présent exposé budgétaire.

Je vais maintenant déposer, monsieur l'Orateur, toutes les résolutions budgétaires dont je proposerai l'adoption lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens. Conformément à la procédure habituelle, ces résolutions renferment certaines propositions qui ne sont pas formulées de façon précise dans le présent exposé.

RÉSOLUTIONS

La loi de l'impôt sur le revenu

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, les déductions autorisées sur le revenu à l'égard de certains frais d'instruction sont étendues aux frais d'instruction payés par un contribuable qui est élève, à plein temps ou non, à une institution d'enseignement au Canada

a) qui est une université, un collège ou autre institution d'enseignement où se donnent des cours au niveau post-secondaire,

b) qui est une école dirigée par ou au nom de Sa Majesté du droit du Canada, une province, une municipalité au Canada, ou un organisme municipal ou public remplissant une fonction gouvernementale au Canada,

c) qui est une école supérieure ou secondaire où se donnent des cours conduisant au certificat d'école secondaire ou au diplôme nécessaire pour s'inscrire à un collège ou une université, ou

d) qui est reconnue par le ministre du Travail comme étant une institution d'enseignement où se donnent des cours assurant ou améliorant la compétence d'une personne à remplir un emploi, exploiter un commerce ou exercer une profession,

si les frais d'instruction payés par le contribuable pour l'année dépassent $25.

2. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, une personne à charge à l'égard de laquelle un contribuable est autorisé à déduire un montant ne dépassant pas $550 dans le calcul de son revenu imposable comprendra le frère ou la sœur d'un contribuable lorsque ce frère ou cette sœur était âgé de 21 ans ou plus et fréquentait à plein temps une école ou une université.

3. Que la période commençant le 5 décembre 1963 au cours de laquelle une nouvelle entreprise de fabrication ou de transformation doit avoir commencé à fabriquer ou à transformer des produits en quantités commerciales raisonnables dans une région désignée pour obtenir un certificat aux fins de l'article 71A de la loi est prolongée jusqu'au 31 mars 1967.

4. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, pour déterminer si 95 p. 100 des biens utilisés dans une entreprise étaient nouveaux et situés dans une région désignée, aux fins d'établir qu'en vertu de l'article 71A de la loi une personne exploitait l'entreprise dans une région désignée, la valeur des biens sera leur juste valeur marchande, même si cette valeur est différente de leur coût en capital.

5. Que, dans le cas où, alors qu'une région constituait une région désignée, une entreprise a été reconnue comme nouvelle entreprise de fabrication ou de transformation, ou une demande par écrit a été adressée au ministre de l'Industrie par un contribuable au sujet d'une entreprise qui, sur exécution des conditions prévues, serait reconnue comme nouvelle entreprise de fabrication ou de transformation dans la région désignée, cette région, même si elle n'est plus une région désignée, continuera à être considérée comme région désignée aux fins de l'application de l'article 71A de la loi à l'entreprise en question.

6. Que, pour l'année d'imposition 1962 et les années d'imposition subséquentes, un contribuable peut déduire, dans le calcul de son revenu, toutes dépenses de nature courante à l'égard de recherches scientifiques menées à l'extérieur du Canada, qui sont des dépenses faites au cours de l'année

a) pour de la recherche scientfique relative à l'entreprise du contribuable directement menée par le contribuable ou en son nom, ou

b) dont le montant est versé à des associations, universités, collèges, instituts de recherche ou autres institutions semblables approuvées, pour servir à une recherche scientifique relative à l'entreprise du contribuable.

7. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, un contribuable peut déduire, dans le calcul de son revenu, les sommes qu'il a dépensées à l'égard d'une opposition à une cotisation ou d'un appel d'une cotisation et doit inclure, dans le calcul de son revenu, tout frais recouvré à cet égard.

8. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, un contribuable peut déduire, dans le calcul de son revenu, un montant payé au cours de l'année ou pendant une année antérieure, depuis 1962, à titre de contribution à un régime ou fonds de pension enregistré, ou en vertu d'un tel régime ou fonds, à l'égard de services rendus par lui dans les années passées alors qu'il était cotisant, même s'il déduit aussi un montant au titre de contributions à l'égard de services rendus par lui dans les années passées pendant qu'il n'était pas cotisant, mais le montant maximum déductible dans une année à l'égard de services rendus pendant qu'il était cotisant ne devra pas dépasser $1,500, moins la somme des montants déduits dans l'année à l'égard de services rendus par lui au cours de l'année et à l'égard de services rendus par lui antérieurement à l'année alors qu'il n'était pas cotisant.

9. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, la période de soixante jours à compter de la fin d'une année pendant laquelle un employeur peut verser un montant à un régime ou fonds enregistré de pension, ou en vertu d'un tel régime ou fonds, à l'égard de services rendus par des employés soit portée à 120 jours.

10. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, il soit nettement établi que tout montant reçu par un employeur, lors de la liquidation ou de la réorganisation d'une caisse ou d'un régime de pensions, soit compris dans son revenu.

11. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, le paragraphe (3) de l'article 12 de la loi, qui prévoit des règles concernant une somme déboursée ou dépensée et payable par le contribuable à une personne avec laquelle il ne traitait pas à distance, soit modifié de façon qu'un contribuable qui, à la fin de son année d'imposition, a une dette qui

a) provient d'une transaction non à distance,

b) était déductible dans le calcul de son revenu, et

c) est à payer depuis deux ans après la fin de l'année d'imposition au cours de laquelle elle a été contractée

doive inclure, dans son revenu de la troisième année après l'avoir contractée, un montant égal à la dette, à moins que le débiteur et le créancier ne signent et ne présentent une entente dans laquelle ils choisissent de faire calculer leurs impôts comme si la dette avait été payée et remplacée par un prêt le premier jour de cette troisième année.

12. Que le taux de 20 p. 100 de l'impôt payable par une personne non résidente à l'égard des dividendes versés ou à elle crédités après 1964 par une corporation résidant au Canada qui n'a pas un degré de propriété canadienne soit réduit à 15 p. 100 et que, par conséquent:

a) soit abrogée, la Partie IID de la loi qui prévoit un impôt égal à 5 p. 100 de certains dividendes versés par une corporation qui n'a pas un degré de propriété canadienne;

b) soit réduit à 15 p. 100 le taux de 20 p. 100 de l'impôt prévu à la Partie IIIA de la loi à l'égard du revenu gagné après

1964 par une corporation non résidante qui fait des affaires au Canada; et

c) soit réduit à 15 p. 100 le taux de 20 p. 100 de l'impôt qui frappe le revenu imposable gagné après 1964 par une corporation de placement possédée par des non-résidents.

13. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, là où un contribuable a cédé sa part d'une association, la partie de la compensation jugée raisonnable dans les circonstances sera considérée comme le produit de la vente de biens dépréciables du contribuable utilisés dans les affaires de l'association.

14. Que, pour l'année d'imposition 1964, le montant déductible dans le calcul du revenu imposable à l'égard d'un enfant à charge âgé de plus de 15 ans et de moins de 18 ans à la fin de l'année ne doit pas dépasser $470 si une allocation a été versée en vertu de la loi sur les allocations familiales à l'endroit de l'enfant pour tout mois après celui où il a atteint l'âge de 16 ans.

15. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, un enfant sera tenu pour admissible aux allocations familiales pour toute année à la fin de laquelle il avait plus de 15 ans et moins de 18 ans, si une allocation aux termes de la loi sur les allocations familiales a été versée au cours de l'année à l'égard de cet enfant après le mois durant lequel il a atteint l'âge de 16 ans.

16. Que, en ce qui a trait à la définition du degré de propriété canadienne qui figure à l'article 139A de ladite loi, la présente mesure prévoit ce qui suit:

«(1) Le sous-alinéa (ii) de l'alinéa *a*) du paragraphe (1) de l'article 139A de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(ii) soit que

(A) au moins 25 p. 100 des actions émises et en cours de la société, admises en toute circonstance aux pleins droits de vote, appartenaient à une ou plusieurs personnes résidant au Canada, une ou plusieurs corporations contrôlées au Canada ou par une combinaison desdites personnes et corporations et que les actions ordinaires représentant dans l'ensemble au moins 25 p. 100 de la partie du capital souscrit de la corporation qui était constituée de toutes les actions ordinaires de la corporation, émises et en cours, appartenaient à une ou plusieurs personnes résidant au Canada, une ou plusieurs corporations contrôlées au Canada ou une combinaison desdites personnes et corporations soit que

(B) une ou plusieurs catégories d'actions de la corporation, admises en toute circonstance aux pleins droits de vote, aient été inscrites à la cote d'une bourse des valeurs prescrites du Canada, et qu'il soit établi en la manière prescrite qu'aucune personne non résidante ni aucune corporation qui n'a pas rempli les conditions énoncées à la clause (A) du présent sous-alinéa ne possédait plus de 75 p. 100 des actions émises et en cours de la corporation, admises en toute circonstance aux pleins droits de vote, soit seul soit en combinaison avec une autre personne associée à elle ou avec toute corporation semblable à un moment quelconque dans la période, au sens où l'entend le paragraphe (5a) ou (5b) de l'article 139, et une ou plusieurs catégories d'actions ordinaires de la corporation représentant dans l'ensemble au moins 50 p. 100 de la partie du capital souscrit de la corporation qui était constituée de toutes les actions ordinaires de la corporation, émises et en cours, étaient inscrites à la cote d'une bourse des valeurs prescrites du Canada, et qu'il soit établi en la manière prescrite qu'aucune personne non résidante ni aucune corporation qui n'a pas satisfait aux conditions énoncées à la clause (A) du présent sous-alinéa ne possédait des actions ordinaires représentant dans l'ensemble plus de 75 p. 100 de la partie du capital souscrit de la corporation qui était constitué de toutes les actions ordinaires de la corporation, émises et en cours, soit seule, soit en combinaison avec une autre personne associée à elle ou avec toute corporation semblable à un moment quelconque dans la présente période, au sens où l'entend le paragraphe (5a) ou (5b) de l'article 139, et»

(2) Le paragraphe (1) de l'article 139A de ladite loi est aussi modifié par la suppression du mot «ou» à la fin de l'alinéa *a*), de la suppression de l'alinéa *b*) dudit paragraphe et par la substitution des alinéas suivants:

«*b*) la corporation remplissait les conditions énoncées aux sous-alinéas (i) et (ii) de l'alinéa *a*) et était une filiale en propriété exclusive d'une corporation qui, pendant toute la période de soixante jours, s'est conformée aux conditions énoncées à l'alinéa *a*) ou *c*); ou

c) la corporation remplissait les conditions énoncées aux sous-alinéas (i) et (iii) de l'alinéa *a*) et était une filiale

(i) dont aucune action ordinaire, émise et en cours, n'appartenait à une personne autre que

(A) la corporation dont elle était la filiale,

(B) une personne non résidente et non associée à la corporation dont elle était la filiale,

(C) un particulier résidant au Canada, ou

(D) une corporation contrôlée au Canada, et

(ii) dont la société mère s'est conformée aux conditions énoncées aux alinéas *a*) ou *b*) pendant toute la période de soixante jours.»

(3) Les alinéas *a*) et *b*) du paragraphe 2 de

l'article 139A de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«*a*) une corporation à capital-actions n'est pas contrôlée au Canada à une époque particulière moins que, à ce moment-là, la corporation soit résidante au Canada et que plus de 50 p. 100 des actions émises et en cours, admises en toute circonstance aux pleins droits de vote et les actions représentant dans l'ensemble plus de 50 p. 100 de son capital souscrit appartiennent à

(i) des particuliers résidant au Canada,

(ii) des corporations résidantes au Canada à l'égard de chacune desquelles

(A) plus de 50 p. 100 des actions émises, admises en toute circonstance aux pleins droits de vote, et

(B) les actions représentant dans l'ensemble plus de 50 p. 100 du capital souscrit appartiennent à des particuliers résidant au Canada, ou

(iii) toute combinaison de particuliers ou de corporations décrits aux sous-alinéas (i) ou (ii);

b) lorsque

(i) un particulier non-résident

(ii) une corporation qui n'a aucune part de propriété canadienne, ou

(iii) une corporation qui est associée à une personne non résidante aux termes des paragraphes (5a) ou (5b) de l'article 139 a un droit aux termes d'un contrat de participation ou autrement, immédiatement ou à une date future, de façon continuelle ou absolue, à des valeurs à revenu variable d'une corporation, ou un semblable droit d'en acquérir, ces valeurs

(iv) à moins que le droit ne dépende d'un événement qui ne saurait raisonnablement survenir dans un avenir prévisible, ou

(v) à moins que le droit ne soit tel qu'un homme raisonnable intéressé uniquement à la valeur des actions ne l'exercerait pas, seront censées

(vi) appartenir à la personne qui possède le droit,

(vii) appartenir à un non-résident, lorsque la personne possédant le droit est une société décrite au sous-alinéa (ii) ou (iii), et

(viii) lorsque les actions ne sont pas encore émises,

(A) être émises et en cours, et

(B) avoir une valeur de capital versé, à l'égard de chaque action, égale

1. à la valeur nominale, lorsque les actions en ont une,

2. au montant qui serait versé à l'égard de chaque action pour l'exercice du droit prévu aux termes du contrat, lorsque les actions n'ont pas de valeur nominale et qu'un montant est spécifié dans le contrat, ou

3. à la valeur marchande à l'expiration de la période de soixante jours pertinente à une action de la catégorie d'actions de la société qui ressemble le plus étroitement à l'action en cause, lorsque les actions n'ont pas de valeur nominale et qu'aucun montant n'est spécifié dans le contrat, et toute autre personne qui a la propriété réelle des actions visées par le droit en question sera censée ne pas avoir la propriété de ces actions.»

(4) Le paragraphe (2) de l'article 139A de ladite loi est en outre modifié par la suppression du mot «et» à la fin de l'alinéa *c*) et par l'addition des alinéas suivants:

«*e*) «valeur à revenu variable» signifie

(i) une action dont le propriétaire a, à titre de propriétaire, un droit

(A) à un dividende, et

(B) à une part de l'excédent de la société après remboursement du capital, lors du rachat de l'action, d'une diminution du capital de la société ou de la liquidation de la société,

égal au droit du détenteur de toute autre action de la société, lorsque dans chaque cas l'importance du droit est représentée par un taux de la valeur de capital versé de l'action visée par le droit, et

(ii) une action dont le propriétaire a, à titre de propriétaire, un droit

(A) à un dividende, une fois qu'un dividende, ne dépassant pas 8 p. 100 par année, a été versé aux détenteurs d'actions d'une catégorie autre que celle à laquelle l'action en cause appartient, et

(B) à une part de l'excédent de la société après remboursement du capital, lors du rachat de l'action, d'une diminution du capital de la société ou de la liquidation de la société, après qu'une partie de l'excédent, ne dépassant pas 10 p. 100, a été versée aux détenteurs d'actions d'une catégorie autre que celle à laquelle l'action en cause appartient, égal au droit du détenteur de toute autre action de la société, lorsque dans chaque cas l'importance du droit est représentée par un taux de la valeur de capital versé de l'action visée par le droit; et

f) appliquée à une action, l'expression «valeur du capital versé» signifie

(i) dans le cas d'une action non émise qui est censée, en vertu de l'aliné *b*), avoir été émise et en circulation, le montant déterminé en vertu de l'article (B) du sous-alinéa (viii) de cet alinéa, et

(ii) dans tout autre cas, un montant égal au capital versé de la compagnie qui est représenté par les actions de la classe à laquelle cette action appartient, divisé par le nombre d'actions de cette classe qui sont en fait émises et en circulation.»

(5) Dans le cas d'une année d'imposition commençant avant le 1er janvier 1965, pour une compagnie qui aurait eu un certain degré de propriété canadienne durant l'année d'imposition 1964 si l'article 139A de ladite loi n'avait pas été modifié par la présente loi, ce passage du sous-alinéa (1) de l'article 139A de ladite loi, modifié par la présente loi, qui en précède l'alinéa *a*), devra, si la compagnie en fait l'option de la manière prescrite avant le 1er janvier 1965, se lire ainsi:

«139A. (1) Aux fins de la présente loi, une compagnie a un certain degré de propriété canadienne durant une année d'imposition si, au cours de toute période de soixante jours commençant après le 16 mars 1964 et se terminant avant le 1er janvier 1965»

(6) Cet article s'applique à l'année d'imposition 1964 et aux années d'imposition subséquentes.»

et aux fins de déterminer si une compagnie a eu un certain degré de propriété canadienne aux fins de l'alinéa b) du sous-alinéa (1a) de l'article 106 de ladite loi, l'article 139A de ladite loi devra

a) à l'égard de tout dividende déclaré le ou avant le 16 mars 1964, se lire comme s'il n'avait pas été modifié par ladite mesure, et

b) à l'égard de tout dividende déclaré après le 16 mars 1964, se lire comme s'il avait été modifié par ladite mesure.

La loi sur les biens transmis par décès

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi sur les biens transmis par décès et de statuer, entre autres choses:

1. Que, à l'égard de biens transmis à la mort d'une personne dont le décès survient après mars 1964, la déduction de l'impôt payable normalement à l'égard des biens qui

a) étaient situés dans une province qui percevait un droit successoral et qui n'avait pas droit, en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ou toute autre loi du Parlement du Canada, de recevoir un paiement en conséquence de son abstention d'augmenter son droit successoral à l'égard de ces biens ou à l'égard de biens décrits à l'alinéa b), ou

b) étaient des biens mobiliers situés en dehors du Canada qui, à la mort de toute personne qui au moment de son décès était domiciliée dans une province décrite à l'alinéa *a*), étaient transmis à une personne qui au moment du décès était domiciliée dans cette province ou y résidait, sera de soixante-quinze pour cent.

2. Que la limite de $1,500 sur le montant de certains genres de biens transmis à la mort d'un *de cujus*, pouvant être cédés, livrés ou payés à toute personne résidant au Canada sans le consentement du ministre, dans le cas d'un cessionnaire, livreur ou payeur unique, est portée à $2,500, et que ces genres de biens sont étendus de façon à inclure un montant payable aux termes d'une police d'assurance à l'égard de maladie ou d'accident dans laquelle le *de cujus* avait, immédiatement avant son décès, un droit d'usufruit ou autre.

3. Que les biens compris dans un règlement devant être inclus dans le calcul de la valeur globale nette des biens transmis au décès d'une personne, sont censés inclure des biens compris dans un règlement dans lequel tout revenu provenant de ces biens est réservé à cette personne pour la vie ou pour toute autre période de temps pouvant être déterminée par rapport au décès.

4. Qu'une disposition testamentaire faite par une personne à propos de toute communauté de biens existant entre cette personne et son conjoint au moment où cette disposition a été faite est censée avoir été faite par chacune de ces personnes conformément à la part respective de chacune dans cette communauté.

5. Que, lorsque, à la condition de l'achat d'une rente viagère, une police d'assurance a été souscrite après le 16 mars 1964 sur la vie d'une personne, il sera inclus, dans le calcul de la valeur globale nette des biens transmis au décès de cette personne, le moindre des deux montants suivants,

a) le montant versé pour la rente moins le total des paiements viagers faits avant le décès, ou

b) le montant payable en vertu de la police d'assurance.

Tarif des douanes

1. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 219*a*, 326*m*, 326*n*, 399*a*, 410*c*, 410*d*, 410*e*, 683 et 848, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de la nation la plus favorisée	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif général
46a	*Pain fait avec de la levure comme levain*	En franchise	En franchise	20 p.c.	7½ p.c.	7½ p.c.	20 p.c.
219*a*	Produits chimiques non alcooliques pour la désinfection, ou pour combattre, éloigner ou détruire les champignons, les mauvaises herbes, les insectes, les rongeurs ou les autres fléaux d'ordre végétal ou animal ou pour en modérer les dégâts, n.d.; préparations non alcooliques *composées exclusivement* pour la désinfection, ou pour combattre, éloigner ou détruire les champignons, les mauvaises herbes, les insectes, les rongeurs ou les autres fléaux d'ordre végétal ou animal, ou pour en modérer les dégâts, n.d.:						
	(1) En paquets d'un poids de trois livres au plus chacun, poids brut	En franchise	12½ p.c.	25 p.c.	En franchise	12½ p.c.	25 p.c.
	(2) Autrement	En franchise	En franchise	15 p.c.	En franchise	En franchise	15 p.c.
225d	*Cire de montagne*	En franchise	En franchise	10 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
287b	*Articles de table non décorés, en porcelaine, en faïence ou en granit blanc, y compris les articles qui précèdent dont la surface est colorée uniformément d'une seule teinte, et destinée à la fabrication d'articles de table ayant reçu une décoration cuite au four*	En franchise	10 p.c.	35 p.c.	En franchise	10 p.c.	35 p.c.
326*m*	Articles en verre, non en feuilles ni en plaques, non compris les verres à boire fabriqués à la machine *ni les récipients devant servir à l'embouteillage ou au conditionnement de produits*, lorsqu'ils doivent entrer dans la fabrication d'articles en verre taillé ou *décoré*, en conformité des règlements que peut prescrire le Ministre.	En franchise	En franchise	32½ p.c.	En franchise 10 p.c. En franchise	En franchise 22½ p.c. 15 p.c.	32½ p.c. 32½ p.c. 32½ p.c.
399*a*	Tuyaux ou tubes, de fer ou d'acier, vulgairement appelés «tubes pétrole» et consistant en tubages ou cuvelages, en accessoires, en raccords et en manchons et mamelons pour protéger leur filetage; trépans pour sismographes, ayant de trois pouces et demi à quatre pouces et trois quarts inclusivement; tous les articles qui précèdent lorsqu'ils sont employés pour les puits de gaz naturel ou de pétrole	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
410*d*	Machines et appareils de forage de puits, et leurs pièces, devant servir au forage de puits d'eau ou à la prospection, à l'exclusion de la force motrice.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
491	*Machines et appareils utilisés dans les travaux d'exploration ou de découverte se rattachant aux puits de pétrole ou de gaz naturel ou pour la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploitation de ces puits jusqu'à et y compris les têtes d'éruption ou les unités de pompage du pétrole en surface; machines et appareils de forage, employés à l'exploration, la découverte, la mise en valeur ou l'exploitation de gisements de potasse ou de sel gemme; ces dispositions ne visent pas les voitures automobiles ni les châssis sur lesquels les machines et les appareils sont montés:*						
	(*1*) *Courroies et boyaux, entièrement ou partiellement de caoutchouc, et leurs armatures et accessoires, attachés ou non;*						
	Appareils de centrage du casing, grattoirs et curettes de parois; anneaux d'arrêt et paniers à ciment;						
	Ouvrages en caoutchouc moulé ou extrudé, à savoir, bouchons de cimentation, protecteurs, frotteurs, écouvillons et rouleaux pour guides de câble et ensembles guidant le renvidage du câble;						
	Tamis pour tamis vibrants;						
	Tiges de pompage, tiges polies, et leurs raccords;						
	Raccords à rétrécissement et bouchons ne dépassant pas quatre pouces de diamètre extérieur;						
	Vannes de têtes de puits, non au-dessous de deux pouces ni au-dessus de trois pouces, dimension nominale, conçues pour subir des pressions de service allant jusqu'à 2,000 livres inclusivement par pouce carré E.P.G. (eau, pétrole, gaz), à l'exclusion des soupapes de retenue, des régulateurs de pression, des soupapes de sûreté automatiques et des pointeaux;						
	Câbles métalliques;						
	Pièces de ce qui précède.....	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	Divers.	Diver	Divers

491 (suite)	(2) *Vannes de sécurité;* *Moufles fixes et moufles mobiles;* *Élévateurs et anneaux d'élévateurs;* *Outils de repêchage;* *Têtes de tubage à brides;* *Mâts ou derricks d'appareils de forage, d'entretien ou pour travaux de complément;* *Tables de rotation;* *Têtes de tubage taraudées pour tubages en surface dépassant 10¾ pouces de diamètre extérieur, ou conçues pour subir des pressions de service dépassant 2,000 livres par pouce carré E.P.G. (eau, pétrole, gaz);* *Émérillons;* *Matériel d'étude des puits;* *Équipement de perforation des puits;* *Vannes de tête d'éruption, de plus de trois pouces, dimension nominale, ou conçues pour subir des pressions de service dépassant 2,000 livres par pouce carré E.P.G. (eau, pétrole, gaz);* *Packers;* *Pièces de ce qui précède*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(3) *Appareils de forage, d'entretien ou pour travaux de complément, montés ou non;* *Treuils;* *Pompes à boue;* *Appareils de force motrice et groupes de commande pour actionner les pompes à boue, le treuil ou la table de rotation*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(4) *Autres machines et appareils et leurs pièces; pièces des articles énumérés dans le paragraphe (3) du présent numéro tarifaire:*						
	a) D'une classe ou d'une espèce faite au Canada	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
	b) D'une classe ou d'une espèce non faite au Canada	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
492	*Réservoirs en acier boulonné;* *Pompes à injection chimique;* *Chokes, pointeaux d'éruption et régulateurs de débit;* *Séparateurs et appareils de traitement, pétrole, gaz ou eau;* *Tout ce qui précède devant être utilisé par les puits de pétrole ou de gaz naturel depuis la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution;*						
	(1) *D'une classe ou d'une espèce faite au Canada; pièces de ces articles*	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	10 p.c. En franchise	22½ p.c. En franchise	35 p.c. En franchise

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
492 (*suite*)	(2) *D'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de ces articles*	En franchise	En franchise	En franchise	10 p.c. En franchise	22½ p.c. En franchise	35 p.c. En franchise
492a	*Boue de sondage et ses additifs, employés au forage pour le pétrole, le gaz naturel, la potasse ou le sel gemme*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise Divers	En franchise Divers	En franchise Divers
492b	*Machines et appareils utilisés pour la distillation ou la récupération des produits du gaz naturel:*						
	(1) *D'une classe ou d'une espèce faite au Canada; pièces de ces articles*	5 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
	(2) *D'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de ces articles*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
492c	*Machines et appareils utilisés pour la production de pétrole non raffiné à partir de schistes ou pour l'exploitation des sables pétrolifères par des procédés miniers ou pour l'extraction du pétrole de ces sables:*						
	(1) *D'une classe ou d'une espèce faite au Canada; pièces de ces articles*	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	En franchise 10 p.c.	En franchise 22½ p.c.	En franchise 35 p.c.
	(2) *D'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de ces articles*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
492d	*Matières employées à la fabrication des produits repris aux numéros tarifaires 491, 492, 492a, 492b et 492c*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise Divers	En franchise Divers	En franchise Divers
683	Barytine	En franchise	20 p.c.	25 p.c.	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
848	*Trépans, n.d., et leurs pièces*, destinés à servir à des travaux d'exploration ou de découverte se rattachant à l'aménagement, à l'épuisement et à la production des puits de pétrole ou de gaz naturel	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise

2. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste B du *Tarif des douanes* par le retranchement du numéro tarifaire 1047, de l'énumération de marchandises et du taux de drawback placés en regard de ce numéro, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, du numéro, de l'énumération de marchandises et du taux de drawback suivants:

Numéro	Produits	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou anti-dumping) payable à titre de drawback
1007	*Gobelets en verre fabriqués à la machine, ni taillés ni décorés*	*Lorsqu'ils sont employés à la fabrication de gobelets en verre taillés ou décorés; toutefois, aucun drawback ne doit être payé sous le régime de ce numéro, sauf lorsque 25 p. 100 au moins du coût de production de l'article fini a été engagé au Canada..*	60 p.c.

3. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 9*i*, 156, 196, 237*a*, 356*b*, 440*m*l., 440*n*l., 440*r*, 521(2), 521(7), 521(8), 611*a*(4), 681*c* et 696*a*, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

Numéros	——	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
9*i*	Nourriture devant servir à l'alimentation des truites...	En franchise	En franchise	25 p.c.	En franchise	En franchise	25 p.c.
	A compter du 1er juillet 1966	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 p.c. (à compter du 1er juillet 1964)	25 p.c.
156	(*1*) Whisky.....le gallon d'esprit-preuve	$4.50	$5.00	$10.00	$4.50	$5.00	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, $9 le gallon d'esprit-preuve						
	(*2*) Geniève (gin), n.d.....le gallon d'esprit-preuve	$4.50	$5.00	$10.00	$4.50	$5.00	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, $9 le gallon d'esprit-preuve						
	(*3*) Rhum, n.d.....le gallon d'esprit-preuve	$4.50	$6.00	$10.00	$4.50	$6.00	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, $9 le gallon d'esprit-preuve						

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
156 (*suite*)	(*4*) Brandy.....le gallon d'esprit-preuve En plus de cela, pour tous les tarifs, $9 le gallon d'esprit-preuve	$4.00	$4.00	$10.00	$4.00	$4.00	$10.00
	(*5*) Liqueurs.....le gallon d'esprit-preuve En plus de cela, pour tous les tarifs, $9 le gallon d'esprit-preuve	$4.50	$4.50	$10.00	$4.50	$4.50	$10.00
	(*6*) Alcool éthylique, ou la substance vulgairement dénommée alcool, oxyde d'éthyle hydrate ou esprit de vin, n.d.; spiritueux ou bloissons alcooliques, n.d.; absinthe, arak ou eau-de-vie de palme, eaux-de-vie artificielles et imitations d'eaux-de-vie, n.d.; cordiaux de toute expèce, n.d.; mescal, pulque, rum shrub, schiedam et autres schnaps; tafia, et amers ou breuvages alcooliques, n.d.; et vins, n.d., titrant plus de quarante pour cent d'esprit-preuve; le gallon d'esprit-preuve..... En plus de cela, pour tous les tarifs, $9 le gallon d'eprit-preuve	$5.00	$10.00	$10.00	$5.00	$10.00	$10.00
	Lorsque les articles dénommés au numéro 156 sont d'une force supérieure ou inférieure à la preuve, leur mesure et les droits à acquitter sur ces articles doivent être majorés ou réduits proportionnellement pour toute force supérieure ou inférieure à la preuve.						
196	Papier-*journal*.....	En franchise	En franchise	25 p.c.	En franchise	En franchise	25 p.c.
237*a*	Oxyde de deutérium ou eau lourde; uranium sous forme de gueuses, de lingots, de billettes ou de barres..... A compter du 1er juillet 1966	En franchise En franchise	En franchise 15 p.c.	25 p.c. 25 p.c.	En franchise En franchise	En franchise 15 p.c. (A compter du 1er juillet 1964)	25 p.c. 25 p.c.
356*b*	Nickel-chrome, en barres ou verges d'au plus trois quarts de pouce de diamètre, contenant plus de cinquante pour cent de nickel et plus de dix pour cent de chrome, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, pour servir à la fabrication de fils de résistance électrique et de bandes ou rubans de résistance électrique.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 15 p.c.	En franchise 20 p.c.	En franchise 25 p.c.

440*m* Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, suivant les règlements que peut établir le Ministre:						
1. De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada	En franchise	En franchise	27½ p.c.	En franchise	En franchise	27½ p.c.
A compter du 1er juillet 1965	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.
					(A compter du 1er juillet 1964)	
440*n* Moteurs d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs:						
1. De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada	En franchise	En franchise	27½ p.c.	En franchise	En franchise	27½ p.c.
A compter du 1er juillet 1965	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.
					(A compter du 1er juillet 1964)	
440*r* Groupes électrogènes auxiliaires;						
Barres, tuyaux, pièces refoulées d'alimunium, d'alliages d'aluminium ou de magnésium;						
Accumulateurs;						
Boulons, robinets, goupilles, œillets, écrous, axes, rivets, vis, vis de tension et chapes, rondelles;						
Freins avec leurs appareils de commande;						
Carburateurs;						
Démarreurs directs ou par inertie, avec ou sans leurs appareils de commande;						
Distributeurs;						
Dégivreurs et antigivreurs;						
Générateurs électriques;						
Lampes électriques;						
Analyseurs de gaz d'échappement;						
Accessoires et raccords;						
Avertisseurs de la pression du carburant;						
Pièces de forge et de fonte;						
Pentures;						
Vérins hydrauliques;						
Pompes hydrauliques;						
Bobines d'allumage;						
Instruments;						
Phares d'atterrissage et de vol;						
Magnétos;						
Refroidisseurs d'huile;						
Extincteurs à pression pour les incendies;						
Pompes d'amorçage;						
Hélices et sustentateurs rotatifs d'hélicoptères;						

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
440*r*	Appareils de T.S.F. pour communication dans la navigation et le transport aérien; Sièges; Bougies d'allumage; Tuyaux en acier; Fil embouti et barres d'accouplement; Pneus et chambres à air; Pompes à vide avec leurs appareils de commande; Boîtes de réglage de la tension; Roues; Pièces de tout ce qui précède; Tous les articles susmentionnés, lorsqu'ils sont de modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada et destinés aux aéronefs, moteurs d'aéronefs, accessoires d'aéronefs aéroportés, ou aux pièces d'aéronefs, de moteurs d'aéronefs, d'accessoires d'aéronefs aéroportés	En franchise	En franchise	27½ p.c.	En franchise 15 p.c.	En franchise 20 p.c.	27½ p.c. 30 p.c.
521	Filés et mèches, y compris le fil, la corde et la ficelle, pur coton:						
	(2) *Devant entrer dans la fabrique de fils à coudre de coton* ou de fils pour la brodeuse Schiffli:						
	a) Simples	En franchise	10 p.c.	15 p.c.	En franchise 10 p.c.	10 p.c. 15 p.c.	15 p.c. 30 p.c.
	b) Retors ou câblés	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	5 p.c. 10 p.c.	10 p.c. 15 p.c.	20 p.c. 30 p.c.
681*c*	Déchets à teneur en cobalt, pour la récupération du cobalt et des sous-produits qui s'y rencontrent	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 15 p.c.	En franchise 20 p.c.	En franchise 25 p.c.
691a	*Hosties ou pain sans levain devant servir à des fins sacramentelles*	En franchise	En franchise	En franchise	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
696*a*	Films cinématographiques, sonores ou silencieux, pistes sonores distinctes, clichés de projection rigides ou flexibles, positifs ou négatifs, et les enregistrements sonores qui leur sont destinés; Enregistrements sonores à l'usage des institutions ou sociétés éducatives, scientifiques ou culturelles;						

Enregistrements sonores autres que pour la vente ou la location;						
Modèles fixes ou mobiles;						
Enregistrements magnétoscopiques;						
Cartes murales et affiches;						
Tous les articles qui précèdent lorsqu'ils sont certifiés par le gouvernement ou par un représentant autorisé du gouvernement du pays de production ou encore par un représentant autorisé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, comme étant d'un caractère éducatif, scientifique ou culturel d'ordre international;						
Sous réserve des règlements que le Ministre peut prescrire.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 15 p.c.	En franchise 20 p.c.	En franchise 30 p.c.

4. La Chambre décide que tout acte législatif fondé sur les résolutions qui précèdent sera réputé être entré en vigueur le 17e jour de mars 1964, s'appliquer à tous les produits mentionnés dans lesdites résolutions, importés ou sortis d'entrepôt en vue de la consommation à compter de ladite date et s'appliquer également aux produits importés antérieurement et à l'égard desquels nulle déclaration d'entrée en vue de leur consommation n'a été faite avant cette date.

APPENDICE

TABLEAUX MENTIONNÉS DANS L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

CONCORDANCE ENTRE LES COMPTES PUBLICS ET LES COMPTES NATIONAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT À SES REVENUS ET À SES DÉPENSES

	1961–1962	1962–1963	1963–1964	1964–1965 prévisions
	(en millions de dollars)			
1. Revenus budgétaires	5,730	5,879	6,207	6,705
2. Redressement périodique supplémentaire[1]	−3	−4	—	—
3. Revenus extra-budgétaires:				
Recettes fiscales au chapitre de la securité de la vieillesse	644	693	745	900
Impôt prélevé aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	7	8	9	8
Assurance-chômage, contributions employeur-employé	278	286	297	311
Caisses de pension du gouvernement, contributions employeur-employé	234	235	251	270
Intérêt perçu sur les caisses d'assurance sociale et de pension du gouvernement	117	125	141	154
4. Impôt sur le revenu des sociétés[2]: excédent (+) de l'impôt à percevoir sur l'impôt perçu	62	62	20	−25
5. Bénéfices nets des sociétés commerciales de l'État avant déduction de l'impôt	145	176	194	206
6. Intérêt sur prêts, avances et placements	153	156	173	180
7. Moins: Remboursements budgétaires sur placements	−300	−293	−389	−366
8. Moins: Recettes du ministère des Postes	−182	−195	−199	−215
9. Postes de revenus budgétaires compensés par les dépenses budgétaires[3]	−97	−101	−100	−100
10. Toutes autres corrections apportées aux revenus budgétaires[4]	−39	−44	−26	−43
11. Total des revenus, sous le régime des comptes nationaux	6,749	6,983	7,323	7,985

(1) Dans les comptes nationaux, les recettes au cours de la période supplémentaire sont reportées à l'année financière suivante.

(2) L'impôt des entreprises commerciales de l'État n'est pas compris dans ce poste mais dans le poste 5.

(3) Voir aussi la ligne 10, concordance des dépenses.

(4) Ces corrections représentent pour une bonne part les postes de revenus qui ne s'appliquent pas aux comptes nationaux, comme par exemple les recettes provenant de la vente de disponibilités existantes.

CONCORDANCE ENTRE LES COMPTES PUBLICS ET LES COMPTES NATIONAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT À SES REVENUS ET À SES DÉPENSES

	1961–1962	1962–1963	1963–1964	1964–1965 prévisions
	(en millions de dollars)			
1. Dépenses budgétaires	6,521	6,571	6,892	7,125
2. Redressement périodique supplémentaire[1]	−47	−36	−87	115
3. Dépenses extra-budgétaires				
Versements sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse	625	734	809	885
Prestations d'assurance-chômage	455	403	372	378
Versements sur les Caisses de pension de l'État	68	73	84	91
Versements au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies	54	15	11	15
4. Transferts aux caisses extra-budgétaires	−65	−105	−65	−62
5. Redressement visant à instituer un régime se fondant sur les déboursés, à l'égard d'autres caisses de l'État et de sociétés de la Couronne[2]	−21	63	−17	−41
6. Dépenses budgétaires compensées par les revenus des sociétés commerciales de l'État:				
Dépenses du ministère des Postes	−185	−189	−207	−209
Déficits des sociétés commerciales de l'État	−86	−100	−77	−66
7. Redressement visant à instituer un régime d'inscription régulière de l'intérêt sur la dette publique	−23	−18	−21	−15
8. Avances de capitaux à l'industrie non militaire[3]	−4	−35	−60	−72
9. Réserves de défalcations	−39	−38	−83	−113
10. Postes de revenus budgétaires compensés par les dépenses budgétaires[4]	−97	−101	−100	−100
11. Autres redressements à l'égard des dépenses budgétaires	129	115	93	94
12. Total des dépenses, sous le régime des comptes nationaux	7,285	7,352	7,544	8,025
13. Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime des comptes nationaux	−536	−369	−221	−40
14. Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime budgétaire	(−791)	(−692)	(−685)	(−420)
15. Total	6,749	6,983	7,323	7,985

(1) Dans les comptes nationaux, les dépenses au chapitre des biens et services pour la période supplémentaire sont divisées également entre les années financières consécutives. D'autres postes de dépenses sont entièrement reportés à l'année financière suivante.

(2) Redressement qui remplace les crédits budgétaires accordés aux diverses caisses et agences par les dépenses réelles faites par ces caisses et agences.

(3) Les capitaux octroyés par le gouvernement à l'industrie figurent comme une partie de l'accumulation nette de capitaux par les entreprises et ils ont été soustraits des dépenses du gouvernement afin d'éviter de les compter deux fois dans les comptes nationaux.

(4) L'élément le plus important de ce poste, ce sont les recettes provenant de la vente de biens et services par le gouvernement. Ces dépenses constituent le dernier poste des dépenses du secteur privé et sont déduites afin d'éviter qu'on les compte deux fois.

OPÉRATIONS DE L'ÉTAT AFFÉRENTES AUX COMPTES NATIONAUX—ANNÉES FINANCIÈRES 1961-1962—1964-1965

	1961–1962	1962–1963	1963–1964 Estimation	1964–1965 Prévision
	(en millions de dollars)			
A. Revenu de l'État				
1. Impôts directs—Particuliers	2,139	2,108	2,255	2,530
2. Impôts directs—Sociétés [1]	1,349	1,344	1,365	1,425
3. Impôts de retenue	112	130	127	125
4. Impôts indirects	2,222	2,422	2,520	2,785
5. Revenu provenant de placement	415	457	508	540
6. Cotisations de l'employeur et de l'employé aux caisses d'assurance sociale et de pensions de l'État	512	522	548	580
7. Total	6,749	6,983	7,323	7,985
B. Dépenses de l'État				
1. Biens et services: défense	1,648	1,619	1,613	1,565
2. Biens et services: autres	1,375	1,386	1,380	1,610
3. Paiements de transfert à des personnes	2,078	2,086	2,150	2,270
4. Service de la dette publique	780	861	931	990
5. Subventions	236	262	287	295
6. Transferts à d'autres gouvernements	1,168	1,138	1,183	1,295
7. Total	7,285	7,352	7,544	8,025
C. Déficit (−)	−536	−369	−221	−40

[1] Sauf les impôts sur les entreprises commerciales de l'État. Ces impôts sont inclus dans le revenu provenant de placement.

TABLEAU COMPARATIF DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS (SELON LES TAUX ADOPTÉS POUR L'ANNÉE 1965 AUX ÉTATS-UNIS)

(Contribuable célibataire, sans personne à charge)

	Canada—Impôts aux taux actuels				États-Unis—Impôts aux taux de 1965			
Revenu	Impôt fédéral sur le revenu	Impôt provincial sur le revenu	Impôt fédéral de sécurité de la vieillesse	Impôt total	Impôt fédéral sur le revenu	Impôt de l'État sur le revenu (New-York)	Impôt fédéral de sécurité sociale	Impôt total
$	$	$	$	$	$	$	$	$
1,000	—	—	—	—	14	—	36	50
2,000	81	18	36	135	161	13	73	247
3,000	194	42	76	312	329	43	109	481
4,000	330	73	116	519	500	70	145	715
5,000	485	106	120	711	671	106	174	951
7,500	946	208	120	1,274	1,168	208	174	1,550
10,000	1,509	331	120	1,960	1,742	334	174	2,250
15,000	2,977	653	120	3,750	3,334	706	174	4,214
20,000	4,629	1,016	120	5,765	5,048	1,190	174	6,412
30,000	8,462	1,858	120	10,440	9,385	2,190	174	11,749
50,000	17,011	3,734	120	20,865	19,416	4,190	174	23,780
100,000	41,488	9,107	120	50,715	48,393	9,190	174	57,757

Nota:

(1) Pour les deux pays, les impôts indiqués comprennent l'impôt fédéral sur le revenu, l'impôt sur le revenu des provinces ou des États et l'impôt fédéral relatif à la sécurité sociale. Dans le cas du Canada, l'impôt provincial sur le revenu correspond à l'impôt de toute province sauf le Québec, le Manitoba ou la Saskatchewan. L'impôt de l'État sur le revenu, pour les États-Unis, correspond à l'impôt sur le revenu dans l'État de New-York. Trente-cinq États prélèvent des impôts sur le revenu des particuliers.

(2) Pour calculer l'impôt canadien, on a supposé que toute personne dont le revenu est inférieur à $20,000 choisit la déduction normale de $100 au lieu de réclamer des déductions pour les dons de charité, les frais médicaux extraordinaires et les cotisations syndicales. En outre, on a supposé que toute personne dont le revenu est supérieur à $20,000 ne choisirait pas la déduction normale, mais réclamerait plutôt des déductions de $500 pour les dons de charité et les frais médicaux extraordinaires.

(3) Pour calculer les impôts aux États-Unis, on a supposé que toute personne dont le revenu est inférieur à $20,000 choisirait la déduction normale de 10% du revenu, au minimum $300 ($400 pour un couple qui présente un rapport conjoint) plus $100 par enfant à charge et au maximum $1,000, au lieu de réclamer des déductions pour les dons de charité, les frais médicaux extraordinaires, les impôts d'État, et d'autres déductions. On a en outre supposé que toute personne dont le revenu est de $20,000 ou plus choisit la déduction normale aux fins de l'impôt d'État sur le revenu seulement, et réclame des déductions de $500 pour les dons de charité, frais médicaux extraordinaires, etc., plus le montant de l'impôt d'État sur le revenu aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu.

(4) Au Canada, l'impôt relatif à la sécurité de la vieillesse est de 4% du revenu imposable ou $120, si ce dernier montant est moindre. Aux États-Unis, l'impôt relatif à la sécurité sociale (qui s'appelle officiellement cotisation ou régime d'assurance-vieillesse et de prestations aux survivants) équivaut à 3⅛% du revenu brut ajusté ou $174, si ce dernier montant est moindre.

ÉTAT COMPARATIF DES IMPÔTS SUR LE REVENU DES PARTICULIERS AU CANADA ET AUX É.-U. (AUX TAUX EN VIGUEUR AUX É.-U. À COMPTER DE 1965)

(contribuable marié—sans personne à charge)

	Canada—impôts aux taux actuels				États-Unis—impôts aux taux en vigueur en 1965			
Revenu	Impôt fédéral sur le revenu	Impôt provincial sur le revenu	Impôt fédéral de sécurité de la vieillesse	Total des impôts	Impôt fédéral sur le revenu	Impôt de l'État sur le revenu (New-York)	Impôt fédéral de sécurité sociale	Total des impôts
$	$	$	$	$	$	$	$	$
1,000	—	—	—	—	—	—	36	36
2,000	—	—	—	—	56	—	73	129
3,000	81	18	36	135	200	7	109	316
4,000	194	42	76	312	354	37	145	536
5,000	330	73	116	519	501	67	174	742
7,500	753	165	120	1,038	915	163	174	1,252
10,000	1,266	278	120	1,664	1,342	283	174	1,799
15,000	2,649	581	120	3,350	2,460	639	174	3,273
20,000	4,260	935	120	5,315	3,592	1,115	174	4,881
30,000	8,052	1,768	120	9,940	6,447	2,115	174	8,736
50,000	16,560	3,635	120	20,315	14,153	4,115	174	18,442
100,000	44,955	8,990	120	50,065	38,691	9,115	174	47,980

Nota

(1) Voir remarques sous le tableau concernant «le contribuable célibataire—sans personne à charge».

(2) Dans le calcul des impôts aux É.-U. qui figurent ci-dessus, on a présumé que les contribuables mariés avaient usé du privilège de produire une déclaration conjointe. Cela veut dire, en réalité, que le revenu global du mari et de sa femme est partagé en deux moitiés et qu'on établit l'impôt exigible sur le revenu global en calculant l'impôt sur une moitié et en multipliant le résultat par deux. Ce privilège est offert à tous les contribuables mariés, même ceux dont le conjoint ne touche aucun revenu.

ÉTAT COMPARATIF DES IMPÔTS SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

Revenu imposable de la société	Impôt au Canada, y compris l'impôt de l'Ontario	Impôt fédéral aux É.-U. en 1965 (dans les États sans impôts sur le revenu des sociétés)	Impôts fédéral et de l'État combinés au New-Jersey (taux de l'État 1.75%)	Impôts fédéral et de l'État combinés dans 7 États* (taux de l'État 5%)	Impôts fédéral et de l'État combinés à N.-Y. et en Californie (taux de l'État 5.5%)	Impôts fédéral et de l'État combinés en Pennsylvanie (taux de l'État 6%)	Impôts fédéral et de l'État combinés au Massachusetts (taux de l'État 6.765%)
100,000	$ 41,850	$ 41,500	$ 42,410	$ 44,100	$ 44,360	$ 44,620	$ 45,018
Taux effectif	41.9%	41.5%	42.4%	44.1%	44.4%	44.6%	45.0%
300,000	$ 145,850	$ 137,500	$ 140,230	$ 145,300	$ 146,080	$ 146,860	$ 148,053
Taux effectif	48.6%	45.8%	46.7%	48.4%	48.7%	49.0%	49.4%
500,000	$ 249,850	$ 233,500	$ 238,050	$ 246,500	$ 247,800	$ 249,100	$ 251,089
Taux effectif	50.0%	46.7%	47.6%	49.3%	49.6%	49.8%	50.2%
1,000,000	$ 509,850	$ 473,500	$ 482,600	$ 499,500	$ 502,100	$ 504,700	$ 508,678
Taux effectif	51.0%	47.4%	48.3%	50.0%	50.2%	50.5%	50.9%
3,000,000	$1,549,850	$1,433,500	$1,460,800	$1,511,500	$1,519,300	$1,527,100	$1,539,034
Taux effectif	51.7%	47.8%	48.7%	50.4%	50.6%	50.9%	51.3%

*Ces États sont le Colorado, le Connecticut, le Delaware, le Maryland, la Caroline du Sud, le Vermont et la Virginie.

Taux d'impôt au Canada—Fédéral: 12% sur les premiers $35,000 et 41% au delà de $35,000. (Y compris l'impôt de 3% au titre de la sécurité de la vieillesse)
Provincial (Ont.): 11% sur tout le revenu imposable.

Taux d'impôt aux États-Unis—Fédéral: (Taux en vigueur à compter de 1965) 22% sur les premiers $25,000 et 48% au delà de $25,000.
États: Varient d'un État à l'autre. (On suppose que les taux d'impôt en vigueur actuellement dans les divers États vont demeurer tels quels.) Trente-sept États prélèvent des impôts sur le revenu des sociétés.

Nota: Dans le calcul des impôts fédéral et de l'État combinés, aux États-Unis, qui sont indiqués ci-dessus, un montant égal à l'impôt sur le revenu versé à l'État a été déduit du revenu imposable de la société avant de calculer le montant qu'elle doit payer au gouvernement fédéral en impôt sur le revenu.

Aux États-Unis, les employeurs sont tenus de contribuer au régime d'assurance-vieillesse et de prestations aux survivants au taux de 3⅛% du salaire des employés (maximum $174 par employé). Cet impôt prélevé sur les salaires n'est pas inclus dans les impôts des États-Unis indiqués ci-dessus.

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

déposés par
l'honorable Walter L. Gordon, député,
pour la gouverne du Parlement
à l'occasion de l'exposé budgétaire de 1964-1965

AVANT-PROPOS

Les présents documents ont un double objet:

1. Présenter une revue générale de la situation économique en 1963, offrant, en un seul fascicule de consultation facile, certains des principaux indices économiques établis par le Bureau fédéral de la statistique, la Banque du Canada et autres organismes officiels, ainsi que de brefs commentaires;

2. Présenter un exposé provisoire des Comptes de l'État pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964.

75135—4

PARTIE I

REVUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1963

		Page
1.	Généralités	43
2.	Les comptes nationaux—	
	Revenu et produit nationaux	44
	Dépenses nationales	52
	Revenu des particuliers et son affectation	59
	Placements et immobilisations	60
	Revenus et dépenses de tous les gouvernements	63
3.	La main-d'œuvre et son revenu	73
4.	Courbes des prix et des coûts	77
5.	Balance des paiements internationaux	82
6.	Affectation et provenance de l'épargne	96
7.	Marché des capitaux	100

Les tableaux compris dans le présent document budgétaire se fondent sur les estimations fournies par le Bureau fédéral de la statistique, la Banque du Canada et d'autres organismes officiels. Certaines de ces données paraissent pour la première fois; d'autres ont été publiées ailleurs. Toutes les estimations relatives à 1963, n'étant que provisoires, sont sujettes à révision.

PARTIE I

REVUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1963

GÉNÉRALITÉS

L'expansion de l'activité économique, amorcée au début de 1961, se poursuivait encore à la fin de 1963. L'incertitude qui avait marqué la fin de 1962 a fait place à une reprise de l'expansion en 1963 et la production, les ventes et l'emploi étaient toujours en plein essor à la fin de l'année. L'expansion de 1963 a été bien équilibrée, car l'emploi, les revenus, le commerce et les placements ont marqué des progrès soutenus. Aucune difficulté grave ne s'est manifestée dans aucun secteur. La magnifique récolte de l'Ouest canadien, coïncidant avec une hausse de nos exportations de céréales, a rehaussé sensiblement le niveau général de l'activité économique. Dans le troisième trimestre de 1963, dernière période pour laquelle nous avons des données complètes, le produit national brut (redressé pour chaque saison aux taux annuels) a atteint 43 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6 p. 100 par rapport au niveau atteint dans le troisième trimestre de 1962. Pour l'ensemble de 1963, le produit national brut, par rapport à celui de 1962, semble avoir augmenté d'environ 6 p. 100 en valeur, et d'environ 4 p. 100 en volume.

La relance économique précédente, celle de 1958–1960, avait pris fin après seulement huit trimestres. La reprise actuelle, amorcée au printemps de 1961, dure déjà depuis onze trimestres et ne donne aucun signe de fléchissement. Le taux d'expansion semble même s'être accéléré dans les derniers mois de 1963. Les éléments les plus fermes de la reprise actuelle ont été les exportations, les dépenses des consommateurs à l'égard des biens durables, ainsi que les dépenses des gouvernements provinciaux et des municipalités. Jusqu'ici, les accumulations de stock ont été modestes. Les importations n'ayant augmenté que modérément, la forte hausse des exportations a amélioré le compte courant international et constitué un stimulant important de l'expansion.

La production des industries de production de marchandises et des industries de production de services a augmenté d'environ 4 p. 100 en 1963. Des hausses des ventes, au pays et à l'étranger, ont suivi l'amélioration du pouvoir concurrentiel canadien, et les demandes des principaux associés commerciaux du Canada ont continué de grandir. Il y a eu des augmentations remarquables dans la fabrication au Canada, surtout dans la fabrication des produits du bois, du fer, de l'acier et des véhicules automobiles et des pièces.

Des hausses de l'emploi ont accompagné les augmentations de la production. En moyenne, l'emploi non agricole s'est accru de presque 3 p. 100, en 1963, par rapport à 1962. L'emploi de la main-d'œuvre masculine a augmenté sensiblement dans les industries de production de marchandises. Le déclin de l'emploi agricole, commencé depuis longtemps, s'est poursuivi, sauf vers la fin de l'année, où l'activité était exceptionnellement vive. Les fortes augmentations dans l'emploi de la main-d'œuvre masculine ont été un facteur très important qui a entraîné une baisse du chômage. En tout, le chômage a frappé en moyenne environ 5½ p. 100 de l'effectif ouvrier en 1963, mais à la fin de l'année, compte tenu des facteurs saisonniers, ce taux avait baissé à 4.9 p. 100 de l'effectif ouvrier, le taux le plus faible enregistré pour aucun mois depuis la mi-1957. Par ailleurs, l'effectif ouvrier s'est accru plus rapidement en 1963 qu'en 1962 et, à la fin de l'année, il comptait plus de 200,000 personnes de plus que l'année précédente. Le taux du chômage à

varié de façon marquée d'une région à l'autre. Au Québec, en 1963, l'effectif ouvrier et l'emploi ont augmenté au même rythme, de sorte que le taux du chômage est resté à peu près le même et un peu au-dessus de la moyenne nationale. Dans les provinces atlantiques, le chômage a diminué, mais est demeuré sensiblement au-dessus de la moyenne nationale.

Les immobilisations publiques et privées au Canada ont augmenté à peu près au même rythme que la production totale. L'industrie du bâtiment a été plus active et il y a eu 148,600 mises en chantier en 1963. Ce total n'a été dépassé qu'une seule fois. Dans le dernier trimestre, l'activité, stimulée en partie par la prime spéciale du gouvernement fédéral à l'égard des maisons construites en hiver, a été particulièrement vive. Le nombre des unités d'habitation encore en voie de construction à la fin de l'année était à un niveau sans précédent. Les autres immobilisations fixes des entreprises commerciales ont aussi augmenté en 1963.

Les épargnes personnelles des Canadiens ont augmenté pour suivre le rythme d'augmentation des immobilisations et elles ont plus que compensé une diminution des entrées nettes de capitaux étrangers. Les épargnes des particuliers, comme celles des entreprises commerciales, ont augmenté, et le déficit de tous les paliers de gouvernement, selon les comptes nationaux, a quelque peu augmenté, la diminution du déficit du gouvernement fédéral ayant presque contrebalancé l'augmentation du déficit combiné des gouvernements provinciaux et des municipalités.

En moyenne, la hausse des prix des principales denrées et des services achetés par les consommateurs, les entreprises commerciales et les gouvernements (éléments des dépenses nationales brutes) a été inférieure à 2 p. 100 en 1963, comparativement à l'année précédente. Étant donné qu'en Europe et au Japon, l'augmentation des prix a été plus sensible, la position concurrentielle internationale du Canada s'est améliorée.

La balance des paiements du Canada s'est nettement améliorée en 1963, le déficit de 848 millions enregistré à l'égard des comptes courants en 1962 ayant été réduit à environ 500 millions. Les ventes considérables de blé à la Russie, dans le dernier trimestre, ont contribué à réduire le déficit. La situation monétaire a été tranquille tout au cours de l'année 1963, malgré une crise de deux jours qui a secoué les marchés financiers à la mi-juillet, lors de l'annonce du projet de taxe d'égalisation des intérêts envisagé par les États-Unis. La tension sur les marchés des capitaux et du change s'est relâchée lorsque le gouvernement américain a déclaré qu'il chercherait à obtenir du Congrès l'autorisation d'exempter de la taxe proposée les nouvelles émissions de titres canadiens. A la mi-septembre, l'annonce des ventes considérables de blé à l'Union soviétique a de nouveau atténué les tensions du marché. Toutefois, l'incertitude a continué à régner dans les marchés financiers canadiens, en attendant la décision finale du Congrès américain sur la taxe proposée et il ne s'est produit aucun emprunt canadien aux États-Unis depuis la mi-juillet jusqu'à ce jour.

Les chapitres qui suivent donnent une analyse plus complète de ces événements.

LES COMPTES NATIONAUX

Revenu et produit nationaux

Le produit national brut a poursuivi son augmentation en 1963. Le rythme de l'augmentation s'est maintenu de façon assez soutenue durant les trois trimestres dont les chiffres sont disponibles (voir tableau 1 et diagrammes pages 48 et 49) et tous les genres de revenus y ont participé. Une comparaison du troisième trimestre de 1963 avec le troisième trimestre de 1962 révèle une augmentation

du revenu du travail de 6.6 p. 100, une augmentation des bénéfices des sociétés, avant déduction de l'impôt, de 6.8 p. 100, et une augmentation du revenu net des entreprises non agricoles et non constituées en sociétés de 6.5 p. 100. Les augmentations enregistrées dans le secteur non agricole de l'économie ont été assorties de nouveaux gains dans le revenu agricole, par suite de l'excellente récolte de blé de l'Ouest pour la deuxième année consécutive, du maintien du rendement agricole dans les autres parties du pays et de la fermeté des débouchés des produits agricoles. Beaucoup d'indices permettent de croire que l'expansion de l'économie s'est accélérée au cours du quatrième trimestre.

Jusqu'à la fin de septembre, l'expansion s'était maintenue pendant dix trimestres. Cette période d'expansion était alors déjà plus longue que celle de 1958–1960 qui n'avait duré que huit trimestres. On peut le constater en regardant les diagrammes des pages 48 et 49, qui montrent la durée et la ligne ascendante de chacune des trois périodes d'expansion enregistrées depuis 1954. Ces diagrammes montrent que le volume total du rendement non agricole a continué à s'accroître quoique à un rythme moins rapide que durant les premiers mois de la reprise de 1961 après le relâchement cyclique. L'expansion en cours a bien dépassé celle de 1958–1960 tant du point de vue du volume que de la durée, mais n'a pas atteint l'intensité de la reprise de 1954–1957, essentiellement due à l'essor des investissements commerciaux. Toutefois, la production des industries de fabrication s'est accrue, au cours de la période d'expansion actuelle, presque aussi rapidement qu'au cours de celle de 1954–1957 et beaucoup plus rapidement que durant celle de 1958–1960. Il ressort des données les plus récentes des derniers mois de 1963 que l'augmentation du volume de fabrication dans la période d'expansion courante dépassera peut-être bientôt celle de 1954–1957. Il est à noter qu'en dépit d'une dépréciation de plus de 10c. du cours du dollar qui a influé sur le prix des importations en dollars canadiens dans cette proportion, les prix n'ont monté que d'environ 5 p. 100 durant la période d'expansion en cours contre 9 p. 100 de 1953 à 1957.

Le volume de la production a continué à augmenter en 1963. Durant les neuf premiers mois de 1963, l'augmentation a été de plus de 4 p. 100 sur la période correspondante de 1962. Sauf en ce qui concerne l'agriculture, qui a enregistré une augmentation sensible due aux très fortes récoltes de céréales, la production non agricole a été en moyenne de 4 p. 100 supérieure durant les neuf mois considérés dans la comparaison. La production de biens et de services a augmenté d'environ 4 p. 100. Des chiffres préliminaires du dernier trimestre de 1963, il ressort une augmentation trimestrielle un peu plus forte que celle de l'année.

Le rendement du secteur de la fabrication a augmenté d'environ 5 p. 100 dans les trois premiers trimestres de 1963; la production de biens durables s'est accrue de 6 p. 100 et celle de biens non durables d'environ 4 p. 100. On note des augmentations sensibles de rendement dans les produits du bois, les produits du fer et de l'acier et les automobiles et pièces d'automobiles.

Le rendement des services d'utilité publique du gaz et de l'électricité, des secteurs de l'exploitation forestière, des transports, de l'entreposage et des communications accusent une augmentation supérieure à la moyenne de l'ensemble des industries, qui était de 4 p. 100. L'augmentation de la production minière n'a pas atteint la moyenne, car le flottement noté dans la production des métaux a neutralisé en partie l'accroissement de la production des industries du gaz naturel et du pétrole. L'activité dans l'industrie du bâtiment a fluctué au cours de 1962 et des trois premiers trimestres de 1963 mais semble avoir augmenté au cours du dernier trimestre de 1963.

Il semble évident que des éléments de force spéciaux ont joué un rôle important en appuyant et maintenant les niveaux de production et d'emploi, au cours de la période de flottement qui s'est produite dans la deuxième partie de 1962 et en établissant un tremplin à la reprise de l'expansion en 1963. L'économie

TABLEAU 1

REVENU NATIONAL ET PRODUIT NATIONAL BRUT

(D'après les taux annuels périodiquement établis)

	1962				1963		
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
1. Traitements, salaires et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	19,940	20,268	20,500	20,728	21,272	21,536	21,844
2. Soldes et allocations militaires	600	588	600	556	548	608	596
3. Revenu des sociétés avant le prélèvement des impôts	3,720	3,836	3,772	3,968	3,984	4,120	4,028
4. *Déduire:* Versement de dividendes aux non-résidents[1]	−576	−636	−512	−556	−628	−532	−516
5. Loyers, intérêts et divers revenus provenant de placements	2,692	2,732	2,720	2,928	2,840	2,992	2,940
6. Revenu net couru des exploitants agricoles provenant de la production agricole[2]	1,416	1,420	1,452	1,276	1,536	1,564	1,528
7. Revenu net d'entreprises non agricoles et non constituées en sociétés[3]	2,432	2,360	2,344	2,384	2,464	2,428	2,496
8. Rectification de l'évaluation des stocks	−108	−176	−196	− 48	−144	−296	−148
9. **Revenu national** (1+2+3+4+5+6+7+8)	**30,116**	**30,392**	**30,680**	**31,236**	**31,872**	**32,420**	**32,768**
10. Impôts indirects, moins les subventions	5,152	5,192	5,424	5,276	5,516	5,332	5,552
11. Allocations d'épuisement de capitaux et diverses rectifications de l'évaluation	4,660	4,704	4,756	4,900	4,820	4,844	4,848
12. Erreur restante d'estimation	−380	−240	−104	−160	−220	−144	−152
13. **Produit national brut au prix du marché** (9+10+11+12)	**39,548**	**40,048**	**40,756**	**41,252**	**41,988**	**42,452**	**43,016**
14. (Produit national brut au prix du marché sans compter le revenu net couru des exploitants agricoles)	(38,132)	(38,628)	(39,304)	(39,976)	(40,452)	(40,888)	(41,488)

[1] Comprend la taxe de rétention applicable à ce poste.

[2] Comprend un chiffre arbitrairement modéré du produit des récoltes et la revision normale, pour tenir compte des facteurs saisonniers, des quantités de céréales prélevées des stocks des fermes et des modifications intervenues dans les chiffres relatifs au bétail. Étant donné les facteurs arbitraires, il ne faut pas tenir compte de façon trop précise des chiffres périodiquement établis du revenu net couru des exploitants agricoles.

[3] Y compris le revenu net des professions indépendantes.

des États-Unis, qui a été marquée par les mêmes flottements au cours du troisième trimestre de 1962, a continué à se développer en 1963. La baisse du taux du change a sensiblement amélioré la position concurrentielle de l'industrie canadienne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cet état de choses s'est traduit par une expansion des industries de fabrication secondaire où, par rapport au point maximum atteint précédemment, l'emploi s'est accru plus rapidement que dans les deux périodes d'expansion précédentes et la production a augmenté plus rapidement qu'en 1957–1960 mais à peu près au même rythme qu'en 1953–1957. Le développement comparatif de la production, de l'emploi et des bénéfices dans le secteur de la fabrication secondaire est démontré par le diagramme, page 51 Il est révélateur que les exportations de produits ouvrés ont beaucoup augmenté, alors que les importations dans ce secteur ne se sont pas accrues de la façon qui a caractérisé les périodes d'expansion précédentes. (L'évolution du commerce est exposée en détail ci-dessous.) Dans les industries qui s'adonnent à l'exploitation des ressources, comme on le voit dans les diagrammes, pages 50 et 51, l'expansion de la production et de l'emploi a été moins marquée, mais les bénéfices ont été plus élevés que dans la période d'essor précédent.

Le revenu du travail, qui était au troisième trimestre de 1963 de 6 p. 100 supérieur à celui du troisième trimestre de 1962, a enregistré, en 1963, des avances trimestrielles plus marquées qu'en 1962. Le gain total des dix trimestres, à partir du point creux du début 1961, a été de 18 p. 100 et le nombre des travailleurs non agricoles a augmenté de 9 p. 100 durant la même période.

Quant aux bénéfices des sociétés, la fluidité de la situation due aux conditions cycliques est illustrée par le diagramme, page 48, indiquant les bénéfices des sociétés avant la déduction des impôts. Au troisième trimestre de 1963, ils s'élevaient à 4,028 millions de dollars, rajustés périodiquement aux taux annuels, et étaient de 7 p. 100 supérieurs à ceux du troisième trimestre de 1962. Au cours des dix trimestres écoulés depuis le début de la période actuelle d'expansion, les bénéfices ont augmenté de 36 p. 100. Le haut niveau de la production qui s'est maintenu dans les industries secondaires et les industries axées sur les ressources, ainsi que la baisse du cours du dollar canadien ont fortement contribué à maintenir le niveau des bénéfices au cours des trois premiers trimestres de 1963. Au cours du troisième trimestre, comparativement au trimestre correspondant, le revenu provenant des investissements accusait un gain de plus de 8 p. 100; il s'est accru de 15 p. 100 au cours des dix trimestres de la durée de la période d'expansion en cours.

Les augmentations relevées à l'endroit du revenu agricole net sont de nouveau dues, dans une large mesure, à l'accroissement de la récolte de céréales dans l'Ouest. Le chiffre global pour le troisième trimestre sujet à un ajustement saisonnier selon le taux établi pour l'année dépasse un milliard et demi de dollars, ce qui représente une avance de plus de 5 p. 100 par rapport au même trimestre de l'année précédente. La forte demande de blé importé sur le marché mondial a servi à maintenir le niveau des prix et le mouvement des céréales par les voies commerciales. La production et le prix des autres denrées agricoles sont également restés au même niveau.

Les stocks des entreprises agricoles, à la suite de deux bonnes récoltes successives, ont augmenté tant en 1962 que 1963, en dépit de ventes à l'exportation considérables. Toutefois, d'importants envois à l'étranger suivant les dispositions prises en septembre 1963, réduiront les réserves de céréales au cours des prochains mois. Le revenu en espèces de l'agriculture s'est maintenu à un niveau élevé. Au cours du troisième trimestre de 1963, le revenu global en espèces était d'environ 2 p. 100 plus élevé que celui du trimestre correspondant en 1962. Il y a lieu de relever que ces données ne tiennent pas compte de la plus grande partie des recettes en espèces que les agriculteurs ont tirées des ventes de la récolte sans précédent de 1963.

QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

SÉRIES DE CYCLE SUR CYCLE

Sommet précédent du cycle des affaires à 100
Désaisonnalisés

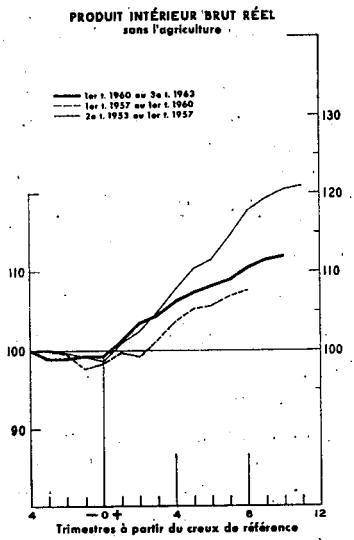

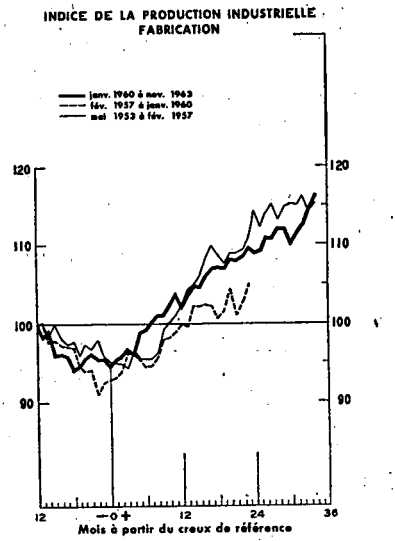

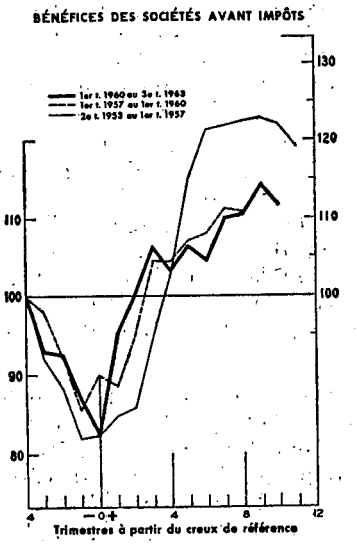

QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

SÉRIES DE CYCLE SUR CYCLE

Sommet précédent du cycle des affaires à 100
Désaisonnalisés

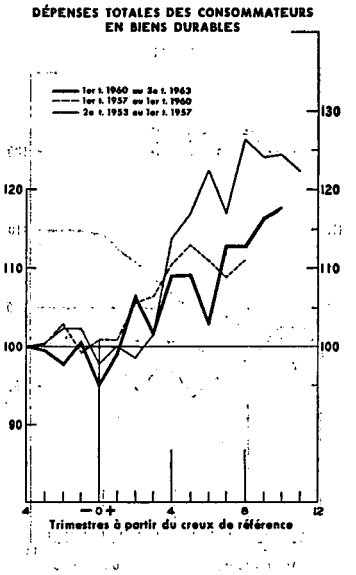

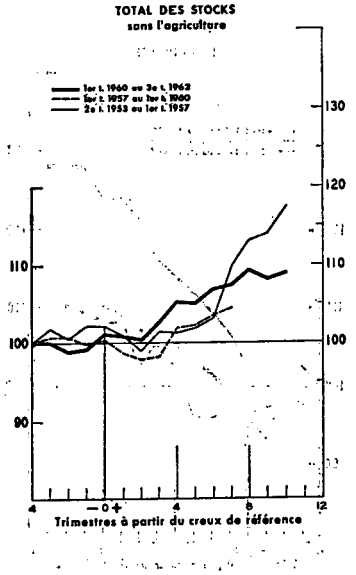

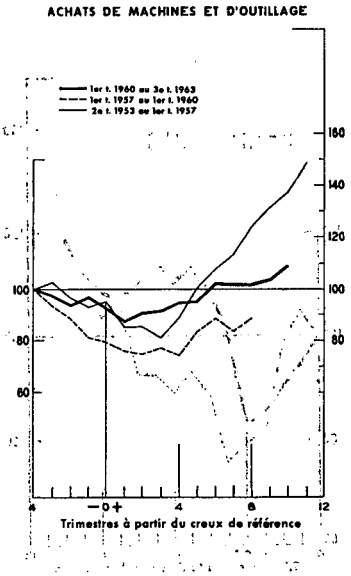

PRODUCTION, EMPLOI ET BÉNÉFICES

SÉRIES DE CYCLE SUR CYCLE

Sommet précédent du cycle des affaires à 100
Désaisonnalisés

I—Industries primaires

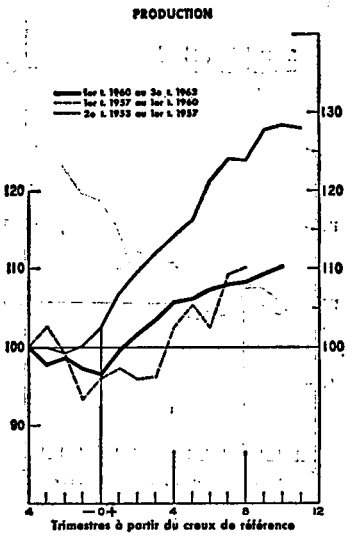

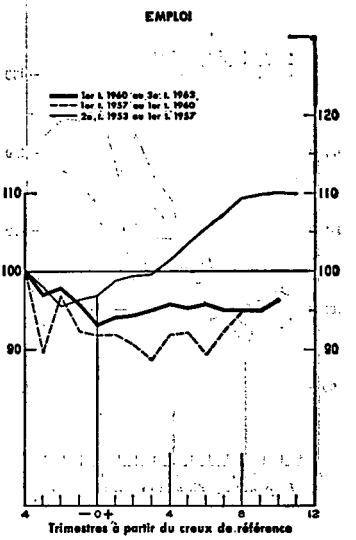

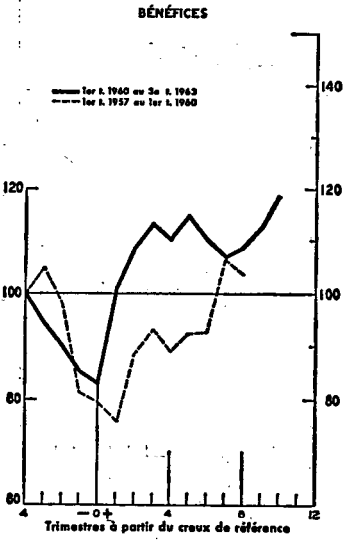

PRODUCTION, EMPLOI ET BÉNÉFICES

SÉRIES DE CYCLE SUR CYCLE

Sommet précédent du cycle des affaires à 100
Désaisonnalisés

II—Industries secondaires

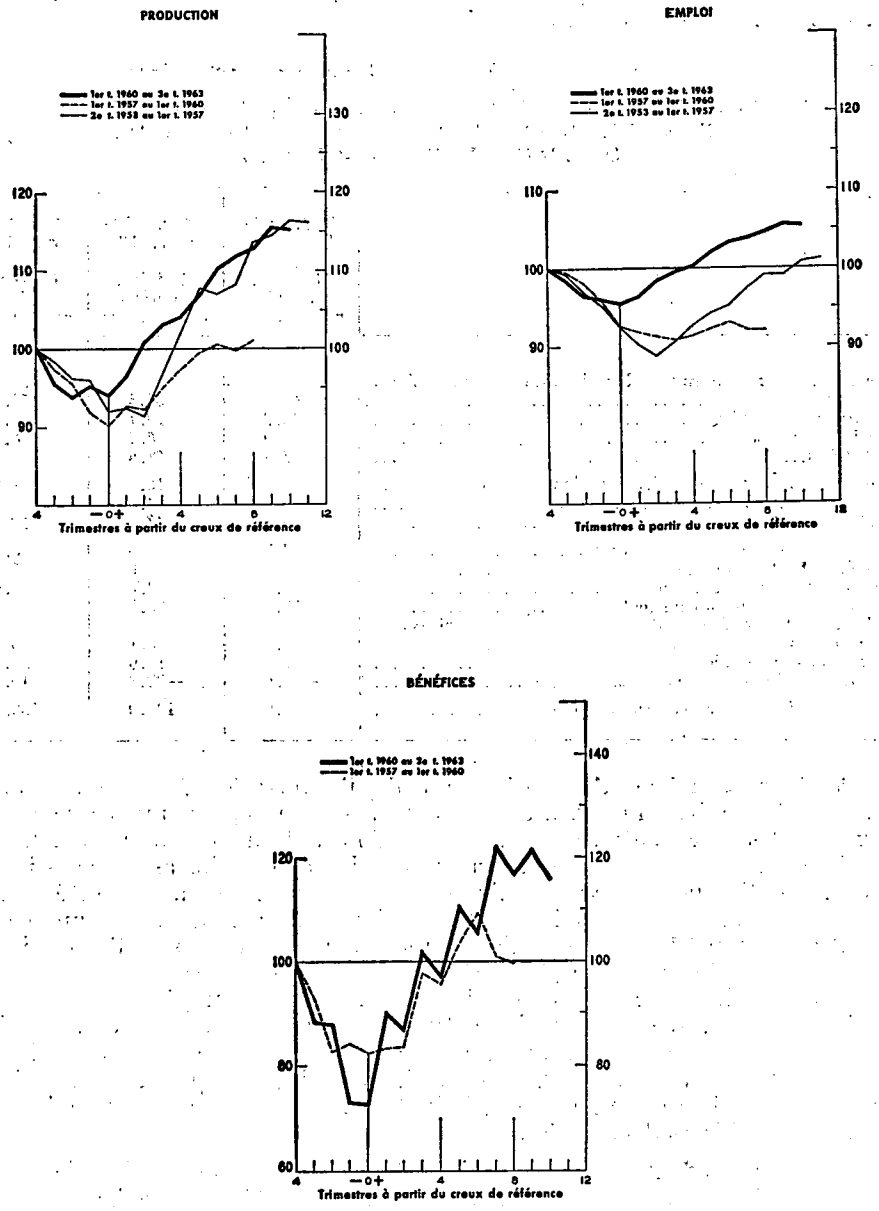

Les dépenses nationales

Tous les principaux éléments de la demande ont continué à prendre de l'importance au cours des trois premiers trimestres de 1963. Les tableaux 2 et 5 comparent le rôle des modifications de la demande pour les trois périodes d'expansion relevées après la guerre. Le tableau 2 permet, en outre, de se rendre compte de la contribution relative des diverses catégories de dépenses à l'accroissement de l'ensemble des décaissements pour chaque période d'expansion, et le tableau 5 fait ressortir le rythme d'expansion de chaque catégorie de dépenses au cours de chaque période d'expansion.

TABLEAU 2

CONTRIBUTION PROPORTIONNELLE DES ÉLÉMENTS DE DNB, AU CHANGEMENT GLOBAL AU COURS DES TROIS PÉRIODES D'EXPANSION D'APRÈS-GUERRE

	2e tr. 1954–4e tr. 1956 (10 trim. après le point creux)	1er tr. 1958–1er tr. 1960 (10 trim. après le point creux)	1er tr. 1961–3e tr. 1963 (10 trim. après le point creux)
Dépenses des particuliers pour les biens de consommation et les services	43.6	51.3	52.0
Biens non durables	*18.8*	*18.1*	*23.4*
Biens durables	*7.0*	*5.4*	*8.9*
Services	*17.8*	*27.8*	*19.7*
Dépenses de l'État au chapitre des biens et services	15.6	15.4	17.3
Fédéral	*4.7*	*−1.8*	*0.8*
Provinciaux et municipaux	*10.9*	*17.2*	*16.5*
Nouvelles constructions domiciliaires	3.7	−0.5	3.5
Nouvelles constructions non domiciliaires	16.1	−5.8	1.7
Machines et équipement neufs	11.8	6.0	6.9
Stocks commerciaux non agricoles	15.1	33.3	4.4
Stocks agricoles et céréales détenues par des entreprises commerciales	7.4	3.1	8.6
Exportations de denrées et de services	17.6	19.6	24.9
Importations de denrées et de services (−)	−31.0	−22.3	−19.4
Dépenses nationales brutes (erreur exclue)	100.0	100.0	100.0

Pendant la période d'expansion actuelle, l'exportation de biens et services a augmenté d'environ un quart. Cet accroissement résulte, davantage que pour les deux périodes précédentes, d'une augmentation de la demande globale. Le rôle relatif du secteur extérieur s'est accru en fonction de certains aspects des importations. Tandis que pendant les dix trimestres après le creux constaté pour la troisième période de trois mois de 1954, les importations ont accusé un accroissement d'environ 42 p. 100, et qu'au cours des huit trimestres de l'expansion de 1958–1960, elles ont monté de 14 p. 100, on ne relève qu'une avance de 15 p. 100 dans les dix trimestres qui ont suivi le creux constaté au début de 1961. Par conséquent, au cours de l'expansion actuelle, la plus grande partie de l'accroissement de la demande intérieure a pu être satisfaite par des sources canadiennes, et le changement net des exportations et importations a plus fortement stimulé l'économie intérieure pendant la période d'essor actuelle que pendant les deux périodes précédentes d'expansion.

Les dépenses de l'État pour les biens et services à tous les paliers de gouvernement représentent 17 p. 100 de l'accroissement des dépenses globales au cours des dix premiers trimestres de l'expansion actuelle. Elles sont un peu plus élevées qu'au cours des deux périodes d'expansion précédentes. Presque toute l'augmentation a eu lieu au niveau provincial et municipal, même si certains transferts

TABLEAU 3

DÉPENSES NATIONALES BRUTES

(Taux annuels corrigés des variations saisonnières)

	1962				1963		
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
1. Dépenses des particuliers pour les biens de consommation et les services	25,540	25,592	25,696	26,168	26,644	26,824	27,388
2. Dépenses de l'État au chapitre des biens et des services	7,384	7,900	7,824	7,776	8,128	8,152	8,244
3. Formation brute de capitaux fixes des entreprises commerciales[1]	6,888	6,860	7,016	7,052	7,056	7,268	7,376
Nouvelle construction domiciliaire	*1,536*	*1,564*	*1,616*	*1,592*	*1,564*	*1,640*	*1,648*
Nouvelle construction non domiciliaire	*2,756*	*2,676*	*2,588*	*2,652*	*2,684*	*2,772*	*2,720*
Machines et équipement neufs	*2,596*	*2,620*	*2,812*	*2,808*	*2,808*	*2,856*	*3,008*
4. Valeur des changements de volume à l'égard des stocks—total[2]	384	360	1,016	500	508	400	600
Stocks commerciaux non agricoles	*200*	*328*	*800*	*172*	*64*	*−40*	*296*
Stocks agricoles et céréales détenues par des entreprises commerciales	*184*	*32*	*216*	*328*	*444*	*440*	*304*
5. Exportations de denrées et de services[3]	7,940	8,272	8,248	8,436	8,480	8,976	8,924
6. Importations de denrées et de services[3]	−8,972	−9,176	−9,144	−8,840	−9,052	−9,312	−9,672
7. Erreur restante d'estimation	384	240	100	160	224	144	156
8. **Dépenses nationales brutes au prix du marché** (1+2+3+4+5+6+7)	**39,548**	**40,048**	**40,756**	**41,252**	**41,988**	**42,452**	**43,016**

(1) Comprend les entreprises commerciales et les institutions privées, ainsi que les entreprises commerciales que possède l'État.

(2) La valeur comptable des stocks est réduite afin de supprimer l'effet des fluctuations de prix; le changement de volume qui en découle est alors évalué d'après la moyenne des prix de la période en cours, de façon à trouver la valeur de ce changement de volume. La différence entre cette dernière et le changement de la valeur comptable est appelée rectification de l'évaluation des stocks (voir ligne 8, tableau 1).

(3) Des rectifications d'ordre secondaire ont été apportées aux chiffres des recettes et versements courants qui paraissent au tableau 24 afin de faire concorder ces chiffres avec ceux d'autres tableaux.

TABLEAU 4

DÉPENSES NATIONALES BRUTES EN DOLLARS CONSTANTS (1957)

(Taux annuels corrigés des variations saisonnières)

	1962				1963		
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
1. Dépenses des particuliers pour les biens de consommation et les services	23,912	23,828	23,784	24,136	24,536	24,608	24,968
2. Dépenses de l'État au chapitre des biens et des services	6,544	6,948	6,836	6,716	6,924	6,844	6,900
3. Formation brute de capitaux fixes des entreprises commerciales	6,268	6,192	6,284	6,284	6,256	6,420	6,436
Nouvelle construction domiciliaire	*1,376*	*1,392*	*1,424*	*1,396*	*1,364*	*1,420*	*1,420*
Nouvelle construction non domiciliaire	*2,532*	*2,440*	*2,352*	*2,396*	*2,404*	*2,476*	*2,404*
Machines et équipement neufs	*2,360*	*2,360*	*2,508*	*2,492*	*2,488*	*2,524*	*2,612*
4. Valeur des changements de volume à l'égard des stocks—total	416	396	960	424	480	364	588
Stocks commerciaux non agricoles	*204*	*316*	*760*	*156*	*68*	*−44*	*292*
Stocks agricoles et céréales détenues par des entreprises commerciales	*212*	*80*	*200*	*268*	*412*	*408*	*296*
5. Exportations de denrées et de services	7,536	7,776	7,724	7,880	7,888	8,380	8,280
6. Importations de denrées et de services	−8,248	−8,332	−8,288	−8,008	−8,112	−8,308	−8,528
7. Erreur restante d'estimation	356	220	92	144	204	132	140
8. **Dépenses nationales brutes au prix du marché** (1+2+3+4+5+6+7)	**36,784**	**37,028**	**37,392**	**37,576**	**38,176**	**38,440**	**38,784**

du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux ont défrayé une partie des décaissements accrus des gouvernements provinciaux et municipaux.

Les dépenses des particuliers ont joué dans l'essor actuel un rôle relativement plus important qu'en 1954–1956, et à peu près le même que pendant la période de 1958 à 1960.

La différence entre les trois périodes envisagées est, en ce qui concerne l'augmentation de la demande résultant des dépenses des particuliers, due à l'élément qu'en représentent les placements. Les dépenses à ce titre accusent des différences caractéristiques dans chacune des trois périodes d'expansion. La diminution de la construction domiciliaire et non domiciliaire au cours de la période d'expansion de 1958–1960 ne s'est pas répétée pendant les dix premiers trimestres de la période d'essor actuelle. Toutefois, les nouvelles constructions non domiciliaires ont contribué à l'accroissement global des dépenses en 1961–1963 dans une plus faible mesure qu'en 1954–1956.

Les placements en stocks commerciaux non agricoles n'ont joué, jusqu'en septembre 1963, qu'un rôle relativement insignifiant dans l'augmentation de l'ensemble des dépenses après le point creux de 1961. Par contraste, c'est à l'accumulation de stocks qu'il faut attribuer environ un tiers de l'essor constaté en 1958–1960 et, 15 p. 100 de celui relevé en 1954–1956.

Le tableau 5 fait ressortir, sous une forme un peu différente, les changements intervenus dans les dépenses au cours des trois périodes d'expansion envisagées. La fluctuation des placements fixes pendant la période actuelle est en opposition très nette avec la situation constatée à cet égard au cours des deux périodes précédentes. Pendant l'expansion de 1954–1956, cette catégorie de dépenses a augmenté très rapidement, tandis que 1958–1960 était une période d'adaptation, d'ajustement, dont l'élan n'était pas dû aux dépenses d'immobilisations. Au cours de la période de 1961–1963, la construction non domiciliaire est restée

TABLEAU 5

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES DÉPENSES NATIONALES BRUTES ENGLOBANT TROIS PÉRIODES D'EXPANSION D'APRÈS-GUERRE

—	1954–1956	1958–1960	1961–1963
	Modification en p. 100 10e trimestre après le point creux du 2e trimestre de 1954	Modification en p. 100 8e trimestre après le point creux du 1er trimestre de 1958	Modification en p. 100 10e trimestre après le point creux du 1er trimestre de 1961
Dépenses des particuliers	+20.4	+11.2	+14.5
Biens non durables	*+16.5*	*+ 7.6*	*+13.0*
Biens durables	*+27.3*	*+10.2*	*+23.3*
Services	*+24.1*	*+16.7*	*+14.0*
Dépenses de l'État au chapitre des biens et services	+26.3	+11.8	+16.3
Fédéral	*+14.6*	*− 3.0*	*+ 1.9*
Provinciaux et municipaux	*+40.3*	*+25.1*	*+26.1*
Nouvelles constructions domiciliaires	+23.9	− 1.5	+16.7
Nouvelles constructions non domiciliaires	+73.1	− 9.2	+ 4.5
Machines et équipement neufs	+44.5	+11.0	+18.1
Stocks commerciaux non agricoles	(+$1136m.)	(+$1516m.)	(+$296m.)
Stocks agricoles et céréales	(+$556m.)	(+$140m.)	(+$572m.)
Exportations	+25.9	+14.1	+22.9
Importations	+41.5	+13.9	+15.4
Dépenses nationales brutes au prix du marché	+29.3	+13.3	+18.7
Demande finale (ex. les stocks)	+26.8	+ 9.8	+15.8
Dépenses nationales brutes en dollars constants (1957)	+21.5	+ 8.4	+14.4
Produit domestique brut non agricole réel	+22.2	+ 9.4	+12.9

sensiblement inférieure au rythme de croissance des dépenses nationales brutes. Les placements en capital fixe ont augmenté proportionnellement à l'ensemble des dépenses.

Le graphique de la page 49 analyse les placements en stock au cours de trois périodes d'expansion. L'ensemble des stocks dans la période d'expansion actuelle représente un moins grand soutien pour l'activité économique qu'en 1958–1960, mais l'accumulation marquée qui s'est produite vers la fin de l'essor de 1954–1956, ne s'est pas répétée au cours de la période actuelle d'expansion.

Les dépenses de l'État concernant les biens et services ont moins augmenté durant la période d'expansion actuelle qu'au cours de celle de 1954 à 1956, mais elles ont subi une plus forte augmentation qu'en 1958–1960. Pour ce qui est de la construction domiciliaire et des achats de machinerie et de matériel, l'augmentation des dépenses de l'État, depuis le point creux de 1961 a peu différé de l'augmentation des dépenses nationales brutes. Les décaissements du gouvernement fédéral au chapitre des biens et services, qui n'ont augmenté que de 2 p. 100, n'ont pas été tout à fait proportionnels à l'accroissement de la population, alors que les décaissements comparables des gouvernements provinciaux et les municipalités ont augmenté de plus du quart au cours de la période de deux ans et demi.

Les dépenses des consommateurs ont légèrement fléchi, quant au pourcentage des taux d'augmentation; on note que les achats de biens non durables affichent des tendances moins dynamiques que les autres catégories. Cependant, la modification des dépenses des consommateurs au chapitre des produits durables a été plus importante.

Le tableau 7 indique les développements qui ont eu lieu en 1963. Il vaut la peine de remarquer au cours des trois premiers trimestres de 1963 les dépenses élevées des consommateurs pour les biens durables (les voitures notamment), et les décaissements croissants ayant trait à la machinerie et au matériel neufs. Les données statistiques préliminaires pour le quatrième trimestre indiquent une

DÉPENSE NATIONALE BRUTE EN DOLLARS COURANTS
ET EN DOLLARS CONSTANTS (1957)[1]
PAR TRIMESTRE, 1953-1963

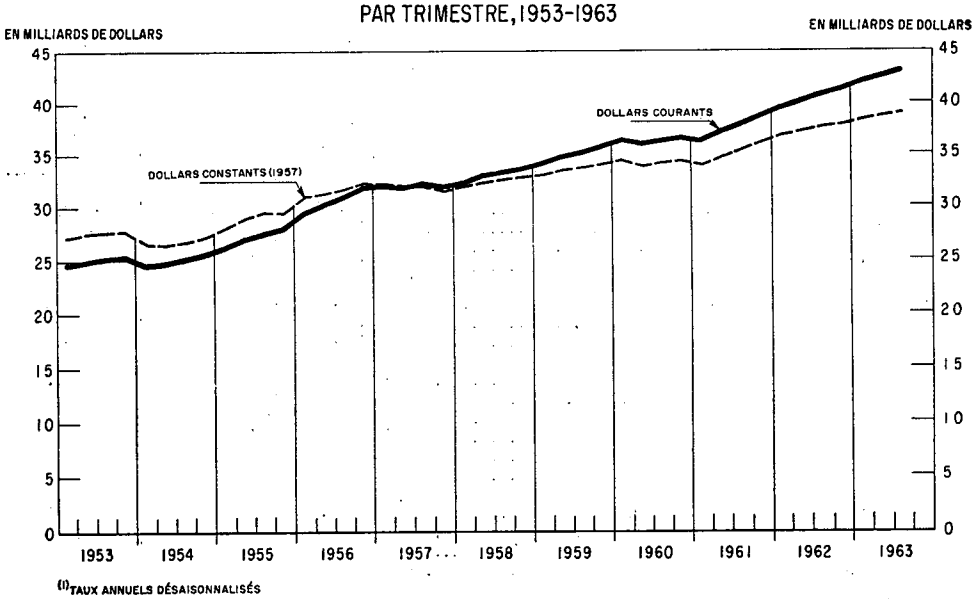

[1] TAUX ANNUELS DÉSAISONNALISÉS

TABLEAU 6

PROVENANCE DU REVENU DES PARTICULIERS

	1959	1960	1961	1962	1963(1)		
					1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
1. Salaires, traitements et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	17,459	18,251	19,068	20,359	21,272	21,536	21,844
Déduire: cotisations de l'employeur et de l'employé aux caisses d'assurances sociales et de pensions de l'État	−652	−745	−787	−816	−832	−848	−852
2. Solde et allocations des militaires	496	509	550	586	548	608	596
3. Revenu net des agriculteurs, tiré des entreprises agricoles	1,126	1,178	949	1,042	1,348	1,792	1,384
4. Revenu net des entreprises non agricoles et non constituées en société	2,210	2,213	2,289	2,380	2,464	2,428	2,496
5. Intérêt, dividendes et revenus nets des particuliers provenant des loyers	2,599	2,836	2,985	3,186	3,288	3,400	3,376
6. Versements de transfert à des particuliers:							
a) par l'État (non compris l'intérêt)	2,755	3,129	3,408	3,652	3,740	3,780	3,832
b) dons des sociétés aux œuvres de charité	43	40	44	45	48	48	48
7. **Revenu des particuliers** (1+2+3+4+5+6)	**26,036**	**27,411**	**28,506**	**30,794**	**31,876**	**32,744**	**32,724**

(1) Taux annuels corrigés des variations saisonnières.

TABLEAU 7

AFFECTATION DU REVENU DES PARTICULIERS

	1959	1960	1961	1962	1963[3]		
					1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
1. Impôts directs des particuliers—							
a) Impôts sur le revenu	1,744	1,978	2,131	2,311	2,492	2,376	2,492
b) Droits successoraux	130	158	144	166	144	148	180
c) Divers	214	224	236	237	248	240	244
Total des impôts directs	2,088	2,360	2,511	2,714	2,884	2,764	2,916
2. Dépenses des particuliers pour biens de consommation et services—							
Biens—							
a) Non durables	11,373	11,785	12,257	12,877	13,240	13,164	13,544
b) Durables	2,678	2,669	2,697	2,913	3,028	3,120	3,152
Services[1]	8,540	9,058	9,532	9,959	10,376	10,540	10,692
Total des dépenses des consommateurs	22,591	23,512	24,486	25,749	26,644	26,824	27,388
3. Épargne des particuliers	1,357	1,539	1,509	2,331	2,348	3,156	2,420
4. **Revenu des particuliers** (1+2+3)	**26,036**	**27,411**	**28,506**	**30,794**	**31,876**	**32,744**	**32,724**
5. Revenu disponible des particuliers[2]	23,948	25,051	25,995	28,080	28,992	29,980	29,808

[1] Comprend les dépenses nettes à l'étranger.

[2] Revenu des particuliers moins le total des impôts directs.

[3] Taux annuels corrigés des variations saisonnières.

augmentation importante de toutes les catégories principales de placements commerciaux, des augmentations soutenues des avoirs de stock, un très haut niveau des ventes d'automobiles et une diminution importante du déficit du compte courant international, à la suite d'une détérioration passagère de la situation au cours du troisième trimestre.

Le revenu des particuliers et son affectation

L'augmentation du revenu des particuliers s'est maintenue en 1963 et, au troisième trimestre de l'année, le taux corrigé des variations saisonnières était supérieur de 6.2 p. 100 à celui du même trimestre en 1962. Tous les principaux éléments ont enregistré une hausse considérable d'une année à l'autre.

Les salaires, les traitements et le revenu supplémentaire de la main-d'œuvre ont augmenté régulièrement pendant toute l'année, à peu près au même rythme qu'en 1962. Le revenu des cultivateurs a été plus élevé qu'en 1962 à cause surtout de la magnifique récolte de blé dans l'Ouest. Les conséquences sur le revenu en espèces des ventes massives de blé à la Chine et à la Russie se feront sentir lorsque les livraisons seront faites et que la Commission canadienne du blé aura effectué les décaissements en espèces au cours des 12 ou 18 prochains mois. Le revenu agricole net au compte des particuliers comprend la valeur des stocks agricoles et les versements en espèces de la Commission canadienne du blé. Les revenus accrus de la Commission ne sont pas compris ici, mais figurent comme élément du revenu accru net des cultivateurs au tableau du revenu national. Le revenu des entreprises non constituées en sociétés a enregistré de petites augmentations d'une année à l'autre au cours des deux premiers trimestres de 1963 et, au cours du troisième trimestre de 1963, il était de 6.5 p. 100 plus élevé qu'il y a un an. Le revenu de placement a oscillé au cours des trois premiers trimestres de 1963, mais une bonne amélioration par rapport à la période correspondante de 1962 s'est manifestée au cours de chaque trimestre. Les paiements de transfert ont augmenté légèrement au cours de chaque trimestre

AFFECTATION DU REVENU DES PARTICULIERS[1]
PAR TRIMESTRE, 1953-1963

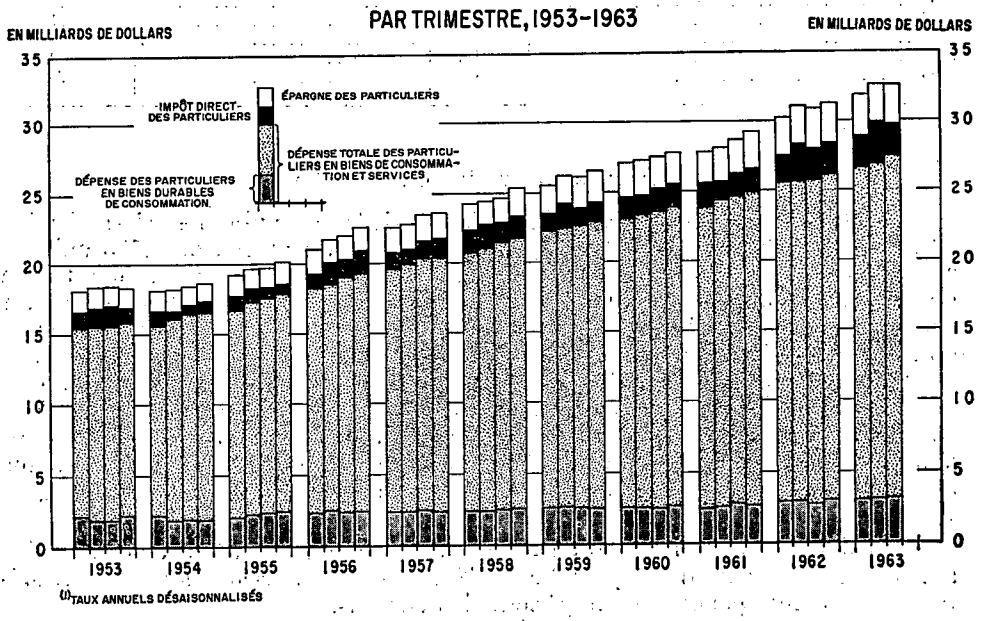

de l'année, alors que certaines baisses des prestations d'assurance-chômage versées par le gouvernement fédéral ont été plus que compensées par des augmentations modérées de déboursés effectués par d'autres échelons de gouvernement.

Le revenu disponible des particuliers a augmenté à peu près au même rythme que leur revenu. Les impôts directs sur les revenus des particuliers ont diminué au cours du deuxième trimestre de 1963, alors que les remboursements de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été exceptionnellement élevés. Au début du troisième trimestre de l'année, les versements d'impôt sur le revenu des particuliers ont accusé un nouveau relèvement, parallèle à celui du revenu des particuliers. Les dépenses des particuliers en biens durables ont enregistré une hausse considérable pour la deuxième année consécutive, après avoir subi très peu de variations au cours des quelques années précédentes. L'augmentation au cours du troisième trimestre de 1963 par rapport au troisième trimestre de 1962 a été de 14 p. 100. L'augmentation pour l'ensemnle de l'année 1962 a été de 8.0 p. 100. Les autres dépenses aux fins de consommation se sont élevées assez régulièrement en 1963. Pour la deuxième année de suite, les épargnes des particuliers ont atteint une moyenne plus élevée, soit 8.9 p. 100 du revenu disponible, au cours des trois premiers trimestres. Cette hausse reflète peut-être partiellement le niveau plus élevé du revenu agricole dû aux excellentes moissons de céréales récoltées en 1962 et 1963. Le changement des stocks agricoles représente une partie des épargnes des cultivateurs. On trouvera ci-dessous le taux d'épargne des quinze dernières années:

TABLEAU 8

ÉPARGNE DES PARTICULIERS EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DE LEUR REVENU DISPONIBLE 1948-1963

Année	Taux d'épargne	Année	Taux d'épargne
1948	9.0	1956	6.5
1949	7.8	1957	5.7
1950	5.2	1958	7.1
1951	9.0	1959	5.7
1952	8.0	1960	6.1
1953	7.8	1961	5.8
1954	4.8	1962	8.3
1955	4.7	1963[1]	8.9

[1] 9 mois.

Placements et immobilisations

En 1963, le total des immobilisations privées et publiques s'est élevé à 9,312 millions de dollars, soit à 7 p. 100 au-dessus du niveau de 8,715 millions atteint en 1962 et à 14 p. 100 au-dessus du niveau de 1961. La part étant faite de l'évolution des prix, le volume global des placements de 1963 demeurait encore inférieur d'environ 5 p. 100 au niveau sans précédent de 1957. Au cours de la période allant de 1961 à 1963, les plus fortes augmentations des dépenses se sont produites dans les déboursés ayant trait aux institutions (écoles, universités, hôpitaux, églises), qui ont augmenté en deux ans de 239 millions, ou 39 p. 100. Une très forte partie de cette augmentation s'explique par les dépenses accrues en faveur des écoles techniques et professionnelles, qui ont reçu une aide financière sous forme de subventions considérables consenties par le gouvernement fédéral.

Les dépenses d'équipement en agriculture ont augmenté en 1963 de 12 p. 100, après avoir augmenté de 15 p. 100 en 1962. Les revenus agricoles avaient considérablement monté pendant cette période de deux ans.

Les dépenses d'outillage pour l'exploitation des mines, des carrières et des puits de pétrole n'ont que modérément dépassé en 1963 celles de 1962.

Les placements fixes dans l'industrie manufacturière se sont élevés en 1963 à 1,347 millions, ce qui représente un gain de 6 p. 100 par rapport à 1962 et un progrès de 24 p. 100 relativement au niveau de 1961. Au sein de l'industrie manufacturière, les placements de capitaux dans les industries du bois et du papier, ont accusé de fortes avances. Dans ce cas, les placements ont atteint 262 millions de dollars en 1963. De fortes augmentations des pourcentages dans les dépenses d'équipement se sont aussi manifestées pour les secteurs des textiles, des machines, des produits chimiques et du matériel de transport.

Les placements de capitaux ont considérablement augmenté dans les services d'utilité publique. En 1963, les dépenses relatives à la distribution de l'énergie électrique et du gaz et aux travaux d'adduction d'eau ont augmenté de 8 p. 100. On a continué à faire de forts placements dans le secteur des services de téléphone (qui ont accusé une augmentation de 31 p. 100 en deux ans) et pour les réseaux de transport urbain, les lignes aériennes et les pipe-lines de pétrole et de gaz.

TABLEAU 9

IMMOBILISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

—	1959	1960	1961	1962	1963 (est.)
	(en millions de dollars)				
Agriculture et pêche	539	550	576	663	744
Industrie forestière	48	54	50	54	60
Mines, carrières et puits de pétrole	342	400	449	480	503
Industrie de transformation	1,144	1,178	1,085	1,269	1,347
Énergie électrique, gaz et aqueducs	766	688	710	723	792
Transport, entreposage et communications	1,076	1,084	988	878	1,030
Industrie du bâtiment	145	130	136	109	116
Commerce, finance et services commerciaux	833	875	847	860	856
Institutions	536	573	617	834	856
Habitation	1,752	1,456	1,467	1,587	1,713
Ministères de l'État	1,236	1,274	1,247	1,258	1,295
Total des immobilisations[1]	**8,417**	**8,262**	**8,172**	**8,715**	**9,312**
Total des immobilisations en pourcentage des dépenses nationales brutes	24.1	22.8	21.8	21.6	21.7
Indice du total des immobilisations, en dollars constants (1957=100)	93.5	90.2	89.3	92.1	95.0

[1]Pour la concordance de ces données avec celles qui ont trait à la formation brute des capitaux fixes des entreprises commerciales aux postes «habitation», «usine» et «outillage», selon la comptabilité nationale, voir ci-dessous.

—	1959	1960	1961	1962	1963 (est.)
	(en millions de dollars)				
Immobilisations publiques et privées— Tableau 9	8,417	8,262	8,172	8,715	9,312
Soustraire:					
Nouvelles constructions d'habitation par les divers gouvernements	18	13	9	10	8
Nouvelles constructions non résidentielles par les divers gouvernements	1,368	1,420	1,368	1,562	1,625
Dépenses des divers gouvernements au titre de l'achat de machines et d'équipement	137	137	160	183	184
Formation de capitaux fixes bruts des entreprises commerciales aux postes «habitation», «usines» et «outillage». Définition des comptes nationaux	6,894	6,692	6,635	6,960	7,495

Pour la construction, les dépenses d'immobilisation ont augmenté de 8 p. 100 en 1963, à la suite d'une augmentation de 8 p. 100 en 1962. Les mises en chantier en 1963 se sont élevées à 148,600, total qui s'inscrit au second rang de l'ensemble des inscriptions passées. Les mises en chantier ont graduellement augmenté au cours de l'année, jusqu'au quatrième trimestre, alors que s'est produite soudainement une forte hausse.

Les dépenses d'immobilisations dans les ministères de l'État ont été en 1963 légèrement supérieures à celles de 1962. Les dépenses d'immobilisations des divers ministères de l'État ont diminué d'environ 45 millions de dollars, mais cette réduction a été plus que contrebalancée par les dépenses ministérielles des gouvernement provinciaux et municipaux.

En 1963, le total des placements fixes privés et publics a absorbé 21.7 p. 100 des dépenses nationales brutes, comparativement à 21.6 p. 100 en 1962 et à 21.8 p. 100 en 1961. Le tableau 10 retrace la tendance des dépenses d'immobilisations par rapport aux dépenses nationales brutes pendant l'après-guerre, depuis 1948. Au cours de cette période, les dépenses d'immobilisations ont atteint un sommet par rapport aux dépenses nationales effectuées en 1957, alors que les placements publics et privés ont atteint globalement 27.3 p. 100 des dépenses nationales brutes. Ce haut niveau d'activité dans les placements au Canada, au milieu des années 50, résultait d'influences variées. Le déclenchement de la guerre de Corée a été l'occasion d'une augmentation abrupte des prix de la plupart des matières premières. A mesure que s'effectuait le relèvement de l'Europe, les demandes d'ordre militaire s'accompagnaient de demandes accrues de la part des civils. La rareté croissante des matières premières que prévoyaient les institutions publiques ont amené aux États-Unis un vaste programme de constitution de réserves. Une partie importante des placements globaux au Canada, pendant ce temps, se concentrait sur le développement des industries canadiennes destinées à exploiter les ressources naturelles, pour qu'elles pussent bénéficier des avantages de la demande courante et à prévoir pour les matières premières.

IMMOBILISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
1953-1963

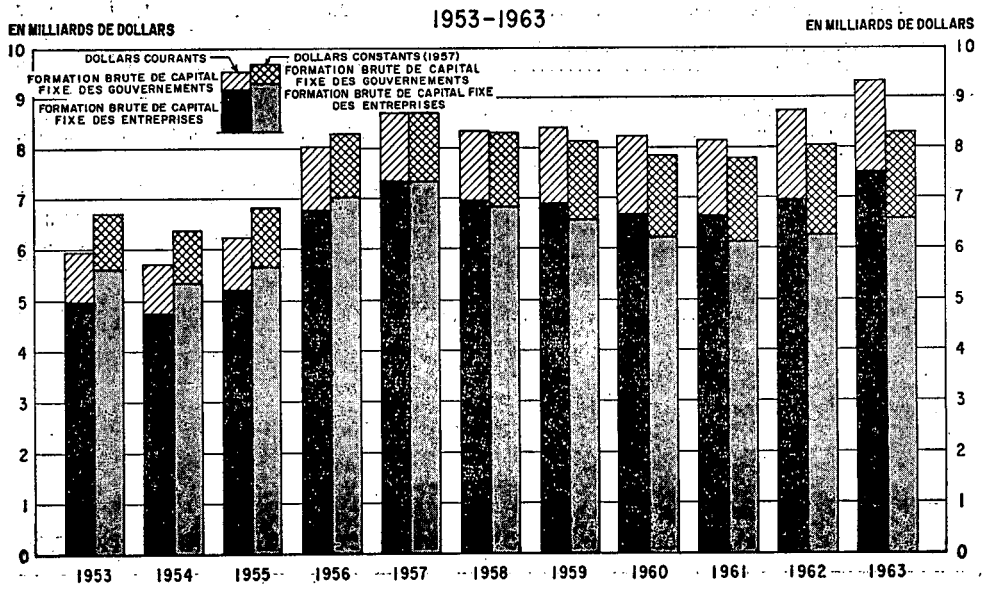

A la fin de la hausse des investissements, amorcée au milieu des années 50, une capacité excédentaire se manifesta dans nombre de secteurs, y compris celui des ressources et ceux de la fabrication primaire et secondaire. Les placements dans l'entreprise privée ont décliné au cours de la période qui a suivi l'année 1957, soit absolument, soit à titre de pourcentage des dépenses nationales brutes. Cette baisse relative s'est poursuivie jusqu'en 1962, le pourcentage des placement relativement aux dépenses nationales brutes diminuant chaque année jusqu'à atteindre en 1962 le niveau de 21.6. Vers la fin des années 50, de nombreuses industries canadiennes de fabrication se sont trouvées comprimées par la hausse du coût de revient et, en même temps qu'une capacité excédentaire, cet élément a eu tendance à ralentir l'activité dans les placements. Tout récemment, la stabilité des prix de revient au Canada, le taux d'échange inférieur du dollar canadien et la hausse des coûts de revient à l'étranger ont contribué à améliorer la situation du Canada en matière de concurrence. En conséquence, la production destinée au marché canadien et aux marchés d'exportation a augmenté. Les profits se sont accrus dans plusieurs secteurs de l'industrie canadienne. Bien qu'une capacité excédentaire considérable existe encore dans certains secteurs de l'industrie canadienne, le solde de la capacité excédentaire a été réduit. Les récentes augmentations qui se sont produites dans les placements d'affaires étaient sans doute le reflet d'une demande plus forte, d'une plus vigoureuse circulation monétaire résultant des allocations pour les profits retenus et l'emploi des capitaux, ainsi que d'une réduction de la capacité excédentaire.

TABLEAU 10

PLACEMENT EN POURCENTAGE DES DÉPENSES NATIONALES BRUTES
1948-1963

—	Total des placements privés et publics	Habitation et capital social[1]	Placements commerciaux privés et publics[2]
1948	20.4	7.8	12.6
1949	21.7	8.7	13.0
1950	21.9	8.9	13.0
1951	22.4	8.6	13.8
1952	22.9	9.0	13.9
1953	23.9	9.4	14.5
1954	23.0	9.6	13.4
1955	23.0	9.8	13.2
1956	26.3	9.9	16.4
1957	27.3	9.6	17.7
1958	25.4	10.6	14.8
1959	24.1	10.4	13.7
1960	22.8	9.4	13.4
1961	21.8	9.1	12.7
1962	21.6	9.3	12.3
1963	21.7	9.1	12.6

[1] Y compris l'habitation, les dépenses par ministères de l'État, institutions, et châteaux d'eau municipaux.

[2] Y compris les entreprises commerciales de l'État.

Revenus et dépenses pour tous les gouvernements

Les comptes nationaux, qui sont bien connus, et dont il est question dans la Partie II de la présente enquête, en ce qui concerne le gouvernement fédéral, ont pour but de permettre une vérification, d'ordre législatif et administratif, des divers postes de dépenses du gouvernement. Les renseignements qu'ils fournissent sur l'activité du gouvernement ne permettent pas de déterminer immédiatement dans quelle mesure et à quels moments les recettes et les dépenses

TABLEAU 11

OPÉRATIONS DE L'ÉTAT AFFÉRENTES AUX COMPTES NATIONAUX

—	1959	1960	1961	1962	1963[1] 1er trimestre	1963[1] 2e trimestre	1963[1] 3e trimestre
	(en millions de dollars)						
REVENU DE L'ÉTAT—							
Impôts directs—Particuliers	2,088	2,360	2,511	2,714	2,884	2,764	2,916
Gouvernement fédéral	1,770	2,017	2,132	2,088	2,192	2,096	2,204
Provinces et municipalités	318	343	379	626	692	668	712
Impôts directs—Sociétés	1,581	1,562	1,612	1,750	1,816	1,864	1,788
Impôt sur le revenu—							
Gouvernement fédéral	1,310	1,284	1,311	1,328	1,380	1,412	1,352
Gouvernements provinciaux	271	278	301	422	436	452	436
Impôts de retenue—Gouv. fédéral	74	79	116	125	124	124	116
Impôts indirects	4,464	4,706	4,970	5,552	5,788	5,724	5,872
Gouvernement fédéral	2,125	2,180	2,190	2,400	2,404	2,324	2,412
Provinces et municipalités	2,339	2,526	2,780	3,152	3,384	3,400	3,460
Revenu provenant de placements	998	1,053	1,130	1,211	1,240	1,352	1,328
Gouvernement fédéral	350	384	409	448	440	528	524
Provinces et municipalités	648	669	721	763	800	824	804
Cotisations de l'employeur et de l'employé aux caisses d'assurances sociales et de pensions de l'État	652	745	787	816	832	848	852
Gouvernement fédéral	414	482	510	518	524	532	532
Provinces et municipalités	238	263	277	298	308	316	320
Transferts provenant du gouvernement fédéral—							
Provinces et municipalités	880	994	1,128	1,136	1,188	1,236	1,092
Total des revenus	**10,737**	**11,499**	**12,254**	**13,304**	**13,872**	**13,912**	**13,964**
Gouvernement fédéral	6,043	6,426	6,668	6,907	7,064	7,016	7,140
Provinces et municipalités	4,694	5,073	5,586	6,397	6,808	6,896	6,824

[1] Chiffres corrigés des variations saisonnières aux taux annuels.

TABLEAU 11 (fin)

OPÉRATIONS DE L'ÉTAT AFFÉRENTES AUX COMPTES NATIONAUX (fin)

—	1959	1960	1961	1962	1963[1]		
					1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
DÉPENSES DE L'ÉTAT—							
Biens et services	6,490	6,755	7,205	7,721	8,128	8,152	8,244
Gouvernement fédéral—							
Dépenses étrangères à la défense	1,273	1,179	1,361	1,328	1,592	1,356	1,332
Dépenses relatives à la défense	1,559	1,546	1,613	1,680	1,468	1,616	1,604
Provinces et municipalités	3,658	4,030	4,231	4,713	5,068	5,180	5,308
Paiements de transfert à des personnes	2,755	3,129	3,408	3,652	3,740	3,780	3,832
Gouvernement fédéral	1,791	1,979	2,015	2,122	2,156	2,140	2,092
Provinces et municipalités	964	1,150	1,393	1,530	1,584	1,640	1,740
Service de la dette publique	963	1,096	1,164	1,274	1,300	1,352	1,352
Gouvernement fédéral	678	756	783	855	836	880	884
Provinces et municipalités	285	340	381	419	464	472	468
Subventions	205	236	254	291	272	392	320
Gouvernement fédéral	189	210	221	260	244	360	284
Provinces et municipalités	16	26	33	31	28	32	36
Transferts à d'autres gouvernements—							
Gouvernement fédéral	880	994	1,128	1,136	1,188	1,236	1,092
Total des dépenses	**11,293**	**12,210**	**13,159**	**14,074**	**14,628**	**14,912**	**14,840**
Gouvernement fédéral	6,370	6,664	7,121	7,381	7,484	7,588	7,288
Provinces et municipalités	4,923	5,546	6,038	6,693	7,144	7,324	7,552
Excédent (+) ou déficit (−)	**−556**	**−711**	**−905**	**−770**	**−756**	**−1,000**	**−876**
Gouvernement fédéral	−327	−238	−453	−474	−420	−572	−148
Provinces et municipalités	−229	−473	−452	−296	−336	−428	−728
Total des dépenses, déduction faite du déficit ou majoré de l'excédent	**10,737**	**11,499**	**12,254**	**13,304**	**13,872**	**13,912**	**13,964**
Gouvernement fédéral	6,043	6,426	6,668	6,907	7,064	7,016	7,140
Provinces et municipalités	4,694	5,073	5,586	6,397	6,808	6,896	6,824

[1] Chiffres corrigés des variations saisonnières aux taux annuels.

TABLEAU 12

CONCORDANCE ENTRE LES COMPTES PUBLICS ET LES COMPTES NATIONAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT À SES REVENUS ET À SES DÉPENSES

	1961–1962	1962–1963	1963–1964	1962				1963		
				1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)									
1. Revenus budgétaires	5,730	5,879	6,207	1,481	1,371	1,474	1,555	1,479	1,394	1,489
2. Redressement périodique supplémentaire[1]	−3	−4		−121	121			−125	125	
3. Revenus extra-budgétaires:										
Recettes fiscales au chapitre de la sécurité de la vieillesse	644	693	745	169	188	161	164	180	196	170
Impôt prélevé aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	7	8	9	1	1	4	2	1	1	4
Assurance-chômage, contributions employeur-employé	278	286	297	72	65	74	73	74	67	76
Caisses de pension du gouvernement, conrtibutions employeur-employé	234	235	251	56	57	59	61	58	59	60
Intérêt perçu sur les caisses d'assurance sociale et de pension du gouvernement	117	125	141	30	30	30	31	34	34	35
4. Impôt sur le revenu des sociétés[2]: excédent (+) de l'impôt à percevoir sur l'impôt perçu	62	62	20	−29	−10	14	59	−1	5	17
5. Bénéfices nets des sociétés commerciales de l'État avant déduction de l'impôt	145	176	194	17	44	28	83	21	62	55
6. Intérêt sur prêts, avances et placements	153	156	173	32	37	32	54	33	36	34
7. Moins: Remboursements budgétaires sur placements	−300	−293	−389	−96	−45	−40	−142	−66	−67	−43
8. Moins: Recettes du ministère des Postes	−182	−195	−199	−45	−47	−43	−58	−47	−48	−43
9. Postes de revenus budgétaires compensés par les dépenses budgétaires[3]	−97	−101	−100	−26	−25	−25	−26	−25	−24	−24
10. Toutes autres corrections apportées aux revenus budgétaires[4]	−39	−44	−26	−24	−3	−25	7	−23	−10	−16
11. **Total des revenus, sous le régime des comptes nationaux**	**6,749**	**6,983**	**7,323**	**1,517**	**1,784**	**1,743**	**1,863**	**1,593**	**1,830**	**1,814**

(1) Dans les comptes nationaux, les recettes au cours de la période supplémentaire sont reportées à l'année financière suivante.

(2) L'impôt des entreprises commerciales de l'État n'est pas compris dans ce poste mais dans le poste 5.

(3) Voir aussi la ligne 10, concordance des dépenses.

(4) Ces corrections représentent pour une bonne part des postes de revenus qui ne s'appliquent pas aux comptes nationaux, comme par exemple les recettes provenant de la vente de disponibilités existantes.

TABLEAU 12 (fin)

CONCORDANCE ENTRE LES COMPTES PUBLICS ET LES COMPTES NATIONAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT À SES REVENUS ET À SES DÉPENSES (fin)

	1961–1962	1962–1963	1963–1964	1962				1963		
				1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)									
1. Dépenses budgétaires	6,521	6,571	6,892	2,013	1,349	1,563	1,589	2,069	1,374	1,604
2. Redressement périodique supplémentaire[1]	−47	−36	−87	−321	321	—	—	−357	357	—
3. Dépenses extra-budgétaires										
Versements sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse	625	734	809	171	182	183	184	185	186	187
Prestations d'assurance-chômage	455	403	372	185	116	43	66	178	115	42
Versements sur les Caisses de pension de l'État	68	73	84	18	18	18	18	19	19	19
Versements au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies	54	15	11	26	—	—	4	11	1	
4. Transferts aux caisses extra-budgétaires	−65	−105	−65	−14	−61	−15	−15	−14	−21	−15
5. Redressement visant à instituer un régime se fondant sur les déboursés, à l'égard d'autres caisses de l'État et de sociétés de la Couronne[2]	−21	63	−17	30	1	22	31	9	−51	22
6. Dépenses budgétaires compensées par les revenus des sociétés commerciales de l'État:										
Dépenses du ministère des Postes	−185	−189	−207	−51	−45	−45	−48	−51	−47	−53
Déficits des sociétés commerciales de l'État	−86	−100	−77	−2	−82	−4	−8	−6	−59	−4
7. Redressement visant à instituer un régime d'inscription régulière de l'intérêt sur la dette publique	−23	−18	−21	−45	−18	−40	93	−53	−38	−44
8. Avances de capitaux à l'industrie non militaire[3]	− 4	−35	−60	−1	−3	−10	−8	−14	−12	−20
9. Réserves et défalcations	−39	−38	−83	−10	−11	−10	−9	−8	−10	−10
10. Postes de revenus budgétaires compensés par les dépenses budgétaires[4]	−97	−101	−100	−26	−25	−25	−26	−25	−24	−24
11. Autres redressement à l'égard des dépenses budgétaires	129	115	93	−43	70	62	26	−42	78	63
12. Total des dépenses, sous le régime des comptes nationaux	**7,285**	**7,352**	**7,544**	**1,930**	**1,812**	**1,742**	**1,897**	**1,901**	**1,868**	**1,767**
13. Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime des comptes nationaux	−536	−369	−221	−413	−28	+1	−34	−308	−38	+47
14. Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime budgétaire	(−791)	(−692)	(−690)	(−532)	(+22)	(−89)	(−34)	(−590)	(+20)	(−115)
15. Total	6,749	6,983	7,322	1,517	1,784	1,743	1,863	1,593	1,830	1,814
16. Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime des comptes nationaux; chiffres corrigés des variations saisonnières aux taux annuels	(−536)	(−369)	(−221)	(−780)	(−616)	−(256)	(−244)	(−420)	(−572)	(−148)

[1] Dans les comptes nationaux, les dépenses au chapitre des biens et services pour la période supplémentaire sont divisées également entre les années financières consécutives. D'autres postes de dépenses sont entièrement reportés à l'année financière suivante.

[2] Redressement qui remplace les crédits budgétaires accordés aux diverses caisses et agences par les dépenses réelles faites par ces caisses et agences.

[3] Les capitaux octroyés par le gouvernement à l'industrie figurent comme une partie de l'accumulation nette de capitaux par les entreprises et ils ont été soustraits des dépenses du gouvernement afin d'éviter de les compter deux fois dans les comptes nationaux.

[4] L'élément le plus important de ce poste, ce sont les recettes provenant de la vente de biens et services par le gouvernement. Ces dépenses constituent le dernier poste des dépenses du secteur privé et sont déduites afin d'éviter qu'on les compte deux fois.

de l'État influent sur l'économie. Il convient donc de regrouper les chiffres de façon à faire ressortir les transactions effectuées entre le gouvernement et les autres secteurs de l'économie dans la perspective plus vaste que leur donnent les comptes nationaux. Cette nouvelle classification correspond aussi à la façon dont les autres secteurs de l'économie tiennent et présentent leurs comptes. Au cours des dernières années, les États-Unis et certains autres pays ont jugé bon de présenter leurs prévisions budgétaires sous la forme connue des comptes publics en publiant leurs «comptes nationaux»

La présentation d'un budget sous la forme de «comptes nationaux» diffère de la présentation parlementaire à plusieurs égards. Selon la première formule, on ne tient compte que des recettes et des dépenses qui ont une portée directe et immédiate sur l'économie, à l'exclusion des transactions financières (savoir les prêts) qui font passer d'un secteur de l'économie à un autre certains éléments du passif. On ne tient pas compte non plus d'un certain nombre de postes des comptes parlementaires qui n'intéressent que la régie intérieure et qui n'ont aucune influence sur le secteur privé.

Un certain nombre de postes qui ont été exclus des comptes budgétaires du Parlement, ont une influence immédiate sur les sources privées de revenus. Les comptes nationaux comprennent ces postes, dont les plus importants sont les contributions et les prestations intéressant la Caisse de la sécurité de la vieillesse, la Caisse d'assurance-chômage et les caisses de pension du gouvernement.

Les postes intéressant les comptes nationaux sont inscrits au fur et à mesure qu'ils se présentent, c'est-à-dire lorsque leur influence se fait sentir sur l'économie. L'impôt sur le revenu des sociétés, notamment, exige des corrections importantes selon qu'on utilise la formule des comptes publics ou celle des comptes nationaux. Cet impôt est payé par versements échelonnés au cours d'une période commençant six mois avant la fin de l'année financière des sociétés et se terminant six mois après. Il s'ensuit que les obligations contributives, calculées, au moment de l'échéance dans les comptes nationaux, s'accumulent dans les fonds des sociétés de six à neuf mois avant qu'elles ne soient effectivement versées et portées aux comptes publics. Vu que les sociétés doivent verser leur impôt à mesure qu'elles réalisent des bénéfices et vu que ces derniers varient suivant le cycle des affaires, l'inscription de l'impôt accumulé et l'analyse des opérations du gouvernement sous le régime des comptes nationaux permettent de mieux comprendre le rapport qui existe entre les surplus ou les déficits du gouvernement et les fluctuations de l'économie. En pratique, les sociétés inscrivent leurs opérations dans leurs livres en termes de comptabilité d'exercice. Pareillement, des corrections sont apportées aux dépenses à l'égard de l'achat de biens et de services en termes de comptabilité d'exercice, plutôt qu'au moment où les sociétés en acquittent le coût.

Le Tableau 12 donne la concordance entre les comptes publics du gouvernement fédéral et les comptes nationaux par trimestres en 1962, et pour les trois premiers trimestres de 1963.

Recettes et dépenses gouvernementales sur la base des comptes nationaux—Certaines perspectives

Des tendances importantes se sont manifestées durant les années 50 et au début des années 60 dans les fluctuations des recettes et dépenses du gouvernement fédéral et dans leur rapport avec les recettes et dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux qu'il convient de signaler avant d'examiner de plus près l'année écoulée. Bien que les recettes globales prélevées par tous les gouvernements au moyen du fisc se soient accrues de 21.4 p. 100 en 1950 à 24.9 p. 100

du produit national brut dans le troisième trimestre de 1963, les recettes du gouvernement fédéral qui s'étaient accrues au début des années 50 ont eu tendance à diminuer et s'établissent actuellement à 14.2 p. 100 du produit national brut en comparaison de 14.8 p. 100 en 1950.

TABLEAU 13

RECETTES FISCALES DES GOUVERNEMENTS PROPORTIONNELLEMENT AU PRODUIT NATIONAL BRUT, ANNÉES CHOISIES ENTRE 1950 et 1963

(sur la base des comptes nationaux)

	1950		1955		1960		1963[1]	
	$ Millions	Pourcentage du P.N.B.	$ Millions	Pourcentage du P.N.B.	$ Millions	Pourcentage du P.N.B.	$ Millions	Pourcentage du P.N.B.
Gouvernement fédéral	2,660	14.8	4,346	16.0	5,560	15.3	6,047	14.2
Gouvernements provinciaux	677	3.8	960	3.5	1,689	4.7	2,736	6.4
Municipalités	503	2.8	851	3.1	1,458	4.0	1,810	4.3
Produit national brut	18,006		27,132		36,254		42,485	

[1] Moyenne des trois premiers trimestres au taux annuel corrigé des variations saisonnières.

Le rôle relativement décroissant du gouvernement fédéral dans le produit global de l'impôt en dépit de paiements de transfert plus élevés aux provinces et aux municipalités est nettement indiqué dans la quote-part fédérale des recettes fiscales globales perçues par tous les gouvernements; entre 1950 et 1963, la quote-part du gouvernement fédéral a diminué, passant d'environ 70 p. 100 à 57 p. 100. Environ 3 points de pourcentage de cette diminution semblent attribuables aux ententes fiscales conclues entre les gouvernements fédéral et provinciaux en 1962.

Le graphique ci-après indique les fluctuations trimestrielles des recettes de l'État, recettes dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés représente environ la moitié. Les parties hachurées y montrent bien l'effet que produit tout ralentissement de l'activité économique. Par contre, quand l'économie est en plein essor, les recettes fédérales augmentent nettement. En consultant le graphique de la page 71, on constate que, au cours de l'après-guerre, c'est en périodes de fort chômage (et, dès lors, de sous-utilisation de l'équipement) que les gouvernements réunis ont marqué un déficit au point de vue des comptes nationaux. Entre 1946 et 1957, cela ne leur est arrivé qu'en l'année de récession 1954. Depuis 1957, leur déficit tend à refléter l'ampleur des ressources inexploitées de l'économie.

La part des dépenses fédérales que représentent les transferts à des personnes est passée de 26 à 29 p. 100 de 1950 à 1963. Les transferts aux provinces et aux municipalités, eux, ont augmenté de 11 p. 100 à 16 p. 100 (voir le tableau 14).

La proportion que les dépenses en biens et services forment du total des dépenses fédérales a commencé par augmenter au début des années 1950, puis, elle a diminué, et elle est maintenant un peu inférieure à ce qu'elle était en 1950. En tant que proportion de la dépense nationale brute, les dépenses fédérales en biens et services se sont comportées plus ou moins de la même façon: le pourcentage actuel de 7.0 p. 100 étant de 1.6 p. 100 plus élevé que celui de 1950 (tableau 15). Le service de la dette, même s'il est en augmentation depuis quelques années, représente actuellement 12 p. 100 environ des dépenses fédérales totales, alors qu'il dépassait 18 p. 100 en 1950. Il équivaut aujourd'hui à 2.0 p. 100 de la dépense nationale brute, contre 2.4 p. 100 en 1950.

VARIATIONS TRIMESTRIELLES DES RECETTES FÉDÉRALES[1][2]

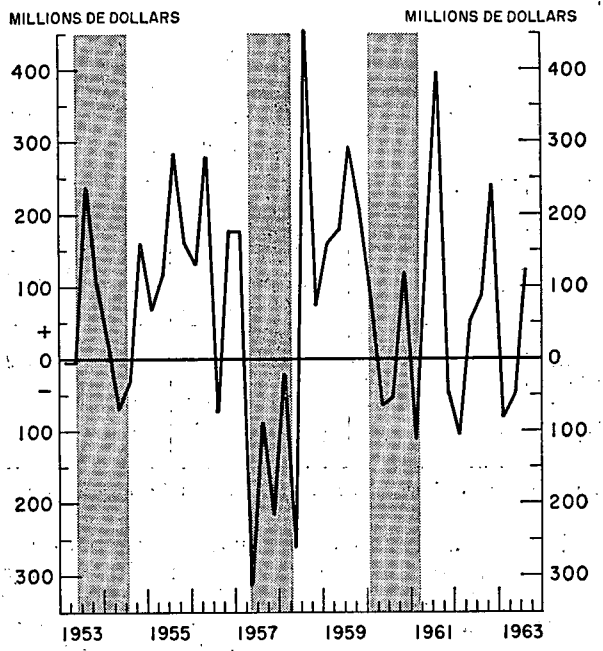

(1) EN FONCTION DES COMPTES NATIONAUX. TAUX ANNUELS DÉSAISONNALISÉS.

(2) LES RECETTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ONT DIMINUÉ LORS DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES.

TABLEAU 14

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, CERTAINES ANNÉES, 1950–1963

(D'après les comptes nationaux)

	1950		1955		1960		1963[1]	
	Millions de dollars	Pourcentage du total	Millions de dollars	Pourcentage du total	Millions de dollars	Pourcentage du total	Millions de dollars	Pourcentage du total
Biens et services	977	41.9	2,510	52.7	2,725	40.9	2,989	40.1
Transferts à des personnes[2]	615	26.4	1,232	25.9	1,979	29.7	2,129	28.6
Service de la dette publique	427	18.3	494	10.4	756	11.3	867	11.6
Transferts à d'autres gouvernements	251	10.8	450	9.4	994	14.9	1,172	15.7
Autres	60	2.6	75	1.6	210	3.2	296	4.0
Total	**2,330**	**100.0**	**4,761**	**100.0**	**6,664**	**100.0**	**7,453**	**100.0**

(1) Moyenne des trois premiers trimestres, aux taux annuels, compte tenu des variations saisonnières.

(2) Sans les versements d'intérêt.

Les dépenses réunies des gouvernements provinciaux et municipaux sont consacrées en très grande partie à l'achat de biens et services et aux transferts à des personnes, qui, respectivement, absorbent 70 et 23 p. 100 du total. Les dépenses provinciales et municipales en biens et services ont augmenté rapide-

ment depuis 1950 et forment 12 p. 100 de la dépense nationale brute, contre 7.6 p. 100 en 1950. Quant au service de la dette, il représente actuellement 6.4 p. 100 de toutes les dépenses provinciales et municipales.

TABLEAU 15

DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS EN BIENS ET SERVICES, PAR RAPPORT À LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE, CERTAINES ANNÉES, 1950-1963

(D'après les comptes nationaux)

	1950		1955		1960		1963[1]	
	Millions de dollars	% de la DNB	Millions de dollars	% de la DNB	Millions de dollars	% de la DNB	Millions de dollars	% de la DNB
Gouvernement fédéral.....	977	5.4	2,510	9.3	2,725	7.5	2,989	7.0
Provinces et municipalités.	1,367	7.6	2,282	8.4	4,030	11.1	5,186	12.2
DNB.....	18,006		27,132		36,254		42,485	

[1] Moyenne des trois premiers trimestres, aux taux annuels, compte tenu des variations saisonnières.

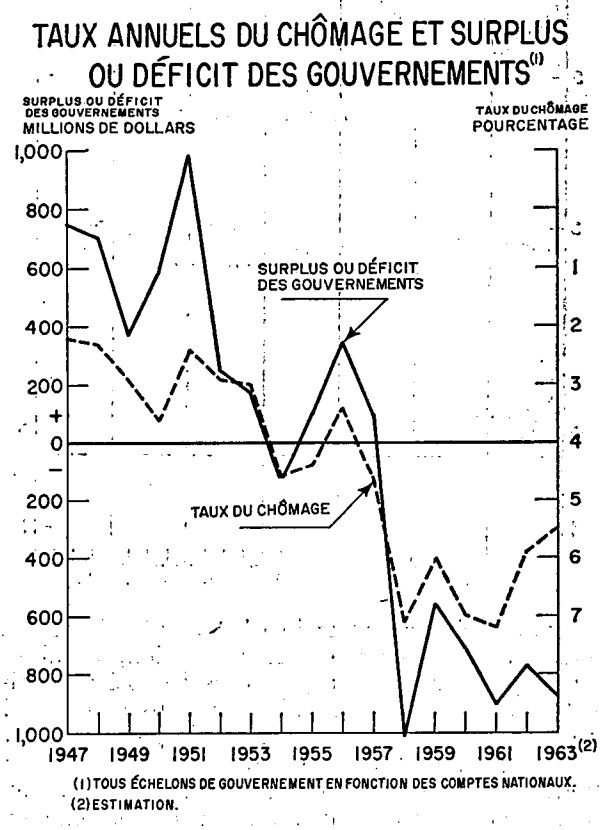

SITUATION COURANTE

Du point de vue des comptes nationaux, le déficit du gouvernement canadien, corrigé des variations saisonnières, diminue de façon irrégulière depuis le premier trimestre de 1962; les recettes augmentent, tandis que le total des dépenses

fluctue irrégulièrement et que les paiements au chapitre des biens et services demeurent relativement stables. Le déficit s'est accru au cours du premier semestre de 1963, mais le contraire s'est produit au cours du second. Rectifié selon le taux annuel périodiquement établi, le déficit du troisième trimestre de 1963 s'établissait à 148 millions de dollars.

Le graphique ci-après indique le mouvement des recettes et dépenses et du déficit de l'État, de 1957 à 1963. A noter surtout le fléchissement du déficit depuis le début de 1962 et la stabilité relative de la dépense en biens et services pendant toute la période. L'augmentation des autres dépenses tient en grande partie aux paiements de transferts et au service de la dette qui s'accroît sans cesse.

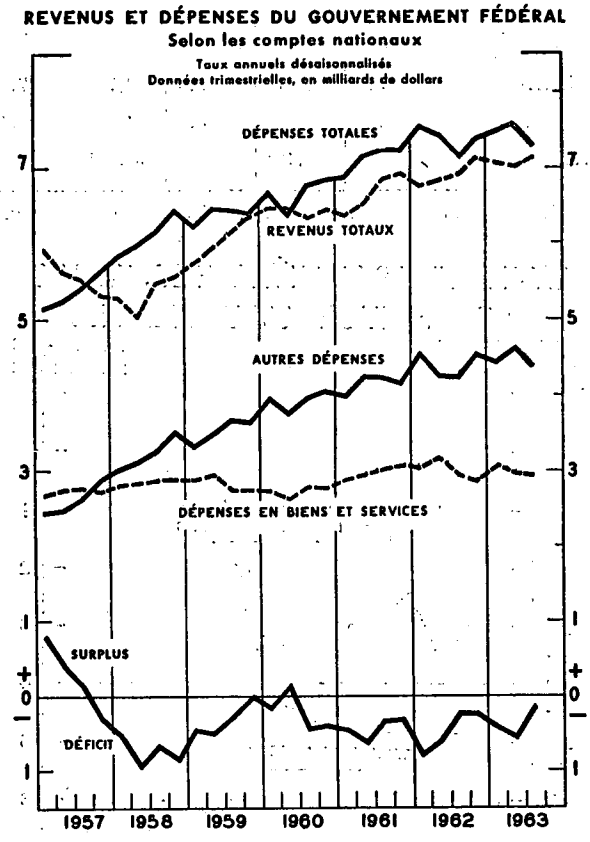

Au cours des quatre trimestres terminés le 30 septembre 1963, presque toutes les catégories de recettes ont marqué une augmentation, traduisant ainsi l'accroissement du revenu des particuliers et des bénéfices des sociétés. Faisaient exception les impôts indirects, où les recettes ont baissé par suite de l'abolition, au cours du premier semestre, des surtaxes provisoires à l'importation. Dans la dernière partie de l'année, les impôts indirects se sont mis à rapporter davantage grâce à certaines accentuations de l'activité économique et à de nouvelles taxes de vente. Une augmentation sensible du revenu provenant de placements est attribuable aux gains plus élevés enregistrés par la Banque du Canada et le compte du fonds du change, ainsi qu'au déficit moindre du National-Canadien.

Les dépenses fédérales ont augmenté de moins de 2 p. 100 entre le troisième trimestre de 1962 et le troisième trimestre de 1963. Au chapitre des biens et services, elles ont en quelque sorte diminué, ce qui a légèrement contrebalancé

l'augmentation des paiements de redistribution à des personnes, du service de la dette et des subventions. La réduction qu'ont subie les paiements de redistribution aux autres gouvernements dans le troisième trimestre est surtout attribuable à celle que les versements de capitaux, qui atteignaient un niveau fort élevé, ont accusée en ce qui touche les immobilisations pour les écoles techniques et professionnelles.

DÉPENSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
SUIVANT CERTAINES CATÉGORIES DE COMPTES NATIONAUX

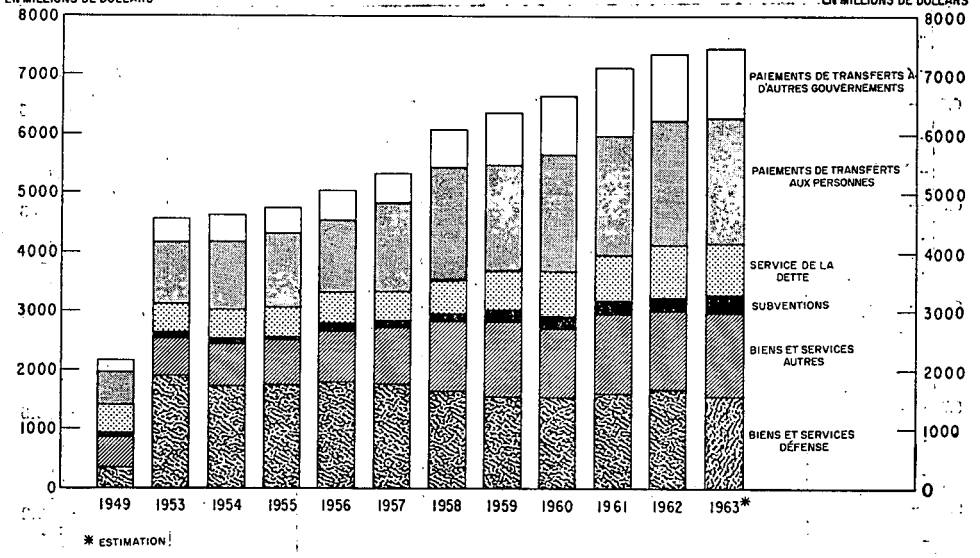

L'année dernière, toutes les catégories de recettes provinciales et municipales ont marqué des augmentations, mais les dépenses ayant augmenté davantage (tableau 11), le déficit des provinces et municipalités a grossi de 268 millions de dollars.

Le total des recettes de tous les gouvernements a monté constamment, d'un trimestre à l'autre, au cours de l'an dernier; il en a été de même pour les dépenses jusqu'au troisième trimestre, où elles ont diminué de 72 millions par rapport au deuxième. Le déficit global des gouvernements, tout en fluctuant de façon irrégulière, a été porté à s'accroître un peu au cours de la période, vu qu'une réduction du déficit fédéral a été plus que compensée par l'augmentation de ceux des provinces et des municipalités.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET SON REVENU

L'emploi en 1963 a continué d'augmenter. Compte tenu des variations saisonnières, les derniers mois de l'année ont marqué une avance plus prononcée. La moyenne de l'année entière dépasse de 2.4 p. 100 celle de 1962, mais, en décembre 1963, il y avait 268,000 travailleurs de plus (4.4 p. 100) qu'en décembre 1962.

La main-d'œuvre civile a augmenté d'un peu moins de 2 p. 100 en 1963. Cependant, comme l'emploi, elle a connu une avance plus vive vers la fin de l'année. Son total de 6,839,000 personnes, corrigé de la variation saisonnière, dépassait d'un peu plus de 3 p. 100 celui d'un an auparavant. De décembre à décembre, la main-d'œuvre s'est accrue de 208,000 personnes. Au cours de l'année, l'emploi a donc augmenté plus rapidement que la main-d'œuvre, et le

chômage, exprimé en pourcentage de la main-d'œuvre, a diminué en conséquence. La moyenne du chômage s'est établie à 5.5 p. 100 en 1963, contre 5.9 p. 100 en 1962 et 7.2 p. 100 (point culminant d'après-guerre) en 1961. Compte tenu de la variation saisonnière, le taux du chômage en décembre 1963 a été de 4.9 p. 100, soit le taux mensuel le plus bas depuis 1957.

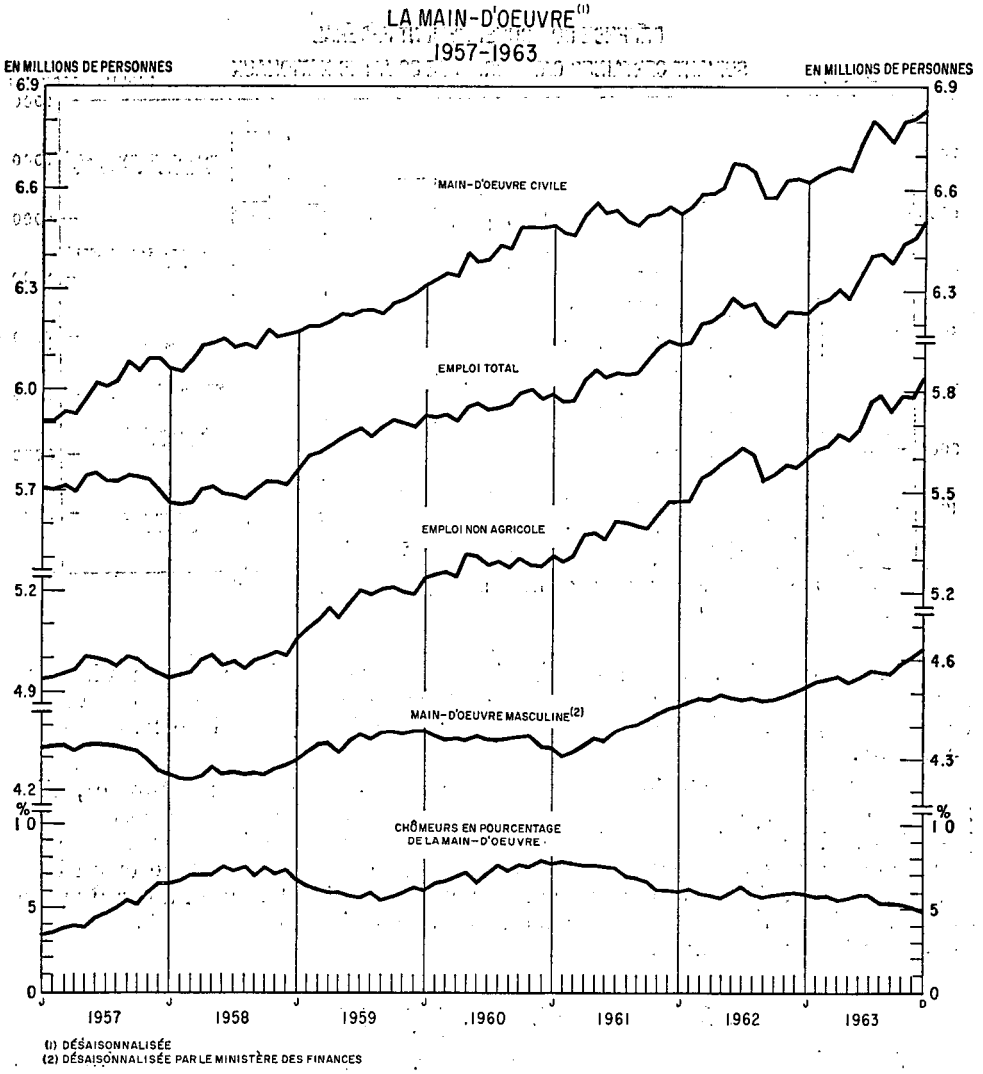

Les industries productrices de biens ont sensiblement contribué à la croissance de l'emploi au début de 1963, celles de la fabrication et du bâtiment accusant de fortes avances, compte tenu des variations saisonnières. Vers le milieu de l'année, l'emploi dans les manufactures s'est stabilisé durant une courte période, tandis que, dans l'industrie du bâtiment, il a fléchi, probablement dans le secteur de la construction non résidentielle. Par la suite, cependant, il s'est remis à augmenter dans les manufactures, et il s'est élevé dans le bâtiment. Ce dernier mouvement a été provoqué par la montée en flèche, dans le troisième trimestre, de la construction de maisons d'appartements et par une mise en

chantier encore accrue, vers la fin de l'année, d'habitations unifamiliales, grâce au programme fédéral conçu en vue de stimuler l'emploi d'hiver dans l'industrie du bâtiment. L'amélioration constatée dans le secteur manufacturier traduisait à la fois la cadence soutenue de l'activité économique intérieure et les tendances favorables qui ont caractérisé la situation de notre commerce extérieur.

L'expansion de l'activité dans les industries de production de denrées surtout dans celles de fabrication, de construction et dans les industries forestières a accru la demande de travailleurs masculins. Le nombre des employés masculins qui avait augmenté de 162,000 seulement en cinq ans, entre 1957 et 1962, a augmenté de 80,000 en 1963 seulement. Cette amélioration a énormément contribué à abaisser le niveau global du chômage.

Au cours du deuxième semestre de 1963 la demande de travailleurs a connu une augmentation marquée dans le commerce, le gouvernement et autres industries de services où l'augmentation de l'emploi avait ralenti pendant environ un an. L'augmentation nouvelle dans ce domaine s'est manifestée par un accroissement des carrières ouvertes aux femmes qui sont venues ou revenues participer à l'effectif ouvrier en plus grand nombre.

Les occasions d'emploi pour les jeunes au cours des derniers mois de 1963 ont été bien plus nombreuses qu'un an auparavant. A la fin de l'année, l'embauche des travailleurs appartenant au groupe de 14 à 19 ans s'était accrue de plus de 11 p. 100 et de plus de 5 p. 100 pour le groupe de 20 à 24 ans.

Le fléchissement persistant de l'embauche agricole a continué en 1963. L'effectif agricole moyen a passé de 653,000 en 1962 à 641,000 en 1963. L'augmentation nette de l'emploi non agricole a été par conséquent plus importante que l'augmentation globale de la main-d'œuvre qui s'est accrue de presque 3 p. 100 passant de 5,564,000 en 1962 à 5,723,000 en 1963.

L'incidence du chômage a continué de varier fortement d'une région à une autre.

TABLEAU 16

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN CHÔMAGE

(par régions—moyennes annuelles)

—	1961	1962	1963
Canada	7.2	5.9	5.5
Provinces de l'Atlantique	11.1	10.7	9.5
Québec	9.3	7.5	7.5
Ontario	5.5	4.3	3.8
Les Prairies	4.6	3.9	3.7
Colombie-Britannique	8.5	6.7	6.3

Le tableau ci-joint révèle qu'en 1963 l'emploi a augmenté à un rythme plus rapide que la main-d'œuvre dans toutes les régions à l'exception du Québec où l'accroissement marqué de la main-d'œuvre a à peu près égalé l'augmentation de l'embauche. L'augmentation de la main-d'œuvre (taux annuels moyens) était d'environ 2.0 p. 100 pour l'ensemble du Canada mais d'environ 2.7 p. 100 dans le Québec.

La main-d'œuvre s'est accrue davantage en 1963 qu'en 1962, ce qui explique en partie l'amélioration de la situation de l'embauche, étant donné que de plus nombreuses occasions d'emploi ont incité un plus grand nombre de travailleurs à pénétrer sur le marché du travail, surtout les femmes mariées et les jeunes quittant l'école. Cependant, cette augmentation a également révélé l'accroissement de la population de 14 à 19 ans. Le chiffre global de la population de

TABLEAU 17

AUGMENTATIONS RÉGIONALES DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L EMBAUCHE
(moyennes annuelles—en milliers de personnes)

	1961/1960		1962/1961		1963/1962	
	Main-d'œuvre	Embauche	Main-d'œuvre	Embauche	Main-d'œuvre	Embauche
Provinces de l'Atlantique	25	19	8	10	1	8
Québec	16	12	30	59	50	49
Ontario	26	22	19	47	52	62
Les Prairies	36	30	21	28	7	10
Colombie-Britannique	13	12	13	23	17	19
Total	115	94	90	168	129	147

NOTA: Les chiffres ayant été arrondis, l'addition pourrait sembler incorrecte.

14 ans et plus s'est accru de 242,000 personnes en 1963, dont 91,000 appartenaient au groupe de 14 à 19 ans. Le nombre des jeunes quittant l'école et arrivant sur le marché du travail s'est accru en 1963 par rapport à 1962.

AUGMENTATION ANNUELLE, POPULATION DE 14 À 19 ANS

(en milliers de personnes)

1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
38	66	68	68	74	77	80	91

Le nombre des jeunes dans ce groupe d'âge qui ont participé à la main-d'œuvre en 1963 s'est accru de 643,000 à 660,000. Cette augmentation de 17,000 personnes se compare à une augmentation de 9,000 seulement en 1962. Malgré ces fluctuations, le taux de participation de ces jeunes à l'effectif ouvrier (c'est-à-dire la proportion des membres d'un groupe d'âge qui participent à l'effectif ouvrier) a continué à fléchir.

TAUX DE PARTICIPATION, POPULATION DE 14 À 19 ANS

(main-d'œuvre en pourcentage de population)

1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
41.0	40.5	38.8	37.9	37.9	36.5	35.4	34.6

Le taux de participation des hommes dans ce groupe d'âge qui avait fléchi assez rapidement au cours des années récentes n'a accusé qu'un fléchissement fractionnaire en 1963. Le taux de participation de l'élément féminin dans le groupe de 14 à 19 ans a accusé une baisse de 1.1 p. 100, c'est-à-dire près de la baisse de 1.4 p. 100 enregistrée en 1962. Le taux de participation parmi toutes les femmes est passé à 29.6 p. 100 du niveau de 29.1 p. 100 auquel il s'établissait un an plus tôt.

Le chômage parmi les hommes a continué à être élevé en 1963, tant dans les groupes de 14 à 19 ans que de 20 à 24 ans. C'est parmi les hommes, dans les groupes d'âge de 35 à 54 ans que l'on a enregistré les niveaux de chômage les plus faibles. Parmi les femmes, c'est encore le groupe d'âge le plus jeune qu'a connu

le chômage le plus accentué. Dans les groupes d'âge plus avancé la promptitude avec laquelle les femmes mariées ont répondu à la demande d'emploi étant donné le plus grand nombre de carrières ouvertes (et ont quitté également la main-d'œuvre lorsque les emplois n'étaient pas faciles à obtenir) a limité la fluctuation du chômage, qui s'est établie à 3.3 p. 100 pour l'effectif ouvrier féminin.

Le revenu global de la main-d'œuvre dont il a été question un peu plus haut a atteint un niveau rectifié, compte tenu des variations saisonnières, de 21.8 milliards au cours du troisième trimestre (taux annuels), attestant une augmentation de 6.5 p. 100 par rapport au troisième trimestre de 1962. Les taux horaires moyens dans les industries de fabrication se sont accrus de $3\frac{1}{4}$ p. 100, passant de $1.87 à $1.93 au cours de la même période. Aucune catégorie principale de l'industrie n'a révélé de variation appréciable à part l'augmentation moyenne de 7c. l'heure. Le revenu horaire moyen dans l'industrie de construction s'est élevé de près de 4 p. 100, passant de $2.05 à $2.13. La moyenne hebdomadaire des heures de travail dans les industries de fabrication au cours du troisième trimestre avait légèrement fléchi par rapport à celle de la même période un an plus tôt. On l'a constaté dans les industries de production de denrées durables et non durables. La moyenne des salaires et traitements hebdomadaires dans l'industrie de fabrication, au cours du troisième trimestre, s'établissait à $85.83, soit 3.1 p. 100 de plus qu'un an auparavant où elle s'établissait à $83.22. Dans l'ensemble des industries, cette moyenne s'est également élevée dans une proportion de 3.1 p. 100.

COURBE DES PRIX ET DES COÛTS

La stabilité relative des prix et des coûts est un fait à signaler dans la période actuelle de croissance du Canada. Cette stabilité s'est maintenue malgré la baisse considérable du taux du change du dollar canadien et d'autres événements survenus dans les marchés mondiaux; ils ont tous exercé une pression sélective à la hausse sur la structure des prix du Canada.

Le tableau qui figure à la page 78 indique les fluctuations de quelques-uns des principaux indices de prix, au cours de la période actuelle d'expansion et au cours des deux périodes de relance précédentes.

Le tableau indique qu'à part l'indice des prix de gros, lourdement affecté par les produits d'importation et d'exportation et, par conséquent, directement touché par les fluctuations du taux du change et l'élément «denrées alimentaires» de l'indice des prix à la consommation, les prix et les coûts ont augmenté en général à un degré moindre, depuis le premier trimestre de 1961, qu'au cours des deux périodes précédentes d'expansion.

TABLEAU 18

COMPARAISON ENTRE LE TAUX DU CHANGE ET LES CHANGEMENTS DANS LES PRIX

(Changements en pourcentage)

	Mai 1962 / Mai 1961	Mai 1963 / Mai 1962	Déc. 1963 / Déc. 1962	Déc. 1963 / Mai 1961
Prix du dollar des États-Unis	+ 9.6	− 0.5	+ 0.3	+ 9.3
Indice des prix à l'importation	+ 7.4	+ 2.3	+ 4.3[2]	+11.1[2]
Indice des prix à l'exportation	+ 4.9	+ 0.4	+ 0.2	+ 4.8
Indice général des prix de gros	+ 3.5	+ 2.1	+ 1.4	+ 6.3
Indice des prix à la consommation	+ 0.9	+ 1.7	+ 1.7	+ 4.0
Ajusteur implicite des prix dans la dépense nationale brute	+ 1.4	+ 2.0	+ 1.7[1]	+ 3.9[1]

[1] 3e trimestre
[2] novembre

QUELQUES INDICES DE PRIX

SÉRIES DE CYCLE SUR CYCLE

SOMMET PRÉCÉDENT DU CYCLE DES AFFAIRES À 100

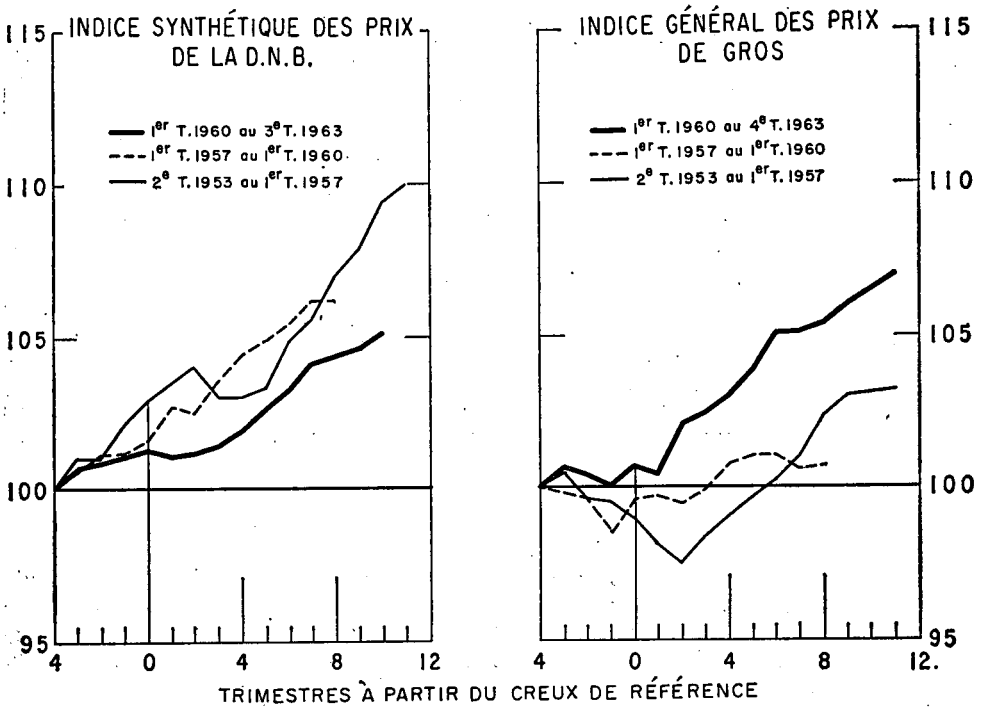

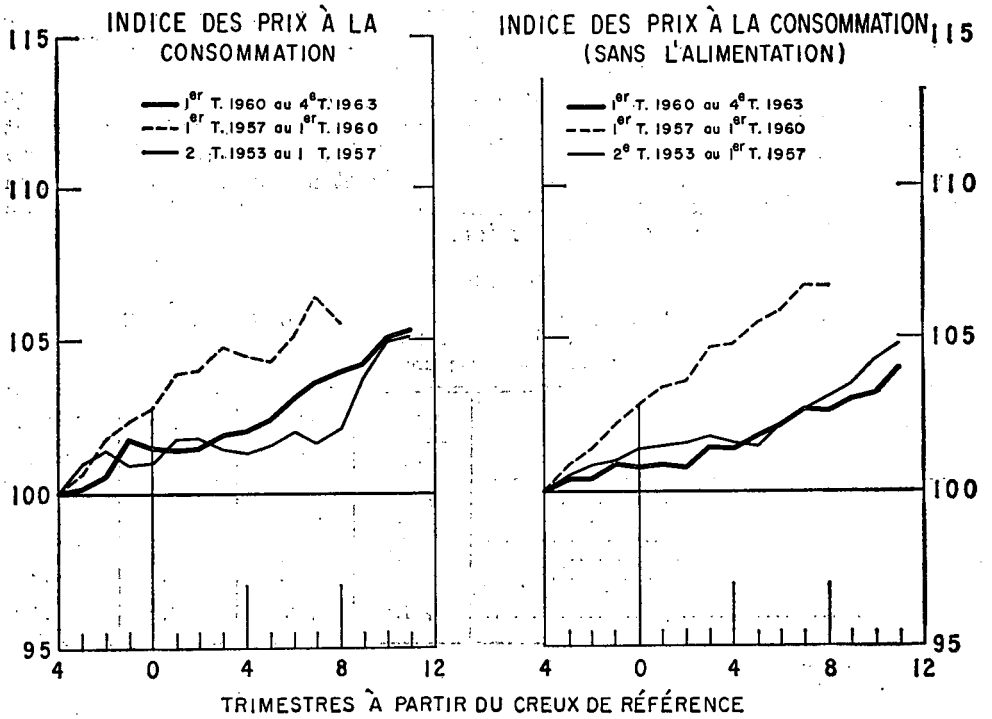

On se rappellera que la dévaluation du dollar canadien s'est produite surtout entre mai 1961 et mai 1962, quand la valeur du dollar canadien a été établie à 92 cents et demi en monnaie des États-Unis. Le tableau 18 a été dressé pour comparer les fluctuations du taux du change et les fluctuations des prix au cours de cette période et des périodes subséquentes.

A noter que la modification dans le taux du change a été suivie de près par des changements dans l'indice des prix à l'importation. Ceux-ci ont à leur tour exercé une forte influence sur le niveau des prix de gros. Bien que le prix de plusieurs denrées d'importation vendues sur les marchés internationaux aient réagi à la valeur accrue du change étranger, l'augmentation dans l'indice des prix à l'exportation n'a atteint qu'environ la moitié de celle qui a été enregistrée dans les prix à l'importation. Les augmentations dans les prix à la consommation ont été raisonnables tout comme l'ont été les prix moyens des biens et services produits au Canada.

Un facteur important dont il faut tenir compte en évaluant les changements dans les prix et les coûts, c'est l'effet qu'ils ont sur la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux. Comme on peut le constater en examinant le tableau à la page 79 le coût de la main-d'œuvre par unité dans les industries de fabrication a très peu augmenté depuis 1957 comparativement à ce qui s'est passé au début de la période d'après-guerre. La tendance à la hausse du coût total de la main-d'œuvre non agricole par unité a également ralenti au cours de cette période.

Au cours des deux dernières années, les prix à la consommation et les salaires ont moins augmenté au Canada qu'au Royaume-Uni, et encore moins qu'en Europe et au Japon. Malgré une baisse d'environ 9 p. 100 du taux du change, qui a affecté un grande variété de produits de consommation importés, les prix à la consommation au Canada ont augmenté à peine plus qu'aux États-Unis. Les prix de gros, qui ont été plus touchés par la dévaluation, ont réagi assez différemment, comme on l'avait prévu.

REVENU DE LA MAIN-D'OEUVRE, COÛT PAR UNITÉ DE PRODUCTION ET PRODUCTION RÉELLE DANS LA FABRICATION

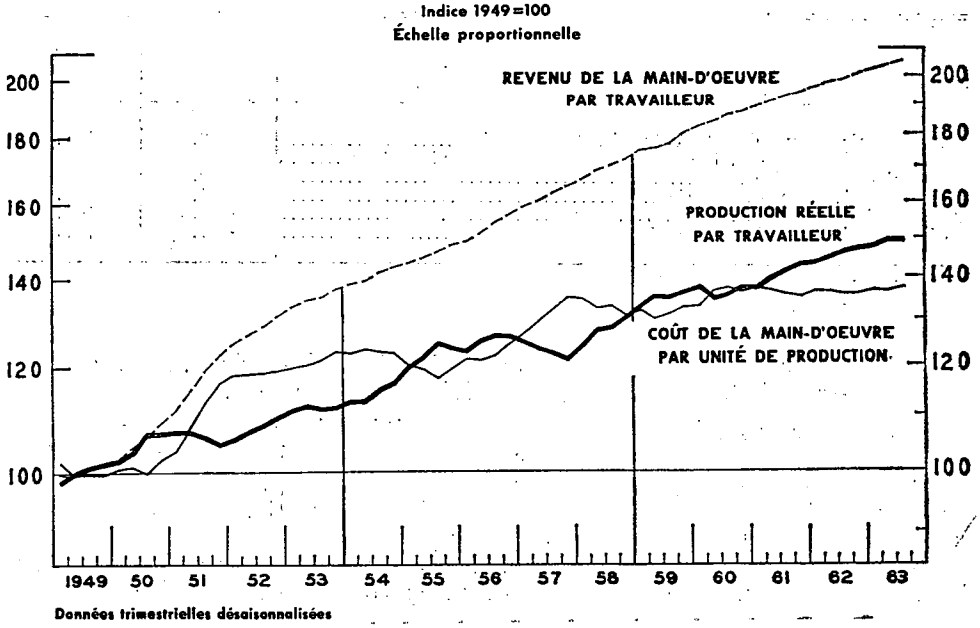

TABLEAU 19

CHANGEMENTS DANS LES PRIX ET LES SALAIRES AU COURS DES DEUX ANNÉES SE TERMINANT EN OCTOBRE 1963, SAUF INDICATION CONTRAIRE

(Changements en pourcentage)

—	Indice des prix à la consommation		Prix de gros	Salaire horaire (industries de fabrication)
	Total	Sans les denrées alimentaires		
Canada	+ 3.4[1]	+ 2.5[1]	+ 3.9[1]	+ 7.1[1]
États-Unis	+ 3.0[1]	+ 2.8[1]	− 0.1[1]	+ 5.5[2]
Royaume-Uni	+ 5.3	+ 4.6	+ 3.3	+ 6.7
Allemagne	+ 6.0[2]	+ 5.6	+ 1.8	+19.1[4]
France	+11.6	+11.4[3]	+ 6.0	+17.7
Japon	+12.5[2]	+12.8[2]	—	+20.1[3]
Italie	+13.9	+13.7[3]	+11.0	+29.3[3]

[1]décembre
[2]novembre
[3]septembre
[4]3e trimestre

Le tableau 20 résume les changements qui se sont produits entre 1962 et 1963 dans certains des principaux indices des prix et coûts. Au cours des onze premiers mois de 1963, l'ensemble des gains et salaires dans l'industrie a augmenté d'environ 3⅓ p. 100 par rapport à la même période en 1962. Dans les industries de fabrication, le salaire horaire a enregistré une hausse presque identique; dans l'industrie minière, la hausse a été beaucoup plus faible, tandis que dans l'industrie de la construction elle a été un peu plus élevée.

TABLEAU 20

CHANGEMENTS RÉCENTS DANS LES PRIX ET LES COÛTS

(Changements en pourcentage)

—	1962 / 1961	1963 / 1962
Salaire horaire moyen dans les industries de fabrication	+ 2.7	+ 3.2[1]
Gains et salaires hebdomadaires moyens dans l'ensemble industriel	+ 3.1	+ 3.4[1]
Indice général des prix de gros	+ 2.9	+ 1.9
Indice des prix à la consommation	+ 1.2	+ 1.8
Prix du dollar américain	+ 5.5	+ 0.9
Indice implicite des prix dans la dépense nationale brute	+ 1.7	+ 1.8[2]

[1]11 mois
[2]trois trimestres

L'ensemble des prix, d'après l'indice implicite des prix dans la dépense nationale brute, indique une hausse semblable à celle de 1962.

La hausse des prix de gros en général a été moindre en 1963 qu'en 1962. Cette tendance modérée reflétait une tendance semblable dans les fluctuations du taux du change. Le prix du dollar américain au Canada en 1963 s'est établi en moyenne à 5.5 p. 100 de plus qu'en 1961. L'augmentation de 1962 à 1963 n'a pas atteint 1 p. 100. Les prix de gros ont augmenté de 2.9 p. 100 de 1961 à 1962 et de 1.9 p. 100 de 1962 à 1963. Seuls les produits végétaux et les matériaux industriels ont enregistré une hausse plus importante en 1963 qu'en 1962. Les

premiers ont augmenté par suite de la montée en flèche des prix du sucre brut, tandis que les autres ont augmenté par suite d'un certain raffermissement général des prix mondiaux des matériaux industriels.

TABLEAU 21

CHANGEMENTS DANS LES PRIX, EN POURCENTAGE

(Indice implicite des prix de la DNB et de ses éléments)

	Année		3e T. 1963 / 3e T. 1962
	1961 / 1960	1962 / 1961	
Dépenses personnelles	+ 0.9	+ 1.5	+ 1.6
Biens non durables	+ 0.8	+ 1.2	+ 2.0
Biens durables	− 2.0	− 0.2	+ 0.3
Services	+ 1.9	+ 2.3	+ 1.5
Dépenses des gouvernements	+ 1.9	+ 3.7	+ 4.4
Constitution brute de capital fixe des entreprises commerciales	+ 0.9	+ 2.5	+ 2.7
Nouvelle construction domiciliaire[1]	+ 0.6	+ 2.8	+ 2.3
Nouvelle construction non domiciliaire[1]	+ 0.4	+ 2.0	+ 2.8
Nouveaux équipement et machines	+ 1.6	+ 2.9	+ 2.8
Exportations de biens et de services	+ 1.3	+ 3.2	+ 0.9
Importations de biens et de services	+ 3.3	+ 4.4	+ 2.8
Dépense nationale brute	**+ 0.6**	**+ 1.7**	**+ 1.7**

[1] Les indices des prix, dans ces secteurs, sont établis surtout d'après les éléments du coût (achats de matières premières et frais de main-d'œuvre), et non d'après les prix de vente definitifs et, règle générale, il a été impossible de tenir compte des changements survenus dans la productivité. Pour de courtes périodes, ces indices ne peuvent guère s'écarter des indices des prix de vente réels. Pour de longues périodes, il peut arriver que ces dégonfleurs de coût viennent grossir inutilement les hausses de prix.

TABLEAU 22

POURCENTAGE DES FLUCTUATIONS DE L'INDICE DES PRIX DE GROS

(Moyennes annuelles)

	1961 / 1960	1962 / 1961	1963 / 1962
Indice général	+ 1.0	+ 2.9	+ 1.9
Produits végétaux	—	+ 4.2	+ 7.7
Produits animaux	+ 2.9	+ 3.1	− 2.6
Produits textiles	+ 2.0	+ 2.9	+ 2.8
Produits du bois	+ 0.4	+ 3.5	+ 2.4
Produits du fer	+ 0.7	− 0.7	− 1.0
Métaux non ferreux et leurs produits	+ 2.1	+ 5.8	+ 2.8
Minéraux non métalliques et leurs produits	− 0.2	+ 2.1	+ 0.2
Produits chimiques	+ 0.3	+ 1.0	− 0.6
Matériaux industriels	+ 1.2	+ 2.0	+ 2.2

L'indice des prix à la consommation s'est établi à 133.0 en moyenne en 1963 comparativement à 130.7 en 1962, une augmentation de 1.8 p. 100. L'augmentation s'est produite surtout au cours du deuxième semestre de l'année, l'indice passant de 132.0 en janvier à 132.8 en juin et à 134.2 en décembre. L'indice des prix des denrées alimentaires a enregistré la plus forte hausse et a été le principal facteur de la hausse de l'indice général. La hausse des prix des denrées alimentaires reflétait surtout la montée spectaculaire des cours mondiaux du sucre, qui a trouvé son écho dans les prix de détail au Canada.

TABLEAU 23

POURCENTAGE DES FLUCTUATIONS DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

	1961/1960	1962/1961	1963/1962
Total—Tous les articles	+ 0.9	+ 1.2	+ 1.8
Alimentation	+ 1.5	+ 1.8	+ 3.2
Logement	+ 0.4	+ 1.2	+ 1.0
Habillement	+ 1.4	+ 0.9	+ 2.5
Moyens de transport	+ 0.2	− 0.1	—
Santé et soins personnels	+ 0.5	+ 1.9	+ 2.6
Récréation et lecture	+ 1.2	+ 0.8	+ 1.4
Tabac et spiritueux	+ 0.4	+ 1.3	+ 0.3
Classes supplémentaires			
Toutes les denrées	+ 0.5	+ 0.8	+ 1.7
Durables	− 1.8	− 0.7	+ 0.2
Non durables	+ 1.0	+ 1.2	+ 2.0
Non durables à l'exception des denrées alimentaires	+ 0.6	+ 0.7	+ 1.0
Services	+ 1.3	+ 1.4	+ 1.4
Services autres que l'habitation	+ 1.9	+ 2.1	+ 2.0

L'indice de l'habillement et celui de la santé et des soins personnels ont également enregistré une hausse. Dans le dernier cas, des frais plus élevés pour les services médicaux, dentaires et optiques et les soins médicaux payés d'avance ont augmenté le coût des soins médicaux d'environ 3 p. 100. Cette augmentation a entraîné en grande partie l'augmentation de l'indice des prix des services autres que l'habitation. Comme au cours des dernières années, les prix de tous les services ont augmenté modérément.

BALANCE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX

La situation des paiements internationaux du Canada a continué de s'améliorer en 1963. Le déficit du compte courant, qui s'établissait à un sommet d'environ 1.5 milliard de dollars en 1957 et 1959, a été réduit à 848 millions de dollars en 1962. En 1963, ce déficit a subi une nouvelle réduction et a été ramené à 521 millions de dollars.

Au cours des premier et deuxième trimestres de 1963, les déficits du compte courant ont été considérablement inférieurs à ceux de l'année précédente. Le compte courant a accusé un léger surplus durant le troisième trimestre, qui est une époque favorable de l'année, et la situation a été tout à fait satisfaisante au cours du quatrième trimestre. Ces améliorations survenues en 1963 résultaient de surplus commerciaux plus élevés, mais il y a eu aussi une nouvelle amélioration au compte touristique.

L'amélioration continue dans le commerce des marchandises traduit l'effet de plusieurs forces économiques sur le niveau des exportations et des importations. L'activité industrielle au Canada et à l'étranger, la tendance des investissements, les changements relatifs dans les prix et les coûts intérieurs et étrangers, les modifications du taux du change et d'autres programmes du gouvernement ont tous influé sur la position du Canada dans le domaine du commerce international. Pendant le dernier trimestre de l'année, on a procédé à des expéditions de blé à l'URSS, aux termes d'un contrat très important qui a été signé en septembre. Les quantités expédiées durant ce trimestre ont contribué d'une façon sensible au déclin du déficit du compte courant pour 1963.

Une amélioration du compte touristique en 1963 a contrebalancé l'augmentation des paiements nets pour d'autres transactions ne portant pas sur des marchandises, et le déficit, pour ces transactions, est demeuré à peu près inchangé, se situant à 1 milliard 5 mille dollars.

En ce qui concerne les capitaux, on se souviendra que la rentrée nette de capitaux à long terme a pour ainsi dire disparu durant la première moitié de 1962, puis a repris brusquement durant la dernière partie de l'année. Ce renouveau du flux substantiel de capitaux à long terme s'est poursuivi au cours du premier semestre de 1963, notamment à cause d'emprunts spéciaux contractés par l'État fédéral et la province de Québec. La majeure partie de ce flux est due aux opérations sur les titres. Les nouvelles offres de titres ont décliné pendant le deuxième trimestre, la différence du taux d'intérêt par rapport aux États-Unis s'étant rétrécie. Au début du troisième trimestre, le président des États-Unis a proposé une taxe d'égalisation de l'intérêt, et les nouvelles offres de titres aux États-Unis par des emprunteurs canadiens se sont presque taries. Pour l'ensemble du troisième trimestre, le flux net de capitaux à long terme, qui s'établissait à des niveaux respectifs de 373 millions et de 200 millions de dollars au cours des premier et deuxième trimestres, est tombé à 34 millions de dollars. Durant le dernier trimestre de l'année, où il n'y a pas eu de retraits, on a constaté un léger exode de capitaux à long terme.

TABLEAU 24

PAIEMENTS INTERNATIONAUX: COMPTE COURANT

	1959	1960	1961	1962	1963
		(en millions de dollars)			
Recettes courantes—					
Exportations de marchandises (chiffres rectifiés)	5,150	5,392	5,889	6,364	7,064
Or disponible pour l'exportation	148	162	162	165	166
Dépenses touristiques	391	420	482	560	602
Intérêts et dividendes	182	173	209	211	228
Transports par terre et par eau	420	442	486	498	550
Successions et fonds des immigrants	109	102	103	124	149
Autres recettes courantes	392	419	403	426	444
Total des recettes courantes	**6,792**	**7,110**	**7,734**	**8,348**	**9,203**
Versements courants					
Importations de marchandises (chiffres rectifiés)	5,572	5,540	5,716	6,209	6,580
Dépenses touristiques	598	627	642	610	589
Intérêts et dividendes	671	653	770	781	842
Transports par terre et par eau	525	533	568	588	635
Successions et fonds des émigrants	165	181	174	163	182
Autres paiements courants	765	819	846	845	896
Total des paiements courants	**8,296**	**8,353**	**8,716**	**9,196**	**9,724**
Balance du commerce des marchandises	−422	−148	+173	+155	+484
Balance d'autres transactions	−1,082	−1,095	−1,155	−1,003	−1,005
Balance du compte courant	**−1,504**	**−1,243**	**−982**	**−848**	**−521**

NOTA: L'aide mutuelle aux pays de l'OTAN n'est pas comprise.

Les mouvements de capitaux à court terme en 1962, qui traduisaient des influences spéculatives, ont été très prononcés. En 1963, les mouvements nets de capitaux à court terme ont été beaucoup moins considérables; il y a eu des sorties sous forme d'avoir accru de valeurs liquides étrangères appartenant à des résidents, par exemple des balances de banque, qui ont été largement compensées

par un afflux d'autres capitaux à court terme. Durant le dernier trimestre de l'année, on a constaté un afflux de capitaux à court terme de 159 millions de dollars.

Au début de janvier 1963, le gouvernement du Canada a reçu la seconde moitié du prêt américain de 250 millions de dollars obtenu aux États-Unis en septembre 1962. Ce prêt de 125 millions de dollars explique la hausse du même ordre qui s'est manifestée dans les réserves canadiennes à partir de la fin de décembre 1962 jusqu'à la fin de janvier 1963. Il n'y a pas eu de changement appréciable des réserves de la fin de janvier 1963 à la fin de juin 1963. L'afflux net de capitaux qui est survenu durant cette période a été tout juste suffisant pour couvrir le déficit du compte courant. Au cours du troisième trimestre, l'avoir officiel d'or et de dollars américains a subi une réduction équivalant à environ 124 millions de dollars américains, dont 80 millions de dollars représentaient un remboursement partiel au Fonds monétaire international d'un emprunt d'une valeur de 300 millions de dollars américains contracté par le Canada au moment de la crise du change survenue en juin 1962. Durant le quatrième trimestre de l'année, le déficit du compte courant a été largement compensé par un afflux de capitaux à court terme, et les réserves ont augmenté de 28 millions de dollars

TABLEAU 25

SOMMAIRE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

(Données non rajustées en fonction des saisons)

	1962				1963 Préliminaire			
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	(en millions de dollars)							
Balance du commerce des marchandises	− 7	− 45	+ 69	+138	+ 70	+ 72	+144	+198
Déficit sur les transactions n'intéressant pas les marchandises	−326	−317	−103	−257	−308	−261	−130	−306
Balance du compte courant	−333	−362	− 34	−119	−238	−189	+ 14	−108
Mouvements de capitaux:								
A long terme	+ 5	− 29	+238	+458	+373	+200	+ 34	− 23
A court terme	− 46	−243	+482	+139	− 69	+100	−107	+159
Changement dans les avoirs officiels d'or et de change étranger exprimés en dollars canadiens	−364	+114	+686	+101	+ 66	+111	−145	+ 28
Position nette par rapport au Fonds monétaire international	− 10	−367	.....	.....	.....	.....	+ 86	.....
Assistance financière internationale spéciale	.....	−381	.....	+377	.....	.....	.....	.....
	−374	−634	+686	+478	+ 66	+111	− 59	+ 28

Suit une exposition plus détaillée de la situation:

Compte courant

La position courante du Canada par rapport aux autres pays, qui accusait un déficit sans précédent d'un milliard et demi de dollars en 1959, s'est améliorée d'environ un milliard de dollars, ce qui a été d'une importance fondamentale pour l'amélioration de l'économie de notre pays.

La diminution du déficit du compte courant est attribuable essentiellement à une amélioration dans le compte du commerce des marchandises. En 1959, le déficit du compte des marchandises s'établissait à 422 millions de dollars; en 1963, il y avait un excédent de 484 millions. Depuis 1959, le déficit des opérations

ne portant pas sur les marchandises, qui s'établit chaque année à peu près 1 milliard, a été réduit d'environ 75 millions. Les dépenses de voyage se sont améliorées sensiblement ces dernières années, passant d'un déficit de plus de 200 millions en 1960 à un excédent de 13 millions en 1963. Cette amélioration est en partie contrebalancée par des paiements plus élevés à l'égard d'autres opérations, qui ne sont pas susceptibles de baisser beaucoup sur de courtes périodes de temps, ou qui peuvent même augmenter.

TABLEAU 26

BALANCE DES PAIEMENTS: COMPTE COURANT

BALANCE DU COMMERCE DES MARCHANDISES ET BALANCE DES TRANSACTIONS NE SE RAPPORTANT PAS AUX MARCHANDISES 1949-1963

	Commerce des marchandises	Transactions ne se rapportant pas aux marchandises	Balance au compte courant
	(en millions de dollars)		
1949	+293	−116	+177
1950	+ 10	−344	−334
1951	−147	−370	−517
1952	+489	−325	+164
1953	− 58	−385	−443
1954	+ 13	−445	−432
1955	−211	−487	−698
1956	−728	−638	−1,366
1957	−594	−861	−1,455
1958	−179	−952	−1,131
1959	−422	−1,082	−1,504
1960	−148	−1,095	−1,243
1961	+173	−1,155	−982
1962	+155	−1,003	−848
1963	+484	−1,005	−521

L'augmentation de 11 p. 100, en 1963, dans la valeur des exportations de marchandises contre la hausse de 6 p. 100 dans la valeur des importations, a eu pour résultat d'améliorer de quelque 329 millions la balance du commerce du Canada. De 155 millions qu'il était en 1962, l'excédent du commerce est passé à 484 millions en 1963. Sur une base trimestrielle, et compte tenu des variations saisonnières, l'excédent du commerce s'est maintenu durant tout le premier semestre de 1963 au niveau élevé qu'il avait atteint dans le quatrième trimestre de 1962. Il a diminué durant le troisième trimestre par suite de l'augmentation des marchandises importées et d'une diminution minime des marchandises exportées (compte tenu des variations saisonnières). Toutefois, l'excédent du compte des marchandises a accusé une hausse sensible durant le quatrième trimestre, par suite de l'expédition de grandes quantités de blé à la Russie.

Une grande partie de l'augmentation dans les exportations de marchandises en 1963 est attribuable à des expéditions accrues de blé. Il y a également eu des gains importants dans les ventes de bois, de minerai de fer, d'aluminium, de pâte à papier et de machines agricoles. Les exportations d'acier semi-ouvré, d'engrais, de locomotives, de véhicules à moteur et de pièces de rechange, de machines non agricoles, de pétrole et de gaz naturel ont accusé des hausses moins importantes.

La valeur des importations de pièces d'automobile a augmenté sensiblement, de même que les importations de sucre brut, d'outillage agricole, de tracteurs et de pétrole brut. Ce chiffre a été contrebalancé en partie par la diminution des importations d'automobiles, de coton et de produits de coton, de machines agricoles et d'appareils électriques.

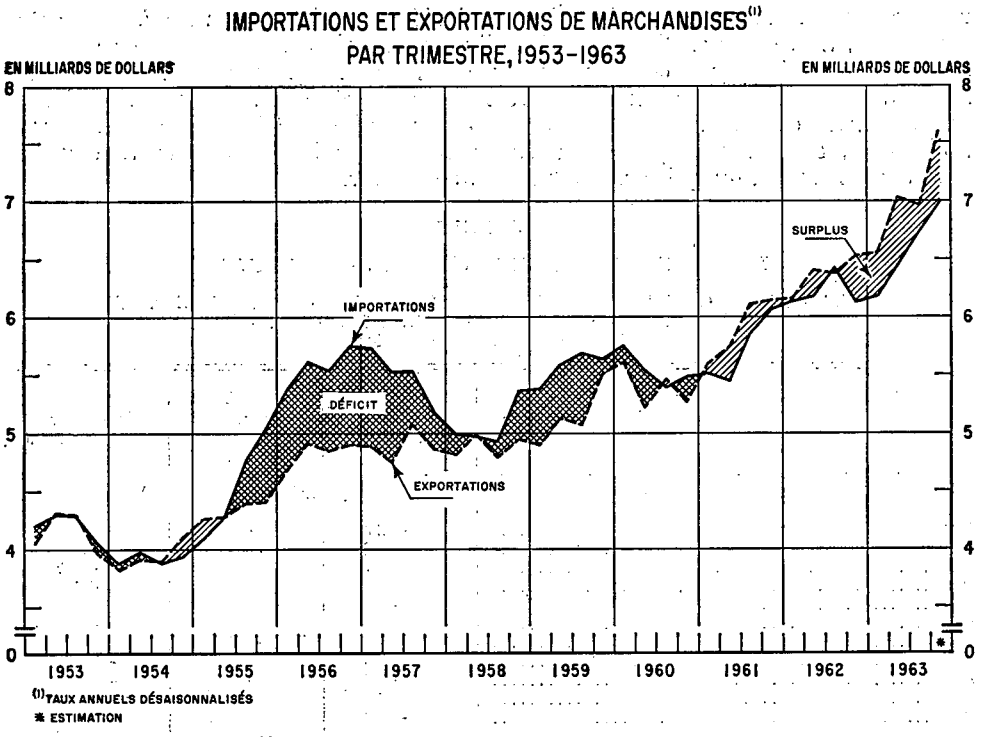

Dans la répartition géographique, l'amélioration de la balance du commerce des marchandises tient aux excédents plus élevés des échanges avec le Royaume-Uni et «les autres» pays. Le déficit commercial à l'égard des États-Unis a accusé une légère augmentation.

TABLEAU 27

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE DU COMMERCE DES MARCHANDISES

	Exportations		Importations		Balance du commerce		Fluctuations en pourcentage	
	1962	1963	1962	1963	1962	1963	Exportations	Importations
	(en millions de dollars)							
États-Unis	3,742	3,952	4,217	4,464	−475	−512	+ 5.6	+ 5.9
Royaume-Uni	924	1,017	575	525	+349	+492	+10.1	− 8.7
Autres pays	1,698	2,095	1,417	1,591	+281	+504	+23.4	+12.3
Total	**6,364**	**7,064**	**6,209**	**6,580**	**+155**	**+484**	**+11.0**	**+ 6.0**

En 1963, l'indice du prix des exportations n'a accusé qu'une légère augmentation tandis que l'indice du prix des importations accusait une augmentation de 3 à 4 p. 100, ce qui a quelque peu déséquilibré notre balance du commerce.

Le compte des marchandises s'est comporté de façon inattendue. Au lieu de se détériorer comme on aurait pu normalement s'y attendre, à mesure que l'expansion progressait, il s'est effectivement amélioré. La proportion des importations par rapport au produit national brut n'a pas augmenté comme c'était le cas durant les périodes antérieures d'expansion du commerce.

TABLEAU 28

IMPORTATIONS PAR RAPPORT AU PRODUIT NATIONAL BRUT
1949-1962

Année	Pourcentage
1949	16.5
1950	17.4
1951	19.4
1952	16.0
1953	16.8
1954	15.7
1955	16.7
1956	18.2
1957	17.2
1958	15.4
1959	16.0
1960	15.3
1961	15.3
1962	15.4
1963(1)	15.3

(1) Provisoire.

La courbe des importations dans l'essor économique actuel a été marquée par un certain nombre de facteurs, dont la dévaluation du dollar canadien, les surtaxes provisoires à l'importation, les tendances de la demande et des changements dans la structure de l'économie canadienne.

Après l'imposition des surtaxes temporaires à l'importation en juin 1962, les importations ont diminué sensiblement tant au point de vue de la valeur que de la quantité. Quoique les surtaxes aient été imposées à la fin du deuxième trimestre de 1962, les importations (rectifiées compte tenu des variations saisonnières) ont augmenté durant le troisième trimestre. Une partie de l'accroissement peut être attribuable à la livraison de biens de placement et de matériel industriel commandés par anticipation à l'époque d'incertitude qui a entouré la dévaluation du dollar canadien et la crise du change en juin. Les importations ont diminué dans le quatrième trimestre de 1962; elles sont demeurées à leur plus bas niveau dans le premier trimestre de 1963 et, après la suppression définitive des surtaxes le 1er avril 1963, elles ont monté durant le deuxième, troisième et quatrième trimestres de 1963. Après le retrait des surtaxes, le nouvel accroissement dans le volume des importations ne semble pas être en désaccord avec l'accroissement de la production et de la demande réelles.

Même si la valeur des marchandises importées en 1963 dépassait de quelque 18 p. 100 celle de 1956, le volume n'a augmenté que légèrement, puisque les prix d'importation étaient d'environ 15 p. 100 plus élevés. Durant la même période, la valeur des marchandises exportées a monté d'environ 46 p. 100; en fonction du volume, l'augmentation était de 37 p. 100, étant donné que les prix d'exportation étaient en moyenne, en 1963, de 7 p. 100 plus élevés qu'en 1956. La détérioration des termes de l'échange au Canada durant cette période est un indice de l'infériorité relative du prix des produits primaires par rapport aux produits ouvrés. Les exportations du Canada sont constituées en grande partie par des produits primaires tandis que ses importations consistent principalement en produits ouvrés. Au cours de 1963, le prix d'un grand nombre de produits primaires a commencé de monter sur les marchés mondiaux.

Les expéditions de produits ouvrés, tels que les machines et les pièces, les appareils électriques, les aéronefs et leurs pièces, ont fortement contribué à l'augmentation des exportations, de 1956 à 1963. Les exportations de métaux et minéraux, ainsi que de produits chimiques et d'engrais, ont aussi accusé une hausse sensible.

TABLEAU 29

EXPORTATIONS DE MARCHANDISES D'APRÈS LES DENRÉES
1956–1963

	Produits de la ferme et de la pêche	Produits forestiers	Métaux et minéraux	Produits chimiques et engrais	Produits ouvrés et divers	Réexportations	Total
	(en millions de dollars)						
1956	1,121	1,496	1,472	183	489	73	4,834
1963	1,464	1,824	2,169	268	1,073	182	6,980
Augmentation (p. 100)	+30.6	+21.9	+47.4	+46.4	+119.4	+149.3	+44.4

L'expansion des exportations canadiennes est attribuable à un certain nombre de facteurs importants. Le regain économique enregistré dernièrement aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et au Japon a relevé la demande de produits canadiens non agricoles et, en particulier, de matières premières et industrielles. Dernièrement, la demande de produits agricoles canadiens s'est faite plus forte; cela a fortement contribué à l'amélioration de la balance de nos échanges commerciaux.

D'autres facteurs importants, reliés plus directement à l'économie du pays, ont fortement encouragé l'essor de nos exportations. La stabilité relative des frais et des prix au Canada, à une époque où les coûts étaient à la hausse, outremer, a renforcé la position concurrentielle du Canada; en outre, à cause de cela, nous avons continué à profiter de la modification apportée en 1961–1962 au taux du change. L'expansion marquée des exportations des autres produits ouvrés, ces dernières années, est attribuable pour une bonne part à ces facteurs. Le dynamisme des exportateurs canadiens, l'amélioration des conditions de vente à crédit et l'accroissement de la publicité commerciale y ont aussi contribué. La diversité accrue des ressources du Canada a permis de plus fortes exportations

SOLDE DES TRANSACTIONS AU COMPTE DES INVISIBLES

1953–1963

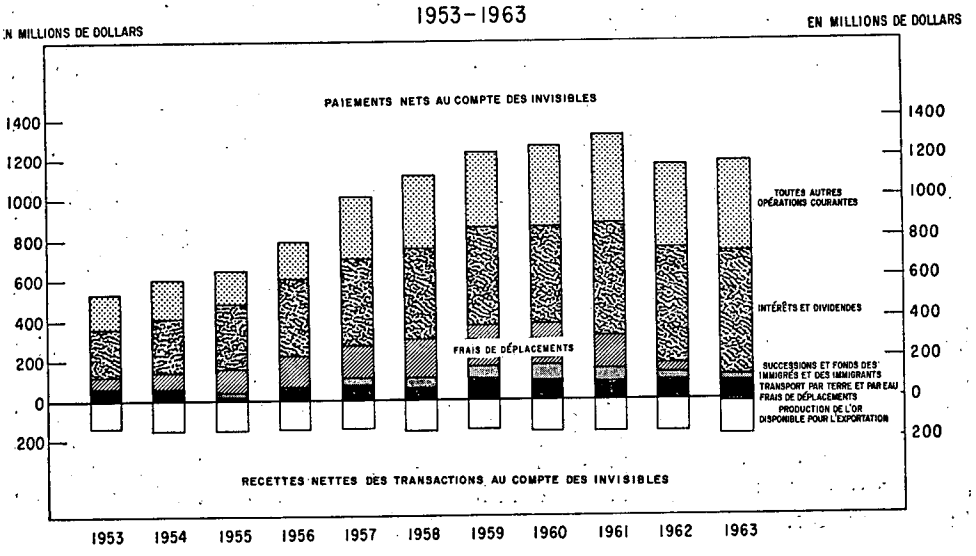

de produits naturels tels que le minerai de fer, le pétrole et le gaz naturel. En 1963, le Canada a adopté une politique visant la vente à long terme, à l'étranger, de fortes quantités d'énergie dont il n'a pas besoin. Cela, de même que les mesures prises dernièrement pour encourager la production et la vente de véhicules automobiles et de pièces de rechange, amélioreront sans doute nos échanges commerciaux.

La légère amélioration qui a été enregistrée en 1962 au chapitre des opérations n'intéressant pas les marchandises, s'est maintenue en 1963, le déficit demeurant à environ un milliard de dollars. Le solde de la plupart des éléments constitutifs n'a guère varié et le compte du tourisme s'est encore amélioré.

Comparativement à la période correspondante l'année précédente, les opérations n'intéressant pas les marchandises ont été nettement plus favorables au cours des deux premiers trimestres de 1963; le déficit imputable à ce compte, au cours des deux derniers trimestres, a été légèrement supérieur à son niveau trop bas du second semestre de 1962.

TABLEAU 30

OPÉRATIONS N'INTÉRESSANT PAS LES MARCHANDISES (CHIFFRES RECTIFIÉS COMPTE TENU DES VARIATIONS SAISONNIÈRES, AUX TAUX ANNUELS)

	Exportations	Importations	Solde
	(en millions de dollars)		
1962, premier trimestre	1,788	2,852	−1,064
1962, deuxième trimestre	1,868	3,004	−1,136
1962, troisième trimestre	1,872	2,720	−848
1962, dernier trimestre	1,912	2,720	−808
1963, premier trimestre	1,968	2,876	−908
1963, deuxième trimestre	1,972	2,896	−924
1963, troisième trimestre	1,968	3,012	−1,044
1963, dernier trimestre[1]	2,052	3,064	−1,012

[1] Provisoire

Le compte du tourisme s'est constamment amélioré; alors qu'il accusait un déficit dépassant 200 millions de dollars en 1960, il a enregistré un léger excédent en 1963. C'est une amélioration de 220 millions qui n'est pas entièrement attribuable à nos échanges avec les États-Unis à ce titre.

Le tableau suivant donne un aperçu du compte du tourisme.

TABLEAU 31

SOLDE DU COMPTE DU TOURISME
(tous les pays)

—	Entrées	Sorties	Solde	—	Entrées	Sorties	Solde
	(en millions de dollars						
1954	305	389	− 84	1959	391	598	−207
1955	328	449	−121	1960	420	627	−207
1956	337	498	−161	1961	482	642	−160
1957	363	525	−162	1962	560	610	− 50
1958	349	542	−193	1963	602	589	+ 13

L'intérêt et les dividendes versés à des non-résidents se sont accrus de 61 millions en 1963, mais cette hausse a été contrebalancée en partie par un accroissement des recettes de même nature se chiffrant à 17 millions, en provenance

de l'étranger. Les contributions officielles ont augmenté de 29 millions en 1963; la hausse est surtout attribuable à de plus fortes expéditions aux termes du plan de Colombo. On se souviendra que ces dernières avaient été réduites en 1962. Les changements du solde net des diverses opérations n'intéressant pas les marchandises ont été négligeables.

Compte des capitaux

La baisse marquée des entrées nettes de capitaux qui s'est fait sentir en 1963 est due à la diminution du montant net des placements directs faits au Canada en 1963 et à une forte diminution des ventes de nouveaux titres à des non-résidents au cours du second semestre. La vente de nouvelles obligations canadiennes à des personnes résidant aux États-Unis, en particulier, a baissé sensiblement.

Ces ventes avaient été plus fortes que d'habitude, pendant la deuxième partie de 1962, mais elles étaient encore plus élevées au cours du premier trimestre de 1963. Au début de janvier, le gouvernement canadien a reçu la seconde tranche (125 millions de dollars des États-Unis) de l'emprunt de 250 millions de dollars obtenus des États-Unis, en septembre 1962, pour une période de 25 ans. En février, l'Hydro-Québec touchait les premiers 100 millions de dollars des États-Unis sur l'emprunt de 300 millions qu'il a fait en vue de l'achat de sociétés privées de services publics. (Le solde de 200 millions devait être payé en versements égaux de 50 millions en mai et août 1963 ainsi qu'en février et mai 1964).

TABLEAU 32

PAIEMENTS INTERNATIONAUX, MOUVEMENTS DE CAPITAUX

—	1959	1960	1961	1962	1963
	(en millions de dollars)				
Placements directs au Canada	+550	+650	+520	+555	+210
Placements directs à l'étranger	− 80	− 50	− 75	−125	− 80
Valeurs canadiennes:					
Ventes de bons et d'obligations en cours	+ 91	+ 3	+ 61	+ 64	+ 39
Ventes d'actions communes et privilégiées en cours	+110	+ 51	+ 39	−116	−169
Nouvelles émissions	+707	+447	+538	+718	+964
Remboursements	−258	−265	−300	−321	−327
Valeurs étrangères	− 33	− 19	− 34	− 70	+ 20
Prêts du gouvernement canadien:					
Prélèvements	− 1	—	—	− 7	− 10
Remboursements	+ 34	+ 32	+ 37	+129	+ 25
Changement des avoirs en dollars canadiens détenus par des étrangers	+ 16				
Dépôts	—	+ 79	+ 34	− 12	+ 40
Exigibilités sur demande du gouvernement du Canada	—	− 12	− 2	− 4	+ 1
Bons du Trésor canadien	—	+ 56	− 58	+ 4	− 27
Autres mouvements de capitaux	+357	+232	+512	+189	− 19
Mouvement net de capitaux à l'exclusion des avoirs officiels en or et en devises étrangères	**+1,493**	**+1,204**	**+1,272**	**+1,004**	**+667**
Avoirs officiels en or et devises étrangères					
Changement des avoirs	− 70	− 39	+229	+537	+ 60
Solde net à l'égard du FMI	+ 59	—	+ 61	−377	+ 86
Autre aide financière spéciale	—	—	—	− 4	—

TABLEAU 33

PAIEMENTS INTERNATIONAUX: MOUVEMENTS TRIMESTRIELS DE CAPITAUX

	Trimestre de 1962				Trimestre de 1963			
	1	2	3	4	1	2	3	4
	(Millions de dollars)							
Placements directs au Canada	+114	+ 87	+147	+207	+ 75	+ 40	+ 50	+ 45
Placements directs à l'étranger	− 29	− 31	− 25	− 40	− 25	− 25	− 15	− 15
Valeurs canadiennes—								
Opérations sur débentures et d'obligations en cours	− 3	+ 4	+ 39	+ 24	+ 23	+ 27	− 7	− 4
Opérations sur actions ordinaires et privilégiées en cours	− 14	− 44	− 26	− 32	− 56	− 44	− 27	− 42
Nouvelles émissions	+ 53	+194	+ 85	+386	+411	+393	+109	+ 51
Remboursements	− 72	− 71	− 53	−125	− 54	−174	− 34	− 65
Valeurs étrangères	− 26	− 34	− 7	− 3	+ 3	+ 23	− 4	− 2
Prêts du gouvernement canadien—Prélèvements	—	—	− 7	—	—	—	− 8	− 2
Remboursements	+ 3	+ 7	+ 68	+ 51	—	+ 6	—	+ 19
Changement des avoirs en dollars canadiens détenus par des étrangers:								
Dépôts	− 45	− 13	− 46	+ 92	− 29	+ 38	− 12	+ 43
Obligations du gouvernement du Canada payables à vue	− 3	− 2	− 3	+ 4	—	− 3	− 1	+ 5
Bons canadiens du Trésor	+ 18	+ 50	− 3	− 61	+ 9	− 17	+ 19	− 38
Autres mouvements de capitaux	− 37	−419	+551	+ 94	− 53	+ 36	−143	+141
Mouvement net de capitaux, à l'exclusion des changements des avoirs officiels en or et devises étrangères	**− 41**	**−272**	**+720**	**+597**	**+304**	**+300**	**− 73**	**+136**
Avoirs officiels en or et devises étrangères:								
Changement dans les avoirs	−364	+114	+686	+101	+ 66	+111	−145	+ 28
Situation nette vis-à-vis du Fonds monétaire international	− 10	−367	—	—	—	—	+ 86	—
Autres aides financières internationales spéciales	—	−381	—	−377	—	—	—	—

Les recettes provenant de la vente de nouveaux titres se sont maintenues à un niveau élevé au cours du deuxième trimestre, atteignant 393 millions. Environ les deux tiers des entrées de capitaux au cours de ce trimestre provenaient d'emprunts de sociétés, notamment celles qui exploitent des pipe-lines de gaz naturel, les sociétés pétrolières et les compagnies de finance.

Bien que les livraisons de nouvelles valeurs soient demeurées élevées au cours du second trimestre de 1963, les nouveaux contrats pour les livraisons de valeurs à des résidents des É.-U. ont diminué sensiblement à mesure que l'écart entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis s'est réduit.

L'annonce faite le 18 juillet 1963 selon laquelle une taxe d'égalisation d'intérêts serait prélevée aux États-Unis a presque entièrement tari les nouvelles offres de titres sur les marchés américains jusqu'à la fin de l'année, bien que les livraisons à l'égard de contrats déjà conclus se soient poursuivies en plus petit nombre. Le tableau 34 qui suit reflète cette évolution.

TABLEAU 34

NOUVELLES ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS CANADIENNES VENDUES À DES RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

Période	Contrats	Livraisons
	(en millions de dollars)	
1962—		
3e T.	371	75
4e T.	372	370
1963—		
1er T.	530	400
2e T.	131	369
3e T.	28	104
4e T.	25	37

TABLEAU 35

TRANSACTIONS EN VALEURS CANADIENNES ENTRE LE CANADA ET TOUS LES AUTRES PAYS

Période	Bons et obligations canadiennes			Actions communes et privilégiées canadiennes			Total		
	Ventes à	Achats de	Net	Ventes à	Achats de	Net	Ventes à	Achats de	Net
	(en millions de dollars)								
1961—									
1er T.	80	50	+30	158	146	+12	238	196	+42
2e T.	155	122	+33	208	176	+32	363	298	+65
3e T.	112	123	−11	149	149	—	261	272	−11
4e T.	204	195	+ 9	217	222	− 5	421	417	+ 4
1962—									
1er T.	225	228	− 3	249	263	−14	474	491	−17
2e T.	192	188	+ 4	192	236	−44	384	424	−40
3e T.	121	82	+39	114	140	−26	235	222	+13
4e T.	162	138	+24	138	170	−32	300	308	− 8
1963—									
1er T.	67	44	+23	124	180	−56	191	224	−33
2e T.	85	58	+27	131	175	−44	216	233	−17
3e T.	39	46	− 7	75	102	−27	114	148	−34
4e T.	48	52	− 4	85	127	−42	133	179	−46

+ =entrée de capitaux. − =sortie de capitaux.

Les échanges d'actions canadiennes ordinaires et privilégiées en circulation qui, pendant les années 50 avaient entraîné des ventes nettes d'actions à des étrangers, ont fléchi en 1961 et, pendant le deuxième semestre de cette année-là, ont abouti à un faible montant d'achats nets par des Canadiens. Le changement a continué en 1962, alors que les achats nets se sont élevés à 116 millions de dollars. Au cours du premier semestre de 1963, les achats nets par des Canadiens ont atteint 100 millions de dollars, mais ont baissé jusqu'à 69 millions pendant la deuxième moitié de l'année.

Les résidents des États-Unis qui, à tout prendre, avaient fait des achats nets d'actions canadiennes en cours jusqu'au deuxième semestre de 1962, ont réalisé de fortes ventes nettes de ces valeurs au cours des quelques derniers mois de 1962 et pendant le premier semestre de 1963. Les achats nets par des Canadiens auprès de résidents des États-Unis ont été quelque peu inférieurs, pendant le deuxième semestre de 1963, à ce qu'ils avaient été durant le premier semestre.

Les échanges bruts d'actions canadiennes avec des résidents des États-Unis (c.-à-d. ventes plus achats), qui avaient augmenté sensiblement à la fin de 1961 et au début de 1962, ont fléchi de nouveau à la fin de 1962, jusqu'à un niveau qui s'est maintenu pendant le premier semestre de 1963. Tant les ventes que les achats des résidents des États-Unis ont diminué de façon notable au cours du deuxième semestre de 1963.

L'apport net de capitaux provenant de l'échange des bons et obligations du Canada s'est élevé à 39 millions de dollars en 1963, soit 25 millions de moins qu'en 1962 et en 1961. Ces chiffres annuels dissimulent les changements appréciables survenus au cours de ces années. Tout l'apport net en 1962 s'est produit pendant le deuxième semestre. En 1963, à un flux net de 50 millions durant le premier semestre, a succédé une faible sortie nette pendant le deuxième semestre.

TABLEAU 36

ÉCHANGE DE VALEURS CANADIENNES EN CIRCULATION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Période	Bons et obligations canadiennes			Actions canadiennes ordinaires et privilégiées			Total		
	Ventes à	Achats de	Net	Ventes à	Achats de	Net	Ventes à	Achats de	Net
	(en millions de dollars)								
1961—									
1er T.	45	27	+18	111	90	+21	156	117	+39
2e T.	123	90	+33	157	111	+46	280	201	+79
3e T.	101	92	+ 9	113	90	+23	214	182	+32
4e T.	169	155	+14	173	141	+32	342	296	+46
1962—									
1er T.	203	210	− 7	204	188	+16	407	398	+ 9
2e T.	158	131	+27	154	158	− 4	312	289	+23
3e T.	104	62	+42	83	88	− 5	187	150	+37
4e T.	129	108	+21	103	121	−18	232	229	+ 3
1963—									
1er T.	43	24	+19	83	113	−30	126	137	−11
2e T.	40	18	+22	76	105	−29	116	123	− 7
3e T.	19	25	− 6	37	51	−14	56	76	−20
4e T.	19	19	—	42	67	−25	61	86	−25

+ =entrée de capitaux. − =sortie de capitaux.

Les changements survenus dans les échanges d'obligations canadiennes avec des résidents des États-Unis ont été particulièrement prononcés. Une entrée nette de plus de 60 millions provenant de ces échanges au cours du deuxième semestre de 1962 a fléchi jusqu'à un peu plus de 40 millions durant le premier semestre de 1963, et a complètement disparu pendant le deuxième semestre de 1963.

Les échanges bruts de bons et d'obligations canadiennes en circulation ont été encore plus irréguliers que les changements dans les ventes ou les achats nets. Les ventes totales aux résidents des États-Unis, ainsi que leurs achats globaux, qui s'élevaient à 265 millions en 1960, sont passés à 804 millions en 1961, puis à 1,103 millions en 1962. Au premier semestre de 1963, ils avaient déjà baissé jusqu'à 125 millions, soit à peu près au même niveau qu'en 1960. Au cours du deuxième semestre de 1963, ils ont baissé jusqu'à environ 80 millions.

Il s'est produit beaucoup moins de changements dans les échanges de valeurs étrangères en cours entre des Canadiens et des non-résidents. Les échanges bruts de ces valeurs, s'élevant à environ 800 millions, ont été légèrement supérieurs en 1963 à ce qu'ils avaient été en 1962. En 1963, toutefois, ces échanges ont entraîné un nouvel apport de capitaux d'à peu près 40 millions, alors qu'en 1963, ils avaient provoqué une sortie de 74 millions.

Les placements directs au Canada en 1963 ont atteint 210 millions de dollars, beaucoup moins que le montant de 555 millions enregistré en 1962. Au cours de 1962, il s'était produit de fortes sorties pour l'acquisition d'établissements existants et pour des opérations de refinancement. Les entrées à cette fin ont été négligeables en 1963. Ce sont les industries du pétrole et du gaz naturel, ainsi que l'industrie minière, qui ont attiré la plupart des entrées de placements directs, mais sur une échelle réduite. La sortie de capitaux canadiens pour des placements directs à l'étranger s'est élevée à 80 millions en comparaison d'une sortie de 125 millions en 1962.

TABLEAU 37

ÉCHANGE DE VALEURS ÉTRANGÈRES EN CIRCULATION ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS

Période	Ventes à	Achats de	Net
	(en millions de dollars)		
1961—			
1er T.	113	110	+3
2e T.	123	123	—
3e T.	87	85	+2
4e T.	104	114	−10
1962—			
1er T.	89	118	−29
2e T.	95	130	−35
3e T.	83	90	−7
4e T.	80	83	−3
1963—			
1er T.	79	75	+4
2e T.	132	111	+21
3e T.	88	92	−4
4e T.	127(1)	108	+19(1)

+ = entrée de capitaux. − = sortie de capitaux.
(1) comprend certaines transactions dans les deux sens pour lesquelles l'achat correspondant est signalé comme une nouvelle émission.

En 1963, à tout prendre, le flux net de capitaux à court terme a été relativement faible par rapport aux mouvements très brusques qui s'étaient produits en

1962. Divers mouvements d'éléments particuliers dans l'ensemble des capitaux à court terme ont eu tendance à les contrebalancer. Une sortie de 252 millions représentant les achats de soldes bancaires étrangers par des Canadiens en 1963 a été plus que contrebalancée par un afflux de 335 millions d'autres fonds à court terme.

En général, des périodes de solidité dans le compte des capitaux ont coïncidé avec des périodes de fléchissement dans le compte courant de la balance des paiements, et vice versa. Par conséquent, les mouvements d'avoirs canadiens en réserves officielles ont été, pour la plupart, relativement faibles, et le taux de change du dollar canadien est resté bien en deçà des limites permises en vertu du règlement du Fonds monétaire international.

La seule exception à cette stabilité relative, en 1963, a été le fléchissement des réserves, atteignant près de 200 millions en juillet, en partie à cause des pertes subies au moment où l'*Interest Equalization Tax* proposée des États-Unis a été annoncée, et en partie à cause du remboursement aux États-Unis de 79.7 millions pour les retraits effectués par le Canada sur le Fonds monétaire international en juin 1962.

Les totaux mensuels des réserves officielles figurent au tableau 38.

TABLEAU 38

Fin de la période	Or	Dollars des États-Unis	Total
	(millions de dollars des États-Unis)		
1962—Nov.	702.3	1,905.2	2,607.5
Déc.	708.5	1,830.9	2,539.4
1963—Janv.	714.4	1,948.1	2,662.5
Fév.	725.4	1,868.5	2,593.9
Mars	732.1	1,868.0	2,600.1
Avril	738.7	1,932.7	2,671.4
Mai	746.4	1,965.6	2,712.0
Juin	754.6	1,937.0	2,691.6
Juil.	762.0	1,739.0	2,501.0
Août	767.8	1,702.7	2,470.5
Sept.	774.7	1,793.6	2,568.3
Oct.	784.4	1,797.0	2,581.4
Nov.	799.5	1,831.5	2,631.0
Déc.	817.2	1,777.8	2,595.0

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien exprimées en devises des États-Unis sont indiquées dans le tableau ci-annexé. Pour plus de commodité, le tableau indique la parité établie pour le dollar canadien (92.5c. É.-U.) le 2 mai 1962, et l'écart de 1 p. 100 constituant la limite de la différence des taux prévue par la loi sur les Accords de Bretton Woods. On peut constater d'après le tableau que depuis l'établissement de la parité, le rapport sur le marché se situe, en moyenne, légèrement au-dessus du pair. Les fluctuations quotidiennes du taux de change ont été en certaines occasions plus prononcées que les moyennes mensuelles ne le laissent croire (les fluctuations du 18 et du 19 juillet 1963 en sont un exemple).

Les fluctuations mensuelles marquées, en 1963, sont attribuables à divers éléments, entre autres les mouvements saisonniers des comptes courants et des comptes de capitaux, le changement dans les valeurs officielles et le financement commercial. Le tableau indique l'influence d'un apport considérable, net et à long terme de capitaux au début de 1963, la répercussion qu'a eue l'annonce du

prélèvement de la taxe d'égalisation d'intérêts aux É.-U. en juillet, ainsi que la signature d'un contrat important pour la vente de blé à la Russie en septembre. A la fin de 1963, le taux au comptant du dollar canadien correspondait à 92.5c. des É.-U.

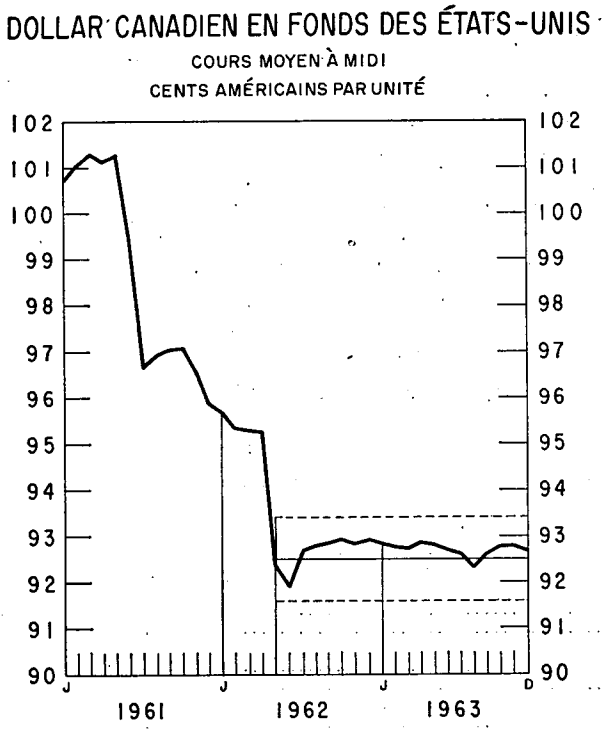

AFFECTATION ET PROVENANCE DE L'ÉPARGNE

D'un point de vue économique général, la production nationale des biens et services est soit consommée au cours de la période de production, soit placée en additions à l'actif national. En même temps, les additions aux épargnes nationales correspondent à la partie du revenu qui n'est pas couramment dépensée. Par conséquent, les épargnes nationales découlant de l'activité économique dans une période donnée sont assorties d'une augmentation correspondante des placements.

Les placements nationaux sont représentés par les biens matériels nationaux (logements, installations commerciales, équipement et inventaires). En outre, les droits du pays sur les ressources d'autres pays augmentent réellement sa richesse, tandis que les droits accrus d'autres pays la diminuent. Par conséquent, le surplus national (ou le déficit) en compte courant avec l'étranger, qui fait fluctuer nos droits sur l'étranger ou ceux de l'étranger sur notre pays, représente une partie du total des placements nationaux. Ces rapports sont indiqués dans les tableaux 39 et 40.

Le tableau 40 indique l'épargne globale découlant des économies réalisées par les particuliers, les entreprises et les gouvernements sur la base des comptes nationaux. Il convient de remarquer que, dans ces comptes, les dépenses d'investissement en capital fixe effectuées par les ministères du gouvernement sont considérées comme des dépenses courantes dans l'année où a lieu l'investissement. Par conséquent, les dépenses courantes du gouvernement paraissent plus élevées,

TABLEAU 39
AFFECTATION DE L'ÉPARGNE

	1959	1960	1961	1962	1963[1]		
					1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
Formation des immobilisations brutes des entreprises commerciales	6,894	6,692	6,635	6,954	7,056	7,268	7,376
Évaluation des changements de volume à l'égard des stocks	357	361	−144	565	508	400	600
Excédent (+) ou déficit (−) au compte courant à l'égard des non-résidents	−1,448	−1,164	−911	−809	−572	−336	−748
Erreur résiduelle	31	98	150	221	224	144	156
Total	**5,834**	**5,987**	**5,730**	**6,931**	**7,216**	**7,476**	**7,384**

[1] Redressés périodiquement aux taux annuels.

TABLEAU 40
PROVENANCES DE L'ÉPARGNE

	1959	1960	1961	1962	1963[1]		
					1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
Épargne des particuliers	1,357	1,539	1,509	2,331	2,348	3,156	2,420
Épargne brute des entreprises commerciales—total	5,185	5,338	5,343	5,723	5,988	5,760	6,140
a) Bénéfices non répartis des sociétés	*986*	*873*	*778*	*979*	*980*	*1,144*	*1,148*
b) Allocations d'épuisement de capitaux et rectification d'évaluations diverses	*4,204*	*4,459*	*4,539*	*4,765*	*4,820*	*4,844*	*4,848*
c) Rectification des opérations relatives aux céréales[2]	*−5*	*6*	*26*	*−11*	*188*	*−228*	*144*
Rectification de l'évaluation des stocks	−122	− 80	− 67	−132	−144	−296	−148
Excédent (+) ou déficit (−) de l'État	−556	−711	−905	−770	−756	−1,000	−876
Fédéral	*−327*	*−238*	*−453*	*−474*	*−420*	*−572*	*−148*
Provinciaux et municipaux	*−229*	*−473*	*−452*	*−296*	*−336*	*−428*	*−728*
Erreur résiduelle d'estimation	− 30	− 99	−150	−221	−220	−144	−152
Total	**5,834**	**5,987**	**5,730**	**6,931**	**7,216**	**7,476**	**7,384**

[1] Redressé périodiquement aux taux annuels.

[2] Recettes accumulées provenant des opérations de la Commission canadienne du blé.

tandis que le surplus (ou le deficit) est d'autant plus faible (ou plus élevé) que si ces dépenses étaient capitalisées dans les comptes nationaux au même titre que les placements d'affaire. Il convient également de noter que les épargnes nationales totales dans ces comptes paraissent plus faibles par suite de ce mode de comptabilité.

Le Tableau 40 n'indique aucunement le mouvement des capitaux entre les divers secteurs de l'économie. Dans une autre partie, il sera question de certains rouages financiers grâce auxquels les fonds des épargnants répondent aux besoins des emprunteurs.

Le Tableau 39 porte sur la répartition des économies. Un des principaux événements de 1963, fut l'accroissement des placements bruts effectués par les Canadiens au pays, par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, le déficit du compte courant des non-résidents a baissé sensiblement, ce qui explique que la maîtrise de nos ressources par des étrangers a augmenté dans une proportion moins considérable.

La fluctuation des économies nationales qui a accompagné cet accroissement des placements nationaux est représentée ci-dessous:

TABLEAU 41

FLUCTUATION DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS ET DES ÉCONOMIES NATIONAUX[1] D'APRÈS LES COMPTES NATIONAUX

	1963 / 1962
Placements intérieurs	+ 0.2
Réduction du déficit du compte courant	+ 0.4
Total	**+ 0.6**
Épargnes nettes des particuliers	+ 0.3
Épargnes brutes des entreprises commerciales	+ 0.3
Réduction du déficit du gouvernement fédéral	+ 0.2
Augmentation du déficit des provinces et des municipalités	− 0.2
Total	**+ 0.6**

[1]Moyenne des trois premiers trimestres corrigée des variations saisonnières aux taux annuels, en chiffres ronds (au dixième de milliard de dollars le plus rapproché).

Comme on l'a signalé sous la rubrique «Balance des paiements internationaux», la réduction du déficit des comptes courants, en 1963, s'est accompagnée d'une diminution presque aussi sensible de l'entrée nette des capitaux étrangers, vu que les réserves officielles de devises étrangères ont peu fluctué. Le flux moins considérable de capitaux étrangers qui a caractérisé l'année 1963 a été plus que contrebalancé par l'accroissement de l'épargne au pays et les placements intérieurs ont été proportionnellement plus élevés.

Les Tableaux 40 et 41 portent sur l'accroissement de l'épargne des particuliers dont il est question sous la rubrique «Le revenu des particuliers et son affectation».

Aux cours des neuf premiers mois de 1963, les épargnes brutes des entreprises commerciales aux chapitres des bénéfices non répartis et des allocations d'amortissement, qui figurent au Tableau 40 (tous les chiffres ramenés aux taux annuels), ont monté de 332 millions par rapport à l'année précédente. Le Tableau 42 indique les changements, des bénéfices des sociétés, d'année en année, qui compte non tenu de l'impôt, ont augmenté de 268 millions pendant les trois

TABLEAU 42

BÉNÉFICES, IMPÔTS ET DIVIDENDES DES SOCIÉTÉS

—	1959	1960	1961	1962	1963[1]		
					1er T	2e T	3e T
	(en millions de dollars)						
Bénéfices des sociétés avant paiement de l'impôt, y compris dividendes versés à des non-résidents	3,504	3,359	3,460	3,824	3,984	4,120	4,028
Moins: Impôts exigibles sur le revenu des sociétés	1,581	1,562	1,612	1,750	1,816	1,864	1,788
Excédent des impôts exigibles sur les perceptions	*156*	*−104*	*61*	*95*	*104*	*116*	*−64*
Impôts perçus	*1,425*	*1,666*	*1,551*	*1,655*	*1,712*	*1,748*	*1,852*
Bénéfices des sociétés après paiement de l'impôt	1,923	1,797	1,848	2,074	2,168	2,256	2,240
Moins: Dividendes versés	937	924	1,070	1,095	1,188	1,112	1,092
Bénéfices non répartis des sociétés	986	873	778	979	980	1,144	1,148

[1] D'après le taux annuel périodiquement établi.

premiers trimestres de 1963, comparativement à l'année précédente. Dans le cadre de l'essor actuel, ce sont les industries de fabrication dont les bénéfices se sont le plus accrus; comme on l'a déjà signalé, leur production a été beaucoup plus forte et leurs ventes ont augmenté, tant au pays qu'à l'étranger. Les dividendes versés ont été légèrement plus élevés au cours des neuf premiers mois de 1963. Les bénéfices non répartis, après soustraction des dividendes, sont montés de 152 millions au cours des trois premiers trimestres de 1963, par rapport à l'année précédente. Les allocations d'amortissement (fondées en général sur les montants déclarés au gouvernement par les entreprises) se sont accrues de 130 millions. Par rapport à 1962, le déficit des comptes mixtes de l'État, sous le régime des comptes nationaux, a augmenté de 74 millions au cours des trois premiers trimestres de 1963. Les déficits des provinces et des municipalités se sont accrus de 245 millions mais ils ont été contrebalancés dans une large mesure par la diminution du déficit du gouvernement fédéral qui s'est chiffrée à 171 millions.

ÉPARGNE NATIONALE, PAR TRIMESTRE, 1953-1963(1)

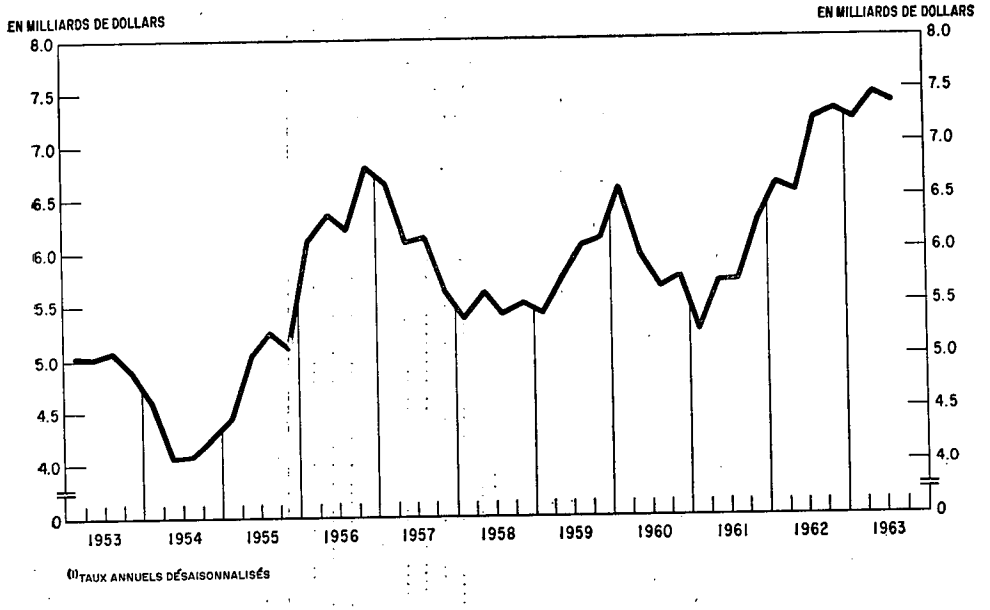

(1) TAUX ANNUELS DÉSAISONNALISÉS

MARCHÉS DES CAPITAUX

La situation du crédit, en 1963, a favorisé le progrès constant de l'activité économique. Des événements d'ordre particulier ont eu au cours de l'année de très importantes répercussions sur les marchés des capitaux. Pendant le premier semestre de 1963, les taux d'intérêts ont continué à fléchir, comparativement au niveau très élevé qu'ils avaient atteint au moment de la crise du change en juin 1962. Au cours de cette période, l'écart des taux d'intérêts entre le Canada et les États-Unis est allé s'amenuisant et les nouvelles offres de valeurs canadiennes payables à l'étranger, qui avaient atteint des niveaux inusités pendant le dernier trimestre de 1962 et le premier trimestre de 1963, ont également marqué une baisse.

Le 18 juillet 1963 le président des États-Unis, adressant au Congrès un message spécial au sujet de la balance des paiements, proposait la mise en vigueur immédiate d'une taxe de péréquation d'intérêts. La taxe avait pour objet de freiner les fuites de plus en plus considérables de certains capitaux de placement à longs termes en provenance des États-Unis. Cette taxe, qui devait revêtir la

forme d'une taxe d'accise, devait être variable, soit de 2.75 à 15 p. 100 sur la valeur des obligations sous forme de dette et de 15 p. 100 sur la valeur des actions achetées à l'étranger par des citoyens et des résidents des États-Unis; elle devait rester en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1965. La taxe devait avoir pour effet d'augmenter d'environ un point de pourcentage le coût de l'intérêt annuel sur ces émissions.

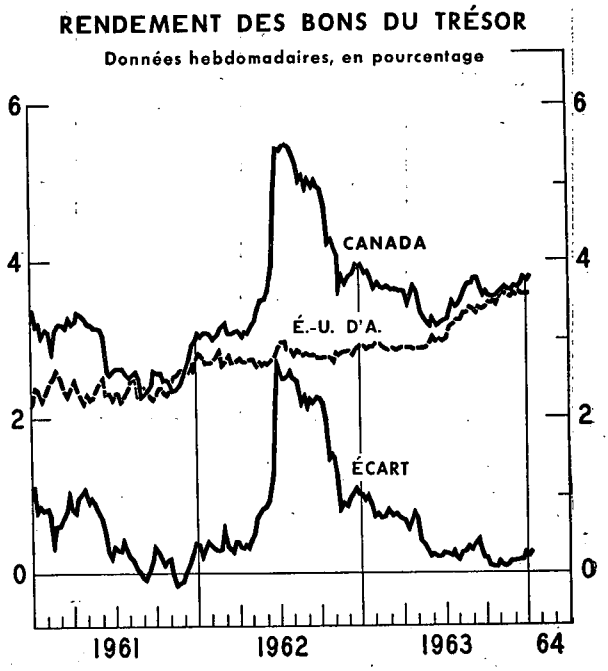

Cette déclaration engendra une crise sur les marchés de capitaux et de change au Canada. Un certain équilibre fut rétabli lorsque l'administration consentit, le 21 juillet, à demander que le Congrès accorde au président le pouvoir d'exempter les nouvelles émissions canadiennes de la taxe. De leur côté, les autorités canadiennes déclaraient que le Canada n'avait ni le désir ni l'intention d'accroître ses réserves de devises étrangères au moyen d'emprunts contractés aux États-Unis. Les négociations entamées au mois de septembre au sujet d'une vente de blé considérable à l'URSS donnèrent lieu à des perspectives favorables au sujet de la balance des paiements immédiate et les marchés des capitaux canadiens en ressentirent à leur tour d'heureux effets.

L'incertitude qui se prolongeait au sujet de la taxe de péréquation d'intérêts qu'on avait proposé d'établir aux États-Unis mit fin à presque tous les emprunts à long terme contractés aux États-Unis. Le commerce des valeurs en circulation, tant canadiennes qu'américaines, se trouva sensiblement réduit et, à tout prendre, donna lieu à certaines sorties de capitaux du Canada au cours du dernier semestre de 1963. Cette situation engendra un malaise profond, qui se maintint sur les marchés des capitaux canadiens durant tout le dernier semestre de l'année 1963. Le volume global des nouvelles émissions mises sur le marché est resté passablement stable, surtout au cours du dernier trimestre de l'année. Quant au volume net des nouvelles émissions de valeurs boursières compte tenu de la déduction des remboursements, il se révéla inférieur à ceux des périodes correspondantes des années précédentes.

RENDEMENT DES OBLIGATIONS
À LONG TERME DU GOUVERNEMENT

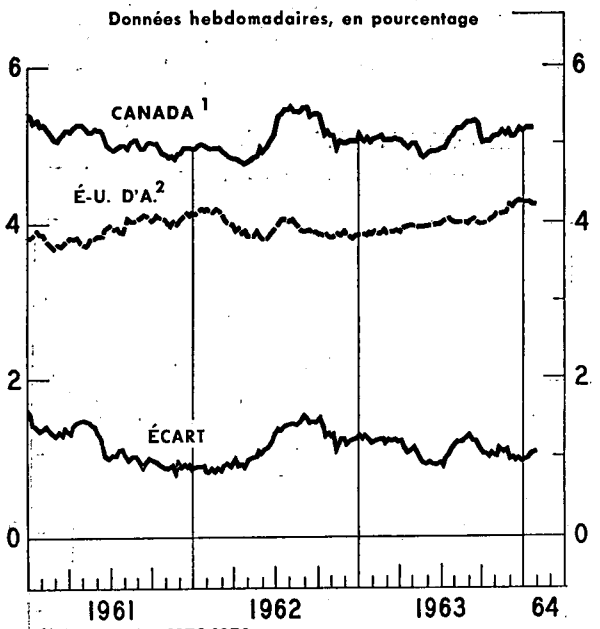

1. 3¼% 15 janvier, 1975-1978
2. 3¼% 15 juin, 1978-1983

C'est en tenant compte de l'exposé ci-dessus que nous analyserons l'évolution financière de l'année 1963.

Les demandes de fonds sur les marchés des titres ainsi qu'auprès des banques ont été, en 1963, quelque peu inférieures à celles de 1962. En dépit d'une baisse constatée dans les entrées nettes de capitaux provenant de l'étranger pendant presque toute l'année 1963, par rapport à l'année précédente, le commerce, le gouvernement et les consommateurs ont pu satisfaire à leurs exigences financières sans qu'un changement perceptible se fasse sentir dans le niveau des taux d'intérêt entre le début et la fin de l'année. Les augmentations des placements fixes du commerce en 1963 ont plus ou moins marché de pair avec celles de l'activité générale des affaires. Les taux plus élevés des bénéfices non répartis et des allocations de dépréciation, en même temps que le remboursement d'un montant considérable d'actions des compagnies hydro-électriques privées de la province de Québec, ont donné lieu à une baisse dans la demande nette de financement extérieur de la part du secteur commercial. Les demandes de fonds enregistrées à tous les paliers du gouvernement ont été quelque peu supérieures à celles de 1962, par suite des déficits plus considérables des gouvernements provinciaux et des municipalités d'une part, et de l'acquisition de certains actifs, d'autre part.

L'approvisionnement en fonds a suffi amplement aux exigences nationales de financement et les mouvements des taux d'intérêts enregistrés en 1963 ont été attribuables, pour une large part, aux circonstances spéciales indiquées ci-dessus. Les actifs des banques à charte, qui avaient brusquement diminué au cours de l'été 1962 au moment de la crise du change, se sont mis à augmenter sensiblement à l'automne de 1962. Cette augmentation signifiait au départ que les banques à charte reconstituaient leurs liquidités, sous forme de portefeuille—titres, et que le public en général refaisait ses avoirs sous forme de dépôts bancaires. Plus tard,

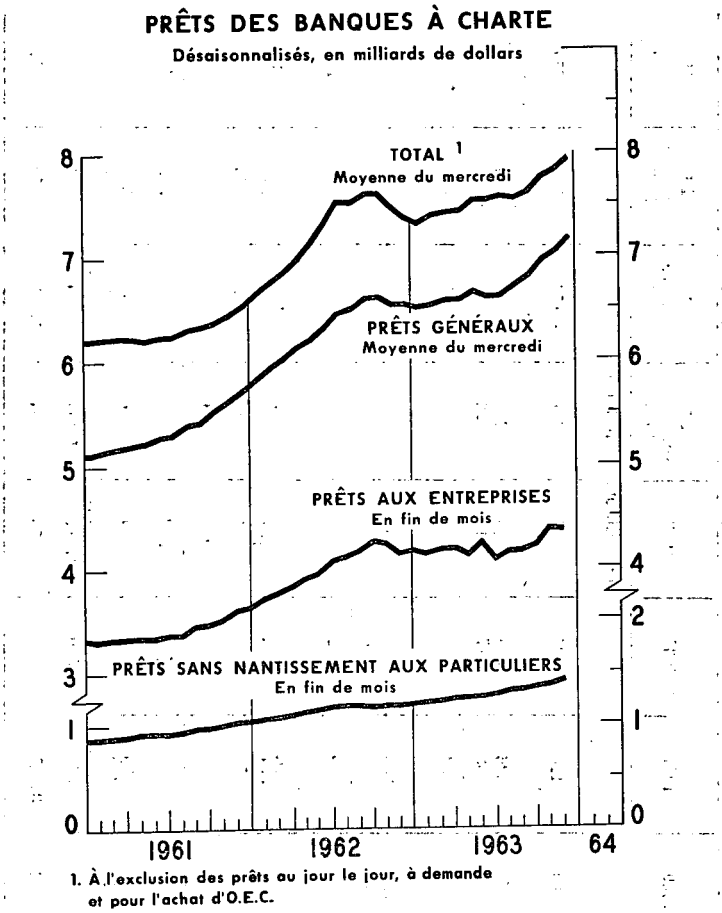

la demande de prêts bancaires se mit à augmenter, par suite des emprunts contractés par les consommateurs pour financer les achats accrus de produits de consommation (en particulier des biens durables) et des demandes plus considérables du secteur commercial. La demande de prêts dans le secteur commercial s'est accompagnée d'une certaine augmentation des stocks, ainsi que d'un financement provisoire au cours de la période de retardement de certaines émissions à paiements canadiens résultant de la taxe d'égalisation des intérêts.

Au total, la masse monétaire (numéraire et dépôts dans les banques à charte) a augmenté de moins de 13 p. 100 au cours des deux années se terminant le 31 décembre 1963. L'augmentation enregistrée dans le produit national brut au cours d'une période à peu près égale, a été d'environ 14 p. 100 (du 4e trimestre de 1961 au 4e trimestre de 1963).

Durant toute l'année 1963, les taux d'intérêts sont demeurés inférieurs aux sommets enregistrés précédemment. A partir du niveau de 6 p. 100 établi en juin 1962, au moment de la crise du change, le taux des banques avait progressivement diminué jusqu'à 4 p. 100 en novembre 1962, et il fut par la suite réduit à $3\frac{1}{2}$ p. 100 en mai 1963. Cette baisse allait de pair avec les taux des marchés. A la suite d'une augmentation dans le taux de réescompte des États-Unis en juillet 1963, et d'une certaine hausse des taux d'intérêts sur les marchés canadiens, le taux des banques passait à 4 p. 100 en août, et il se maintint à ce niveau durant tout le reste de l'année. Depuis le mois de mai 1963, les écarts des taux d'intérêts

TABLEAU 43

FLUCTUATION NETTE DES TITRES[1] ET DES PRÊTS BANCAIRES[2] EN COURS

—	1960	1961	1962	1963	1er semestre 1962	2e semestre 1962	1er semestre 1963	2e semestre 1963
	(en millions de dollars)							
Gouvernement du Canada								
Titres[3]	669	1,110	787	982	−371	1,158	331	650
Gouvernements provinciaux								
Titres[4]	479	936	693	900	285	408	623	284
Prêts bancaires	89	− 82	− 17	19	− 22	6	− 2	20
Sous-total	*568*	*854*	*677*	*926*	*263*	*413*	*622*	*305*
Gouvernements municipaux								
Titres	283	208	189	238	82	107	136	102
Prêts bancaires	− 14	30	− 3	57	45	− 48	33	24
Sous-total	*269*	*239*	*186*	*296*	*127*	*59*	*169*	*127*
Emprunteurs privés au Canada								
Obligations de sociétés	332	349	421	578	271	149	482	96
Actions de sociétés[5]	172	224	333	−124	140	193	−252	128
Sociétés de financement, billets	7	− 51	179	174	87	92	136	38
Prêts bancaires aux entreprises commerciales et aux sociétés de financement à tempérament	98	205	526	334	704	−178	110	224
Sous-total	*609*	*727*	*1,459*	*962*	*1,203*	*256*	*475*	*487*
Prêts remboursables sur demande et au jour le jour	70	35	137	− 85	−167	304	−201	116
Autres prêts bancaires[6]	224	182	224	235	129	96	17	218
Sous-total (secteur privé)	*903*	*944*	*1,820*	*1,112*	*1,165*	*655*	*291*	*821*
Total	**2,410**	**3,147**	**3,469**	**3,316**	**1,183**	**2,286**	**1,412**	**1,904**

(1) Y compris les titres émis au Canada et à l'étranger.
(2) Y compris seulement les prêts bancaires en dollars canadiens.
(3) Titres directs et garantis, en dehors des comptes gouvernementaux.
(4) Y compris les titres garantis par les provinces.
(5) A l'exception des émissions d'actions des banques à charte.
(6) Prêts hypothécaires assurés et autres prêts de banques à charte en monnaie canadienne non compris ailleurs.

entre le Canada et les États-Unis étaient tels qu'ils ne fournissaient aucun stimulant, ou à peu près aucun, à l'afflux de fonds américains à court terme au Canada. A la fin de l'année 1963, les taux d'intérêts canadiens accusaient une augmentation moindre, relativement à leurs niveaux au début de la reprise économique de 1961, qu'au cours des deux cycles commerciaux précédents.

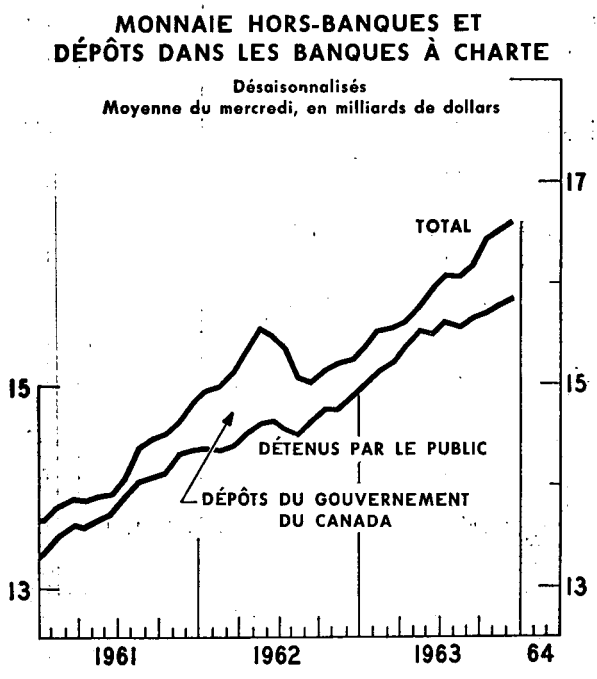

Besoins de capitaux

Le tableau 43 indique, en résumé, les changements qui se sont produits dans la demande nette de capitaux, sous forme d'émissions d'obligations et de prêts bancaires en monnaie canadienne, selon les principales classes d'emprunteurs.

Les besoins de capitaux se sont chiffrés au total par 3.3 milliards en 1963, soit 150 millions de moins qu'en 1962 et environ 170 millions de plus qu'en 1961, la première année de l'expansion actuelle des entreprises.

Les nouvelles émissions nettes de titres du gouvernement fédéral détenus ailleurs que dans les comptes de l'État se chiffraient par 982 millions de dollars en 1963 contre $787 millions en 1962. Bien que le déficit du gouvernement fédéral, fondé sur les comptes nationaux, ait été en 1963 de 150 millions de dollars de moins qu'en 1962, le gouvernement fédéral a accumulé divers avoirs, notamment des espèces, contribuant ainsi à la demande de capitaux. A la fin de 1963, l'encaisse du gouvernement fédéral s'élevait à environ 350 millions de plus que l'année précédente. En 1963, l'augmentation de la dette du gouvernement du Canada détenue ailleurs que dans les comptes du gouvernement, moins l'encaisse supplémentaire du gouvernement, s'élevait à 625 millions de dollars. En 1962, l'augmentation se chiffrait par 808 millions de dollars.

Les emprunts contractés par les gouvernements provinciaux se chiffraient au total à 926 millions de dollars en 1963. Cette somme englobait les prêts consentis à la province de Québec au cours de l'année par suite de la nationalisation

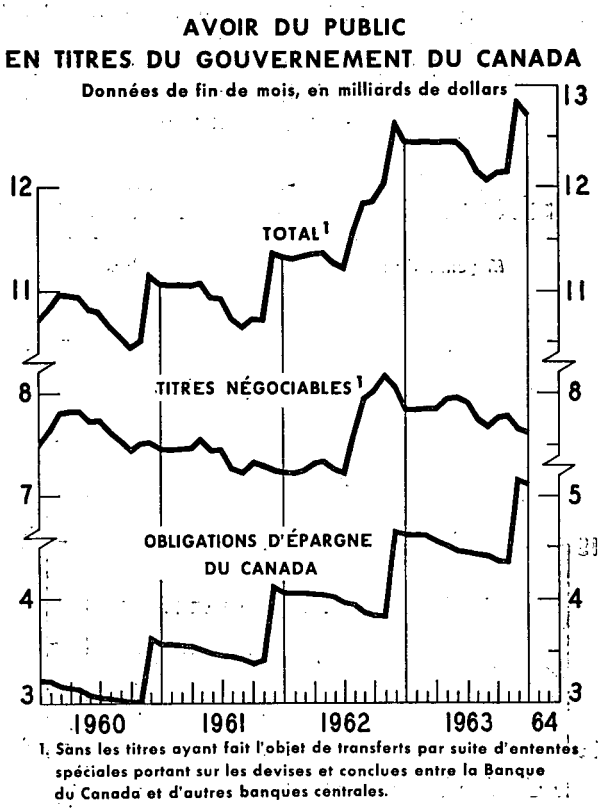

TABLEAU 44

DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET LES MUNICIPALITÉS

	1962	1963	Variation
	(en millions de dollars)		
Entreprises	674	784	+110
Institutions	543	578	+ 35
Ministères du gouvernement	937	1,008	+ 81
Total	**2,144**	**2,370**	**+226**

des entreprises hydro-électriques, alors qu'on a procédé au retrait de 356 millions de dollars en titres détenus par le secteur privé. En 1962, les fonds recueillis s'élevaient, au total, à 677 millions de dollars. En 1963, les municipalités ont recueilli 296 millions de dollars en valeurs boursières et en prêts bancaires, ce qui dépasse de beaucoup les emprunts contractés en 1962, soit 186 millions. La somme globale de 1.2 milliard de dollars recueillie par les provinces et les municipalités en 1963 (ce qui comprend les emprunts contractés en raison de l'expropriation des services hydro-électriques du secteur privé) reflète l'augmentation du déficit, calculée en se fondant sur les comptes nationaux, et dont la moyenne pour les trois premiers trimestres de 1963, s'élevait à 497 millions de dollars, calculés au taux annuel, compte tenu des variations saisonnières, et englobe les emprunts

contractés par les services publics des provinces et des municipalités. En 1963, les dépenses de ces gouvernements et des services publics leur appartenant attribuables aux nouvelles immobilisations, s'élevaient à 2.4 milliards de dollars, dont une partie substantielle a été financée au moyen d'emprunts.

Les emprunts des particuliers se sont élevés à 1.1 milliard de dollars net en 1963, environ 700 millions de moins qu'en 1962. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, 356 millions de cette réduction représentent le retrait net des actions des entreprises hydro-électriques du Québec, détenues par le secteur privé. Au chapitre précédent, Provenance et Affectation de l'Épargne, on a mentionné les modifications dans le mouvement des fonds provenant des entreprises elles-mêmes et dans les niveaux de placements dans le secteur matériel. Au cours des trois premiers trimestres de 1963, les placements commerciaux intérieurs (y compris les entreprises du secteur non incorporé en corporation) ont enregistré 0.2 milliard de dollars de plus que pour la période correspondante en 1962, alors que le mouvement de l'épargne des entreprises commerciales (compte tenu des recettes et des allocations pour la dépréciation) enregistrait 0.3 million de plus.

Le tableau suivant nous montre qui s'est porté acquéreur des biens créés par les nouvelles émissions de titres et les prêts bancaires ci-dessus mentionnés.

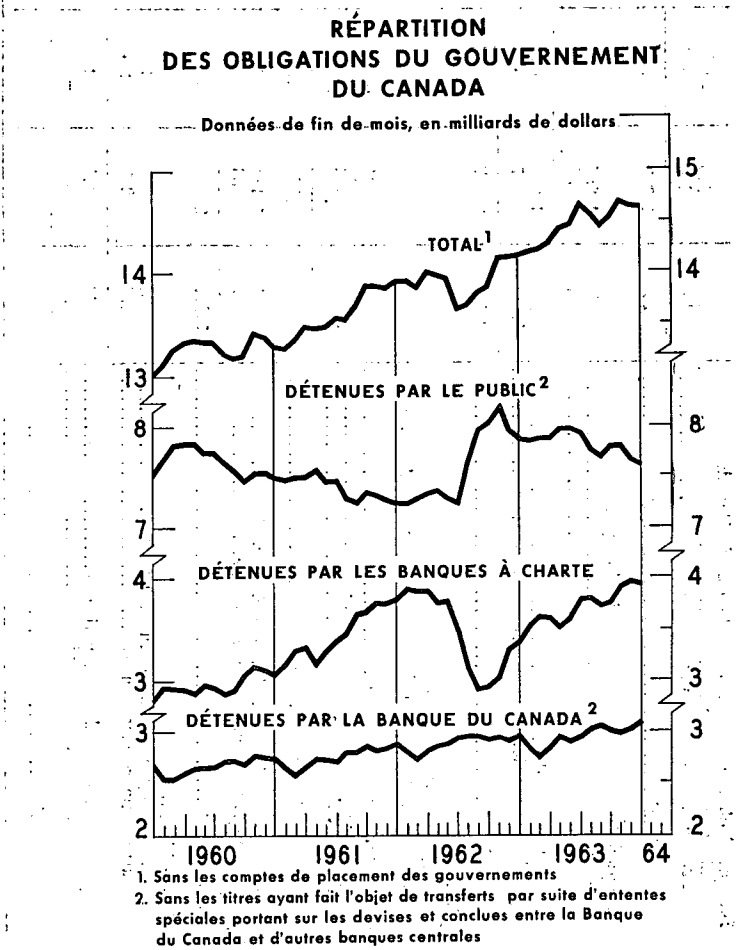

1. Sans les comptes de placement des gouvernements
2. Sans les titres ayant fait l'objet de transferts par suite d'ententes spéciales portant sur les devises et conclues entre la Banque du Canada et d'autres banques centrales

TABLEAU 45

AUGMENTATION NETTE DES AVOIRS DE CERTAINES VALEURS, SELON LES DÉTENTEURS

	1960	1961	1962	1963	1962		1963	
					1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre
	(en millions de dollars)							
Banques à charte du Canada et Banque du Canada								
Valeurs canadiennes	262	940	−262	761	−162	−100	477	284
Prêts consentis par les banques à charte	467	370	868	560	688	179	− 43	604
Total	**729**	**1,310**	**606**	**1,321**	**526**	**80**	**433**	**888**
Valeurs détenues par d'autres que des banques								
Monnaie et dépôts en banque[1]	711	1,257	520	1,389	333	187	391	997
Autre passif net du système bancaire[2]	17	53	86	− 68	193	−108	42	−110
Sous-total[3]	729	1,310	606	1,321	526	80	433	888
Valeurs canadiennes	1,681	1,837	2,863	1,994	657	2,206	979	1,016
Total	**2,410**	**3,147**	**3,469**	**3,316**	**1,183**	**2,286**	**1,412**	**1,904**
dont:								
Gouvernement du Canada								
Dépôts des banques à charte et de la Banque du Canada[1]								
Grand public du Canada[4]	96	84	− 23	357	241	−264	−100	456
Valeurs du gouvernement du Canada	269	232	1,026	152	−138	1,163	−236	389
Autres valeurs canadiennes	1,050	1,342	1,489	1,316	679	810	692	623
Sous-total: Valeurs canadiennes	1,319	1,574	2,514	1,468	542	1,972	456	1,012
Monnaie et dépôts des banques à charte[1]	541	1,134	577	993	161	416	481	512
Autre passif net du système bancaire	17	53	86	− 68	193	−108	42	−110
Total	**1,877**	**2,760**	**3,177**	**2,393**	**896**	**2,281**	**979**	**1,415**
Non-résidents								
Valeurs du gouvernement du Canada[5]	86	11	123	112	35	88	141	− 30
Autres valeurs canadiennes	276	253	226	415	80	146	381	34
Sous-total: Valeurs canadiennes	362	264	349	527	115	234	523	4
Dépôts des banques canadiennes	74	39	− 34	39	− 69	35	11	29
Total	**436**	**303**	**315**	**565**	**46**	**268**	**533**	**32**

(1) Comprenant seulement les dépôts en dollars canadiens.
(2) Poste de balance.
(3) Égale le total des valeurs détenues et des prêts par les banques comme ci-dessus.
(4) A l'exception des valeurs détenues par les banques à charte.
(5) Y compris les bons du Trésor.

Le tableau met en lumière un certain nombre de faits qui se sont produits en 1963. L'augmentation dans les prêts bancaires a été moindre en 1963 qu'en 1962, bien qu'il y ait eu une accélération considérable au cours de la dernière moitié de l'année. Au cours du troisième trimestre de 1962, le grand public avait acheté par l'intermédiaire des banques, une quantité considérable de titres vendables du gouvernement canadien. En 1963, la situation était renversée, au quatrième trimestre de 1962 et en 1963, alors que les banques achetaient les titres vendables du grand public en contrepartie de dépôts en banque. En même temps, les banques augmentaient leur propre liquidité en achetant des valeurs. Les avoirs des banques, en espèces, en prêts au jour le jour et en prêts remboursables sur demande, en bons et en obligations du Trésor du gouvernement du Canada, et autres disponibilités sont passés de 34.1 p. 100 à la fin de 1962 à 35.4 p. 100 à la fin de 1963. Près de la moitié de l'augmentation du portefeuille des banques en valeurs canadiennes avait en contrepartie une augmentation des soldes en espèces du gouvernement du Canada, qui se sont accrus de 357 millions en 1963.

Les chiffres relatifs aux valeurs du marché canadien détenues par les non-résidents ne comprennent pas les placements directs, dont les entrées nettes ont été inférieures d'environ 0.3 milliard de dollars à celles de 1962.

Financement de la construction domiciliaire

Le nombre des logements mis en chantier en 1963, a été de 148,600, soit une augmentation de 14.3 p. 100 sur 1962; ce nombre n'a été dépassé qu'une seule année. La plus grande partie de l'augmentation des mises en chantier s'est produite dans le secteur des habitations à logements multiples, qui a augmenté de 28.4 p. 100, passant de 55,652 en 1962 à 71,466 en 1963. Le nombre des maisons unifamiliales est passé de 74,443 à 77,158, soit une augmentation de 3.6 p. 100. Pour ce qui est de la mise en chantier d'habitations à logements multiples, la tendance, corrigée de l'effet des variations saisonnières, a été soutenue durant la plupart des mois de l'année. Quant aux nouvelles habitations unifamiliales, la tendance relativement calme des récentes années s'est maintenue au cours des trois premiers trimestres de 1963, mais les mises en chantier ont connu une hausse spectaculaire durant le dernier trimestre. La vigueur qui s'est manifestée dans la construction des habitations, particulièrement pendant les derniers mois de l'année, traduisait la disponibilité de fonds hypothécaires d'origine privée et publique ainsi que les mesures prises par le gouvernement.

Un certain nombre de facteurs ont eu une importance significative pour le marché de la construction domiciliaire en 1964. Le 10 juin, le gouvernement annonçait la mise en œuvre d'un programme destiné à encourager la construction d'habitations en hiver et prévoyant l'octroi d'une subvention directe de $500 au premier acheteur ou propriétaire de toute maison construite principalement durant les quatre mois allant de décembre 1963 à mars 1964. Le 13 juin, on annonçait que le versement initial à l'égard des maisons assurées en vertu de la loi nationale sur l'habitation serait réduit et le montant des prêts augmenté, tant du point de vue de l'importance du prêt par rapport à la valeur d'emprunt de la maison que du montant maximum du prêt consenti. Le budget renfermait des dispositions en vue du retrait de l'exemption de la taxe de vente fédérale à l'égard des matériaux de construction. Une taxe de vente de 4 p. 100 est exigible depuis le 14 juin; la tranche de 7 p. 100 qui reste entrera en vigueur en deux étapes: la première, de 4 p. 100, le 1er avril 1964, et la seconde, de 3 p. 100 le 1er janvier 1965. Le taux fixé par la loi nationale sur l'habitation a été ramené de $6\frac{1}{2}$ p. 100 à $6\frac{1}{4}$ p. 100, la mesure devant entrer en vigueur le 14 juin. Cette disposition a été prise en raison de la diminution des rendements qui s'était manifestée sur le marché et d'une provision abondante de fonds privés pour des hypothèques aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

TABLEAU 46

MISES EN CHANTIER SELON LA PRINCIPALE SOURCE DES FONDS, DE 1960 À 1963

Source des fonds	1960	1961	1962	1963
Prêts en vertu de la LNH				
Prêts directs de la SCHL				
Dividende limité	1,380	3,551	1,943	1,829
Autres	12,408	20,301	13,690	19,384
Total pour la SCHL	13,788	23,852	15,633	21,213
Prêteurs approuvés				
Banques à charte	77	16	5	3
Compagnies d'assurance-vie	13,702	19,988	18,190	16,256
Sociétés de prêts et de fiducie, etc	5,144	15,330	13,595	12,246
Total pour les prêteurs approuvés	18,923	35,334	31,790	28,505
Institutions prêteuses classiques				
Compagnies d'assurance-vie	25,741	24,347	31,684	41,738
Sociétés de prêts et de fiducie, etc	14,375	13,969	22,530	30,245
Total pour les institutions prêteuses classiques	40,116	38,316	54,214	71,983
Aide de l'État fédéral autre qu'en vertu de la LNH[1]	2,115	1,993	3,004	N.D.
Habitations construites directement par l'État fédéral	1,830	2,778	2,354	N.D.
Autres sources de financement[2]	32,086	23,304	23,100	N.D.
Total pour les autres sources	36,031	28,075	28,458	26,923
Total des mises en chantier d'habitations	**108,858**	**125,577**	**130,095**	**148,624**

Source: SCHL

[1] Comprend les prêts consentis par l'État aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de la loi sur le crédit agricole, et les prêts pour le logement urbain des militaires ainsi que les garanties en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

[2] Comprend les mises en chantier financées entièrement par l'apport personnel du propriétaire et au moyen de prêts consentis par des particuliers, des coopératives de crédit ainsi que les autorités provinciales et municipales.

N.D.: Non disponible.

Le 23 septembre, le gouvernement a autorisé la SCHL à accorder aux constructeurs ses prêts directs à l'égard de maisons non vendues d'avance. Dans le quatrième trimestre, la SCHL a approuvé des prêts directs couvrant quelque 15,000 logements, avant de cesser, le 15 novembre, d'accorder des prêts directs aux constructeurs à l'égard de maisons non vendues. On a ainsi créé une source de prêts qui pourraient atteindre presque 195 millions, ce qui a assuré un haut niveau d'activité dans l'industrie du bâtiment pendant l'hiver. A la fin de l'année, 96,613 nouvelles maisons étaient en voie de construction. C'est un niveau record pour la construction d'hiver, et ce chiffre se compare à 76,000 à la fin de 1962.

En janvier et en mai 1963, la SCHL a continué ses ventes aux enchères d'hypothèques qu'elle détenait dans son portefeuille en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Elle en a vendu pour 27 millions en janvier, et 35 millions en mai, ce qui porte le total cumulatif d'hypothèques vendues à 148 millions. Ces ventes constituent un élément important parmi les initiatives gouvernementales et privées pour améliorer le financement des hypothèques au Canada et elles visen

à créer un marché secondaire qui devrait stimuler encore davantage la vente et l'achat d'hypothèques assurées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Il n'y eut aucune autre vente aux enchères pendant le reste de l'année 1963 à cause surtout du flottement du marché financier, par suite du projet américain d'imposer une taxe d'égalisation des intérêts.

Crédit au consommateur

Comme nous l'avons déjà dit, les dépenses des particuliers pour les biens et services ont augmenté de 6.6 p. 100 entre le troisième trimestre de 1962 et le troisième trimestre de 1963. L'augmentation des achats de biens durables par les consommateurs a été plus marquée à cause surtout des ventes records d'automobiles neuves ou d'occasion. Le crédit accordé au consommateur pour financer ses décaissements a monté, et les prêteurs ont consenti des conditions de remboursement plus faciles. A la fin du troisième trimestre de 1963, le total du crédit accordé au consommateur par les banques à charte, les sociétés de prêts à tempérament et les sociétés de petits prêts, ainsi que les magasins de détail, avait augmenté de 11.4 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente, comparativement à une augmentation de 10.2 p. 100 pour l'année terminée en septembre 1962. A la fin de septembre 1963, le crédit accordé aux consommateurs représentait 13.4 p. 100 du revenu disponible des particuliers et cette proportion est plus grande que par le passé. La même chose s'est produite aux États-Unis.

Dans presque toutes les grandes institutions de prêts, il y a eu augmentation très nette des prêts accordés. Le crédit accordé aux consommateurs par les banques à charte s'était stabilisé dans la deuxième moitié de 1962; il a repris son ascension rapide tout au long de 1963 et, à la fin de décembre, l'augmentation était de 21.0 p. 100 par rapport au début de l'année. Dans les sociétés de prêts à tempérament, le niveau s'est à peu près maintenu au début de 1963, mais les prêts ont monté en flèche entre la fin de mars et la fin d'août, pour ensuite se stabiliser à la fin de décembre, alors qu'ils avaient augmenté de 8.9 p. 100 par rapport au début de l'année. Tout au cours de 1963, les sociétés de petits prêts ont connu le même rythme de croissance soutenue qui s'est amorcé à la fin de 1961, et l'augmentation, à la fin de décembre 1963, s'établissait à 13.2 p. 100. Le crédit accordé par les magasins de détail a peu changé en 1963, après la tendance à la hausse constante de l'année précédente.

Opérations intéressant la dette du gouvernement fédéral

Comme on l'a déjà signalé, le gouvernement fédéral a emprunté un montant net de 982 millions de dollars au moyen de nouvelles émissions d'obligations en 1963. Sur ce montant, 513 millions de dollars représentent la différence entre les ventes et les rachats d'obligations d'épargne du Canada, 72 millions proviennent de la vente de bons du Trésor, et 396 millions, de la vente sur le marché de valeurs boursières.

Environ un tiers du montant net emprunté au cours de l'année civile 1963 a comblé le déficit de l'État en se fondant sur les comptes nationaux. Des deux autres tiers, on a avancé 200 millions aux chemins de fer Nationaux du Canada pour aider le chemin de fer à retirer une émission de 250 millions venant à échéance en février et le reste a servi à acquérir d'autres valeurs actives, y compris des avances à la Société centrale d'hypothèques et de logement et des soldes en espèces.

En plus des nouveaux emprunts nets contractés, le gouvernement avait à rembourser environ 1.5 milliard d'émissions sur le marché qui sont arrivées à échéance à des intervalles de 6 à 9 semaines au cours de 1963, en plus des échéances hebdomadaires des bons du Trésor[1].

[1] A l'exclusion des échéances hebdomadaires des bons du Trésor, le régime de remboursement des échéances au cours de 1963 était le suivant:

100 millions en obligations à 4% échéant le 1er janvier 1963.
250 millions en obligations du NC à 2¾% échéant le 1er février 1963.
300 millions en obligations à 2¾% échéant le 1er avril 1963.
13 millions en obligations à 5½% échéant le 1er avril 1963.
275 millions en obligations à 2¾% échéant le 1er juin 1963.
16 millions en obligations payées en sterlings échéant le 1er juillet 1963.
85 millions en bons du Trésor de 366 jours échéant le 2 août 1963.
223 millions en obligations à 3% échéant le 1er octobre 1963.
300 millions en obligations à 4% échéant le 15 décembre 1963.

Total 1,562 millions de dollars.

L'objectif des administrateurs de la dette est de financer les besoins d'argent du gouvernement et de rembourser les obligations échues de façon à fournir un appui maximum à la politique fiscale et monétaire à un coût minimum et conforme à un régime d'échéance prudent. Les échéances choisies pour les nouvelles émissions influent d'une façon importante sur la structure des taux d'intérêt et sur la liquidité de l'économie. Le but de la politique financière en 1963 était de faciliter l'expansion économique. La liquidité de l'économie en 1963, qui était un peu plus marquée, a contribué à aider l'augmentation soutenue de la production et de l'emploi.

Les administrateurs de la dette publique ont appuyé cet objectif. En 1963, la masse du financement du gouvernement du Canada a pris la forme d'émissions à court terme.

TABLEAU 47

TERMES ET CONDITIONS DES NOUVELLES ÉMISSIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
OBLIGATIONS MISES DIRECTEMENT SUR LE MARCHÉ POUR L'ANNÉE 1963

Date d'émission	Date de l'offre	Montant (valeur au pair en millions de dollars)	Taux des coupons (%)	Terme	Date d'échéance	Prix au moment de l'émission (%)	Rendement au moment de l'émission (%)	Commission aux agents (%)
1er fév.	14 janv.	125	3¼	1 an.	1er fév. 1964	99.25	4.02	0.10
		225	3½	3 ans	1er fév. 1966	97.25	4.49	0.25
1er avril	18 mars	240	3¼	10 mois	1er fév. 1964	99.20	4.23	0.10
		60	4¼	2 ans	1er avr. 1965	99.50	4.51	0.20
3 juin	10 mai	100	5	25 ans	1er juin 1988	99	5.07	0.75
		175	3¼	1 an et 10 m.	1er juil. 1964	99.35	3.87	0.10
		175	4¼	4 ans	1er juin 1967	99	4.53	0.375
1er oct.	16 sept.	185	3¼	1 an	1er oct. 1964	99	4.28	0.10
		90	4¼	1 an et 6 m.	1er avr. 1965	99.40	4.67	0.15
		316	5	5 ans	1er oct. 1968	100	5.00	0.25
15 déc.	2 déc.	225	3¼	1 an	15 déc. 1964	99.15	4.13	0.10
		75	4½	3 ans	15 déc. 1966	99.85	4.53	0.20
		1,991						

TABLEAU 48

SOMMAIRE DES NOUVELLES ÉMISSIONS ET DES RETRAITS DE BONS DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA EN 1963

(Pourcentage du rendement moyen entre parenthèses)
(en millions de dollars, valeur au pair)

Date d'émission ou de retrait	Date de mise sur le marché des nouvelles émissions	Nouvelles émissions				Total des retraits	Changement net dans le total des bons du Trésor échus
		3 mois	6 mois	1 an	Total		
Janv. 4	Déc. 27	105 (3.94)	30 (4.06)		135	135	
11	Janv. 3	105 (3.85)	30 (3.96)		135	135	
18	Janv. 10	105 (3.87)	30 (3.98)		135	135	
25	Janv. 17	105 (3.78)	30 (3.88)		135	135	
Fév. 1	Janv. 24	105 (3.65)	30 (3.77)		135	135	
8	Janv. 31	95 (3.72)	30 (3.85)		125	125	
15	Fév. 7	95 (3.66)	30 (3.77)		125	125	
22	Fév. 14	95 (3.65)	30 (3.76)		125	125	
Mars 1	Fév. 21	95 (3.68)	30 (3.79)		125	125	
8	Fév. 28	100 (3.63)	30 (3.73)		130	130	
15	Mars 7	100 (3.64)	30 (3.75)		130	130	
22	Mars 14	100 (3.62)	30 (3.73)		130	130	
29	Mars 21	105 (3.62)	30 (3.74)		135	135	
Avril 5	Mars 28	110 (3.60)	30 (3.73)		140	140	
11	Avril 4	110 (3.48)	30 (3.60)		140	140	
19	Avril 10	120 (3.57)	30 (3.67)		150	140	+ 10
25	Avril 17			100[1] (3.91)	100[1]		+100[1]
26	Avril 18	120 (3.66)	30 (3.80)		150	140	+ 10
Mai 3	Avril 25	110 (3.60)	30 (3.74)		140	140	
10	Mai 2	100 (3.33)	30 (3.40)		130	125	+ 5
17	Mai 9	100 (3.28)	30 (3.36)		130	120	+ 10
24	Mai 16	100 (3.23)	30 (3.33)		130	120	+ 10
31	Mai 23	100 (3.19)	35 (3.30)		135	120	+ 15
Juin 7	Mai 30	100 (3.28)	35 (3.39)		135	125	+ 10
14	Juin 6	95 (3.19)	30 (3.30)		125	125	
21	Juin 13	100 (3.22)	35 (3.32)		135	125	+ 10
28	Juin 20	100 (3.24)	30 (3.34)		130	130	
Juillet 5	Juin 27	110 (3.26)	30 (3.36)		140	140	
12	Juillet 4	110 (3.39)	30 (3.48)		140	140	
19	Juillet 11	110 (3.48)	30 (3.68)		140	150	− 10
26	Juillet 18	110 (3.41)	30 (3.56)		140	150	− 10
Août 2	Juillet 25	110 (3.43)	30 (3.60)		140	225[2]	− 85[2]
9	Août 1	100 (3.52)	30 (3.78)		130	130	
16	Août 8	100 (3.62)	30 (3.89)		130	130	
23	Août 15	100 (3.70)	30 (3.94)		130	130	
30	Août 22	100 (3.71)	30 (3.95)		130	130	
Sept. 6	Août 29	100 (3.75)	30 (3.98)		130	130	
13	Sept. 5	100 (3.78)	30 (3.98)		130	125	+ 5
20	Sept. 12	100 (3.68)	30 (3.87)		130	130	
27	Sept. 19	100 (3.56)	30 (3.71)		130	130	
Oct. 4	Sept. 26	115 (3.61)	35 (3.76)		150	140	+ 10
11	Oct. 3	110 (3.56)	30 (3.69)		140	140	
18	Oct. 10	115 (3.54)	35 (3.69)		150	140	+ 10
25	Oct. 17	110 (3.56)	30 (3.73)		140	140	
Nov. 1	Oct. 24	110 (3.59)	30 (3.77)		140	140	
8	Oct. 31	100 (3.63)	30 (3.79)		130	130	
15	Nov. 7	100 (3.66)	30 (3.81)		130	130	
22	Nov. 14	95 (3.63)	25 (3.78)		120	130	− 10
29	Nov. 21	105 (3.63)	30 (3.76)		135	135	
Déc. 6	Nov. 28	105 (3.68)	30 (3.81)		135	135	
13	Déc. 5	95 (3.66)	30 (3.78)		125	130	− 5
20	Déc. 12	105 (3.71)	30 (3.88)		135	135	
27	Déc. 19	95 (3.78)	25 (3.99)		120	130	− 10
Janv. 3	Déc. 24	115 (3.74)	30 (3.93)		145	145	

[1] Le 23 avril 1963, des soumissions ont été acceptées pour 100 millions de dollars de bons du Trésor à 365 jours, datés et émis le 25 avril 1963 contre espèces.

[2] Date d'échéance de 85 millions de dollars de bons du Trésor à 366 jours, datés et émis le 1er août 1962 contre espèces. (Leur rendement moyen était de 5.69 p. 100).

Sur le total d'environ 2 milliards représentant des obligations émises et placées directement sur le marché en 1963, des valeurs s'élevant à 1.4 milliard venaient à échéance en deçà de trois ans, des valeurs de 400 millions venaient à échéance dans quatre ou cinq ans et des valeurs de 100 millions avaient une échéance de 25 ans.

A la fin de 1963, la moyenne de l'échéance pour toutes les valeurs négociables du gouvernement du Canada (à l'exclusion des valeurs perpétuelles) était de 7 ans et 11 mois, contre 8 ans et 5 mois à la fin de 1962. La moyenne de l'échéance des valeurs que détenait le grand public (c'est-à-dire dans les comptes excluant les régimes bancaires et le gouvernement) n'a baissé que légèrement, de 10 ans et 9 mois qu'elle était à la fin de 1962, à 10 ans et 8 mois à la fin de 1963.

En quatre occasions au cours de 1963, le gouvernement a augmenté le volume des titres en circulation plutôt que de lancer de petites émissions nouvelles. Ce renforcement des valeurs existantes devait favoriser l'extension et l'activité des marchés, et assurer une plus grande souplesse dans les opérations futures ayant trait à l'administration de la dette.

En 1963, un fait important a été le remboursement anticipé des 266 millions des titres en circulation par suite du prêt de conversion à $3\frac{3}{4}$ p. 100, venant à échéance le 1er septembre 1965.

Le tableau 48 indique au cours de toute l'année 1963 les étapes du financement effectué par le gouvernement du Canada au moyen de la vente de bons du Trésor.

Les conditions s'appliquant aux obligations d'épargne du Canada de la série 1963 ont été annoncées le 18 septembre. Si on les garde jusqu'à l'échéance de 12 ans, ces obligations donnent un rendement de 5.03 p. 100 contre les 5.11 p. 100 de la série de 1962. Les conditions se sont révélées attrayantes et le produit net de la vent de ces obligations au cours du dernier trimestre de 1963 s'est élevé à 750 millions de dollars.

PARTIE II

REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT, 1963-1964

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1.	Introduction	117
2.	Points saillants des opérations financières de l'État au cours de 1963–1964	117
3.	Comptes budgétaires	121
	Recettes	124
	Dépenses	131
4.	État de l'actif et du passif, au 31 mars 1964	156
	Sommaire	156
	Changements dans les comptes de valeurs passives	157
	Changements dans les comptes de valeurs actives	166
	Augmentation de la dette nette	175
5.	Encaisse	175
6.	La dette publique	179
7.	Autres tableaux détaillés	185

PARTIE II

REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT 1963–1964

1. INTRODUCTION

La présente Partie des documents budgétaires offre sous forme de sommaire une revue des comptes de l'État pour l'année financière 1963–1964. L'année financière de l'État se termine le 31 mars mais, aux termes de l'article 35 de la loi sur l'administration financière, les livres restent ouverts pendant quelque temps après cette date, afin qu'on tienne compte de tous les paiements effectués jusqu'au 30 avril inclusivement, au titre des dépenses dûment imputables à l'année financière 1963–1964, et qu'on puisse y inscrire diverses écritures de rectification. Les chiffres utilisés se fondent sur les données réelles de dix mois et sur les données estimatives de deux mois. Les chiffres définitifs, quand ils seront connus, en juillet ou en août prochain, pourront s'écarter quelque peu de ceux qui figurent dans les pages suivantes.

2. POINTS SAILLANTS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT AU COURS DE 1963–1964

La présente section porte sur les opérations financières de l'État et donne un résumé des opérations budgétaires et non budgétaires, des opérations relatives à la dette non échue, des changements de l'encaisse et de l'état de la dette au cours de 1963–1964. On trouvera aux chapitres suivants de la présente Partie de plus amples explications au sujet de ces opérations.

Le tableau suivant offre un état sommaire des opérations budgétaires et non budgétaires pour l'année financière 1963–1964, ainsi que les chiffres correspondants pour 1962–1963, et indique comment ces opérations ont influé sur les soldes en espèces de l'État.

TABLEAU 1

(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET NON BUDGÉTAIRES ET DES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ENCAISSE	Année financière se terminant le 31 mars			
	1964 (estimation)		1963	
Opérations budgétaires—				
Recettes—				
Fiscales	5,504		5,237	
Non fiscales	703		642	
	6,207		*5,879*	
Dépenses—				
Défense	−1,699		−1,600	
Autres	−5,193		−4,971	
	−6,892		*−6,571*	
Déficit (−)		**−685**		**−692**
Opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations relatives à la dette non échue)—				
Recettes et crédits—				
Remboursement d'avances au compte du Fonds du change	48			
Remboursement d'autres prêts, placements et avances de capitaux d'exploitation	230		171	
Augmentation des billets non productifs d'intérêt et payables à vue			385	
Recettes nettes du compte des rentes sur l'État	21		29	
Recettes nettes des comptes d'assurance et de pension	366		472	
Autres recettes non budgétaires	149		77	
	814		*1,134*	
Décaissements et charges—				
Prêts temporaires consentis à la caisse de sécurité de la vieillesse	−64		−41	
Diminution des billets non productifs d'intérêt et payables à vue	−148			
Autres prêts, placements et avances de capitaux d'exploitation	−364		−620	
Avances au compte du Fonds du change			−943	
Autres décaissements non budgétaires	−72		−302	
	−648		*−1,906*	
Montant net disponible ou requis (−) pour des opérations non budgétaires		**166**		**−772**
Montant global des besoins en espèces à financer par une augmentation de la dette ou par une diminution des soldes en espèces		**−519**		**−1,464**
Augmentation nette de la dette non échue envers le public		**737**		**1,064**
Augmentation ou diminution (−) nette des soldes bancaires au crédit du receveur général		**218**		**−400**

Opérations budgétaires

Les recettes, les dépenses et le déficit prévus dans l'exposé budgétaire du 13 juin 1963 et revisés le 8 juillet 1963, ainsi que les chiffres effectifs selon l'estimation actuelle pour l'année 1963–1964, figurent au tableau suivant:

TABLEAU 2

(en millions de dollars)

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1963–1964	Prévisions budgétaires 13 juin 1963	Prévisions revisées 8 juillet 1963	Chiffres effectifs (estimation)	Augmentation ou diminution (−) par rapport aux prévisions du 8 juillet 1963	
				Montant	Pourcentage
Recettes	6,260.0	6,190.0	6,207.0	17.0	0.27
Dépenses	−6,845.0	−6,845.0	−6,892.0	47.0	0.69
Déficit	−585.0	−655.0	−685.0	30.0	

Recettes

Les recettes budgétaires de l'État pour l'année financière 1963–1964 sont estimées à 6,207 millions de dollars, soit 17 millions de plus que les prévisions revisées du 8 juillet 1963 et 328 millions ou environ 5 p. 100 de plus que le total de 5,879 millions de dollars perçus en 1962–1963.

Les recettes fiscales constituent 267 millions et les recettes non fiscales 61 millions de l'augmentation des recettes comparativement à 1962–1963.

Les recettes provenant des droits de douane à l'importation ont baissé de 65 millions de dollars, en grande partie à cause de la suppression des surtaxes imposées par le gouvernement pour mettre un frein aux importations et redresser la balance canadienne des paiements internationaux. Le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, qui est de 184 millions, dépasse celui de 1962–1963 par suite du haut niveau des revenus, en 1963, et des bénéfices supérieurs des sociétés, en 1962.

Dépenses

Les dépenses budgétaires de l'État, en 1963–1964, sont estimées à 6,892 millions de dollars, soit 47 millions ou un peu plus d'un demi p. 100 du chiffre prévu, et à 321 millions ou environ 5 p. 100 de plus que les dépenses de 1962–1963.

Les dépenses consacrées à la défense, soit 1,699 millions de dollars, forment 25 p. 100 du budget total des dépenses, comparativement à 1,600 millions ou 24 p. 100 en 1962–1963, elles constituent, cette année encore, le poste le plus important.

Les dépenses purement civiles se sont établies à 5,193 millions, contre 4,970 millions en 1962–1963, accusant une augmentation de 223 millions. Les points principaux en sont l'augmentation de 73 millions des charges de la dette publique, l'augmentation de 53 millions des contributions aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, et l'augmentation de 50 millions due au déficit d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles; la diminution de 69 millions des contributions aux provinces en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle; et un débit de 76 millions pour couvrir des engagements additionnels au compte de pension des forces armées, par suite de l'augmentation de la solde.

Déficit

Les dépenses, s'élevant à 6,892 millions de dollars, ont dépassé des recettes de 6,207 millions, ce qui a amené un déficit de 685 millions pour 1963–1964, contre un déficit de 655 millions prédit le 8 juillet 1963, et un déficit de 692 millions en 1962–1963.

Opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations concernant la dette non échue)

Les opérations non budgétaires proviennent d'augmentations ou de diminutions dans les comptes de l'actif et du passif du gouvernement et elles n'entrent pas dans le calcul de l'excédent ou du déficit budgétaire annuel.

En 1963–1964, les opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations concernant la dette non échue) devraient amener des recettes nettes de 166 millions de dollars. En 1962–1963, les opérations non budgétaires ont donné lieu à des besoins nets de 772 millions de dollars.

Caisse de sécurité de la vieillesse

Les prêts temporaires, de 64 millions de dollars, consentis par le ministre des Finances à la Caisse de sécurité de la vieillesse au cours de 1963–1964, comparativement aux prêts temporaires de 41 millions de dollars consentis en 1962–1963, ont porté les prêts temporaires à recouvrer à 105 millions de dollars au 31 mars 1964.

Les paiements de pension versés par la Caisse de sécurité de la vieillesse sont de 809 millions de dollars et les recettes, de 745 millions de dollars. Les chiffres comparatifs en 1962–1963 étaient de 734 millions et de 691 millions, respectivement. L'augmention de 75 millions pour les paiements de pension est dans une grande mesure attribuable au relèvement des pensions (portées de $65 à $75 par mois) à compter du 1er octobre 1963.

Les opérations du compte en 1963–1964, par rapport à celles de l'année financière 1962–1963, étaient les suivantes:

	Année financière terminée le 31 mars	
	1964 (provisoire)	1963
	(en millions de dollars)	
Paiements de pension	809	734
Recettes fiscales	745	691
Excédent des paiements sur les recettes (−) compensé partiellement par des prêts temporaires consentis par le ministre des Finances	−64	−43
Prêts temporaires reportés	−41	
Solde de la caisse au début de l'année		2
Prêts temporaires impayés à la fin de l'année financière	−105	41

Opérations intéressant la dette non échue

On s'attend que les opérations de 1963–1964 relatives à la dette non échue fassent augmenter de 737 millions de dollars la dette non échue et impayée envers le public. L'année précédente, l'augmentation avait été de 1,064 millions.

L'encaisse

Les soldes en banque du Receveur général, le 31 mars 1964, sont évalués à 596 millions de dollars, soit une augmentation de 218 millions sur le total de la fin de l'année précédente. C'est le résultat de l'augmentation de 737 millions de la dette non échue et impayée et des 166 millions de recettes non budgétaires, moins le déficit budgétaire de 685 millions.

La dette

Par suite de ces opérations budgétaires et non budgétaires, on s'attend que, le 31 mars 1964, la dette publique brute aura augmenté de 1,073 millions pour se chiffrer à 25,872 millions, que l'actif net aura diminué de 143 millions pour se chiffrer à 10,736 millions et que la dette nette aura augmenté de 1,216 millions pour se chiffrer à 15,136 millions. L'augmentation de la dette nette reflète le déficit budgétaire de 685 millions et un redressement de 531 millions apporté aux opérations d'années antérieures. Ce redressement a consisté à imputer sur la dette nette la partie non amortie du déficit actuariel aux montants de 525 millions dans le compte de pension des forces canadiennes et de 6 millions dans celui de la Gendarmerie royale du Canada.

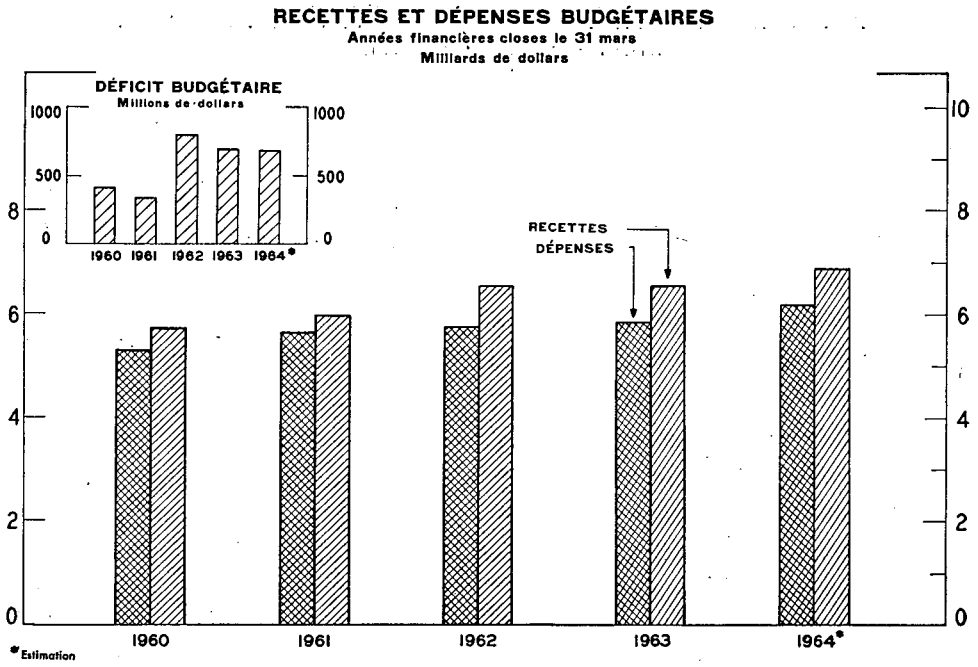

3. COMPTES BUDGÉTAIRES

Le total des recettes, qui s'élève à 6,207 millions pour 1963–1964, dépasse de 328 millions celui de l'année précédente. Le total des dépenses, soit 6,892 millions, représente une augmentation de 321 millions sur celui de 1962–1963. Le déficit pour l'année financière 1963–1964 a été de 685 millions, comparativement à 692 millions pour l'année précédente.

TABLEAU 3

RECETTES, DÉPENSES ET DÉFICITS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS	Recettes budgétaires	Dépenses budgétaires	Déficit
1960	5,289.8	5,702.9	413.1
1961	5,617.7	5,958.1	340.4
1962	5,729.6	6,520.6	791.0
1963	5,878.7	6,570.3	691.6
1964 (estimation)	6,207.0	6,892.0	685.0

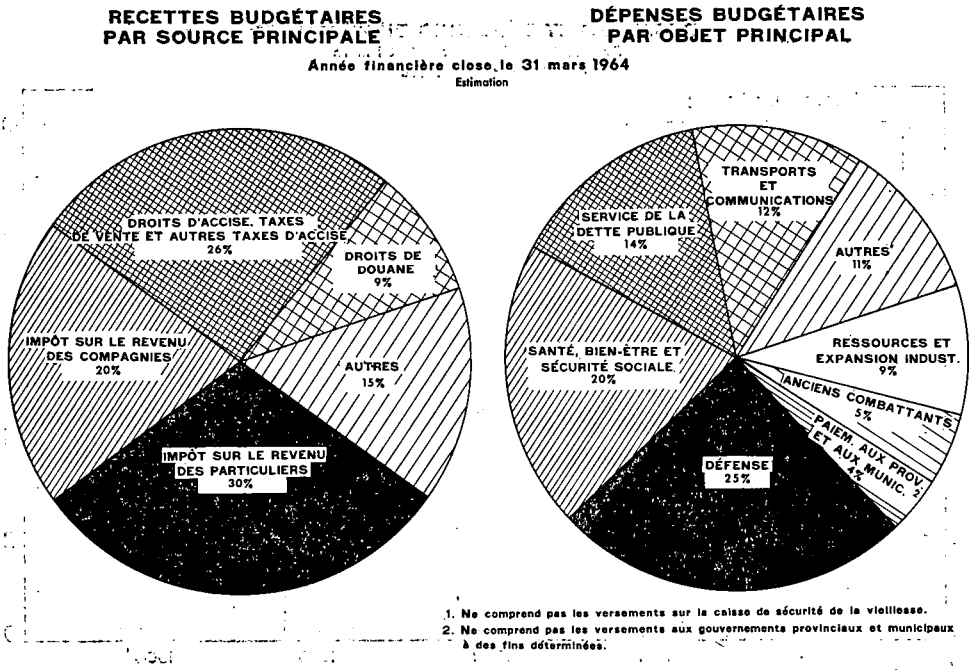

Recettes

Le montant des recettes budgétaires pour l'année financière 1963–1964 s'est élevé à 6,207 millions, comparativement à 5,879 millions en 1962–1963, soit une augmentation de 328 millions ou 6 p. 100. Les recettes fiscales, qui se sont établies à 5,504 millions, représentent 89 p. 100 de l'ensemble des recettes de l'année financière, et les recettes non fiscales de 703 millions en représentent 11 p. 100.

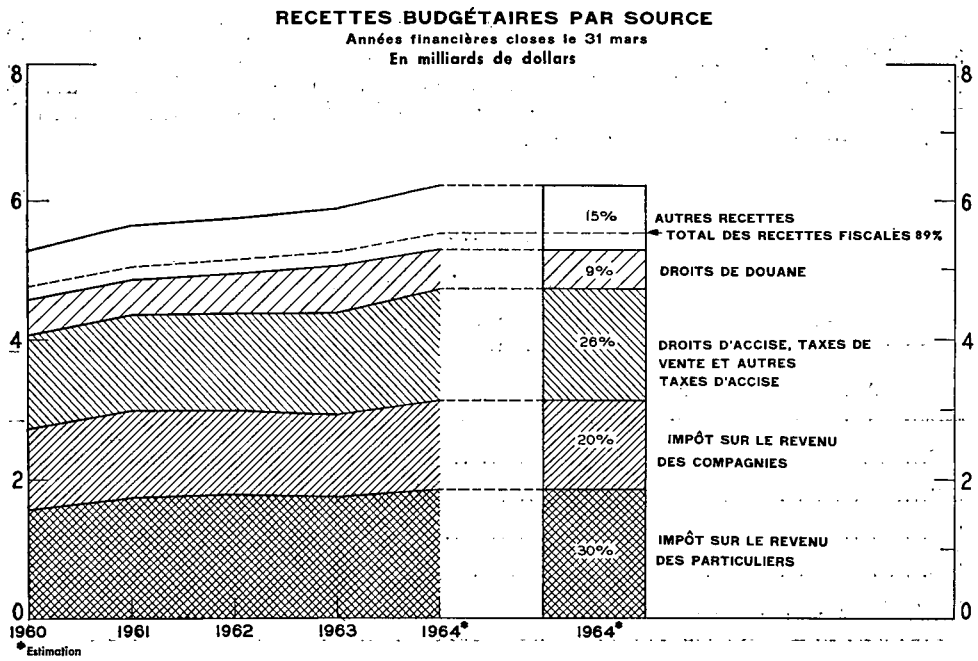

Les postes les plus importants sont les augmentations de 118 millions provenant des impôts sur le revenu des particuliers, de 66 millions provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés, de 124 millions provenant des recettes de la taxe de vente, de 52 millions provenant des placements et une diminution de 65 millions des recettes provenant des droits de douane à l'importation.

TABLEAU 4

ÉTAT DES RECETTES BUDGÉTAIRES PAR SOURCES PRINCIPALES

(en millions de dollars)

Source	Année financière se terminant le 31 mars				Augmentation ou Diminution (−)	
	1964 (estimation)		1963			
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Recettes fiscales—						
Impôt sur le revenu—						
Des particuliers[1]	1,863.0	30.0	1,744.6	29.7	118.4	6.8
Des sociétés[1]	1,249.0	20.1	1,182.8	20.1	66.2	5.6
Sur les dividendes, intérêts, etc., allant à l'étranger	127.0	2.0	129.2	2.2	−2.2	−1.7
Taxes d'accise—						
Taxe de vente[1][2]	930.0	15.0	806.0	13.7	124.0	15.4
Autres taxes	270.0	4.4	260.4	4.4	9.6	3.7
Droits de douane à l'importation	580.0	9.4	645.0	11.0	−65.0	−10.1
Droits d'accise	395.0	6.4	381.9	6.5	13.1	3.4
Impôt sur les biens transmis par décès[3]	90.0	1.5	87.1	1.5	2.9	3.3
Autres impôts	[4]		[4]			
	5,504.0	*88.7*	*5,237.0*	*89.1*	*267.0*	*5.1*
Recettes non fiscales—						
Revenu de placements	364.0	5.9	311.9	5.3	52.1	16.7
Ministère des Postes	199.0	3.2	192.8	3.3	6.2	3.2
Autres recettes non fiscales	140.0	2.2	137.0	2.3	3.0	2.2
	703.0	*11.3*	*641.7*	*10.9*	*61.3*	*9.6*
Total des recettes budgétaires	6,207.0	100.0	5,878.7	100.0	328.3	5.6

	1963–1964 (estimation)	1962–1963
[1] Non compris les impôts crédités à la Caisse de sécurité de la vieillesse—		
Impôt sur le revenu des particuliers	302.0	273.7
Impôt sur le revenu des sociétés	116.0	115.2
Taxe de vente	327.0	302.2
[2] Montant net après déduction des remboursements et drawbacks	745.0	691.1

[3] Comprend les droits prélevés sous le régime de la loi fédérale sur les droits successoraux.

[4] Moins de $50,000.

Ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces sur la perception des impôts

Les arrangements de 1957-1962 sur le partage des impôts, en vertu desquels le gouvernement fédéral versait à certaines provinces des revenus de compensation, ont pris fin le 31 décembre 1961. Aux termes des ententes couvrant la période 1962-1967, le gouvernement fédéral s'est retiré en partie du domaine de l'imposition directe pour laisser ce champ libre aux provinces. Les provinces naguère locatrices de ces domaines d'imposition ont prélevé leurs propres impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés à compter du 1er janvier 1962 et le gouvernement fédéral a conclu avec elles des ententes en vertu desquelles il perçoit ces impôts sans frais, à condition que les impôts prélevés par les provinces sur les revenus des particuliers soient exprimés en un pourcentage de l'impôt fédéral sur les mêmes revenus et que l'impôt provincial sur le revenu des sociétés utilise une définition du revenu imposable des sociétés qui soit identique à la définition fédérale. Afin de faciliter le prélèvement des impôts provinciaux sur le revenu, la loi de l'impôt sur le revenu fut modifiée à la session de 1961 du Parlement (1) pour réduire de 16 p. 100 l'impôt payable en 1962 par les particuliers résidant dans les provinces et de 1 p. 100 de plus chaque année subséquente jusqu'à ce que la déduction atteigne 20 p. 100 en 1966 et (2) pour réduire de 9 points de pourcentage le taux de l'impôt fédéral sur le revnu imposable gagné par les sociétés dans les provinces autres que le Québec, et de 10 points de pourcentage le taux de l'impôt sur le revenu imposable gagné dans la province de Québec. Cette réduction supplémentaire d'un point de pourcentage à l'égard du revenu imposable gagné dans la province de Québec vise à compenser l'impôt supplémentaire prélevé par la province sur les revenus des sociétés au titre des subventions aux universités. Le gouvernement fédéral a conclu des accords sur la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers avec toutes les provinces, sauf la province de Québec, et des accords sur la perception de l'impôt sur le revenu des sociétés avec toutes les provinces, sauf les provinces d'Ontario et de Québec. A l'exception de la Saskatchewan et du Manitoba, les provinces qui ont conclu des ententes sur la perception des impôts ont prélevé des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés équivalents à la diminution des impôts perçus par le gouvernement fédéral. Les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan ont levé sur le revenu des particuliers des impôts dépassant de 6 points de pourcentage l'abattement fédéral (22 p. 100 de l'impôt fédéral payable en 1962) et ont levé un impôt sur les revenus des sociétés de 10 p. 100 au lieu de 9 p. 100 du revenu imposable des sociétés.

Aux termes de ces accords, des paiements mensuels calculés d'après une estimation des recettes sont versés aux provinces. Lorsque le montant exact des versements est établi, ordinairement dans le mois de décembre qui suit la fin de l'année financière, les comptes avec les provinces sont régularisés.

Impôt sur le revenu des particuliers

L'impôt sur le revenu des particuliers, de 1,863 millions de dollars (à l'exclusion de l'impôt de la sécurité de la vieillesse), soit 30 p. 100 de toutes les recettes budgétaires, a dépassé de 118 millions de dollars, c'est-à-dire de 7 p. 100 les recettes de 1962–1963. Il constitue donc encore la plus importante des recettes de l'État. En plus du revenu fédéral, une somme de 286 millions a été perçue et remise aux provinces, aux termes de nouveaux accords avec les provinces au sujet de la perception fiscale. En 1962–1963, le revenu fédéral s'élevait à 1,745 millions, et 252 millions ont été perçus au nom des provinces.

L'impôt sur le revenu des particuliers, perçu en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, a rapporté 302 millions de dollars; ce revenu a été crédité à la Caisse de la sécurité de la vieillesse.

Impôt sur le revenu des sociétés

La recette qu'a rapportée à l'État l'impôt sur le revenu des sociétés (à l'exclusion de l'impôt relatif à la sécurité de la vieillesse) s'est élevée à 1,249 millions de dollars, soit 20 p. 100 de toutes les recettes budgétaires; elle dépasse de 66 millions, ou de 6 p. 100, les sommes perçues en 1962–1963. Cet impôt constitue donc à nouveau la plus forte recette budgétaire de l'État. En plus de la recette du gouvernement fédéral, 98 millions de dollars ont été perçus au nom de certaines provinces aux termes des accords sur la perception fiscale conclus avec celles-ci. En 1962–1963, les recettes du gouvernement fédéral ont été de 1,183 millions de dollars, alors que 65 millions étaient perçus au nom des provinces.

L'impôt sur le revenu des sociétés perçu en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, et crédité à la Caisse de la sécurité de la vieillesse, a rapporté 116 millions de dollars.

Impôt sur les dividendes, intérets, etc., allant à l'étranger

Les recettes portées à cette rubrique proviennent des taxes retenues sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances, pensions alimentaires et revenus provenant de successions et de biens sous gestion versés à des non-résidents. En 1963–1964, les perceptions se sont élevées à 127 millions, ce qui représente une diminution de 2 millions par rapport au montant global relevé pour 1962–1963. Cette diminution doit être attribuée à la modification des taux de l'impôt de retenue concernant les dividendes, et qui a été mise en vigueur en 1963.

Taxes d'accise

Figurent sous cette rubrique les recettes de la taxe générale de vente et d'autres taxes spéciales d'accise.

Du point de vue des recettes, la taxe de vente est l'impôt le plus important prélevé sous l'empire de la loi sur la taxe d'accise. Les recettes de cette taxe (à l'exclusion de la taxe relative à la sécurité de la vieillesse) se sont élevées à 930 millions de dollars, soit 124 millions, ou environ 15 p. 100 de plus que l'année financière précédente. Cette augmentation sensible peut être en partie attribuée à l'imposition, à partir du 14 juin 1963, d'une taxe de vente de 4 p. 100 sur le matériel de construction ainsi que les machines et l'équipement servant à la production.

La taxe de vente prélevée sous le régime de la loi sur la sécurité de la vieillesse a rapporté 327 millions de dollars, montant crédité à la Caisse de la sécurité de la vieillesse.

Les taxes d'accise prélevées sous le régime de la loi sur la taxe d'accise, à l'exception de la taxe générale de vente, ont rapporté 270 millions de dollars, soit 10 millions de plus qu'en 1962–1963. Il faut surtout attribuer cette augmentation à l'accroissement de 6 millions sous forme de taxe d'accise prélevée sur les produits et dérivés du tabac, de 2 millions sur les appareils de télévision et de radio, les valves, les phonographes, et de 1 million de dollars sur les articles de toilette.

Droits de douane à l'importation

En 1963-1964, les droits de douane à l'importation ont rapporté 580 millions, soit une diminution de 65 millions par rapport à 1962–1963, attribuable en grande partie à la suppression des surtaxes qui étaient en vigueur en 1962–1963.

Taxes d'accise

Les taxes d'accise frappent les spiritueux et les produits du tabac. (Des taxes supplémentaires sont prélevées sur les produits du tabac en vertu de la loi sur la taxe d'accise.) En 1963–1964, les recettes nettes sont de 395 millions, contre 382 millions en 1962–1963. Des remises et des drawbacks de 5 millions

ont diminué les recettes brutes s'élevant à 229 millions provenant des taxes d'accise sur les spiritueux et celles de 171 millions provenant des taxes d'accise sur les produits du tabac. Les chiffres comparables pour 1962–1963 étaient de 5 millions, 220 millions et 167 millions respectivement.

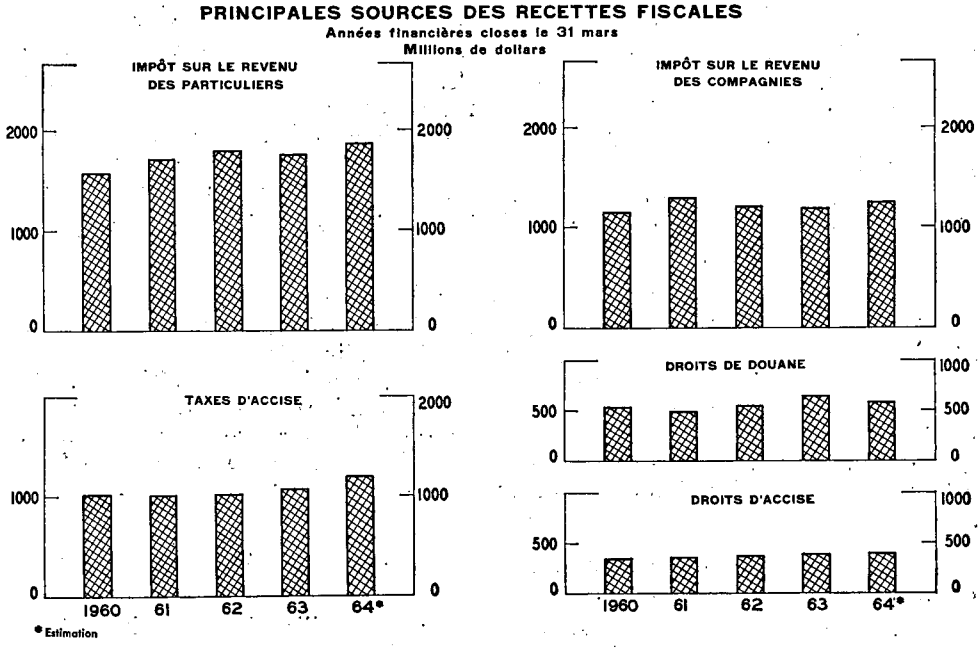

Impôts sur les biens transmis par décès

Les recettes provenant de cette source durant l'année 1963–1964 s'élèvent à 90 millions de dollars, soit environ 3 millions de plus que le montant global pour l'année financière précédente.

Autres taxes

Les recettes portées à cette rubrique s'élèvent à peu près au même montant qu'en 1962–1963.

Recettes non fiscales

On estime que les recettes non fiscales pour 1963–1964 s'élèvent à 703 millions de dollars, soit 61 millions ou environ 10 p. 100 de plus que le montant global comparable en 1962–1963.

TABLEAU 5
(en millions de dollars)

Recettes non fiscales	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (–)	
	1964 (estimation)	1963	Montant	Pourcentage
Revenu de placements	364.0	311.9	52.1	16.7
Revenu net du ministère des Postes	199.0	192.8	6.2	3.2
Remboursement de dépenses des années précédentes	17.0	22.3	–5.3	–23.8
Services et honoraires	54.0	46.2	7.8	16.9
Produit de ventes	23.0	26.5	–3.5	–13.2
Droits, licences et permis	29.0	25.0	4.0	16.0
Lingots et frappe	9.5	9.4	0.1	1.1
Autres recettes non fiscales	7.5	7.6	–0.1	–1.3
	703.0	641.7	61.3	9.6

Rendement des placements

Les recettes de cette catégorie s'élèvent à 364 millions de dollars pour 1963–1964, soit 52 millions de plus qu'en 1962–1963.

TABLEAU 6

(en millions de dollars)

Rendement des placements	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Prêts et placements, sociétés de la Couronne—			
Banque du Canada—Bénéfices	116.4	96.7	19.7
Chemins de fer Nationaux du Canada	13.0	3.8	9.2
Société canadienne des télécommunications transmarines	2.6	2.0	0.6
Société centrale d'hypothèques et de logement	86.0	79.9	6.1
Eldorado Mining and Refining Limited	2.0	3.0	−1.0
Société de crédit agricole	10.8	8.5	2.3
Commission de la capitale nationale	2.2	1.8	0.4
Conseil des ports nationaux	3.4	3.6	−0.2
Commission d'énergie du Nord canadien	2.2	1.7	0.5
Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation	1.6	4.1	−2.5
Polymer Corporation Limited	3.5	3.0	0.5
Divers	0.7	0.3	0.4
	244.4	*208.4*	*36.0*
Autres prêts et placements—			
Royaume-Uni	21.1	21.5	−0.4
Autres gouvernements étrangers	5.2	8.4	−3.2
Gouvernements provinciaux	0.7	1.5	−0.8
Prêts consentis en vertu de la loi d'établissement de soldats et d'autres personnes, et avances faites en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	6.5	6.5	
Compte du fonds des changes	62.6	35.2	27.4
Compte de la caisse d'achat		10.4	−10.4
Compte de placement en valeurs	0.8	2.0	−1.2
Caisse d'amortissement et autres placements gardés aux fins de remboursement de la dette non échue	0.3	0.7	−0.4
Dépôts portant intérêt dans les banques à charte	12.0	14.4	−2.4
Commission d'assurance-chômage	0.2		0.2
Divers	10.2	2.9	7.3
	119.6	*103.5*	*16.1*
	364.0	311.9	52.1

Les recettes provenant des sociétés de la Couronne se sont établies à 244 millions de dollars en 1963–1964, soit 36 millions de plus que l'année financière précédente. Au nombre des principaux changements, il y a lieu de noter une augmentation de 20 millions au chapitre des bénéfices de la Banque du Canada, qui ont été versés à l'État, une augmentation de 9 millions à celui des recettes des chemins de fer Nationaux, une augmentation de 6 millions à celui des recettes de la Société centrale d'hypothèques et de logement et une diminution de 3 millions à celui des recettes de la société de la couronne «Northern Ontario Pipe Line».

Les autres prêts et placements ont rapporté 120 millions de dollars par rapport à 104 millions en 1962–1963. L'augmentation de 16 millions de dollars est attribuable surtout à un accroissement de 27 millions des gains du compte du Fonds des changes, annulé en partie par une diminution de 10 millions des recettes provenant du compte de la caisse d'achat, découlant du fait qu'aucune opération n'a été portée à ce compte pendant l'année financière 1963–1964.

Recettes du ministère des Postes

Les recettes brutes du ministère des Postes se sont établies à 234 millions de dollars, mais les décaissements autorisés sur le revenu pour les traitements et les allocations de loyer aux bureaux semi-urbains et aux bureaux à commission,

pour les commissions aux bureaux auxiliaires, pour les frais de transport de la matière postale expédiée en transit dans des pays étrangers ou destinée à ces pays, etc., se sont chiffrés à 35 millions de dollars, ce qui a donné un revenu net de 199 millions de dollars. En 1962–1963, les recettes brutes s'étaient élevées à 223 millions de dollars, les décaissements autorisés à 30 millions et le revenu net à 193 millions. L'augmentation de 6 millions des recettes postales nettes résulte d'un accroissement du revenu provenant de la vente des timbres et autres articles d'affranchissement.

Les frais d'exploitation nets du ministère des Postes en 1963–1964 (abstraction faite des 35 millions imputés sur le revenu) se sont établis à 208 millions de dollars, dépassant de 9 les revenus nets. Cependant, il y a lieu de remarquer, dans cette comparaison, que le total inscrit au revenu du ministère des Postes ne comporte aucun paiement pour la franchise accordée au courrier parlementaire et ministériel ni pour certains services d'ordre divers à d'autres ministères et organismes de l'État. Le total inscrit au chapitre des dépenses d'exploitation ne comporte pas, non plus, de frais à l'égard des locaux occupés par le ministère des Postes ou de certains services de comptabilité et autres rendus par d'autres ministères.

TABLEAU 7

(en millions de dollars)

Recettes du ministère des Postes	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Timbres			
Canada	217.7	207.7	10.0
Pays étrangers	4.2	3.5	0.7
Commissions payées à l'égard des mandats de poste	8.4	7.7	0.7
Location des cases postales	2.1	2.0	0.1
Autres recettes	1.6	1.4	0.2
	234.0	*222.3*	*11.7*
Moins—			
Traitements et allocations du personnel des bureaux semi-urbains et à commission	−29.5	−25.2	−4.3
Frais de transport de la correspondance étrangère	−1.7	−1.3	−0.4
Autres frais	−3.8	−3.0	−0.8
	−35.0	*−29.5*	*−5.5*
	199.0	192.8	6.2

Remboursements des dépenses des années précédentes

Les remboursements effectués en 1963–1964 à l'égard de dépenses faites les années précédentes s'établissent à 17 millions de dollars, soit une diminution de 5 millions de dollars par rapport aux remboursements globaux de 1962–1963.

Le ministère de la Défense nationale a reçu 9 millions de dollars, dont 3 millions au titre de remboursements relatifs à des contrats pour la défense à la suite de vérifications du coût, et 1 million de dollars au titre de contrats conclus avec le gouvernement des États-Unis et portant sur la fourniture de matériel de défense. Dans les cas où le Canada passe des contrats avec le gouvernement des États-Unis, le versement du coût estimatif est fait au Trésor américain. En cas de révision du coût estimatif ou de réduction de contrat, le gouvernement des États-Unis rembourse les montants excédentaires. Le ministère des Affaires des anciens combattants a reçu 2 millions de dollars représentant le remboursement de pensions, d'allocations et de crédits de rétablissement d'anciens combattants.

Services et honoraires

Les recettes portées à cette rubrique se sont chiffrées à 54 millions de dollars au cours de l'année 1963–1964, soit 8 millions de plus que pour l'année financière précédente.

Le ministère des Transports a perçu 18 millions de dollars, dont 8 millions en droits d'atterrissage d'avions et 4 millions en recettes provenant des vapeurs de la marine; la Gendarmerie royale du Canada a touché 15 millions de dollars, surtout pour le service de police dans certaines provinces et municipalités; le ministère de l'Agriculture a perçu 6 millions de dollars, dont 4 millions pour l'inspection, la pesée, l'entreposage et la mise en élévateurs des céréales, et 1 million pour la surveillance des pistes de courses; et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a touché 4 millions de dollars comportant surtout des remboursements de 3 millions provenant des provinces à l'égard des soins prodigués aux Indiens par les hôpitaux du gouvernement fédéral.

Produit de ventes

Les recettes provenant du produit des ventes se sont élevées à 23 millions de dollars en 1963–1964, soit 4 millions de moins qu'en 1962–1963.

Le ministère de la Production de défense a perçu 11 millions, dont 9 millions provenant du produit des ventes effectuées par la Corporation de disposition des biens de la Couronne (déduction faite de certains frais de service et de transfert) et 2 millions de dollars au titre de contrats de vente de biens de la Couronne; le ministère de la Défense nationale a touché 4 millions, surtout au chapitre des ventes de matériaux et d'approvisionnements et de la fourniture de repas; et le département des impressions et de la papeterie publiques a perçu 2 millions de dollars de la vente de publications.

Droits, licences et permis

Les recettes de cette catégorie s'élèvent à 29 millions de dollars pour l'année 1963–1964, comparativement à 25 millions, au total, en 1962–1963.

Le ministère des Transports a perçu 10 millions de dollars surtout au titre des loyers, des droits de concession et des redevances sur les stations radio; le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a touché 6 millions, dont 2 millions provenant de la vente de pétrole et d'essence, et 1 million, de redevances sur les permis provisoires à l'égard des véhicules automobiles; le Secrétariat d'État a perçu 3 millions de dollars, comportant surtout des taxes de brevets; le ministère des Travaux publics a touché 3 millions de dollars pour la location d'emplacements et d'édifices; et le ministère de la Défense nationale a perçu 2 millions de dollars, dont 1 million pour la location de locaux au personnel des forces armées.

Lingots et frappe

Les recettes de cette catégorie, qui se sont élevées à 10 millions de dollars, proviennent des opérations de l'Hôtel des monnaies et comprennent surtout des gains nets provenant de la frappe. De petits montants proviennent aussi des frais relatifs à l'affinage de l'or, des frais de manutention et du gain réalisé sur l'affinage de l'or.

Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales se sont montées à 8 millions pour 1963–1964, se rapprochant de celles de l'année financière précédente.

TABLEAU 8

ÉTAT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRES ET PRINCIPALES CATÉGORIES

(en millions de dollars)

—	Année financière se terminant le 31 mars				Augmentation ou diminution (—)	
	1964 (estimation)		1963			
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Dépenses relatives à la défense—						
Défense nationale	1,658.7	24.1	1,571.1	24.0	87.6	5.6
Production de défense[1]	40.3	0.6	28.8	0.4	11.5	39.9
	1,699.0	*24.7*	*1,599.9*	*24.4*	*99.1*	*6.2*
Dépenses étrangères à la défense—						
Agriculture	257.1	3.7	199.1	3.0	58.0	29.1
Énergie atomique	45.7	0.7	63.2	1.0	−17.5	−27.7
Société Radio-Canada	86.9	1.3	80.8	1.2	6.1	7.5
Société centrale d'hypothèques et de logement	14.5	0.2	8.7	0.1	5.8	66.7
Citoyenneté et Immigration	72.7	1.0	66.2	1.0	6.5	9.8
Affaires extérieures	97.8	1.4	85.2	1.3	12.6	14.8
Finances—						
Service de la dette publique	990.8	14.4	917.8	13.9	73.0	8.0
Paiements fiscaux, de partage, d'impôts, subventions et autres versements aux provinces	252.4	3.7	275.3	4.2	−22.9	−8.3
Quote-part de l'État à la Caisse de pension de retraite du service blic	54.0	0.8	51.1	0.8	2.9	5.7
Autres	105.6	1.5	110.9	1.7	−5.3	−4.8
	1,402.8	*20.4*	*1,355.1*	*20.6*	*47.7*	*3.5*
Pêcheries	24.1	0.3	23.3	0.4	0.8	3.4
Forêts	18.1	0.3	16.2	0.2	1.9	11.7
Justice	14.0	0.2	12.3	0.2	1.7	13.8
Bureau du commissaire des pénitenciers	29.5	0.4	24.7	0.4	4.8	19.4
	43.5	*0.6*	*37.0*	*0.6*	*6.5*	*17.6*
Travail	186.2	2.7	242.8	3.7	−56.6	−23.3
Loi sur l'assurance-chômage administration et quote-part de l'État	108.6	1.6	105.4	1.6	3.2	3.0
	294.8	*4.3*	*348.2*	*5.3*	*−53.4*	*−15.3*
Service législatif	13.1	0.2	8.1	0.1	5.0	61.7
Mines et relevés techniques	69.9	1.0	71.1	1.1	−1.2	−1.7
Santé nationale et Bien-être social—						
Allocations familiales	538.6	7.8	531.6	8.1	7.0	1.3
Quote-part de l'État en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques	390.0	5.7	336.7	5.1	53.3	15.8
Autres	274.3	4.0	255.1	3.9	19.2	7.5
	1,202.9	*17.5*	*1,123.4*	*17.1*	*79.5*	*7.1*
Conseil national de recherches, y compris le Conseil des recherches médicales	47.2	0.7	40.6	0.6	6.6	16.3
Revenu national	83.6	1.2	78.6	1.2	5.0	6.4
Nord canadien et Ressources nationales	84.3	1.2	86.4	1.3	−2.1	−2.4
Postes	207.7	3.0	189.4	2.9	18.3	9.7
Conseil privé	8.2	0.1	3.4	0.1	4.8	141.2
Travaux publics	171.1	2.5	162.7	2.5	8.4	5.2
Gendarmerie royale du Canada	67.3	1.0	65.4	1.0	1.9	2.9
Commerce	72.7	1.1	66.1	1.0	6.6	10.0
Transports	428.1	6.2	416.0	6.3	12.1	2.9
Affaires des anciens combattants	334.7	4.8	335.6	5.1	−0.9	−0.3
Autres ministères	44.2	0.6	40.6	0.6	3.6	8.9
	5,193.0	*75.3*	*4,970.4*	*75.6*	*222.6*	*4.5*
Total des dépenses budgétaires	6,892.0	100.0	6,570.3	100.0	321.7	4.9

[1] Ne comprend pas les dépenses étrangères à la défense qui figurent sous la rubrique «autres ministères».

DÉPENSES

Les prévisions des dépenses budgétaires de 1963–1964 s'établissent à 6,892 millions de dollars, soit une augmentation de 321 millions ou de 5 p. 100, par rapport au total de 1962–1963.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES CLASSÉES PAR OBJET

Années financières closes le 31 mars

En milliards de dollars

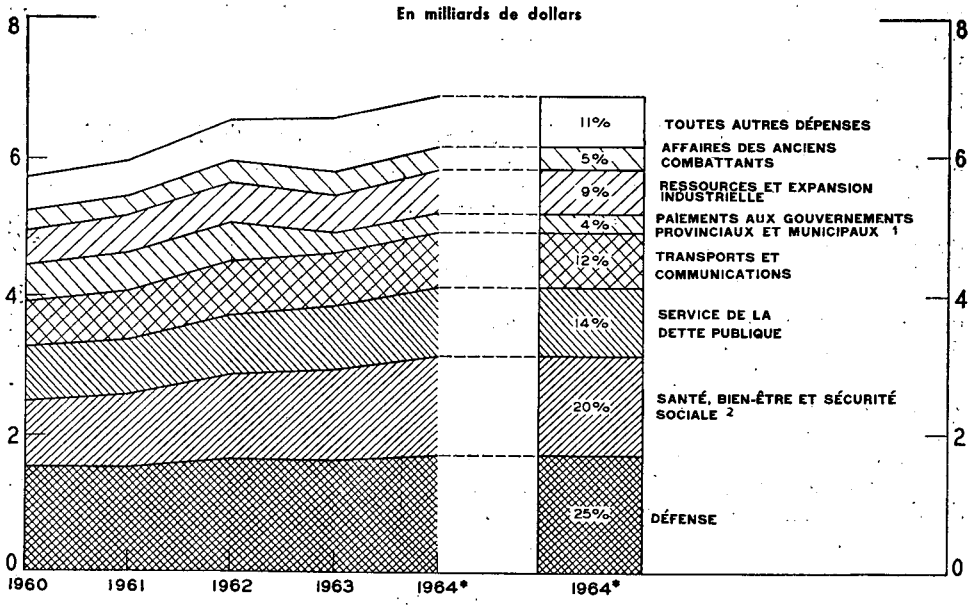

1. Ne comprend pas les paiements faits aux gouvernements provinciaux et municipaux à des fins déterminées.
2. Ne comprend pas les versements de pension sur la caisse de sécurité de la vieillesse qui n'ont pas été pris en dépense budgétaire durant l'année même.

*Estimation

CATÉGORIES PRINCIPALES DE DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Années financières closes le 31 mars

Millions de dollars

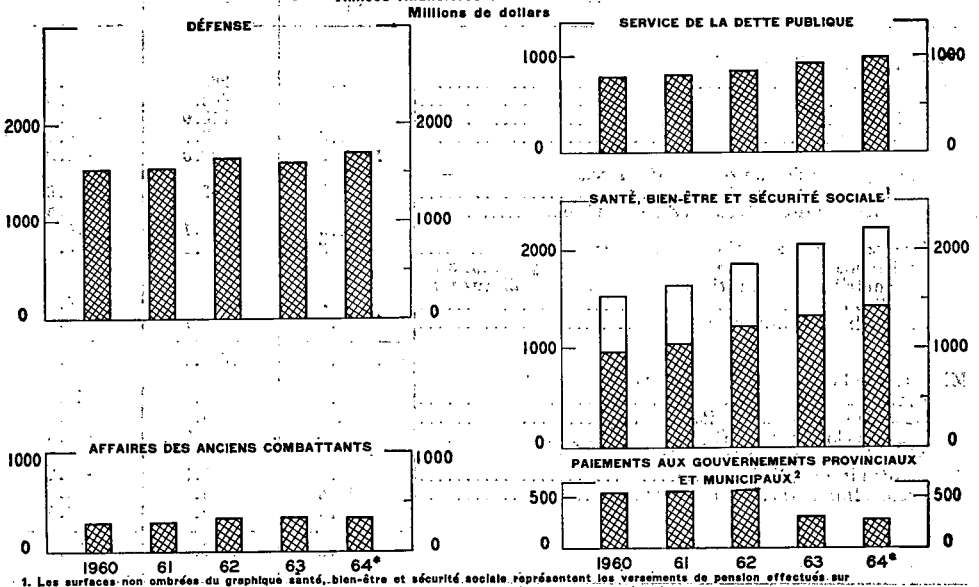

1. Les surfaces non ombrées du graphique santé, bien-être et sécurité sociale représentent les versements de pension effectués sur la caisse de sécurité de la vieillesse qui n'ont pas été pris en dépense budgétaire durant l'année même.
2. Ne comprend pas les paiements effectués aux gouvernements provinciaux et municipaux à des fins déterminées.

* Estimation

Les dépenses du ministère de la Défense nationale et celles qui touchent la défense, au ministère de la Production de défense, constituent, une fois de plus, le chapitre le plus considérable des dépenses budgétaires de l'État. Le total de 1,699 millions de dollars pour 1963–1964 équivaut à environ 25 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires de l'État pour l'année, et il dépasse de 99 millions de dollars le total de 1,600 millions atteint en 1962–1963, année où les débours aux fins de la défense représentaient également 24 p. 100 des dépenses totales.

Défense nationale

Les dépenses du ministère de la Défense nationale sont de 1,659 millions de dollars en 1963–1964, comparativement à 1,571 millions l'année précédente.

Les dépenses au titre de la marine sont de 295 millions de dollars contre 269 millions en 1962–1963, celles de l'aviation de 685 millions contre 714 millions, les dépenses de l'armée, de 443 millions, et celles des services d'inspection, de 7 millions, sont environ les mêmes que celles de l'année précédente.

La contribution de l'État à la caisse de retraite des forces canadiennes, soit une somme égale à une fois et deux tiers les cotisations versées par le personnel des forces permanentes, s'est chiffrée à 60 millions de dollars, soit une augmentation de 2 millions par rapport à la contribution de l'année précédente. L'État y a versé un supplément de 76 millions, afin de pourvoir, sous réserve de l'approbation du Parlement, à de nouveaux éléments de passif dans le compte de pension des forces canadiennes provenant d'une augmentation des traitements.

Les dépenses au chapitre des recherches et des perfectionnements en matière de défense sont de 48 millions de dollars comparativement à 41 millions en 1962–1963.

TABLEAU 9

(en millions de dollars)

Dépenses au titre de la défense	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Ministère de la Défense nationale—			
Marine	295.4	269.5	25.9
Armée	443.5	443.0	0.5
Aviation	684.7	713.9	−29.2
Inspection	7.3	7.4	−0.1
	1,430.9	*1,433.8*	*−2.9*
Caisse de pension de retraite des forces canadiennes—			
Quote-part de l'État	59.7	58.1	1.6
Contributions spéciales du gouvernement	76.5		76.5
	136.2	*58.1*	*78.1*
Recherches et perfectionnement pour la défense	47.8	41.1	6.7
Assistance mutuelle aux pays de l'OTAN, y compris les contributions au titre des dépenses militaires de l'OTAN	29.5	25.0	4.5
Frais administratifs et généraux	14.3	13.1	1.2
	1,658.7	1,571.1	87.6
Ministère de la Production de défense[1]—			
Aptitudes techniques	19.0	8.0	11.0
Canadian Arsenals Limited	4.9	4.6	0.3
Defence Construction (1951) Limited	2.6	3.2	−0.6
Aide financière au titre de la capacité de production et des immobilisations	1.3	1.5	−0.2
Frais administratifs et généraux	12.5	11.5	1.0
	40.3	*28.8*	*11.5*
	1,699.0	1,599.9	99.1

[1] Voir aussi sous «Autres ministères», à la fin de la présente section.

Les montants directement affectés à l'aide mutuelle, de 30 millions, comprennent 15 millions affectés à l'achat d'équipement au titre de l'aide mutuelle et 15 millions représentant la participation du Canada aux budgets militaires et aux frais d'infrastructure de l'OTAN. En 1962–1963, les montants directement affectés à l'aide mutuelle étaient de 11 millions pour l'achat d'équipement au titre de l'aide mutuelle et de 14 millions au titre de la participation du Canada aux budgets militaires et aux frais d'infrastructure de l'OTAN.

Certaines dépenses de l'Organisation des mesures d'urgence, qui les années antérieures figuraient parmi les dépenses du ministère de la Défense nationale, figurent maintenant dans les dépenses de cette Organisation des mesures d'urgence pour tous les autres ministères. Pour la comparaison, les dépenses de 1962–1963 ont été transférées du ministère de la Défense nationale à l'Organisation des mesures d'urgence.

Production de défense

Les dépenses du ministère de la Production de défense, y compris les dépenses de la *Defence Construction* (1951) *Limited* et de la *Canadian Arsenals Limited*, sont de 40 millions de dollars en 1963–1964, comparativement à 29 millions en 1962–1963.

L'augmentation de 11 millions de dollars tient à des débours plus importants, dus au programme lancé par le gouvernement en 1959–1960 en vue d'étayer, en matière de défense, certains programmes de perfectionnement tendant à renforcer les possibilités de progrès technique dans l'industrie canadienne.

Décaissements aux fins de la défense

Outre les présentes dépenses budgétaires aux fins de la défense, il faut tenir compte de certains autres décaissements dans l'évaluation du coût du programme de défense nationale.

L'article 11 de la loi sur la défense nationale prévoit que le matériel dont les forces armées canadiennes ou le Conseil de recherches pour la défense n'ont pas un besoin immédiat peut être vendu aux pays et aux conditions que pourra déterminer le gouverneur en conseil. Le produit de telles ventes est porté au crédit d'un compte spécial qui sert à l'achat de matériel de rechange. En 1963–1964, chacun des postes au crédit ou au débit de ce compte sont inférieurs à $500,000. Le solde du compte au 31 mars 1964 est de 1 million de dollars, environ le même que celui de la fin de l'année financière antérieure.

TABLEAU 10

(en millions de dollars)

Décaissements au titre de la défense	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Dépenses budgétaires—			
Ministère de la Défense nationale	1,658.7	1,571.1	87.6
Ministère de la Production de défense[1]	40.3	28.8	11.5
	1,699.0	*1,599.9*	*99.1*
Déboursés—			
Fonds renouvelable de la Production de défense (net)	—2.1	11.8	—13.9
Compte de remplacement de matériel—article 11, loi sur la défense nationale (net)	0.1	0.3	—0.2
	—2.0	*12.1*	*—14.1*
Décaissement net au titre de la défense	1,697.0	1,612.0	85.0

[1] Voir aussi la rubrique «autres ministères», à la fin de la présente section.

Le ministère de la Production de défense fait aussi des déboursés en espèces pour l'achat de matières nécessaires à la fabrication d'équipement pour la défense et qui ne sont pas inscrits dans les dépenses budgétaires. Aux fins de la comptabilité et de la vérification, ils sont imputés sur la caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense et inscrits à l'actif dans les livres de l'État jusqu'à ce qu'ils aient été portés au compte du ministère de la Défense nationale ou que ce matériel ait été vendu à des entrepreneurs pour servir à la fabrication d'équipement de défense. En 1963–1964, le produit des ventes, 73 millions de dollars, a dépassé le montant des achats, 71 millions, et le solde est de 37 millions de dollars au 31 mars 1964.

DÉPENSES ÉTRANGÈRES À LA DÉFENSE

Agriculture

Les dépenses du ministère de l'Agriculture s'élèvent à 257 millions de dollars en 1963–1964 en comparaison de 199 millions en 1962–1963, soit une augmentation de 58 millions de dollars.

On enregistre des augmentations de 50 millions de dollars dans la perte d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles, de 4 millions au titre de la division de la production et des ventes et de 7 millions dans les versements effectués en vertu de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles ainsi qu'une diminution de 5 millions pour ce qui est du déficit de la caisse d'urgence des terres des Prairies.

En 1963–1964, la perte nette d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles est de 122 millions (compte tenu d'une perte d'inventaire de 48 millions), comparativement à 72 millions en 1962–1963.

TABLEAU 11

(en millions de dollars)

Agriculture	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Office de stabilisation des prix agricoles—perte nette d'exploitation	122.0	71.8	50.2
Direction de la production et des marchés—			
Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest	18.0	14.5	3.5
Division de l'hygiène vétérinaire	13.2	13.4	−0.2
Prix sur les porcs et les agneaux abattus	8.0	6.1	1.9
Divers	17.2	18.7	−1.5
	56.4	*52.7*	*3.7*
Entreprises de rétablissement et d'assainissement	28.7	29.0	−0.3
Direction des recherches	27.5	27.0	0.5
Commission des grains (loi sur les grains du Canada)	6.7	6.2	0.5
Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles	7.2	0.6	6.6
Caisse d'urgence pour l'agriculture des Prairies—déficit	1.9	7.3	−5.4
Société du crédit agricole	1.4		1.4
Office des produits agricoles—perte nette d'exploitation	1.0	0.9	0.1
Frais administratifs et généraux	4.3	3.6	0.7
	257.1	199.1	58.0

La Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, c. 213, S.R., modifiée, prévoit une contribution de 1 p. 100 qui doit être déduite par tous les titulaires de permis qui achètent des grains; le montant déduit doit être versé à la Commission des grains du Canada et être crédité à la caisse d'urgence à l'agriculture des Prairies. En vertu de la Loi, des sommes sont allouées au titre des secours aux

agriculteurs qui exploitent une ferme dans la zone de blé du printemps, conformément aux dispositions prévues en cas de récolte déficitaire et le paiement des allocations s'effectue à même la caisse. La Loi stipule également que le ministre des Finances peut faire des avances à la caisse pour couvrir le déficit annuel. En 1963–1964, les avances de 2 millions ont été imputées sur les dépenses budgétaires. En 1962–1963, ces avances étaient de 7 millions.

Les dépenses au titre de la division de la production et des ventes sont de 56 millions, accusant une augmentation de 4 millions sur les dépenses de 1962–1963.

La Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, c. 13, 1961, autorise le ministre de l'Agriculture, moyennant l'approbation du gouverneur en conseil, à conclure des ententes avec les provinces pour l'exécution conjointe, par le gouvernement fédéral et celui de la province, de projets de réutilisation des terres, d'aménagement rural créant des revenus et des emplois et de conservation des sols et des eaux ainsi que le paiement à la province d'une participation au coût de ces projets. Les dépenses sont de 7 millions de dollars comparativement à 1 million, l'année financière précédente.

Dans le passé, les dépenses de la Commission canadienne du blé étaient comprises dans les dépenses du ministère de l'Agriculture, mais elles figurent maintenant dans les dépenses du ministère du Commerce. Pour fins de comparaison, les dépenses de 1962–1963 ont été supprimées dans le tableau du ministère de l'Agriculture et ajoutées au tableau du ministère du Commerce.

Énergie atomique

Les dépenses budgétaires aux titres de l'*Atomic Energy of Canada Limited* et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique s'élèvent à 46 millions de dollars en comparaison de 63 millions en 1962–1963.

TABLEAU 12

(en millions de dollars)

ÉNERGIE ATOMIQUE	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Atomic Energy of Canada Limited—			
Programme de recherches—			
Exploitation et entretien courants	31.2	28.6	2.6
Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains ou matériel	13.5	8.4	5.1
Amortissement du coût en capital non déprécié du réacteur NRU		25.3	−25.3
	44.7	*62.3*	*−17.6*
Commission de contrôle de l'énergie atomique—			
Subventions pour les recherches	0.9	0.8	0.1
Administration	0.1	0.1	
	1.0	*0.9*	*0.1*
	45.7	63.2	−17.5

La diminution de 17 millions de dollars s'explique en grande partie par le fait qu'en 1963–1964, il n'y a eu aucune dépense comparable à l'amortissement autorisé de 25 millions de dollars, en 1962–1963, à l'égard du coût en capital non déprécié du réacteur N.R.U.

Au cours de l'année 1963–1964, l'*Atomic Energy of Canada Limited* a reçu du gouvernement du Canada la somme de 45 millions de dollars pour son programme de recherches. Sur ce montant, 31 millions ont servi à payer les frais courants d'exploitation et d'entretien et 14 millions ont servi à la construction et à l'acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel. En 1962–1963, la compagnie avait reçu 37 millions de dollars, dont 29 millions avaient servi à l'exploitation et à l'entretien, et 8 millions à la construction ou à l'acquisition de bâtiments.

La Société Radio-Canada

Au cours de l'année 1963–1964, le gouvernement a versé 87 millions de dollars à la Société Radio-Canada, soit une augmentation de 6 millions par rapport à 1962–1963.

TABLEAU 13

(en millions de dollars)

Société Radio-Canada	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Subventions à l'égard du service national de radiodiffusion et de télévision—			
Sommes requises au titre de l'exploitation (net)	78.2	72.6	5.6
Au titre des immobilisations	6.8	6.4	0.4
	85.0	*79.0*	*6.0*
Service international de radiodiffusion sur ondes courtes	1.9	1.8	0.1
	86.9	80.8	6.1

En 1963–1964, les subventions au titre des dépenses nettes d'exploitation ont été de 78 millions, et les subventions au titre des immobilisations du service national de radiodiffusion, de 7 millions, comparativement à 73 millions et 6 millions respectivement en 1962–1963.

Les déboursés, pour le service international de radiodiffusion, ont été d'environ 2 millions, soit presque le même montant qu'en 1962–1963.

Société centrale d'hypothèques et de logement

En 1963–1964, les dépenses budgétaires du gouvernement pour la Société centrale d'hypothèques et de logement se sont élevées à 15 millions, soit une augmentation de 6 millions au regard du total de 1962–1963 qui était de 9 millions.

TABLEAU 14

(en millions de dollars)

Société centrale d'hypothèques et de logement	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Remises de dettes par la Société	6.0	1.9	4.1
Versements aux municipalités pour aider au déblaiement, aux projets d'urbanisme, etc.	4.6	4.2	0.4
Pertes subies—			
Entreprises fédérales-provinciales	1.4	1.2	0.2
Vente d'hypothèques	1.0		1.0
	2.4	*1.2*	*1.2*
Études sur l'habitation et l'urbanisme	1.1	1.0	0.1
Construction de logements pour le ministère de la Défense nationale	0.4	0.4	
	14.5	8.7	5.8

Des prêts d'un montant total de 6 millions de dollars accordés à des municipalités et à des sociétés d'égouts municipaux ont été remis aux emprunteurs par la Société centrale d'hypothèques et de logement, en conformité de l'article 36G de la loi nationale sur l'habitation et seront amortis dans les dépenses budgétaires, après approbation du Parlement. Les contributions de 5 millions de dollars accordées aux municipalités pour aider à l'élimination, au réaménagement, à la réadaptation et à la modernisation des quartiers pauvres ou délabrés sont à peu près égales à celles de 1962–1963.

Citoyenneté et Immigration

En 1963–1964, les dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (qui comprend la Direction des Affaires indiennes) ont été de 73 millions, soit une augmentation de 7 millions par rapport au total de 1962–1963.

TABLEAU 15

(en millions de dollars)

Citoyenneté et Immigration	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Affaires indiennes—			
Éducation	31.3	29.1	2.2
Bien-être	14.0	12.3	1.7
Agences indiennes	5.7	5.6	0.1
Expansion économique	3.6	2.3	1.3
Frais administratifs et généraux	1.7	1.7	
	56.3	*51.0*	*5.3*
Immigration	13.6	12.5	1.1
Citoyenneté et enregistrement de la citoyenneté	1.6	1.6	
Frais administratifs et généraux	1.2	1.1	0.1
	72.7	66.2	6.5

Les déboursés de la Direction des Affaires indiennes ont été de 56 millions, soit 5 millions de plus qu'en 1962–1963, en raison d'augmentations de 2 millions au chapitre de l'éducation, 2 millions au titre du bien-être et 1 million au titre de l'expansion économique.

Les dépenses relatives à l'immigration ont été de 14 millions, soit 1 million de plus que l'année précédente.

Affaires extérieures

En 1963–1964, les dépenses du ministère des Affaires extérieures ont été de 98 millions de dollars, soit une augmentation de 13 millions par rapport au total de l'année précédente.

Les déboursés de 49 millions de dollars du bureau de l'aide extérieure dépassent de 2 millions ceux de 1962-1963, ce qui représente une augmentation de l'aide à d'autres pays.

La participation financière aux organismes internationaux dépasse de 6 millions de dollars les dépenses à ce titre de l'année financière précédente, parce que les dépenses de 1963–1964 comprennent des versements ne correspondant à aucune dépense faite en 1962–1963.

Le coût des cotisations de membres à ces divers organismes internationaux s'est accru de 2 millions de dollars et celui de la représentation à l'étranger dépasse de 1 million de dollars le chiffre relevé l'année financière précédente.

TABLEAU 16

(en millions de dollars)

Affaires extérieures	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Bureau de l'aide extérieure—			
Plan de Colombo	41.5	41.5	
Aide à d'autres pays	6.6	4.4	2.2
Frais administratifs et généraux	0.6	0.6	
	48.7	*46.5*	*2.2*
Représentation à l'étranger	16.4	15.0	1.4
Participation aux organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth)	14.5	8.8	5.7
Cotisation du Canada pour son adhésion aux organismes internationaux	8.6	6.4	2.2
Frais administratifs et généraux	9.6	8.5	1.1
	97.8	85.2	12.6

Finances

Les dépenses du ministère des Finances s'élèvent à 1,403 millions par rapport à 1,355 millions de dollars en 1962–1963.

Les principaux changements ayant entraîné l'augmentation nette de 48 millions comprennent une augmentation de 73 millions au titre du service de la dette publique et une baisse de 23 millions en paiements aux provinces.

TABLEAU 17

(en millions de dollars)

Finances	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Service de la dette publique	990.8	917.8	73.0
Versements relatifs au partage d'impôts, subventions et autres paiements aux provinces	252.4	275.3	−22.9
Contribution de l'État au compte de la pension de retraite du service public	54.0	51.1	2.9
Subvention aux municipalités en remplacement d'impôts sur les propriétés fédérales	30.8	29.2	1.6
Subventions aux universités—			
Paiements à la Fondation des universités canadiennes	26.8	26.3	0.5
Bureau du contrôleur du Trésor—Frais administratifs	23.6	22.5	0.1
Prime, escompte et change	1.4	9.4	−8.0
Quote-part de l'État aux primes d'assurance médicale-chirurgicale	9.3	8.3	1.0
Participation de l'État, en tant qu'employeur, à la caisse d'assurance-chômage	0.9	0.9	
Frais administratifs et généraux	13.8	14.3	−0.5
	1,402.8	1,355.1	47.7

Service de la dette publique

Le service de la dette publique occupe une fois encore le troisième rang en importance parmi tous les postes du budget des dépenses, venant après le poste de la défense et celui de la santé nationale, du bien-être et de la sécurité sociale.

Les dépenses qui figurent sous cette rubrique comprennent l'intérêt de la dette publique, l'amortissement annuel des escomptes et commissions sur les obligations, les frais d'émission des nouveaux emprunts et autres frais relatifs au service de la dette publique. En 1963–1964, ces dépenses s'élèvent à 991 millions de dollars ou 14 p. 100 de toutes les dépenses budgétaires, par rapport à 918 millions ou 14 p. 100 en 1962–1963.

TABLEAU 18

(en millions de dollars)

Intérêt et autres frais de service de la dette publique	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Intérêt de la dette publique—			
Dette non échue, y compris les bons du Trésor—			
Payable au Canada	742.6	700.5	42.1
Payable à Londres	0.3	1.1	−0.8
Payable à New York	16.4	7.4	9.0
	759.3	*709.0*	*50.3*
Autres obligations—			
Comptes de rentes de l'État, assurance et pensions	189.3	169.4	19.9
Comptes de dépôts et de fiducie	3.4	3.2	0.2
	192.7	*172.6*	*20.1*
Total de l'intérêt de la dette publique	952.0	881.6	70.4
Autres frais relatifs à la dette publique—			
Amortissement annuel des escomptes et commissions relatifs aux obligations	36.0	32.7	3.3
Frais d'émission de nouveaux emprunts	1.6	1.9	−0.3
Service de la dette publique	1.2	1.6	−0.4
	38.8	*36.2*	*2.6*
	990.8	917.8	73.0

L'intérêt de la dette publique en 1963–1964 s'élève à 952 millions de dollars, sur lesquels 759 millions ont trait à la dette non échue et 193 millions à d'autres obligations. Les montants correspondants en 1962–1963 étaient de 882 millions, de 709 millions et de 173 millions de dollars respectivement.

L'augmentation de 50 millions de dollars en intérêts de la dette non échue peut être surtout attribuée à l'accroissement de cette dernière. L'augmentation de 20 millions de dollars de l'intérêt d'autres obligations est surtout due à l'accroissement de 13 millions de dollars du compte de pension des forces armées et de 5 millions de dollars du compte de la pension de retraite du service public. Sur l'augmentation du compte de pension des forces armées, 8 millions de dollars peuvent être attribués à un ajustement de 199 millions auquel on a procédé en 1962–1963, pour faire correspondre le solde du compte à l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1960, à laquelle avait procédé le service des assurances.

Les autres frais de la dette publique, qui s'élèvent à 39 millions de dollars, dépassent de 3 millions ceux de 1962–1963, ce qu'il faut surtout attribuer à l'amortissement annuel des escomptes et commissions relatifs aux obligations.

Lorsqu'on s'arrête à l'ampleur des charges de la dette publique et au fardeau qu'ils imposent au Trésor, il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de la dette est attribuable à des avoirs productifs ou à des avoirs produisant des revenus,

ou est placé dans ces avoirs. En calculant le fardeau *net* des intérêts annuels qui incombent à l'État, il faut donc tenir compte des recettes tirées des prêts, des placements et autres avoirs productifs. En 1963–1964, ces recettes ont atteints 364 millions au chapitre des recettes non fiscales, comme le montre la rubrique «rendement de placements». Si l'on soustrait ce montant du total brut de 952 millions de dollars en intérêts qui figurent au tableau ci-dessus, on obtient un montant net de 588 millions, comparativement à 570 millions en 1962–1963. Par rapport à la dette nette, les intérêts nets annuels ont donc atteint un taux de 3.88 p. 100 en 1963–1964, comparativement à 4.09 p. 100 en 1962–1963.

TABLEAU 19

(en millions de dollars)

POIDS NET DES CHARGES D'INTÉRÊT ANNUELLES	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Intérêt global sur la dette publique	952.0	881.6	70.4
Revenus des placements	−364.0	311.9	−52.1
Coût net de l'intérêt	588.0	569.7	18.3
Pourcentage du coût net de l'intérêt à l'égard de la dette nette	3.88	4.09	

Paiements fiscaux, de partage d'impôts, subventions et autres versements aux provinces

Les versements aux provinces se montent à 252 millions de dollars, comparativement à 275 millions en 1962–1963.

Toutefois, outre les versements susmentionnés, les provinces ont reçu 384 millions de dollars sous forme d'impôt sur le revenu leur revenant et qu'avait perçu le gouvernement fédéral en leur nom en vertu des ententes relatives à la perception des impôts. Une explication plus détaillée de ces arrangements et ententes figure au chapitre de la présente partie du Livre blanc concernant le revenu de l'impôt.

TABLEAU 20

(en millions de dollars)

PAIEMENTS FISCAUX, DE PARTAGE D'IMPÔTS, SUBVENTIONS ET AUTRES VERSEMENTS AUX PROVINCES	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Versements effectués en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	218.9	218.3	0.6
Versements effectués en vertu de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, chapitre 29, Statuts de 1956, modifiée		23.5	−23.5
Subventions statutaires	23.6	23.5	0.1
Transfert de recettes de l'impôt versées par certaines entreprises d'utilité publique	9.9	10.0	−0.1
	252.4	275.3	−22.9

Le tableau suivant fournit un sommaire des paiements versés, par province, au cours de 1963–1964:

TABLEAU 21

(en millions de dollars)

PAIEMENTS FISCAUX, DE PARTAGE D'IMPÔTS, SUBVENTIONS ET AUTRES VERSEMENTS AUX PROVINCES	Année financière se terminant le 31 mars 1964 (estimation)			
	Paiements aux termes des accords fiscaux	Subventions statutaires	Transfert de recettes de l'impôt sur le revenu de certaines entreprises d'utilité publique	Total
Terre-Neuve	33.1	1.7	0.2	35.0
Nouvelle-Écosse	32.1	2.1	0.6	34.8
Île du Prince-Édouard	7.4	0.7	0.1	8.2
Nouveau-Brunswick	27.6	1.7	(1)	29.3
Québec	68.6	4.0	4.6	77.2
Ontario		4.6	1.0	5.6
Manitoba	16.4	2.1	0.1	18.6
Saskatchewan	24.1	2.1	(1)	26.2
Alberta	9.8	2.9	2.8	15.5
Colombie-Britannique	−0.2	1.7	0.5	2.0
	218.9	23.6	9.9	252.4

(1) Montant inférieur à $50,000.

Contribution de l'État au compte de la pension de retraite du service public

La contribution de l'État au compte de la pension de retraite du service public (égale au montant estimatif des contributions versées par les particuliers pour le service actuel et le service antérieur en 1962–1963) s'est élevée à 54 millions de dollars, comparativement à 51 millions en 1962–1963.

Prime, perte et change

Les opérations relatives aux primes, aux pertes et au change se sont soldées par une dépense nette de 1 million de dollars en 1963–1964, en comparaison de 9 millions de dollars en 1962–1963.

La diminution de 8 millions est due à ce qu'il n'y a eu en 1963–1964 aucune charge comparable à l'ajustement de 10 millions de dollars intervenu en 1962–1963 à la suite d'une nouvelle estimation, le 31 mars 1963, de la dette non échue de l'État payable à New York et Londres au nouveau cours officiel de 1 dollar US = 1.08108 dollar du Canada et 1 livre sterling = 3.027 dollars du Canada, au lieu des anciens taux de parité, soit 1 dollar US = 1 dollar du Canada et 1 livre sterling = 2.80 dollars du Canada.

Pêcheries

Les dépenses du ministère des Pêcheries s'élèvent à 24 millions de dollars en 1963–1964, soit 1 million de plus que l'année précédente.

TABLEAU 22

(en millions de dollars)

PÊCHERIES	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Service de la conservation et de l'expansion	8.2	8.0	0.2
Office des recherches sur les pêcheries du Canada	6.5	6.9	−0.4
Service de l'inspection	2.2	2.1	0.1
Service de boëtte de Terre-Neuve	1.5	0.6	0.9
Quote-part du Canada des dépenses des commissions internationales	1.2	1.1	0.1
Frais administratifs et généraux	4.5	4.6	−0.1
	24.1	23.3	0.8

Forêts

Les dépenses du ministère des Forêts ont atteint 18 millions de dollars pour 1963–1964, comparativement à 16 millions en 1962–1963. L'augmentation de 2 millions de dollars est attribuable surtout aux dépenses de la Direction de l'entomologie et de la pathologie forestière.

TABLEAU 23

(en millions de dollars)

FORÊTS	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1964 (estimation)	1963	
Direction de l'entomologie et de la pathologie forestière	5.2	3.7	1.5
Subventions aux provinces—			
Aux fins de l'inventaire des forêts, du reboisement, de la protection contre les incendies de forêt et l'amélioration des réserves forestières	4.5	4.4	0.1
Aux fins des routes et sentiers d'accès aux forêts	3.6	3.5	0.1
	8.1	*7.9*	*0.2*
Recherches forestières	2.4	2.4	
Recherches sur les produits forestiers	1.3	1.2	0.1
Frais administratifs et généraux	1.1	1.0	0.1
	18.1	16.2	1.9

Justice

Les dépenses du ministère de la Justice s'élèvent à 44 millions de dollars en 1963–1964 comparativement à 37 millions l'année financière précédente. L'augmentation est surtout attribuable aux dépenses accrues du Bureau du commissaire des pénitenciers.

Les dépenses faites à l'égard des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce, qui auparavant étaient comprises dans les dépenses du secrétariat d'État, le sont maintenant dans celles du ministère de la Justice. A des fins de comparaison, les dépenses de 1962–1963 ont été transférées du secrétariat d'État au ministère de la Justice.

TABLEAU 24

(en millions de dollars)

JUSTICE	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Traitements et indemnités des juges	6.6	5.2	1.4
Brevets, droits d'auteur et marques de commerce	2.5	2.5	
Frais administratifs et généraux	4.9	4.6	0.3
	14.0	*12.3*	*1.7*
Bureau du commissaire des pénitenciers—			
Fonctionnement et entretien des pénitenciers	20.6	19.5	1.1
Contruction, améliorations et équipement	8.2	4.4	3.8
Administration	0.7	0.8	−0.1
	29.5	*24.7*	*4.8*
	43.5	37.0	6.5

Travail

Les dépenses du ministère du Travail, y compris la Commission d'assurance-chômage, pour l'année 1963–1964, s'élèvent à 295 millions de dollars, soit 53 millions de moins qu'en 1962–1963.

TABLEAU 25

(en millions de dollars)

TRAVAIL	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Paiements aux provinces autorisés par la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle	138.5	207.9	−69.4
Programme de travaux d'hiver municipaux	33.3	27.0	6.3
Programme d'hiver de construction domiciliaire	5.0		5.0
Frais administratifs et généraux	9.4	7.9	1.5
	186.2	*242.8*	*−56.6*
Commission d'assurance-chômage—			
Contribution du gouvernement à la Caisse	58.8	57.3	1.5
Frais administratifs et généraux	49.8	48.1	1.7
	108.6	*105.4*	*3.2*
	294.8	348.2	−53.4

Les versements faits aux provinces en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle se sont chiffrés à 139 millions de dollars pour l'année 1963–1964, soit une diminution de 69 millions sur ceux de 1962–1963.

Les versements faits aux provinces aux termes du programme d'encouragement aux travaux municipaux d'hiver et pour le compte des bandes indiennes se sont élevés à 33 millions de dollars, soit 6 millions de plus que le total de l'année financière 1962–1963. En vertu du programme d'encouragement, le gouvernement du Canada a versé des montants qui ne dépassaient pas la moitié du coût de revient de la main-d'œuvre assignée aux projets approuvés de travaux d'hiver.

Conformément au programme de construction en hiver, et aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, s'effectuent des versements de $500 par unité d'habitation essentiellement construite au cours de la période allant du 1er décembre 1963 au 31 mars 1964. Pour l'année 1963–1964, les versements représentent 5 millions de dollars.

Commission d'assurance-chômage

L'administration et les dépenses générales de la Commission d'assurance-chômage s'élèvent à 50 millions de dollars et la contribution de l'État à la caisse d'assurance-chômage s'est établie à 59 millions en 1963–1964, les montants correspondants pour 1962–1963 ayant été de 48 millions et de 57 millions.

Les versements de prestations d'assurance-chômage ne sont pas imputés sur les dépenses budgétaires, mais sont prélevés sur la caisse d'assurance-chômage financée par les contributions égales des employés et des employeurs, par les intérêts de placements et par la contribution, de la part de l'État, d'une somme égale au cinquième du total des contributions des employeurs et des employés. Pour de plus amples renseignements sur la caisse d'assurance-chômage, voir, au chapitre du passif, la rubrique «*Comptes des rentes sur l'État, de l'assurance et des pensions*».

Service législatif

Les dépenses du service législatif en 1963–1964 sont de 13 millions de dollars, en comparaison de 8 millions en 1962–1963. Cette hausse est principalement attribuable aux majorations des indemnités de dépenses et autres accordées aux membres de la Chambre des communes et du Sénat.

TABLEAU 26

(en millions de dollars)

Service législatif	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1964 (estimation)	1963	
Sénat	2.5	1.8	0.7
Chambre des communes	10.2	5.9	4.3
Bibliothèque du Parlement	0.4	0.4	
	13.1	8.1	5.0

Mines et Relevés techniques

Les dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques, au montant de 70 millions de dollars, représentent 1 million de moins qu'en 1962–1963.

Les dépenses effectuées à l'égard de la Direction des sciences maritimes sont inférieures de 2 millions à celles qui ont été faites en 1962–1963.

TABLEAU 27

(en millions de dollars)

Mines et Relevés techniques	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Office fédéral du charbon	20.0	20.4	−0.4
Aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or	15.3	15.2	0.1
Division des sciences maritimes	9.0	11.0	−2.0
Division des relevés et cartographie	8.5	8.3	0.2
Commission géologique du Canada	6.6	6.2	0.4
Division des mines	5.2	5.1	0.1
Frais administratifs et généraux	5.3	4.9	0.4
	69.9	71.1	−1.2

Santé nationale et Bien-être social

Les dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'élèvent, en 1963–1964, à 1,203 millions de dollars, soit une augmentation de 80 millions par rapport au total de l'année 1962–1963.

Les dépenses de la Direction de la santé nationale, qui se chiffrent à 481 millions de dollars, accusent une augmentation de 59 millions par rapport au total de l'année précédente. Cet accroissement est surtout attribuable à l'augmentation enregistrée au chapitre des contributions de l'État en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

Les dépenses de la Direction du Bien-être social atteignent 715 millions de dollars; l'augmentation, de 20 millions par rapport au total de 1962–1963, est attribuable surtout à une progression des versements au titre des allocations familiales et des prestations d'assurance-chômage.

TABLEAU 28

(en millions de dollars)

Santé nationale et Bien-être social	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1964 (estimation)	1963	
Direction de la santé nationale—			
Quote-part du gouvernement aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques	390.0	336.7	53.3
Subventions générales à l'hygiène versées aux provinces	31.0	30.3	0.7
Services médicaux	30.9	28.9	2.0
Subventions à la construction d'hôpitaux	22.0	20.0	2.0
Autres	7.3	6.3	1.0
	481.2	*422.2*	*59.0*
Direction du Bien-être social—			
Allocations familiales	538.6	531.6	7.0
Assistance-chômage	106.0	96.5	9.5
Assistance-vieillesse	39.4	38.2	1.2
Allocations aux invalides	20.3	19.6	0.7
Allocations aux aveugles	5.0	4.9	0.1
Santé et sport amateur	2.0	1.0	1.0
Autres	3.9	3.4	0.5
	715.2	*695.2*	*20.2*
Frais administratifs et généraux	6.5	6.0	0.5
	1,202.9	1,123.4	79.5

Contributions de l'État au titre de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques

Les versements effectués aux provinces, en 1963–1964, en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, atteignent 390 millions de dollars, contre 337 millions en 1962–1963, soit une augmentation de 53 millions.

TABLEAU 29

(en millions de dollars)

CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION ET LES SERVICES DIAGNOSTIQUES	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1964 (estimation)	1963	
Terre-Neuve	8.3	7.5	0.8
Nouvelle-Écosse	15.0	13.5	1.5
Île du Prince-Édouard	1.9	1.7	0.2
Nouveau-Brunswick	12.7	10.9	1.8
Québec	112.5	88.7	23.8
Ontario	136.2	122.1	14.1
Manitoba	19.6	17.3	2.3
Saskatchewan	21.0	18.3	2.7
Alberta	28.0	25.8	2.2
Colombie-Britannique	33.9	30.1	3.8
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	0.9	0.8	0.1
	390.0	336.7	53.3

Subventions générales à l'hygiène et subventions pour la construction d'hôpitaux versées aux provinces

Les subventions versées aux provinces en 1963–1964, au titre des services généraux d'hygiène et de l'enrayement des maladies, se sont élevées à 31 millions, soit un million de plus qu'en 1962–1963.

Les subventions pour la construction d'hôpitaux ont atteint 22 millions, c'est-à-dire 2 millions de plus qu'en 1962–1963.

TABLEAU 30

(en millions de dollars)

SUBVENTIONS GÉNÉRALES À L'HYGIÈNE ET À LA CONSTRUCTION D'HÔPITAUX	Année financière se terminant le 31 mars 1964 (estimation)		
	Subvention générale à l'hygiène	Subvention à la construction d'hôpitaux	Totaux
Terre-Neuve	1.0	0.9	1.9
Nouvelle-Écosse	1.5	1.2	2.7
Île du Prince Édouard	0.3	0.1	0.4
Nouveau-Brunswick	1.3	1.0	2.3
Québec	8.4	5.9	14.3
Ontario	9.3	7.5	16.8
Manitoba	1.8	1.1	2.9
Saskatchewan	1.7	1.2	2.9
Alberta	2.7	1.7	4.4
Colombie-Britannique	2.9	1.4	4.3
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	0.1	(1)	0.1
	31.0	22.0	53.0

(1) Inférieur à $50,000.

Allocations familiales

Les allocations familiales sont versées à l'égard de tous les enfants de moins de 16 ans qui habitent le Canada, sauf quelques exceptions peu importantes comme dans le cas des enfants d'immigrants, qui doivent habiter le Canada pendant un an avant d'établir leur droit à l'allocation. Le montant mensuel est de $6

si l'enfant a moins de dix ans et de $8 pour les enfants de dix à quinze ans. Les enfants des immigrants touchent, au cours de leur première année de résidence au Canada, une allocation du même montant, dite d'aide à la famille, qui est imputable sur les crédits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

En 1963–1964, le montant des allocations a atteint 539 millions et représente 8 p. 100 du total des dépenses budgétaires, comparativement à 532 millions, soit 8 p. 100, en 1962–1963. L'augmentation de 7 millions traduit l'accroissement du nombre d'enfants dans les groupes d'âges admissibles.

TABLEAU 31

(en millions de dollars)

Versements d'allocations familiales	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Terre-Neuve	16.7	16.6	0.1
Nouvelle-Écosse	21.8	21.8	
Île du Prince-Édouard	3.3	3.3	
Nouveau-Brunswick	19.2	19.4	—0.2
Québec	162.3	160.3	2.0
Ontario	175.7	172.7	3.0
Manitoba	25.7	25.5	0.2
Saskatchewan	26.7	26.5	0.2
Alberta	41.2	40.3	0.9
Colombie-Britannique	44.7	43.8	0.9
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	1.3	1.4	—0.1
	538.6	531.6	7.0

Assistance-vieillesse, allocations aux invalides, aux aveugles et assistance-chômage

En vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces la moitié de $75 par mois ou de la somme d'assistance fournie par les provinces sous forme de pensions mensuelles aux personnes nécessiteuses, âgées de 65 à 69 ans, qui y ont droit si cette dernière somme est la moindre. (En vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, toute personne âgée de 70 ans et plus, qui satisfait aux exigences relatives au domicile, peut toucher du gouvernement fédéral une pension de $75 par mois prélevée sur la caisse de la sécurité de la vieillesse.) De même, en vertu de la loi sur les aveugles, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces, dans une proportion de 75 p. 100 des paiements globaux, les allocations n'excédant pas $75 par mois versées aux aveugles nécessiteux, âgés d'au moins 18 ans et, en vertu de la loi sur les invalides, la moitié d'au plus $75 par mois à titre d'allocations aux invalides nécessiteux âgés de 18 ans ou plus. En 1963–1964, les versements intéressant l'assistance-vieillesse se sont élevés à 39 millions, les allocations aux invalides ont atteint 20 millions, les allocations aux aveugles se sont chiffrées à 5 millions, comparativement à 38 millions, 20 millions et 5 millions, respectivement, en 1962–1963.

Les modifications apportées à la loi sur l'assistance-vieillesse, la loi sur les aveugles et la loi sur les invalides ont amené une hausse du maximum de pension à l'égard duquel le gouvernement fédéral devait verser de $65 à $75 par mois, à compter du 1er décembre 1963. Étant donné que les versements accrus dépendent des mesures prises individuellement par chaque province, les dépenses au cours de l'année financière 1963–1964 n'ont pas été considérablement majorées. Une hausse semblable a été autorisée à l'égard des versements de la sécurité de la vieillesse, à compter du 1er octobre 1963, grâce à une modification de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

En vertu de la loi sur l'assistance-chômage, le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec l'une ou l'autre des provinces un accord prévoyant le paiement à la province, par le Canada, de contributions ne dépassant pas la moitié des frais d'assistance-chômage dans la province. Toutes les provinces ont signé des accords avec le gouvernement fédéral. La participation fédérale pour 1963–1964 a été de 106 millions de dollars, comparativement à 97 millions en 1962–1963.

Le tableau qui suit indique la répartition des sommes ainsi versées aux provinces pour l'année 1963–1964.

TABLEAU 32

(en millions de dollars)

QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'ASSISTANCE-VIEILLESSE, AUX ALLOCATIONS AUX INVALIDES ET AUX AVEUGLES, ET À L'ASSISTANCE-CHÔMAGE	Année financière se terminant le 31 mars 1964 (estimation)			
	Assistance-vieillesse	Allocations aux invalides	Allocations aux aveugles	Assistance-chômage
Terre-Neuve	2.0	0.6	0.3	4.5
Nouvelle-Écosse	2.1	1.2	0.5	1.8
Île du Prince-Édouard	0.4	0.3	0.1	0.3
Nouveau-Brunswick	2.1	0.9	0.4	2.0
Québec	13.9	8.2	1.6	39.3
Ontario	9.1	6.2	1.1	23.3
Manitoba	2.1	0.6	0.2	5.4
Saskatchewan	2.2	0.7	0.2	4.8
Alberta	2.6	0.7	0.3	7.8
Colombie-Britannique	2.8	0.9	0.3	16.7
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	0.1	(1)	(1)	0.1
	39.4	20.3	5.0	106.0

(1) Moins de $50,000.

Conseil national de recherches, y compris le Conseil de recherches médicales

Les dépenses du Conseil national de recherches, y compris le Conseil de recherches médicales, en 1963–1964, se sont élevées à 47 millions de dollars, au regard de 41 millions en 1962–1963. Le changement est attribuable en grande partie à l'augmentation des subventions aux recherches et de l'aide aux recherches dans l'industrie.

TABLEAU 33

(en millions de dollars)

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES, Y COMPRIS LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Bourses et subventions aux recherches	17.3	14.7	2.6
Construction ou acquisition d'immeubles, de terrains et d'équipement	4.3	2.6	1.7
Aide aux recherches dans l'industrie	1.7	0.5	1.2
Frais administratifs et généraux	23.9	22.8	1.1
	47.2	40.6	6.6

Revenu national

Les dépenses du ministère du Revenu national se sont établies, en 1963–1964, à 84 millions de dollars, soit 5 millions de plus qu'en 1962–1963.

TABLEAU 34

(en millions de dollars)

Revenu national	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Division des douanes et de l'accise	42.5	40.4	2.1
Division de l'impôt	40.9	38.0	2.9
Commission d'appel de l'impôt sur le revenu	0.2	0.2	
	83.6	78.6	5.0

Nord canadien et Ressources nationales

Les dépenses effectuées au cours de l'année financière pour le compte du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales se sont élevées à 84 millions de dollars, soit 2 millions de moins qu'en 1962–1963.

TABLEAU 35

(en millions de dollars)

Nord canadien et Ressources nationales	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation	1963	
Direction de l'administration des régions septentrionales	37.9	41.8	−3.9
Direction des parcs nationaux	24.9	26.2	−1.3
Direction des ressources hydrauliques	10.5	5.5	5.0
Subventions aux provinces en vue de l'aménagement des routes d'accès aux ressources	9.3	10.4	−1.1
Frais administratifs et généraux	1.7	2.5	−0.8
	84.3	86.4	−2.1

La baisse des dépenses à la Direction des régions septentrionales s'explique principalement par le fait qu'il n'y a pas, en 1963–1964, de dépenses comparables à l'imputation de 7 millions de dollars qui apparaissait en 1962–1963 pour contrebalancer un amortissement des prêts consentis à la Commission d'énergie du Nord canadien pour la construction et l'installation du chauffage central, de conduites d'eau et d'égouts et d'un système d'alarme en cas d'incendie à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest). Cependant, les frais d'exploitation et d'entretien dans les Territoires du Nord-Ouest, s'élevant à 9 millions de dollars, représentent 2 millions de plus qu'en 1962–1963.

La hausse des frais pour la Direction des ressources hydrauliques est principalement attribuable à une augmentation de 5 millions dans les contributions versées aux provinces pour la construction de digues et d'autres travaux destinés à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques, conformément aux accords qui ont été conclus entre le Canada et les provinces.

Dans les années antérieures, les dépenses du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales comprenaient celles du Musée national du Canada, mais ces dernières sont maintenant incluses dans les dépenses du secrétariat d'État. Pour des fins de comparaison, les dépenses pour 1962–1963 ont été transférées du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales au secrétariat d'État.

Ministère des Postes

Les dépenses du ministère des Postes imputées aux dépenses budgétaires en 1963–1964 se sont élevées à 208 millions de dollars, contre 189 millions de dollars en 1962–1963.

Les frais d'exploitation, qui se sont élevés à 136 millions de dollars, dépassent de 16 millions ceux de 1962–1963. Cette augmentation est attribuable surtout aux relèvements de traitements.

La rémunération des maîtres de poste et du personnel des bureaux à commission et semi-urbains et certains autres décaissements autorisés sont payés sur le revenu. Ces versements s'élèvent à 35 millions de dollars, soit 6 millions de plus qu'en 1962–1963, ce qui porte les dépenses brutes du ministère des Postes à 243 millions de dollars pour 1963–1964.

TABLEAU 36

(en millions de dollars)

Ministère des Postes	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Imputé aux dépenses budgétaires—			
Exploitation, y compris traitements et autres dépenses des bureaux de poste urbains, bureaux de district et services ambulants; approvisionnements, équipement et autres articles destinés aux bureaux de poste à commission	136.2	120.0	16.2
Transport—mouvement du courrier par terre, par air et par eau	66.1	63.9	2.2
Services financiers	3.3	3.4	−0.1
Frais administratifs et généraux	2.1	2.1	
	207.7	*189.4*	*18.3*
Imputé au revenu—			
Exploitation—traitements des maîtres de poste et du personnel des bureaux à commission et semi-urbains; commissions payées aux bureaux auxiliaires et autres déboursés	35.0	29.5	5.5
	242.7	218.9	23.8

Conseil privé

Les dépenses du Conseil privé s'élèvent à 8 millions de dollars, comparativement à 3 millions en 1962–1963.

TABLEAU 37

(en millions de dollars)

Conseil privé	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1964 (estimation)	1963	
Commission du centenaire	5.0	1.3	3.7
Commissions royales	2.0	1.2	0.8
Frais administratifs et généraux	1.2	0.9	0.3
	8.2	3.4	4.8

Les dépenses relatives à la Commission du centenaire comprennent 3 millions affectés aux programmes et aux projets d'importance nationale et une subvention de 2 millions destinée à la caisse du Centenaire de la confédération.

Certaines dépenses de l'Organisation des mesures d'urgence qui, les années précédentes, s'inséraient dans les dépenses du Conseil privé, sont maintenant comprises sous une rubrique distincte: «Tous autres ministères». Pour permettre d'établir des comparaisons, les dépenses de 1962–1963 ont été transférées du Conseil privé au poste «Tous autres ministères».

Travaux publics

Les dépenses du ministère des Travaux publics se sont établies à 171 millions en 1963–1964, contre 163 millions en 1962–1963.

TABLEAU 38

(en millions de dollars)

Travaux publics	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Édifices publics—construction et services—			
Entretien et exploitation	42.9	43.8	−0.9
Acquisition, construction et amélioration d'édifices publics—			
Ottawa	11.9	9.7	2.2
Autres centres du Canada	11.6	13.4	−1.8
Ameublement	2.3	2.2	0.1
Prévention des incendies	0.2	0.2	
	68.9	*69.3*	*−0.4*
Direction du génie (aménagement)—			
Division de la route transcanadienne—			
Versements aux provinces en vertu de la loi sur la route transcanadienne	45.0	29.2	15.8
Route traversant les parcs nationaux	2.1	3.8	−1.7
Frais généraux	4.2	2.3	1.9
	51.3	*35.3*	*16.0*
Direction du génie (ports et rivières)—			
Acquisition, construction et amélioration d'installations portuaires et fluviales	14.9	21.2	−6.3
Dragage	4.2	4.0	0.2
Frais généraux	4.2	4.2	
	23.3	*29.4*	*−6.1*
Commission de la capitale nationale	12.3	13.0	−0.7
Frais administratifs et généraux	15.3	15.7	−0.4
	171.1	162.7	8.4

Les dépenses relatives à l'entretien et à l'exploitation des édifices publics ont été de 43 millions de dollars, 1 million de moins que les dépenses globales de 1962–1963.

Les déboursés relatifs à l'acquisition, la construction et l'amélioration d'édifices publics ont été de 24 millions, dont 12 millions imputés aux édifices d'Ottawa et 12 millions à ceux des autres centres au Canada. La comparaison des déboursés pour 1962–1963 s'établit à 23 millions, 10 millions et 13 millions respectivement.

Les dépenses relatives à la route transcanadienne comprennent 45 millions de dollars en versements aux provinces et 2 millions imputés à la construction de la route à travers les parcs nationaux. Les dépenses comparatives en 1962–1963 s'établissaient à 29 millions et 4 millions respectivement.

Les déboursés relatifs à l'acquisition, la construction et l'amélioration d'installations portuaires et fluviales ont été de 15 millions de dollars comparativement à 21 millions en 1962–1963. Les dépenses relatives au dragage ont été sensiblement les mêmes qu'en 1962–1963.

Gendarmerie royale du Canada

Les dépenses de la Gendarmerie royale du Canada se sont élevées à 67 millions en 1963–1964, contre 65 millions en 1962–1963. Il y a lieu de rapprocher de ces dépenses les versements reçus pour les services de police qui se sont chiffrés à 15 millions en 1963–1964 et qui sont inscrits au compte des recettes. En 1962–1963, leur montant s'élevait à 13 millions et avait aussi été inscrit au compte des recettes.

TABLEAU 39

(en millions de dollars)

Gendarmerie royale du Canada	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1964 (estimation)	1963	
Divisions terrestres, aériennes et d'instruction	50.0	49.1	0.9
Administration centrale et services de police nationale	8.4	8.2	0.2
Pensions et autres prestations	4.0	3.7	0.3
Contribution du gouvernement à la caisse de retraite de la Gendarmerie royale	3.1	2.6	0.5
Services maritimes	1.8	1.8	
	67.3	65.4	1.9

Commerce

Le ministère du Commerce a accusé des dépenses de 73 millions, soit 7 millions de plus qu'en 1962–1963. Cet accroissement est attribuable surtout aux dépenses plus élevées de la Commission canadienne du blé à l'égard des frais de manutention des réserves temporaires de blé.

Les dépenses de la Commission canadienne du blé qui, les années précédentes, étaient comprises dans les dépenses du ministère de l'Agriculture, sont maintenant visées par celles du ministère du Commerce. Pour fins de comparaison, les dépenses de 1962–1963 ont été transférées du ministère de l'Agriculture au ministère du Commerce.

TABLEAU 40

(en millions de dollars)

Commerce	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Commission canadienne du blé—			
Frais de manutention des réserves provisoires de blé	39.6	35.2	4.4
Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	0.9	0.5	0.4
	40.5	*35.7*	*4.8*
Bureau fédéral de la statistique	12.4	11.9	0.5
Service des délégués commerciaux	6.3	5.6	0.7
Office de tourisme du gouvernement canadien	3.8	3.4	0.4
Direction des standards	3.1	2.9	0.2
Office national de l'énergie	0.6	0.5	0.1
Frais administratifs et généraux	6.0	6.1	−0.1
	72.7	66.1	6.6

Transports

Les dépenses du ministère des Transports s'élèvent à 428 millions de dollars en 1963-1964, contre 416 millions en 1962-1963.

TABLEAU 41

(en millions de dollars)

Transports	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Services de l'air—			
Direction de l'aviation civile	64.1	81.3	−17.2
Direction des télécommunications et de l'électronique	32.6	30.7	1.9
Direction de la météorologie	20.4	19.3	1.1
Administration	5.9	5.6	0.3
	123.0	*136.9*	*−13.9*
Services des chemins de fer et des navires à vapeur—			
Chemin de fer du Grand lac des Esclaves	21.7	12.2	9.5
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes—			
Différence entre le tarif et les charges normales	13.5	12.9	0.6
Pont Victoria	6.8	—	6.8
Transbordeurs d'autos, quais et terminus	1.5	3.0	−1.5
Déficits—			
National-Canadien	43.0	48.9	−5.9
Transbordeur de Terre-Neuve et terminus	8.6	8.2	0.4
Transbordeur d'autos de l'île du Prince-Édouard et terminus	3.4	3.3	0.1
Service de transbordeur entre Yarmouth (N.-É.) et Bar-Harbour (Maine) É.-U.	0.2	0.2	
Autres	0.6	0.7	−0.1
	99.3	*89.4*	*9.9*
Commission des transports du Canada—			
Paiements provisoires faisant suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les problèmes ferroviaires	50.0	50.0	
Loi sur la réduction des taux de transport des marchandises	20.0	20.6	−0.6
Entretien des voies	7.0	7.0	
Contribution à la Caisse des passages à niveau	5.1	5.8	−0.7
Frais administratifs et généraux	1.4	1.3	0.1
	83.5	*84.7*	*−1.2*
Services de la marine—			
Garde côtière canadienne	36.5	32.1	4.4
Aides à la navigation	10.5	10.5	
Règlements maritimes	3.7	4.0	−0.3
Service des chenaux maritimes du Saint-Laurent et du Saguenay	7.3	4.5	2.8
Canaux	4.7	5.3	−0.6
Frais administratifs et généraux	1.2	1.4	−0.2
	63.9	*57.8*	*6.1*
Commission maritime canadienne	49.8	31.0	18.8
Air Canada—Déficit		3.5	−3.5
Avances improductives—Conseil des ports nationaux	0.4	5.2	−4.8
Canaux et ouvrages relevant de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	3.5	2.9	0.6
Frais administratifs et généraux	4.7	4.6	0.1
	428.1	416.0	12.1

Services de l'air

Les déboursés pour les services de l'air ont été de 123 millions de dollars par rapport à 137 millions en 1962-1963. La diminution tient surtout à la réduction des dépenses relatives à la construction ou à l'acquisition de bâtiments, installations, terrains et outillages pour la Direction de l'aviation civile.

Services des chemins de fer et des navires à vapeur

Les déboursés pour les services des chemins de fer et des navires à vapeur ont été de 99 millions de dollars, 10 millions de plus qu'en 1962–1963. L'augmentation de 10 millions de dollars est imputée aux dépenses relatives à la construction du chemin de fer menant au Grand lac des Esclaves. Les dépenses imputées au pont Victoria en 1963–1964 (pour lesquelles il n'y a pas de chiffres comparatifs pour l'année financière précédente) ont été de 7 millions de dollars, dont 4 millions sont imputés à l'abandon de la perception du péage et 3 millions à la déviation de voies ferroviaires. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la réduction de 6 millions du montant crédité par le gouvernement en raison du déficit du National-Canadien. Le déficit de 43 millions de dollars en 1963–1964, compris dans les dépenses, couvre le déficit de 1963 comparativement à 49 millions en 1962–1963, qui comblaient le déficit de 1962.

Services de la marine

Les dépenses des services de la marine ont été de 64 millions de dollars comparativement à 58 millions en 1962–1963. L'augmentation de 6 millions est imputable en grande partie aux augmentations de 4 millions dans les dépenses de la garde côtière canadienne et de 3 millions dans les dépenses des services des chenaux maritimes du Saint-Laurent et du Saguenay.

Commission maritime canadienne

Les dépenses de la Commission sont passées de 31 millions de dollars en 1962–1963 à 50 millions en 1963–1964. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des subventions versées à la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche, totalisant 40 millions de dollars à comparer à 23 millions en 1962–1963.

Affaires des anciens combattants

Les dépenses du ministère des Affaires des anciens combattants se sont établies à 335 millions de dollars, ce qui constitue une diminution de 1 million sur celles de 1962–1963.

TABLEAU 42

(en millions de dollars)

Affaires des anciens combattants	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Commission canadienne des pensions—			
Pensions pour cause d'invalidité ou de décès	173.4	175.9	−2.5
Frais administratifs et généraux	2.6	2.7	−0.1
	176.0	*178.6*	*−2.6*
Allocations aux anciens combattants et autres prestations	92.1	90.2	1.9
Services de traitement et de bien-être	51.3	50.9	0.4
Loi sur l'établissement des soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants—			
Réserve aux fins de prestations conditionnelles, loi sur les terres destinées aux anciens combattants	3.3	3.2	0.1
Frais administratifs et généraux	4.6	4.6	
	7.9	*7.8*	*0.1*
Gratifications pour service de guerre et crédits de rétablissement	0.4	1.0	−0.6
Frais administratifs et généraux	7.0	7.1	−0.1
	334.7	335.6	−0.9

Les dépenses au chapitre de la Commission canadienne des pensions sont de 176 millions de dollars, par rapport à 179 millions en 1962–1963. Les pensions d'invalidité ou les prestations de décès, qui constituent la plus grande partie de ces dépenses, s'élèvent à 173 millions de dollars, diminution de 3 millions en comparaison de 1962–1963.

Les allocations aux anciens combattants et autres prestations s'élèvent à 92 millions, par rapport à 90 millions de dollars en 1962–1963. L'augmentation de 2 millions est surtout due à l'augmentation des versements en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Les bénéficiaires des versements en vertu de ces lois sont surtout des personnes âgées, habilitées et incapables de subvenir à leurs propres besoins.

Tous autres services

Les dépenses des services dont il n'a pas été question de façon particulière se sont élevées à 44 millions de dollars, soit 4 millions de plus qu'en 1962–1963.

TABLEAU 43

(en millions de dollars)

Tous autres services	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1964 (estimation)	1963	
Bureau de l'Auditeur général	1.3	1.2	0.1
Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion	0.4	0.4	
Bureau du Directeur général des élections	11.8	11.8	
Commission du service civil	5.2	4.8	0.4
Production de défense[1]	2.0	2.0	
Organisation des mesures d'urgence	7.0	5.4	1.6
Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs	0.5	0.5	
Industrie	0.7		0.7
Assurances	1.4	1.4	
Office national du film	5.7	5.6	0.1
Galerie nationale du Canada	1.1	1.0	0.1
Archives publiques et Bibliothèque nationale	1.1	1.0	0.1
Impressions et papeterie publiques	2.1	2.0	0.1
Bureau du commissaire à la représentation	0.1		0.1
Secrétariat d'État	3.8	3.5	0.3
	44.2	40.6	3.6

[1] Voir aussi dépenses pour la défense, au début du chapitre.

Les dépenses de l'Organisation des mesures d'urgence qui, par les années passées, étaient incluses avec celles du ministère de la Défense nationale et du Conseil privé figurent maintenant séparément sous le titre «Autres ministères». Les dépenses du Musée national du Canada qui, par les années passées, étaient comprises dans celles du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales figurent maintenant avec celles du Secrétariat d'État. Les dépenses relatives aux brevets, droits d'auteurs et marques de commerce qui figuraient autrefois sous celles du Secrétariat d'État se trouvent maintenant avec celles du ministère de la Justice. Pour fins de comparaison, les chiffres des années précédentes ont été rajustés en conséquence.

4. ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU CANADA AU 31 MARS 1964

On trouvera, au tableau qui suit, un exposé succinct de l'actif et du passif du gouvernement du Canada au 31 mars 1964, les chiffres correspondants arrêtés au 31 mars 1963, ainsi que l'écart, pour chaque catégorie, enregistré durant 1963–1964:

TABLEAU 44

SOMMAIRE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU CANADA

(en millions de dollars)

	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
PASSIF			
Passif à court terme et à vue	1,587.3	1,631.3	—44.0
Comptes de dépôt et de fiducie	200.7	225.2	—24.5
Comptes des rentes sur l'État, des pensions et de l'assurance	5,133.2	4,747.0	386.2
Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux	103.7	120.0	—16.3
Crédits différés	122.3	107.7	14.6
Comptes d'ordre	6.1	6.1	
Dette non échue	18,718.6	17,961.8	756.8
Passif total	25,871.9	24,799.1	1,702.8
ACTIF			
Actif à court terme	1,030.6	820.3	210.3
Avances au compte du Fonds du change	2,688.0	2,736.0	—48.0
Fonds d'amortissement et autres placements destinés au remboursement de la dette non échue		22.3	—22.3
Sociétés de la Couronne—prêts et placements	4,627.8	4,468.1	159.7
Prêts à des gouvernements étrangers	1,197.7	1,210.8	—13.1
Autres prêts et placements	1,211.0	1,110.7	100.3
Titres gardés en fiducie	32.7	26.0	6.7
Frais différés—			
Partie non amortie de déficits actuariels—			
Compte de pension des forces canadiennes		524.8	—524.8
Caisse de pension du service public	276.7	276.7	
Compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada		3.5	—3.5
Frais non amortis d'émissions d'emprunt	123.0	131.6	—8.6
	399.7	*936.6*	*—536.9*
Comptes d'ordre	0.2	0.2	
Actif immobilisé	(1)	(1)	
Prêts et placements improductifs	94.8	94.8	
Actif total	11,282.5	11,425.8	—143.3
Moins: réserve en cas de perte éventuelle sur la réalisation de l'actif	—546.4	—546.4	
Actif net	10,736.1	10,879.4	—143.3
Dette nette (excédent du passif sur l'actif net)	15,135.8	13,919.7	(2) 1,216.1

(1) Inscrits à la valeur symbolique de $1.

(2) Représente le déficit budgétaire de 685 millions en plus d'un redressement de 531.1 millions à l'égard des opérations des années antérieures.

SOMMAIRE

Le passif brut du gouvernement est évalué à 25,872 millions de dollars le 31 mars 1964, en comparaison de 24,799 millions le 31 mars 1963. Les principaux postes auxquels peut s'attribuer l'accroissement de 1,073 millions sont les augmentations de 757 millions de la dette non échue, de 386 millions du compte des rentes sur l'État, des pensions et des assurances, ainsi que la diminution de 44 millions de dollars des passifs à court terme et à vue.

L'actif net est évalué à 10,736 millions de dollars au 31 mars 1964, ce qui représente une diminution de 143 millions par rapport au montant global relevé le 31 mars 1963. Les principaux changements sont la diminution de 537 millions des frais différés et les augmentations de 210 millions dans les valeurs liquides, de 160 millions de dollars des prêts aux sociétés de la couronne, ou des placements dans ces sociétés et de 100 millions de dollars d'autres prêts et placements.

La dette nette du Canada, ou l'excédent du passif sur l'actif net, qui s'élève à 15,136 millions, est de 1,216 millions supérieure au montant de 13,920 millions relevé au 31 mars 1963. Cette augmentation reflète le déficit budgétaire de 685 millions de dollars, auquel vient s'ajouter un ajustement de 531 millions se rapportant aux transactions des années précédentes.

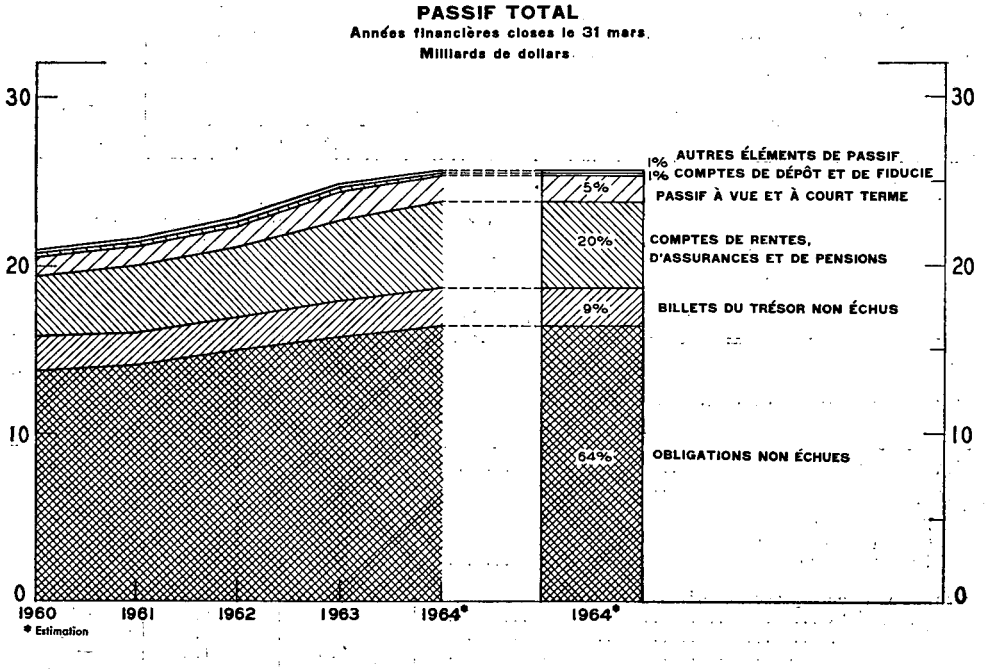

CHANGEMENTS AUX COMPTES DU PASSIF

Passif à court terme et à vue

Ce passif se compose d'obligations du gouvernement payables à court terme et à vue.

Pendant l'année 1963–1964, une diminution nette de 44 millions de ces obligations en porte le total à 1,587 millions de dollars au 31 mars 1964.

Les principaux changements sont dus à la diminution de 148 millions de dollars des billets non productifs d'intérêt, aux augmentations de 50 millions en sommes dues et 12 millions de la dette échue non payée, de 18 millions de l'intérêt couru, de 14 millions d'intérêt dû et non versé et de 10 millions en chèques du Trésor impayés.

Les billets non productifs d'intérêt représentent la partie revenant au Canada du capital de certaines institutions internationales, qui n'est pas garanti par de l'or ou des espèces. En 1963–1964, les billets au Fonds monétaire international ont été réduits de 154 millions, laissant un solde de 584 millions au 31 mars 1964, alors que les billets à l'Association internationale de développement ont augmenté de 6 millions.

TABLEAU 45

(en millions de dollars)

Passif à court terme et à vue	Solde au 31 nars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Chèques du Trésor impayés	276.4	266.4	10.0
Comptes à payer	317.4	267.4	50.0
Billets non productifs d'intérêt payable à:			
Association internationale de développement	25.0	19.3	5.7
Fond monétaire international—			
Souscription du Canada	370.0	370.0	
Divers	214.0	368.0	—154.0
	609.0	*757.3*	*—148.3*
Dettes échues non payées	44.4	32.4	12.0
Intérêt dû et non versé	93.0	79.5	13.5
Intérêt couru	215.0	197.0	18.0
Postes—(mandats-poste non payés)	27.1	26.2	0.9
Chèques de lettres de crédit impayés	4.6	4.6	
Autres exigibilités	0.4	0.5	—0.1
	1,587.3	1,631.3	—44.0

Comptes de dépôt et de fiducie.

Les comptes de dépôt et de fiducie comprennent des fonds divers déposés auprès du receveur général du Canada ou par lui détenus en fiducie à diverses fins.

TABLEAU 46

(en millions de dollars)

Comptes de dépôt et de fiducie	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Fonds de fiducie des Indiens	29.2	28.9	0.3
Caisse d'épargne des Postes	24.1	25.9	—1.8
Dépôts des sociétés de la Couronne—			
Atomic Energy of Canada Limited		16.4	—16.4
Corporation de disposition des biens de la Couronne	0.4	0.4	
Eldorado Mining and Refining Limited	13.2	13.2	
	13.6	*30.0*	*—16.4*
Garantie des entrepreneurs—divers ministères—			
Obligations	5.4	8.2	—2.8
Espèces	2.0	3.6	—1.6
Chèques visés	0.6	1.2	—0.6
	8.0	*13.0*	*—5.0*
Retenues aux entrepreneurs	13.4	17.7	—4.3
Fonds commun des opérations de Corée	5.0	16.1	—11.1
Obligations achetées à tempérament par les fonctionnaires	13.3	12.3	1.0
États-Unis d'Amérique	4.8	5.9	—1.1
Caisse de pension de la *Canadian Arsenals Limited*	1.4	1.5	—0.1
Commission canadienne des pensions—fonds de fiducie de l'administration	13.6	13.0	0.6
Dépôts de garantie—			
Revenu national	4.5	4.4	0.1
Nord canadien et Ressources nationales	23.2	8.1	15.1
	27.7	*12.5*	*15.2*
Conseil des ports nationaux—comptes spéciaux	11.7	7.8	3.9
Fonds de bienfaisance de l'armée	5.7	6.0	—0.3
Comptes de fiducie—loi sur l'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants—généralités	3.9	3.7	0.2
Paye différée des services permanents	3.7	3.2	0.5
Caisse scolaire commune—Ontario et Québec	2.7	2.7	
Fonds de fiducie d'aide aux anciens combattants	2.5	2.4	0.1
Conseil national de recherches—fonds spécial	2.3	2.0	0.3
Aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or—retenues	2.0	1.5	0.5
National-Canadien		7.6	—7.6
Autres	12.1	11.5	0.6
	200.7	225.2	—24.5

Ces comptes accusent une diminution nette de 25 millions de dollars au cours de l'année. Les diminutions de 16 millions de dollars des dépôts des sociétés de la couronne, de 11 millions du fonds commun des opérations de Corée, de 8 millions au compte du National-Canadien, de 5 millions au compte de garantie des entrepreneurs, de 4 millions des retenues aux entrepreneurs, sont en partie compensées par l'augmentation de 15 millions des dépôts de garantie du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, et l'accroissement de 4 millions des comptes spéciaux du Conseil des ports nationaux.

Comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pension

Figurent dans cette catégorie les montants du Fonds du revenu consolidé portés au crédit des divers comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pension.

Une augmentation de 386 millions de dollars en 1963–1964 porte le solde total à 5,133 millions de dollars au 31 mars 1964. Les principaux changements sont les augmentations de 218 millions de dollars dans le compte de pension des forces canadiennes, de 135 millions de dollars dans le compte de pension du service public et de 21 millions de dollars dans le compte des rentes sur l'État.

TABLEAU 47
(en millions de dollars)

Comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pension	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Caisse d'assurance-chômage	12.6	26.4	−13.8
Moins: placement en obligations et intérêts courus		−11.8	11.8
Fonds non placés, en dépôt auprès de l'État	12.6	14.6	−2.0
Rentes sur l'État	1,285.1	1,264.4	20.7
Compte de pension du service public	1,859.4	1,724.1	135.3
Compte de pension des forces canadiennes	1,823.9	1,605.8	218.1
Compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada	46.0	37.3	8.7
Divers	106.2	100.8	5.4
	5,133.2	4,747.0	386.2

Caisse d'assurance-chômage

On estime le solde de la caisse au 31 mars 1964 à 13 millions de dollars. Cependant, des engagements de 18 millions représentent des garanties non remboursées et des dépôts d'employeurs. Au 31 mars 1963, le solde était de 26 millions (dont 17 millions représentaient des engagements pour des garanties non remboursées et des dépôts d'employeurs) et il consistait en 12 millions placés dans des obligations spéciales de l'État (plus les intérêts courus) et 14 millions en dépôt auprès du receveur général du Canada.

Au cours de l'année financière, des encaissements de 357 millions comprennent les contributions des employés et des employeurs, d'un montant de 297 millions, la quote-part du gouvernement, s'élevant à 59 millions, et la somme d'un million, en intérêt sur les placements. Comme les prestations versées atteignent un montant global de 372 millions, l'année accuse un déficit de 15 millions. En 1962–1963, les recettes ont atteint 346 millions (y compris les cotisations des employés et les contributions des employeurs, s'élevant à 286 millions, la quote-part du gouvernement, représentant 57 millions, et la somme de 3 millions, en intérêt sur les placements) et les dépenses globales pour les versements de prestations se sont élevées à 403 millions, ce qui aboutit, pour l'année, à un déficit de 57 millions.

TABLEAU 48
(en millions de dollars)

Caisse d'assurance-chômage	Année financière terminée le 31 mars				
	1960	1961	1962	1963	1964 (estimation)
Recettes—					
Cotisations—					
Employés et employeurs[1]	228.6	275.2	277.8	286.4	296.4
État[2]	45.7	55.1	55.5	57.3	59.3
Revenu net des placements	8.4	2.7	6.2	2.5	1.3
Autres revenus	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	282.8	333.1	339.6	346.3	357.1
Dépenses—					
Prestations	−415.2	−513.9	−454.7	−403.2	−371.6
Intérêts des prêts	−1.5	−0.4	−3.0		−0.3
Excédent des dépenses sur les revenus	−133.9	−181.2	−118.1	−56.9	−14.8
Solde créditeur de la caisse à la fin de l'année financière	365.9	184.7	66.6	9.7	−5.1
Prêts de l'État		67.0			3.0
Bons de prestations non touchés et dépôt des employeurs	11.4	12.9	11.6	16.7	17.7
	377.3	264.6	78.2	26.4	12.6
Placement en obligations et intérêts courus	−354.5	−247.0	−63.6	−11.8	
Solde du dépôt auprès de l'État	22.8	17.6	14.6	14.6	12.6

(1) La base des cotisations des employeurs et des employés est la même.
(2) La participation de l'État représente 20 p. 100 du total des cotisations versées par les employeurs et les employés.

Rentes sur l'État

Une augmentation de 21 millions de dollars au cours de l'année fait que le solde de ce compte s'établit à 1,285 millions de dollars au 31 mars 1964. Les recettes de 78 millions comprennent une somme de 30 millions provenant des primes perçues et un montant de 48 millions correspondant à l'intérêt crédité par le gouvernement. Les décaissements de 57 millions consistaient principalement en paiements de rentes échues et de valeurs rachetées, ainsi qu'en remboursements de primes. En 1962–1963, les recettes se sont élevées à 85 millions, tandis que les décaissements ont été de 56 millions.

Pension de retraite du service public

Le solde de 1,859 millions de dollars inscrit à ce compte au 31 mars 1964 dépasse de 135 millions le solde enregistré à la clôture de l'année financière précédente.

Les recettes de 186 millions consistaient en cotisations personnelles s'élevant à 57 millions, en un montant de 54 millions versé par le gouvernement, et en une somme de 3 millions versée par certaines sociétés de la Couronne, plus l'intérêt de 72 millions crédité à ce compte par le gouvernement. Les contributions du gouvernement et des sociétés de la Couronne équivalent à la somme estimative des cotisations de l'année et des arrérages versés par les intéressés en 1962–1963.

Les décaissements de 51 millions comprennent des rentes d'un montant de 43 millions et des retraits de cotisations s'élevant à 8 millions.

En 1962–1963 les recettes ont été de 189 millions et les dépenses, de 52 millions.

Pension de retraite des forces canadiennes

Le solde de 1,824 millions de dollars dans ce compte représente une augmentation de 218 millions au cours de l'année financière.

Les recettes de 239 millions de dollars comprennent les cotisations du personnel (37 millions), la contribution de l'État (60 millions) représentant les cinq tiers des cotisations de l'année et des arrérages, les intérêts de 66 millions versés par l'État et crédités au compte, ainsi qu'une contribution de 76 millions, sous réserve de l'approbation du Parlement, pour tenir compte des obligations supplémentaires provenant d'une augmentation des traitements.

Les décaissements de 21 millions comprennent 13 millions en pensions et allocations de retraite, et 8 millions en allocations de fin de service et en remboursements de cotisations.

En 1962–1963, les recettes se sont élevées à 344 millions et les décaissements à 18 millions.

Pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Au 31 mars 1964, il y avait dans ce compte un solde de 46 millions de dollars, comparativement à 37 millions au 31 mars 1963.

Les recettes de 10 millions comprennent les cotisations du personnel (2 millions), la contribution de l'État (3 millions), les intérêts de 2 millions versés par l'État et crédités au compte, ainsi qu'un crédit de 3 millions pour tenir compte des obligations supplémentaires provenant d'une augmentation des traitements.

Les décaissements comprennent surtout des rentes et des allocations au montant de $300,000, ainsi que des allocations de fin de service et le remboursement de cotisations s'élevant à $200,000.

En 1962–1963, les recettes se sont élevées à 6 millions et les décaissements à 1 million.

Caisse de sécurité de la vieillesse

Sous le régime de la loi modifiée sur la sécurité de la vieillesse, une pension mensuelle de $75 (elle était de $65 par mois avant le 1er octobre 1963) est versée sur la caisse de la sécurité de la vieillesse à toutes les personnes admissibles âgées d'au moins 70 ans, sans évaluation des ressources.

En 1963–1964, les versements de 809 millions effectués à même la caisse ont dépassé de 64 millions les recettes qui se sont fixées par 745 millions, composées de 327 millions provenant de la taxe de vente de 3 p. 100, de 302 millions provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui a été porté de 3 p. 100 (impôt maximum de $90) à 4 p. 100 (impôt maximum de $120) à compter du 1er janvier 1964, et de 116 millions provenant de l'impôt de 3 p. 100 sur les bénéfices des sociétés.

Au cours de l'année, d'autres prêts temporaires de 64 millions, consentis par le ministre des Finances pour combler le déficit de 1963–1964 de la caisse, ont porté le montant global des prêts temporaires à 105 millions au 31 mars 1964.

En 1962–1963, les versements de 734 millions à même la caisse ont dépassé de 43 millions les recettes qui se sont établies à 691 millions. Comme le solde dans la caisse au début de l'année financière 1962–1963 s'élevait à 2 millions, des prêts temporaires de 41 millions ont dû être consentis pour combler le déficit de 1962–1963.

TABLEAU 49
(en millions de dollars)

CAISSE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE	Année financière se terminant le 31 mars				
	1960	1961	1962	1963	1964 (estimation)
Recettes fiscales—					
Taxe de vente	270.0	270.2	284.9	302.2	327.0
Impôt sur le revenu des particuliers	185.6	229.4	259.0	273.7	302.0
Impôt sur le revenu des sociétés	91.3	103.5	100.1	115.2	116.0
Total des recettes fiscales	546.9	603.1	644.0	691.1	745.0
Paiement de pensions	−574.9	−592.4	−625.1	−734.4	−809.0
Excédent des recettes sur les paiements	−28.0	10.7	18.9	−43.3	−64.0
Report de prêts temporaires		−28.0	−17.3		−41.7
Report du solde en caisse				1.6	
Prêts temporaires du ministre des Finances pour combler le déficit de la caisse	28.0	17.3		41.7	105.7
Solde en caisse			1.6		

Le tableau ci-après donne la répartition, par province, des paiements de pensions provenant de la caisse de la sécurité de la vieillesse pour les deux dernières années:

TABLEAU 50
(en millions de dollars)

PAIEMENTS AU TITRE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1964 (estimation	1963	
Terre-Neuve	15.4	14.0	1.4
Nouvelle-Écosse	37.1	33.8	3.3
Île du Prince-Édouard	6.5	6.0	0.5
Nouveau-Brunswick	27.3	24.9	2.4
Québec	172.0	155.4	16.6
Ontario	293.0	265.7	27.3
Manitoba	48.9	44.6	4.3
Saskatchewan	50.7	46.3	4.4
Alberta	54.8	49.8	5.0
Colombie-Britannique	102.7	93.4	9.3
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	0.6	0.5	0.1
	809.0	734.4	74.6

Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux

Dans ces comptes sont inscrits les soldes non déboursés de crédits pour lesquels des deniers ont été votés par le Parlement et sur lesquels des déboursés peuvent être faits à des fins autorisées au cours de périodes postérieures à celle où l'on a voté des crédits. Une diminution nette de 16 millions s'est produite dans ces comptes au cours de l'année financière, ce qui porte le solde, au 31 mars 1964, à 104 millions de dollars.

TABLEAU 51
(en millions de dollars)

Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Caisse du Plan de Colombo	77.1	85.3	—8.2
Caisse des passages à niveau	17.7	26.7	—9.0
Fonds de la capitale nationale	5.8	6.8	—1.0
Fonds du centenaire de la Confédération	3.0	1.0	2.0
Divers	0.1	0.2	—0.1
	103.7	120.0	—16.3

Au cours de l'année financière, une subvention de 42 millions de dollars a été portée au crédit de la caisse du Plan de Colombo et imputée sur les dépenses budgétaires. Par suite de décaissements s'élevant à 50 millions de dollars, le solde porté au crédit de la caisse s'établissait à 77 millions au 31 mars 1964. En 1962–1963, une subvention de 42 millions et des décaissements de 34 millions ont porté le solde de la caisse à 85 millions au 31 mars 1963.

Le solde de la caisse des passages à niveau s'établit, au 31 mars 1964, à 18 millions, soit 9 millions de moins qu'à la fin de l'année financière précédente. La diminution est imputable aux décaissements de 14 millions qui dépassent les 5 millions portés au crédit de la caisse et imputés sur les dépenses budgétaires.

Le solde de la caisse de la capitale nationale, au 31 mars 1964, est de 6 millions, soit un million de moins que le solde enregistré à la fin de l'année précédente. Les décaissements, qui s'élèvent à 9 millions, excèdent les 8 millions votés par le Parlement et portés au crédit de la caisse.

La caisse du centenaire de la Confédération, au montant de 3 millions de dollars, représente une subvention de 2 millions versés par le gouvernement en 1963–1964 et d'un million, versé en 1962–1963. Il n'y a pas eu de décaissement.

Crédits différés

Sous cette rubrique sont inscrits les montants dus au gouvernement et dont le paiement a été différé. Ce sont des comptes de contre-partie correspondant aux éléments d'actif suivants: prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne, prêts à des gouvernements étrangers, autres prêts et placements. Le solde au 31 mars 1964 était de 122 millions de dollars, soit une augmentation nette de 15 millions au cours de l'année financière.

L'intérêt différé à l'égard de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui est un compte de contre-partie correspondant à un poste sous la rubrique «prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne», a augmenté de 17 millions durant l'année, passant à 66 millions de dollars au 31 mars 1964.

Les soldes à recevoir en vertu d'ententes de vente de biens de la Couronne sont inscrits comme comptes de contre-partie correspondant à un compte de disponibilités figurant sous la rubrique «autres prêts et placements». Au cours de l'année, on a reçu 2 millions de dollars, le solde débiteur étant de 5 millions au 31 mars 1964. Aucune nouvelle entente n'a été conclue pendant l'année.

L'avoir-propre du gouvernement, dans le compte de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, est un compte de contre-partie correspondant à un compte de disponibilités figurant sous la rubrique «autres prêts et placements». Le 31 mars 1964, le solde du compte est de 6 millions de dollars, soit à peu près comme à l'expiration de l'année financière précédente.

TABLEAU 52
(en millions de dollars)

Crédits différés	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Intérêt différé—			
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent...	66.3	49.4	16.9
Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni.	44.2	44.2	
Northern Canada Power Commission.....	1.5 *112.0*	1.5 *95.1*	*16.9*
Soldes recevables en vertu des conventions de vente de biens de la Couronne.....	4.6	6.7	—2.1
Corporation de disposition des biens de la Couronne—			
Parts de l'État.....	5.7	5.9	—0.2
	122.3	107.7	14.6

Comptes d'ordre

Les comptes d'ordre consistent en soldes dont on ne connaît pas, de façon sûre, la destination définitive.

TABLEAU 53
(en millions de dollars)

Comptes d'ordre	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Remplacement du matériel, article 11 de la loi sur la défense nationale.....	1.0	1.1	—0.1
Chèques non touchés.....	1.4	1.4	
Divers.....	3.7	3.6	0.1
	6.1	6.1	

On porte au crédit du compte de remplacement du matériel, établi en vertu de l'article 11 de la loi sur la défense nationale, les montants provenant de la vente du matériel qui n'a pas été déclaré excédentaire, mais dont le gouverneur en conseil a autorisé la vente à d'autres pays. Les déboursés qui représentent les montants versés en vue d'obtenir du matériel de remplacement sont portés au débit du compte. Les crédits et les déboursés ayant été inférieurs à un demi-million, en 1963–1964, le solde du compte est demeuré à peu près le même qu'au 31 mars 1963.

Dette non échue

A la fin de l'année financière 1963–1964, on estimait que la dette non échue s'établissait à 18,719 millions, soit 757 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente. Les obligations payables au Canada s'élèvent à 18,342

millions et celles payables à New York à 376 millions. Au 31 mars 1963, la dette non échue se composait de 17,551 millions payables au Canada, 34 millions payables à Londres et 377 millions payables à New York.

TABLEAU 54

(en millions de dollars)

DETTE NON ÉCHUE	Solde au 31 nars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Payable au Canada—			
Obligations négociables	11,041.4	10,792.2	249.2
Obligations non négociables—			
Obligations d'épargne du Canada	5,070.8	4,582.1	488.7
Commission d'assurance-chômage		11.5	−11.5
	16,112.2	*15,385.8*	*726.4*
Bons du Trésor	2,230.0	2,165.0	65.0
	18,342.2	17,550.8	791.4
Payable à Londres[1][2]		34.6	−34.6
Payable à New York [1][3]	376.4	376.4	
	18,718.6	17,961.8	756.8

[1] Obligations négociables.

[2] Convertis au taux de change officiel: 1 livre sterling pour 3.027 dollars canadiens.

[3] Convertis au taux de change officiel: 1 dollar des États-Unis pour 1.08108 dollars canadiens.

On trouvera dans la section intitulée «La dette publique» d'autres détails sur les divers emprunts, échéances, rachats et conversions dont résulte l'augmentation nette.

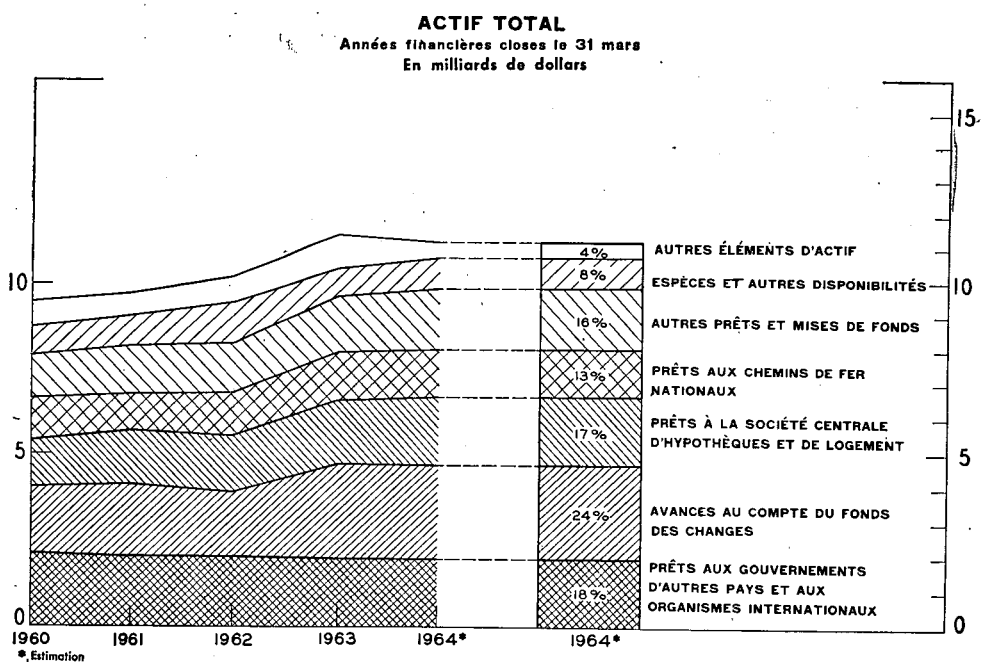

Actif à court terme

Ces comptes se composent des avances de fonds de roulement et des caisses renouvelables, du compte de placements en valeurs et de divers comptes d'espèces.

Le total de l'actif à court terme qui, estime-t-on, s'établit à 1,031 millions de dollars indique une augmentation de 210 millions pour l'année. Voici les principaux changements: une augmentation de 218 millions en espèces dans les dépôts courants et spéciaux et de 42 millions au compte de placements en valeurs, ainsi qu'une diminution de 68 millions dans le compte de stabilisation des prix des denrées agricoles.

TABLEAU 55

(en millions de dollars)

ACTIF À COURT TERME	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Dépôts courants et spéciaux en espèces [1]	595.5	377.3	218.2
Espèces en mains des percepteurs et en transit	134.1	134.1	
Avances de fonds de roulement et caisses renouvelables des ministères—			
Compte de stabilisation des prix agricoles	71.0	139.0	—68.0
Caisse renouvelable de la Production de défense	37.0	39.1	—2.1
Monnaie royale canadienne	30.7	27.2	3.5
Divers comptes de frais de déplacement et d'avances des ministères	20.0	19.7	0.3
Stockage de concentrés d'uranium (Commerce)	15.0		15.0
Autres	19.1	18.3	0.8
	192.8	*243.3*	*—50.5*
Compte de placements en valeurs	75.4	33.5	41.9
Fonds reçus après le 31 mars mais applicables à l'année courante	16.7	16.7	
Postes—espèces en mains et en transit	16.1	15.4	0.7
	1,030.6	820.3	210.3

[1] Les soldes de fin d'année du receveur général à Londres, New-York, Paris et Bonn sont indiqués en dollars canadiens, cours du change au 31 mars.

Le compte de stabilisation des produits agricoles vise les opérations de l'Office de stabilisation des prix agricoles. On prévoit que, pour l'année 1963–1964, ses opérations accuseront une diminution nette de 68 millions de dollars, ce qui portera le solde du compte à 71 millions au 31 mars 1964.

Le solde des comptes des lingots et frappe de la Monnaie canadienne s'est établi à 31 millions, soit 4 millions de plus qu'au 31 mars 1963.

Un nouveau compte a été établi pour enregistrer l'achat de concentrés d'uranium, de certaines compagnies minières, par l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, en vertu de contrats conclus avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le solde du compte s'établira à quelque 15 millions de dollars au 31 mars 1964.

Avances au Fonds du change

Au cours de l'année, les avances au compte du Fonds du change en vue du financement de l'achat d'or et de devises étrangères se sont élevées à 754 millions de dollars et les remboursements à 802 millions, soit une diminution de 48 millions, portant les avances à recouvrer à 2,688 millions au 31 mars 1964.

En 1962–1963, les avances avaient atteint 1,991 millions, les remboursements, 1,048 millions, et les avances à recouvrer s'établissaient à 2,736 millions au 31 mars 1963.

Fonds d'amortissement et autres placements en vue du rachat de la dette non échue

Les titres de Terre-Neuve 1933–1963 étant parvenus à échéance le 1er juillet 1963, tous les titres détenus dans ce compte ont été liquidés, ce qui ne laisse aucun solde au 31 mars 1964.

Prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne

Les prêts et placements de cette catégorie ont atteint 4,628 millions, soit une augmentation de 160 millions sur le total inscrit au 31 mars 1963.

TABLEAU 56
(en millions de dollars)

Prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Atomic Energy of Canada Ltd.	58.8	53.3	5.5
Banque du Canada	5.9	5.9	
Canadian Arsenals Limited	6.5	7.5	−1.0
Société Radio-Canada	3.0	3.0	
Corporation commerciale canadienne	8.5	9.5	−1.0
Chemins de fer Nationaux du Canada	1,415.9	1,434.7	−18.8
Air-Canada	4.6	4.6	
	1,420.5	*1,439.3*	*−18.8*
Canadian National (West Indies) Steamships Limited	0.3	0.3	
Société canadienne des télécommunications transmarines	60.3	49.3	11.0
Société centrale d'hypothèques et de logement	1,924.8	1,802.8	122.0
Eldorado Mining and Refining Limited	8.2	8.2	
Société d'assurance des crédits à l'exportation	66.9	34.9	32.0
Société de crédit agricole	341.0	269.0	72.0
Commission de la capitale nationale	55.2	40.9	14.3
Conseil des ports nationaux	198.5	192.6	5.9
Commission d'énergie du Nord canadien	22.5	19.0	3.5
Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation	.....	110.6	−110.6
Polymer Corporation Limited	30.0	30.0	
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—			
Prêts	349.5	341.5	8.0
Intérêt différé	66.3	49.4	16.9
	415.8	*390.9*	*24.9*
Autres sociétés de la Couronne	1.1	1.1	
	4,627.8	4,468.1	159.7

Chemins de fer Nationaux du Canada (y compris Air-Canada)

Les avances non remboursées aux Chemins de fer Nationaux du Canada s'élèvent à 1,420 millions de dollars au 31 mars 1964, soit 19 millions de moins que le solde à la fin de l'année précédente qui était de 1,439 millions de dollars.

Au cours de l'année financière 1963–1964, le gouvernement a consenti des avances au montant de 82 millions de dollars au National-Canadien qui lui a remboursé 101 millions. Les avances consenties à la Compagnie et non remboursées au 31 mars 1964 diminuent donc de 19 millions de dollars.

Afin d'aider la compagnie à financer de nouvelles immobilisations au cours de l'année, le gouvernement aura acheté pour 25 millions de dollars d'actions privilégiées 4 p. 100 de la compagnie. Ces titres sont émis sous l'empire de la

loi de 1952 sur la revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada, jusqu'à concurrence d'un montant égal à 3 p. 100 du revenu brut de la compagnie.

TABLEAU 57
(en millions de dollars)

Avances au National-Canadien	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Loi sur la revision du capital, 1952—			
Actions privilégiées	995.5	970.7	24.8
Obligations à vingt ans	100.0	100.0	
Loi sur le remboursement, 1955	238.0	283.8	—45.8
Lois de financement et de garantie	55.4	63.2	—7.8
Chemins de fer de l'État canadien	17.0	17.0	
Chemins de fer du Canadien-National—déficit d'encaisse, 1964	10.0		10.0
Air-Canada—déficits d'encaisse	4.6	4.6	
	1,420.5	1,439.3	—18.8

TABLEAU 58
(en millions de dollars)

Le National-Canadien: avances et remboursements	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1964 (estimation)	1963	
Avances—			
Pour le remboursement de la dette		250.0	—250.0
Pour immobilisations		5.8	—5.8
Pour le financement provisoire des déficits de recettes—			
National-Canadien	53.0	41.3	11.2
Air-Canada	4.6	5.9	—1.3
Avances globales	57.6	303.0	—245.9
Achat d'actions privilégiées à 4 p. 100 (loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada)	24.8	18.9	5.9
	82.4	321.9	—240.0
Remboursements—			
Avances pour fins de capital et de remboursement	—53.6		—53.6
Avances pour le financement provisoire des déficits de recettes—			
National-Canadien	—43.0	—41.3	—1.2
Air-Canada	—4.6	—6.3	1.7
	—101.2	*—47.6*	*—53.6*
Diminution nette pendant l'année financière	—18.8	274.3	—293.1

En outre, le gouvernement a consenti à la compagnie des prêts provisoires de 43 millions de dollars pour combler son déficit d'encaisse de 1963, et ces prêts seront remboursés dès que le déficit d'encaisse de la compagnie aura été imputé sur les dépenses budgétaires de 1963–1964 et 10 millions concernant son déficit de 1964.

Le 31 mars 1963, il restait à recouvrer 4 millions de dollars des prêts provisoires consentis à Air-Canada pour combler son déficit d'encaisse de 1963, et 1 million de dollars pour combler celui de 1962. La compagnie a remboursé ces prêts en 1963–1964. Toutefois, le gouvernement a de nouveau avancé 5 millions de dollars à la société aérienne pour combler son déficit de 1964.

Société centrale d'hypothèques et de logement

Le solde, à ce titre, atteint, au 31 mars 1964, le chiffre de 1,925 millions de dollars, soit une augmentation de 122 millions sur le solde du 31 mars 1963; ce solde comprend les placements de la Couronne dans le capital de la Société, soit 25 millions de dollars, et des prêts et avances au montant de 1,900 millions de dollars.

Les prêts et avances consentis à la Société ont atteint en 1963–1964 le chiffre de 260 millions de dollars et les remboursements, 138 millions. En 1962–1963, les avances s'élevaient à 182 millions de dollars et les remboursements, à 80 millions.

TABLEAU 59

(en millions de dollars)

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT: AVANCES ET REMBOURSEMENTS	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Avances—			
Prêts directs et avances à des sociétés à dividendes limités	195.6	136.5	59.1
Entreprises fédérales-provinciales—			
Usines municipales d'épuration des eaux-vannes	38.0	24.1	13.9
Habitations	8.0	11.2	−3.2
Logements pour étudiants d'université	18.5	10.0	8.5
	64.5	*45.3*	*19.2*
	260.1	181.8	78.3
Remboursements—			
Prêts directs et avances à des sociétés à dividendes limités	−127.3	−69.0	−58.3
Entreprises fédérales-provinciales—			
Usines municipales d'épuration des eaux-vannes	−5.9	−3.8	−2.1
Habitations	−4.8	−2.8	−2.0
Logements pour étudiants d'université	−0.1		−0.1
	−10.8	*−6.6*	*−4.2*
Habitations	.....	−4.4	4.4
	−138.1	−80.0	−58.1
	122.0	101.8	20.2

Les avances comprennent 196 millions à l'égard des prêts directs et des avances destinées aux sociétés d'habitation à dividendes limités, et 64 millions à l'égard des entreprises fédérales-provinciales, dont 38 millions pour des entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes, 8 millions pour l'habitation et 18 millions pour la construction de logements pour étudiants.

Les remboursements comprennent 127 millions provenant des prêts directs et des prêts accordés aux sociétés d'habitation à dividendes limités et 11 millions provenant d'entreprises fédérales-provinciales (dont 6 millions, d'entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes et 5 millions, d'entreprises de construction d'habitations).

La Société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line

Au cours de l'année financière 1963–1964 la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* a exercé son droit d'option et acheté le secteur nord-ontarien du pipeline de gaz naturel de la *Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation.* Par suite de cette opération, la société de la Couronne a maintenant remboursé au gouvernement tous les prêts qu'il lui avait consentis.

Société du crédit agricole

Le gouvernement consent des prêts à la Société qui accorde ensuite des prêts sur les propriétés agricoles. Le solde, au compte de la société, s'établissait à 341 millions au 31 mars 1964; sur ce montant, 13 millions représentaient des placements de la Couronne dans les fonds de la Société, et 328 millions, des prêts et des avances. Au 31 mars 1963, le solde s'établissait à 269 millions, soit 10 millions en placements et 259 millions en prêts et avances.

En 1963–1964, les opérations faites dans ce compte représentent de nouveaux placements de 3 millions de dollars par le gouvernement dans les fonds de la société ainsi que des prêts et des avances de 77 millions. La société, par ailleurs, a remboursé 8 millions de dollars.

Administration de la voie maritime du St-Laurent

Au 31 mars 1964, les prêts non échus figurant dans ce compte se montent à 350 millions de dollars, comparativement à 342 millions de dollars au 31 mars 1963. En 1963–1964, les prêts ont été de 8 millions de dollars. Il n'y a aucun remboursement.

L'intérêt différé a augmenté de 17 millions de dollars au cours de l'année financière, portant le solde à 66 millions de dollars au 31 mars 1964.

Atomic Energy of Canada Limited

Le solde de ce compte, au 31 mars 1964, se monte à 59 millions de dollars, accusant une augmentation de 6 millions sur celui de la fin de l'année financière précédente.

Le remboursement de 14 millions de dollars, effectué par la compagnie, a été porté en déduction du capital conformément au D.C. 1963–840 du 30 mai 1963, de sorte que le capital social n'est plus que de 15 millions de dollars au 31 mars 1964. Des avances supplémentaires de 20 millions de dollars ont porté le solde des prêts à 44 millions de dollars à la fin de l'année financière.

Autres sociétés de la Couronne

Au cours de l'année financière, on estime avoir augmenté de 32 millions de dollars les prêts consentis à la Société d'assurance des crédits à l'exportation, de 14 millions ceux consentis à la Commission de la capitale nationale, de 11 millions ceux consentis à la Société canadienne des télécommunications transmarines, de 6 millions ceux consentis au Conseil des ports nationaux et de 4 millions les avances à la Commission d'énergie du Nord canadien. On estime que les prêts consentis à la Corporation commerciale canadienne ont baissé d'un million de dollars.

Prêts à des gouvernements étrangers

Ces prêts s'élevaient à 1,198 millions de dollars au 31 mars 1964 par rapport à 1,211 millions à la fin de l'année financière précédente, soit 13 millions de moins dans cette catégorie au cours de 1963–1964.

Le Royaume-Uni a remboursé 18 millions sur le prêt de 1,185 millions de dollars consenti en vertu du crédit de 1,250 millions prévu par la loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, ce qui a diminué le solde du principal à 995 millions au 31 mars 1964.

Les avances en vertu de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, versées à la Belgique, à la France et aux Pays-Bas pour leur permettre d'acheter des marchandises au Canada, ont été réduites par le remboursement de 2 millions de dollars au cours de l'année financière. Le solde de ces avances au 31 mars 1964 se montait à 129 millions de dollars.

TABLEAU 60

(en millions de dollars)

PRÊTS À DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Prêts au Royaume-Uni—			
Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)	995.1	1,012.8	−17.7
Intérêt différé	44.2	44.2	
	1,039.3	*1,057.0*	−17.7
Prêts accordés en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, Partie II—			
Belgique	30.0	32.3	−2.3
France	67.0	67.0	
Pays-Bas	32.1	32.1	
	129.1	*131.4*	*−2.3*
Prêts spéciaux accordés aux pays du Plan de Colombo pour le financement de l'achat du blé et de farine du Canada—			
Ceylan	1.1	1.4	−0.3
Inde	15.4	20.1	4.7
	16.5	*21.5*	*−5.0*
Avances et prêts divers—			
France—crédit provisoire—intérêt consolidé	0.7	0.7	
Inde—prêts accordés pour l'achat au Canada d'aéronefs et de pièces détachées et de matériel d'avion	12.0	.....	12.0
Divers	0.1	0.2	−0.1
	12.8	*0.9*	*11.9*
	1,197.7	1,210.8	−13.1

Les prêts spéciaux consentis aux nations membres du Plan de Colombo pour leur permettre de financer l'achat de blé et de farine du Canada s'élèvent à 16 millions de dollars, soit une diminution de 5 millions relativement à l'année financière précédente.

Au cours de l'année financière 1963–1964, on a consenti des prêts s'élevant à 12 millions au gouvernement de l'Inde pour l'achat au Canada d'avions, ainsi que de pièces détachées et d'accessoires pour ces appareils.

Autres prêts et placements

Le solde sous cette rubrique atteint 1,211 millions de dollars au 31 mars 1964, soit 100 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente.

La participation du Canada au capital des organismes internationaux a augmenté de 8 millions de dollars au cours de l'année financière, par suite de nouveaux engagements dans ce domaine, s'élevant à 8 millions dans le cas de l'Association internationale de développement. Les avances de fonds de roulement et les prêts à d'autres institutions internationales sont restés à peu près les mêmes qu'à la fin de l'année financière précédente.

On estime que les prêts consentis aux gouvernements des provinces augmenteront de 2 millions de dollars au cours de l'année. Cette augmentation est attribuable surtout à des prêts de 5 millions accordés au Nouveau-Brunswick et de 2 millions à la Nouvelle-Écosse, et à une baisse de 3 millions des prêts consentis à la Colombie-Britannique et de 2 millions au compte des accords sur la perception des impôts provinciaux.

Aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le gouvernement consent des avances en vue de l'acquisition, par le Directeur, de terrains, d'immeubles, de matériel, de bétail, d'équipement agricole et d'équipement de pêche commerciale qui seront vendus aux anciens combattants admissibles de la seconde Grande guerre et de la guerre de Corée, aux termes de conventions de vente prévoyant des avantages conditionnels déterminés, pourvu

que l'ancien combattant satisfasse aux conditions desdites conventions. Pour l'année les avances consenties s'élèvent à 43 millions de dollars et les remboursements reçus à 22 millions, de sorte que le total des avances non remboursées atteint 245 millions au 31 mars 1964. Si on soustrait la réserve de 27 millions pour les avantages conditionnels, il reste dans ce compte un solde de 218 millions à la fin de l'année.

TABLEAU 61

(en millions de dollars)

AUTRES PRÊTS ET PLACEMENTS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1964 (estimation)	1963	
Capital souscrit, avances de fonds de roulement et prêts à des organismes internationaux—			
Part du Canada au capital—			
de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	80.5	80.5	
de l'Association internationale de développement	32.8	24.9	7.9
de la Société financière internationale	3.5	3.5	
du Fonds monétaire international	577.3	577.3	
Avances de fonds de roulement et prêts aux organismes internationaux	8.1	7.8	0.3
	702.2	*694.0*	*8.2*
Prêts aux gouvernements provinciaux—			
Alberta	6.8	7.2	−0.4
Colombie-Britannique	15.1	18.4	−3.3
Manitoba	11.6	12.3	−0.7
Nouveau-Brunswick	36.2	31.1	5.1
Terre-Neuve	0.6	0.5	0.1
Nouvelle-Écosse	9.5	7.3	2.2
Saskatchewan	28.3	26.9	1.4
Compte relatif aux accords touchant la perception de l'impôt provincial	10.7	13.1	−2.4
	118.8	*116.8*	*2.0*
Avances sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	245.4	224.5	20.9
Moins réserve pour prestations conditionnelles— loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants	−26.8	−28.5	1.7
	218.6	*196.0*	*22.6*
Divers—			
Programme d'acquittement des frais de passage	2.6	2.2	0.4
Soldes à recevoir en vertu d'actes de vente visant des biens de la Couronne	6.0	8.3	−2.3
Ville de Montréal—			
Tunnel de la rue Atwater	1.9	2.0	−0.1
Tunnel de la rue Saint-Rémi	1.1	1.1	
Ville de Whitehorse	2.0	2.1	−0.1
Aménagement de quais et de voies ferrées pour la *Steep Rock Iron Mines Limited*	1.3	1.5	−0.2
Corporation de disposition des biens de la Couronne—			
Parts de l'État dans le compte du mandataire	5.6	5.9	−0.3
Dominion Coal Company Limited	5.0	5.9	−0.9
Commission du port d'Hamilton	1.3	1.3	
Projets d'habitations pour les forces canadiennes	18.6	12.5	6.1
Loi de 1938 sur l'aide aux améliorations municipales	1.1	1.3	−0.2
Commission du havre de New-Westminster	1.4	1.9	−0.5
Territoires du Nord-Ouest	3.2	2.4	0.8
Caisse de la sécurité de la vieillesse—			
Prêts temporaires	105.7	41.7	64.0
Ville d'Oromocto (N.-B.)	3.7	3.9	−0.2
Société de développement de la ville d'Oromocto	1.1	1.2	−0.1
Caisse d'assurance-chômage	3.0	.....	3.0
Territoire du Yukon	4.2	3.4	0.8
Divers	5.6	5.3	0.3
	171.4	*103.9*	*67.5*
	1,211.0	1,110.7	100.3

Les prêts et les placements divers s'élevant à 171 millions de dollars sont de 68 millions plus élevés que ceux de l'année précédente au 31 mars, en raison surtout de nouveaux prêts provisoires atteignant 64 millions de dollars que le ministre des Finances a consentis à la caisse de la sécurité de la vieillesse.

Valeurs détenues en fiducie

Cette catégorie comprend les réserves de valeurs de divers comptes de dépôt et de fiducie, de rentes, d'assurance et de pension. Elle englobe aussi, dans les comptes de dépôt et de fiducie, les obligations et les chèques certifiés provenant d'entrepreneurs et détenus à titre de garantie. Au 31 mars 1964, le solde s'établit à 33 millions de dollars, soit 7 millions de plus que l'année précédente.

Frais différés

Cette catégorie accuse un solde de 400 millions de dollars, soit 537 millions de moins qu'au 31 mars 1963. La différence s'explique par une réduction de 528 millions de la dette nette, avec l'approbation du Parlement, correspondant aux parties non amorties des déficits actuariels du compte de pension des forces canadiennes et de celui de la Gendarmerie royale, ainsi que par une diminution de 9 millions des frais d'émission d'emprunts non amortis.

Parties non amorties des déficits actuariels

Cette catégorie comprend les parties non amorties des déficits actuariels des comptes de pension de retraite du service public, des forces armées du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada, qui sont considérés comme des frais différés.

Les déficits sont fondés sur des évaluations actuarielles effectuées au 31 décembre 1957 pour le compte de pension de retraite du service public, au 31 décembre 1960 pour le compte de pension de retraite des forces canadiennes, et, au 31 décembre 1961, pour le compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

La diminution de 528 millions de dollars de la partie non amortie des déficits actuariels comprend 525 millions au titre du compte de pension de retraite des forces canadiennes, et 3 millions au titre du compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Ces montants, grossis d'un montant de 3 millions porté en 1963–1964 au crédit du compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, seront imputés sur la dette nette en 1963–1964, avec l'approbation du Parlement.

Frais d'émission d'emprunts non amortis

Ce compte enregistre les soldes résiduels des escomptes, commissions, primes de rachat et primes de conversion à l'égard d'emprunts qui n'ont pas été imputés sur les dépenses budgétaires. Le solde est de 123 millions de dollars au 31 mars 1964, soit une diminution de 9 millions sur l'année précédente.

Les frais des nouveaux emprunts contractés en 1963–1964 et imputés sur le compte se sont élevés à 43 millions de dollars, dont 14 millions à l'égard de l'escompte des bons du Trésor, qui sera imputé sur le service de la dette publique en 1964–1965 et 3 millions qui constituent une rectification causée par l'annulation et l'échange avant la date d'échéance d'emprunts non échus. On a porté au crédit du compte 51 millions de dollars, dont 36 millions ont été imputés sur les frais annuels d'amortissement et 15 millions, représentant l'escompte sur les bons du Trésor vendus en 1962–1963 et reporté à 1963–1964, ont été imputés sur le service de la dette publique dans les comptes de dépenses budgétaires.

TABLEAU 62

(en millions de dollars)

FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS NON AMORTIS	Année financière se terminant le 31 mars	
	1964 (estimation)	1963
Solde au début de l'année financière	131.6	121.3
Frais de nouvelles émissions, à amortir—		
Emprunt à 3¼%—1er juin 1963—1er juillet 1964	1.2	
Emprunt à 5%—1er juin 1963—1er juin 1988	1.8	
Emprunt à 3¼%—1er octobre 1963—1er octobre 1964	2.0	
Emprunt à 4¼%—1er octobre 1963—1er avril 1965	0.7	
Emprunt à 5%—1er octobre 1963—1er octobre 1968	0.1	
Emprunt à 3¼%—15 déc. 1963—15 déc. 1964	2.1	
Emprunt à 4¼%—15 déc. 1963—15 déc. 1966	0.3	
Emprunt à 3¼%—1er février 1964—1er février 1965	0.6	
Emprunt à 3¼%—1er février 1964—1er février 1966	2.2	
Emprunt à 4¼%—1er février 1964—15 janvier 1968	2.4	
Emprunt à 5%—1er février 1964—1er juin 1988	2.3	
Rajustements[1]	3.2	1.3
Escompte sur les bons du Trésor	13.7	14.9
Obligations d'épargne du Canada—rajustement d'émissions antérieures	1.0	0.9
Obligations d'épargne du Canada—nouvelle émission	9.0	14.6
Emprunt à 3½%—1er mai 1962—1er octobre 1967		1.8
Emprunt à 5¼%—1er août 1962—1er octobre 1969		1.1
Emprunt à 5¼%—1er août 1962—1er août 1980		3.1
Emprunt à 4¼%—1er octobre 1962—1er avril 1965		1.6
Emprunt à 5¼%—1er octobre 1962—1er avril 1969		0.8
Emprunt à 3½%—15 décembre 1962—1er février 1965		4.9
Emprunt à 3¼%—1er février 1963—1er février 1964		1.0
Emprunt à 3¼%—1er février 1963—1er février 1966		6.6
Emprunt à 5%—15 octobre 1962—15 octobre 1987[2]		0.4
	42.6	*53.0*
Moins—		
Amortissement applicable à l'année financière—		
Obligations d'épargne du Canada et emprunts généraux	−36.3	−32.7
Escompte sur les bons du Trésor, imputé sur l'intérêt de la dette publique	−14.9	−10.0
	−51.2	*−42.7*
Augmentation ou diminution (−) au cours de l'année	−8.6	10.3
Solde à la fin de l'année financière	123.0	131.6

[1] Rajustements occasionnés par l'annulation, l'échange, la conversion et l'émission de tranches supplémentaires d'emprunts existants.

[2] Emprunt à New-York.

Comptes d'ordre

Le seul poste, dans cette catégorie, est le compte d'ordre pour les rectifications de chèques, où l'on trouve des soldes non rectifiés les années précédentes résultant de la comparaison des sommes versées pour le rachat des chèques payés avec le montant de ces chèques, déterminé ultérieurement lors de la rectification du compte des chèques non encaissés.

Capitaux fixes

Les capitaux de l'État, et notamment ses terrains, ses bâtiments, ses ouvrages et son matériel, etc., qui sont imputés sur les dépenses budgétaires au moment de l'acquisition ou de la construction, figurent dans cette catégorie et paraissent dans l'état de l'actif et du passif, à une valeur nominale d'un dollar.

Avances et prêts non productifs

Cette catégorie comprend les prêts et avances qui, pour le moment, ne rapportent pas de revenu ou ne sont pas réalisables. Y figurent le prêt de 49 millions consenti à la Chine en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, les prêts de 24 millions et de 7 millions à la Roumanie et à la Grèce, consentis en 1919–1920 et 1920–1921, de même que des avances de 15 millions de dollars résultant de l'exécution de garanties (*Ming Sung Industrial Company Limited*).

Réserves pour pertes sur la réalisation d'actifs

Cette réserve n'a subi aucun changement au cours de l'année. En effet, le solde, au 31 mars 1964, reste au même niveau qu'à la fin de l'année précédente, soit 546 millions de dollars.

Augmentation de la dette nette

La dette nette du Canada ou l'excédent du passif sur l'actif net atteint 15,136 millions au 31 mars 1964, soit une augmentation de 1,216 millions par rapport au 31 mars 1963. Cette hausse fait suite au déficit budgétaire de 685 millions accusé en 1963–1964 en plus d'un redressement de 531 millions à l'égard des opérations des années antérieures.

Le redressement de 531 millions de dollars représente l'inscription à la dette nette, avec l'approbation du Parlement, de certaines parties non amorties des déficits actuariels qui s'élevaient à 525 millions à l'égard du compte de pension de retraite des forces canadiennes et à 6 millions de dollars à l'égard du compte de pension de la Gendarmerie Royale du Canada.

5. ENCAISSE

Selon toute attente, les soldes bancaires de l'État s'élèveront à 596 millions de dollars au 31 mars 1964, en augmentation de 218 millions sur le total au 31 mars 1963.

L'encaisse de l'État se ressent non seulement des opérations budgétaires, mais aussi des modifications apportées à la dette non échue et impayée de l'État ainsi que d'autres opérations non budgétaires. Les opérations non budgétaires sont celles qui ont trait aux comptes actifs et passifs de l'État et dont il faut tenir compte pour bien évaluer toute la portée des opérations financières de l'État, ainsi que leurs conséquences pour l'économie du pays.

En 1963–1964, un déficit estimatif de 685 millions de dollars pour les opérations budgétaires et des recettes en espèces estimatives de 166 millions de dollars pour les opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue) entraînent un décaissement net de 519 millions. Comme la dette non échue et non payée augmentera, selon les calculs estimatifs, de 737 millions de dollars, une augmentation de 218 millions figure aux soldes bancaires du Receveur général. En 1962–1963, un déficit budgétaire de 692 millions de dollars et un décaissement net de 772 millions pour les opérations non budgétaires ont été financés par une augmentation de 1,064 millions de la dette non échue et non payée et un tirage de 400 millions sur les dépôts en espèces de l'État.

A l'actif, les opérations non budgétaires consistent, pour la plupart, en prêts et avances aux sociétés de la Couronne et autres institutions et caisses de l'État (y compris la caisse de la sécurité de la vieillesse), au gouvernement national ainsi qu'aux gouvernements des provinces et des municipalités, aux organismes internationaux, aux anciens combattants et à d'autres emprunteurs, et en rembourse-

ments effectués par les précédents. Au passif, elles ont surtout trait aux recettes et paiements se rapportant aux nombreux comptes de dépôt de fiducie et fonds de rentes d'assurance et de pensions, détenus ou gérés par l'État.

Le tableau suivant résume les opérations tant budgétaires que non budgétaires pour 1963–1964 et indique de quelle façon elles influent sur l'encaisse de l'État. Aux fins de comparaison, les chiffres correspondants pour 1962–1963 y figurent également.

TABLEAU 63

(en millions de dollars)

Changements dans l'encaisse	Année financière se terminant le 31 mars			
	1964 (estimation)		1963	
Opérations budgétaires—				
Recettes	6,207.0		5,878.7	
Dépenses	—6,892.0		—6,570.3	
Déficit budgétaire		**—685.0**		**—691.6**
Opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue) (net)—				
Recettes et crédits	813.7		—564.7	
Décaissements et débits	—647.6		—207.6	
Montant net obtenu ou décaissé (—) par suite d'opérations non budgétaires		**166.1**		**—772.3**
Montant global des besoins en espèces à financer par une augmentation de la dette ou par une réduction des soldes en espèces		**—518.9**		**—1,463.9**
Augmentation nette de la dette non échue et impayée envers le public—				
Dette non échue—				
Obligations[1]	691.8		736.1	
Bons du Trésor	65.0		280.0	
Comptes de placements en valeur [2]	—42.0		50.5	
Fonds d'amortissement et placements divers	22.3		—2.9	
		737.1		**1,063.7**
Augmentation ou diminution nette (—) des soldes bancaires ou crédit du Receveur général		**218.2**		**—400.2**

[1] Y compris des diminutions de 12 millions de dollars en 1963–1964 et de 51 millions en 1962–1963 des obligations spéciales non négociables émises à l'intention de la Commission d'assurance-chômage.

[2] A l'exclusion des valeurs autres que les émissions de l'État.

Recettes et crédits non budgétaires (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue)

Le chiffre des recettes et crédits non budgétaires, on l'a déjà vu, s'établit à 814 millions de dollars pour 1963–1964, ainsi que l'indique le tableau suivant:

TABLEAU 64

(en millions de dollars)

Opérations non budgétaires, recettes et crédits	Année financière se terminant le 31 mars			
	1964 (estimation)		1963	
Remboursements de prêts, de placements et d'avances de fonds de roulement (net)—				
Compte de l'Office de stabilisation des produits agricoles	68.0		−6.2	
Compte de l'Office des produits agricoles	0.8		−1.2	
Canadian Arsenals Limited	1.0			
Corporation commerciale canadienne	1.0		0.5	
Chemins de fer Nationaux (y compris Air Canada)	18.8		−274.3	
Fonds de roulement du ministère de la Production de défense	2.1		−11.8	
Compte du fonds des changes	48.0		−943.0	
Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*	110.6		8.4	
Compte des accords sur la perception des impôts provinciaux	2.4		−13.1	
Royaume-Uni (prêt de 1946)	17.7		17.5	
Prêts spéciaux consentis à l'Inde et à Ceylan (relativement à l'achat de blé et de farine du Canada)	5.0		5.0	
Autres prêts aux gouvernements étrangers	2.4		106.5	
Divers			13.0	
		277.8		−1,098.7
Recettes nettes au compte des rentes sur l'État—				
Recettes provenant de primes, moins versements aux bénéficiaires	−27.6		−18.3	
Intérêt versé par l'État	48.3		47.4	
		20.7		29.1
Recettes nettes au compte des assurances et des pensions—				
Cotisations des employés, moins versements aux bénéficiaires	26.8		38.0	
Quote-part de l'État	120.4		114.9	
Contribution spéciale de l'État au compte de pension des forces armées canadiennes	76.5		198.5	
Crédit spécial au compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada	2.8			
Intérêt versé par l'État	141.0		122.0	
Caisse de la sécurité de la vieillesse			−1.6	
Diminution nette des fonds de la caisse d'assurance-chômage en dépôt auprès du gouvernement	−2.0			
		365.5		471.9
Augmentation nette—				
Passif à court terme et à vue—				
Intérêt couru	18.0		22.4	
Intérêt dû et échu	13.5		5.6	
Dette échue	12.0		−4.0	
Chèques du Trésor impayés	10.0		0.7	
Comptes à payer	50.0		−13.3	
Divers	0.8		0.5	
Comptes de dépôt et de fiducie—Dépôts de garantie	15.2		2.1	
Soldes non versés de crédits—caisse du centenaire de la Confédération	2.0		1.0	
Crédits différés—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—intérêts différés	16.9		15.7	
Comptes d'ordre			0.8	
		138.4		31.5
Diminution nette de divers comptes d'actif—				
Frais d'emprunt non amortis	8.6		−10.3	
Divers	2.7		11.8	
		11.3		1.5
		813.7		−564.7

Décaissements et charges non budgétaires (non compris les opérations relatives à la dette non échue)

Les décaissements et charges non budgétaires se montent, en 1963–1964, à 648 millions de dollars comme l'indique le tableau suivant:

TABLEAU 65

(en millions de dollars)

Décaissements et charges non budgétaires	Année financière se terminant le 31 mars			
	1964 (estimation)		1963	
Prêts, placements et avances de fonds de roulement (net)—				
Atomic Energy of Canada Limited	5.5		−12.5	
Société canadienne des communications transmarines	11.0		11.4	
Société centrale d'hypothèques et de logement	122.0		101.8	
Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation (article 21A)	32.0		19.6	
Société de crédit agricole	72.0		59.0	
Projets d'habitation pour les forces canadiennes	6.1		6.1	
Organismes internationaux	8.2		34.1	
Commission de la capitale nationale	14.3		9.4	
Conseil des ports nationaux	5.9		13.8	
Northern Canada Power Commission	3.5		−7.2	
Fonds de sécurité de la vieillesse	64.0		41.7	
Gouvernements provinciaux	4.4		5.8	
Monnaie royale canadienne	3.5		6.6	
L'administration de la voie maritime du St-Laurent	24.9		22.7	
Prêt spécial à l'Inde concernant l'achat d'avions	12.0			
Stockage des concentrés d'uranium	15.0			
Avances consenties sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	22.6		18.6	
Gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest	1.6		3.9	
		428.5		334.8
Décaissements nets des comptes d'exigibilités—				
Exigibilités courantes et à vue—				
Billets à demande non productifs d'intérêt	148.3		−385.3	
Comptes de dépôt et de fiducie—				
Caisse de pension de *Canadian Arsenals*	0.1		10.6	
National-Canadien	7.6		−7.6	
Dépôts des sociétés de la Couronne	16.4		−5.8	
Compte commun des opérations de la Corée	11.1			
Entente avec les provinces sur la perception des impôts			38.0	
Divers	4.5		8.3	
Soldes non versés de crédits—				
Fonds du plan de Colombo	8.2		−7.7	
Caisse des passages à niveau	9.0		7.1	
Divers	1.1		−3.3	
Crédits différés—				
Divers	2.3		3.0	
		208.6		−342.7
Augmentations nettes des comptes divers d'actif—				
Caisse en mains des percepteurs et en transit			16.3	
Titres détenus en fiducie	6.7		0.1	
Partie non échue du déficit actuariel au compte de la pension des forces armées canadiennes			198.5	
Partie non amortie du déficit actuariel au compte de la pension de la Gendarmerie royale du Canada	3.8			
Autres	1.0		0.6	
		10.5		215.5
		647.6		207.6

6. LA DETTE PUBLIQUE

Dette brute et dette nette

La dette brute du Canada atteint 25,872 millions de dollars au 31 mars 1964. La dette non échue (y compris les bons du Trésor), s'élevant à 18,719 millions de dollars, équivaut à environ 73 p. 100 du total. Les autres obligations, soit le passif à court terme et à vue, les dépôts et comptes de fiducie, les rentes, les comptes de pension et d'assurance, le solde non déboursé des affectations à des comptes spéciaux, les crédits différés et divers comptes d'ordre, constituent un total de 7,153 millions de dollars, soit environ 27 p. 100 de la dette globale.

La dette nette du Canada est de 15,136 millions de dollars au 31 mars 1964, soit une augmentation de 1,216 millions par rapport à la dette nette au 31 mars 1963. Le passif global a augmenté de 1,073 millions, pour atteindre 25,872 millions, et l'actif net de 10,736 millions est inférieur de 143 millions par rapport à celui du 31 mars 1963.

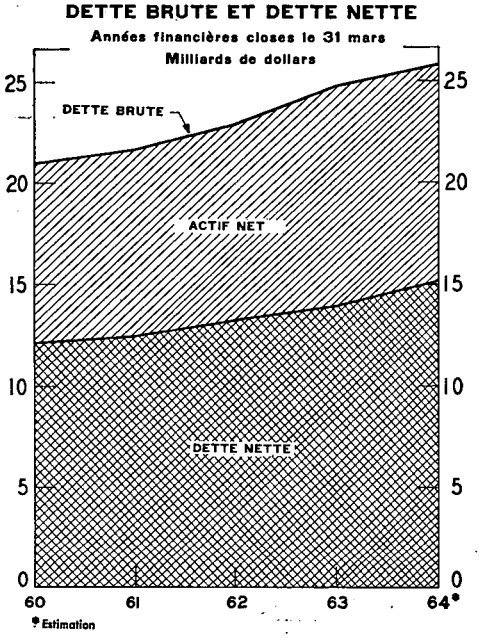

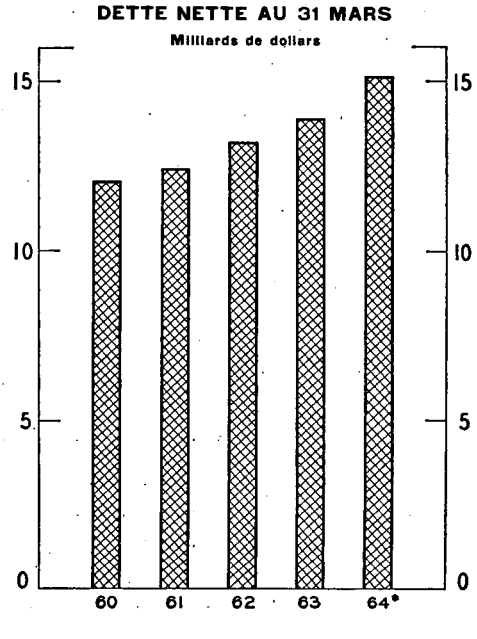

TABLEAU 66

ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE, DE LA DETTE NON ÉCHUE, DE L'ACTIF NET INSCRIT ET DE LA DETTE NETTE DU CANADA
(en millions de dollars)

Au 31 mars	Dette publique brute			Moins actif net inscrit	Dette nette	Augmentation de la dette nette pendant l'année financière
	Dette non échue	Autre passif	Total			
1960	15,890.1	5,096.3	20,986.4	8,897.2	12,089.2	410.8
1961	16,067.9	5,534.9	21,602.8	9,165.7	12,437.1	347.9
1962	16,945.7	5,962.1	22,907.8	9,679.7	13,228.1	791.0
1963	17,961.8	6,837.3	24,799.1	10,879.4	13,919.7	691.6
1964 (estimation)	18,718.6	7,153.3	25,871.9	10,736.1	15,135.8	1,216.1

Dette non échue

Le total de la dette non échue du Canada, au 31 mars 1964, s'élève à 18,719 millions, soit 757 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente.

Les titres de l'État détenus par celui-ci atteignaient 74 millions de dollars, tous ces titres étant détenus au compte des placements en valeurs, soit une augmentation de 42 millions. Au 31 mars 1963, les titres détenus atteignent 54 millions de dollars, dont 32 millions au compte des placements en valeurs, et 22 millions au compte du fonds d'amortissement et de placements divers.

Le compte du fonds d'amortissement et de placements divers a été liquidé au cours de l'année parce que les titres de garantie de Terre-Neuve à 3 p. 100 sont parvenus à échéance le 1er juillet 1963.

TABLEAU 67

(en millions de dollars)

Opérations touchant la dette non échue	Année financière se terminant le 31 mars	
	1964 (estimation)	1963
Solde au début de l'année	17,962	16,946
Nouvelles émissions—		
Contre espèces—		
Obligations d'épargne du Canada S. 16	.....	78
Obligations d'épargne du Canada S. 17	106	1,634
Obligations d'épargne du Canada S. 18	1,061	.....
Obligations négociables	1,725	1,347
Obligations non négociables (Commission d'assurance-chômage)	66	86
Bons du Trésor (net)	65	280
	3,023	*3,425*
Par renouvellements et conversions—		
Obligations négociables	266	960
Total des nouvelles émissions	3,289	4,385
Redressement d'évaluation sur les titres payables à Londres et à New York au taux de change officiel [1]	.....	10
	3,289	4,395
Moins—		
Obligations négociables échues	−1,510	−984
Obligations non négociables rachetées (Commission d'assurance-chômage)	−77	−137
Conversions	−266	−960
Obligations d'épargne du Canada rachetées ou échues	−679	−1,185
	−2,532	*−3,266*
Obligations négociables non échues (achetées et annulées)	.....	−113
	−2,532	−3,379
Accroissement de la dette non échue	757	1,016
Solde à la fin de l'année	18,719	17,962

[1] Au 31 mars 1963 le taux de change officiel était: 1 livre sterling pour 3.027 dollars canadiens et 1 dollar des États-Unis pour 1.08108 dollar canadien.

Sur le total de la dette non échue, 18,342 millions de dollars, soit environ 98 p. 100, sont payables au Canada, et 377 millions, à New York. Les titres payables à New York ont été évalués au taux de change officiel: $1 des États-Unis pour $1.08108 dollar canadien.

Résumé des émissions et échéances, rachats et conversions de valeurs

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1964, le gouvernement a émis des valeurs payables au Canada au montant en principal de 3,289 millions de dollars (à l'exclusion des remboursements de bons du Trésor qui viennent à échéance hebdomadairement).

Des émissions payables au Canada pour une somme de 2,497 millions de dollars sont venues à échéance, ont été rachetées ou converties. Des émissions payables à Londres pour une somme de 34 millions de dollars sont venues à échéance durant l'année.

Les ventes nettes des obligations d'épargne du Canada de 1963, série 18, ont atteint 1,061 millions de dollars au cours de l'année 1963-1964 et les autres ventes d'obligations d'épargne du Canada, série 17, se sont établies à 106 millions de dollars. Les obligations d'épargne du Canada de la série 7, dont la somme à recouvrer s'établissait à 19 millions de dollars, venaient à échéance le 1er août 1963 et le rachat, avant l'échéance, des séries de 7 à 17 s'élèveront, estime-t-on, à 660 millions de dollars. L'augmentation nette, à l'égard de toutes les séries, a atteint 488 millions; le montant en circulation et non échu au 31 mars 1964, à l'égard de toutes les séries, est de 5,071 millions de dollars.

Les bons du Trésor en circulation au 31 mars 1964 s'établissent à 2,230 millions de dollars, comprenant 1,350 millions en bons à trois mois, 780 millions en bons à six mois et 100 millions en bons à un an.

TABLEAU 68

DETTE ÉCHUE OU CONVERTIE DURANT L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1964 (ESTIMATION)

—	Échue	Rachetée	Convertie	Total
	$	$	$	$
3% 1945-63	223,020,200			223,020,200
3¼% 1958-65			(1)266,000,000	266,000,000
5¼% 1960-63	12,802,000			12,802,000
4% 1960-1963	300,000,000			300,000,000
2¼% 1962-1963	275,000,000			275,000,000
2¼% 1962-1963	300,000,000			300,000,000
3¼% 1963-1964	365,000,000			365,000,000
3% 1933/34-1943/63	32,445,301			32,445,301
3¼% 1938-1958/63	2,138,751			2,138,751
Obligations d'épargne du Canada série 7	18,459,300			18,459,300
Obligations d'épargne du Canada séries 7 à 17		660,161,448		660,161,448
Commission d'assurance-chômage (obligations non négociables)—				
3¼%		29,000,000		29,000,000
4¼%		36,500,000		36,500,000
5¼%		11,500,000		11,500,000
	1,528,865,552	737,161,448	266,000,000	2,532,027,000

(1) Échangée pour l'emprunt à échéance du 1er octobre 1968, 5 p. 100.

TABLEAU 69

NOUVELLES ÉMISSIONS LANCÉES PENDANT L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1964 (ESTIMATION)

—	Prix versé à l'État	Rendement sur le prix versé à l'État	Montant global de l'émission	Renouvellements ou conversions inclus dans le montant émis	Montant émis contre espèces
	$	%	$	$	$
Obligations négociables—					
Emprunt échéant le 1er juin 1967, 4¼%	99.00	4.53	175,000,000		175,000,000
Emprunt échéant le 1er avril 1965, 4¼%	99.50	4.51	60,000,000		60,000,000
Emprunt échéant le 1er février 1964, 3¼%	99.20	4.23	240,000,000		240,000,000
Emprunt échéant le 1er juillet 1964, 3¼%	99.35	3.87	175,000,000		175,000,000
Emprunt échéant le 1er juin 1988, 5%	99.00	5.07	100,000,000		100,000,000
Emprunt échéant le 1er octobre 1964, 3¼%	99.00	4.28	185,000,000		185,000,000
Emprunt échéant le 1er avril 1965, 4¼%	99.40	4.67	90,000,000		90,000,000
Emprunt échéant le 1er octobre 1968, 5%	100.00	5.00	316,000,000	(1)266,000,000	50,000,000
Emprunt échéant le 15 décembre 1964, 3¼%	99.15	4.13	225,000,000		225,000,000
Emprunt échéant le 15 décembre 1966, 4½%	99.85	4.55	75,000,000		75,000,000
Emprunt échéant le 1er février 1965, 3½%	99.15	4.38	65,000,000		65,000,000
Emprunt échéant le 1er février 1966, 3½%	98.10	4.50	105,000,000		105,000,000
Emprunt échéant le 15 janvier 1968, 4¼%	98.25	4.74	130,000,000		130,000,000
Emprunt échéant le 1er juin 1988, 5%	96.25	5.27	50,000,000		50,000,000
Obligations non négociables—					
Commission d'assurance-chômage, 3⅞%	100.00	3.87	29,000,000		29,000,000
Commission d'assurance-chômage, 4⅛%	100.00	4.37	36,500,000		36,500,000
Obligations d'épargne du Canada—					
1er nov. 1962—1er nov. 1976, 4½-5½% série 17	100.00	5.11(2)	106,103,000		106,103,000
1er nov. 1963—1er nov. 1975, 4½-5½% série 18	100.00	5.03(2)	1,061,167,000		1,061,167,000
Bonds du Trésor (net)	divers	divers	65,000,000		65,000,000
			3,288,770,000	266,000,000	3,022,770,000

(1) En échange d'obligations à 3⅜% échéant le 1er septembre 1965.
(2) Si détenues jusqu'à échéance.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt moyen de la dette non échue n'a pas varié sensiblement en 1963–1964. Au 31 mars 1964, il s'établit, estime-t-on, à 4.22 p. 100, comparativement à 4.15 p. 100 à la fin de l'année financière précédente.

Le rendement des bons du trésor à trois mois, vendus par soumission le 28 mars 1963, a été de 3.62 p. 100. Le 13 juin 1963, il s'établissait à 3.19 p. 100 et, le 27 février 1964, à 3.88 p. 100.

Le rendement des bons à six mois vendus par soumission le 28 mars 1963 a été de 3.74 p. 100. Le 30 mai 1963, il s'établissait à 3.30 p. 100, et, le 27 février 1964, à 4.02 p. 100.

Le tableau suivant indique les rendements maximums et minimums, ainsi que ceux de la dernière émission des bons à trois mois et des bons à six mois pour les années financières 1959–1960 à 1963–1964 inclusivement.

TABLEAU 70

RENDEMENT DES BONS DU TRÉSOR VENDUS PAR SOUMISSION

Année financière se terminant le 31 mars	Maximum	Minimum	Dernière émission
	p. 100	p. 100	p. 100
Bons à trois mois—			
1960	6.16	3.01	3.01
1961	3.95	1.68	3.21
1962	3.34	2.26	3.12
1963	5.51	3.04	3.62
1964	3.88	3.19	(1)3.88
Bons à six mois—			
1960	6.87	3.23	3.23
1961	4.07	1.99	3.37
1962	3.49	2.53	3.29
1963	5.74	3.19	3.74
1964	4.02	3.30	(1)4.02

(1) Vendus par soumission le 30 janvier 1964.

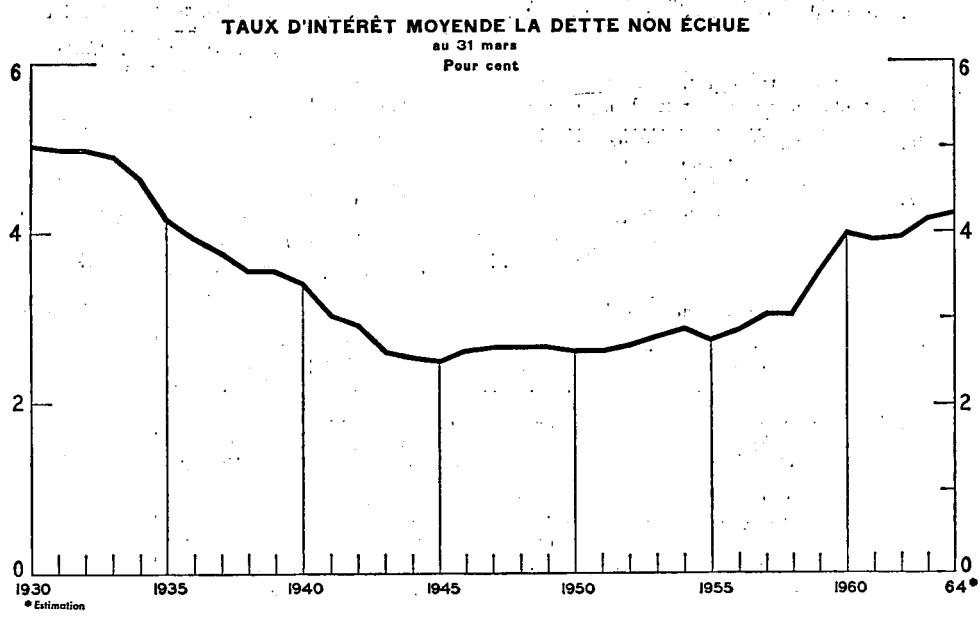

Dette indirecte ou passif éventuel

Outre la dette directe qui figure au bilan, le gouvernement a assumé certaines obligations indirectes ou éventuelles. Ces obligations portent sur les titres des chemins de fer Nationaux du Canada, garantis quant au principal et à l'intérêt, ainsi que sur un certain nombre de garanties diverses, surtout à l'égard des prêts assurés consentis par les banques à charte et autres institutions de prêt autorisées, en vertu de la loi nationale de 1954 sur l'habitation, à l'égard des dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada, des avances bancaires à la Commission canadienne du blé, des avances consenties en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, et des prêts consentis par les banques en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Le passif de l'État en vertu de sa garantie des prêts assurés sous le régime de la loi nationale de 1954 sur l'habitation s'établissait, au 31 décembre 1963, à 4,499 millions de dollars, comparativement à 4,123 millions de dollars au 31 décembre 1962.

TABLEAU 71

SOMMAIRE DE LA DETTE INDIRECTE OU PASSIF ÉVENTUEL AU 31 MARS 1964 (estimation)

—	Montant des garanties autorisées	Montant impayé le 31 mars 1964
	$	$
Titres de chemins de fer garantis quant au principal et à l'intérêt[1]—		
1. National-Canadien, 5½%, échéance 15 décembre 1964	196,508,000	196,508,000
2. National-Canadien, 3%, échéance 3 janvier 1966	35,000,000	35,000,000
3. National-Canadien, 2¼%, échéance 2 janvier 1967	50,000,000	50,000,000
4. National-Canadien, 4½%, échéance 1er avril 1967	75,000,000	72,300,000
5. National-Canadien, 5%, échéance 15 mai 1968	60,000,000	55,800,000
6. National-Canadien, 2⅞%, échéance 15 septembre 1969	70,000,000	70,000,000
7. National-Canadien, 2⅞%, échéance 16 janvier 1971	40,000,000	40,000,000
8. National-Canadien, 5½%, échéance 15 décembre 1971	2,492,000	2,492,000
9. National-Canadien, 3¾%, échéance 1er février 1974	200,000,000	200,000,000
10. National-Canadien, 2¼%, échéance 15 juin 1975, É.-U. $6,000,000.	6,486,480	6,486,480
11. National-Canadien, 5%, échéance 15 mai 1977	90,000,000	84,150,000
12. National-Canadien, 4%, échéance 1er février 1981	300,000,000	300,000,000
13. National-Canadien, 5¼%, échéance 1er janvier 1985	100,000,000	99,500,000
14. National-Canadien, 5%, échéance 1er octobre 1987	175,000,000	167,125,000
	1,400,486,480	1,379,361,480
Autres garanties et éléments de passif éventuels—		
15. Dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada[2]	non indiqués	817,380,310
16. Prêts consentis par des prêteurs en vertu de la partie 4 de la loi nationale sur l'habitation (1954) pour l'amélioration et l'agrandissement de maisons[3]	25,000,000	14,490,893
17. Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés en vertu de la loi nationale sur l'habitation de 1954[4]	6,000,000,000	4,499,000,000
18. Passif pour l'assurance, les garanties et les autres engagements concernant le financement à long terme en vertu des articles 21 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	700,000,000	378,404,945
19. Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles[3]	somme indéterminée	57,673,374
20. Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants[3]	somme indéterminée	34,389
21. Prêts consentis par les banques à charte et les coopératives de crédit sous l'empire de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche[5]	somme indéterminée	187,066
22. Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi de 1956 sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies[3]	somme indéterminée	4,956
23. Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies[6]	somme indéterminée	1,086
24. Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts aux petites entreprises[3]	30,000,000	7,429,154
25. Prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé[6]	180,000,000	968,121
		5,775,574,294
26. Prêts consentis par des institutions de prêts autorisées en vertu des lois nationales sur l'habitation antérieures à la loi de 1954	non indiqués	somme indéterminée
27. Garanties aux propriétaires de revenus provenant d'entreprises d'habitations à loyer modique[3]	non indiquées	somme indéterminée

(1) Au 31 janvier 1964.
(2) Au 19 février 1964.
(3) Au 31 décembre 1963.
(4) Conformément au rapport présenté par les prêteurs autorisés, au 31 décembre 1963, aux termes de l'article 45 des Règlements nationaux sur l'habitation.
(5) Au 31 mars 1963.
(6) La Société centrale d'hypothèques et de logement détient un montant de $3,933,453 pour le règlement des réclamations. En 1963, les contrats portant sur des garanties réelles ont atteint le chiffre de $14,786,770.

7. AUTRES TABLEAUX DÉTAILLÉS

RECETTES

DÉPENSES

CHANGEMENTS ANNUELS DANS LES PRÊTS ET PLACEMENTS

DETTE NON ÉCHUE

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)

—	1959–1960	1960–1961	1961–1962	1962–1963	1963–1964 (estimation)
	$	$	$	$	$
RECETTES FISCALES—					
Impôt sur le revenu—					
Des particuliers[1]	1,566.6	1,711.2	1,792.7	1,744.6	1,863.0
Des sociétés[1]	1,142.9	1,276.6	1,202.0	1,182.8	1,249.0
Sur les dividendes, intérêts, etc., allant à l'étranger	73.4	88.2	112.3	129.2	127.0
	2,782.9	*3,076.0*	*3,107.0*	*3,056.6*	*3,239.0*
Taxes d'accise—					
Taxe de vente [1] [2]	732.7	720.6	759.7	806.0	930.0
Autres taxes d'accise—					
Automobiles	64.3	59.6	25.3	[3]	[3]
Cigarettes, cigares et tabac	185.5	193.7	207.6	217.8	223.8
Exportation d'énergie électrique	1.3	1.6	1.0	0.5	0.1
Bijouterie, montres, ornements, etc	5.6	5.9	5.6	5.8	6.3
Allumettes et briquets	0.8	0.8	1.1	1.2	1.3
Téléviseurs, radios, lampes et phonographes	17.8	15.9	18.4	19.9	21.9
Préparations de toilette	7.7	8.4	9.4	10.2	11.0
Vins	3.0	3.2	3.3	3.7	3.9
Denrées diverses	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2
Intérêts et amendes	0.6	0.8	0.7	0.5	0.8
Déduire: remboursements	−0.4	−0.3	−11.0	−0.4	−0.3
	287.4	*290.7*	*262.5*	*260.4*	*270.0*
Droits de douane à l'importation	525.7	498.7	534.5	645.0	580.0
Droits d'accise—					
Spiritueux	102.4	108.5	114.1	122.1	127.0
Bière	90.7	91.0	92.7	98.2	102.0
Cigarettes, cigares et tabac	146.2	149.6	160.5	166.5	171.0
Permis	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]
Déduire: remboursements	−4.1	−4.2	−4.5	−4.9	−5.0
	335.2	*344.9*	*362.8*	*381.9*	*395.0*
Impôt sur les biens transmis par décès[4]	88.4	84.9	84.6	87.1	90.0
Recettes fiscales diverses	[3]	[3]	0.1	[3]	[3]
Total des recettes fiscales	4,752.3	5,015.8	5,111.2	5,237.0	5,504.0
RECETTES NON FISCALES—					
Revenu de placements	239.7	283.8	307.5	311.9	364.0
Postes—recettes postales nettes	167.6	173.6	183.7	192.8	199.0
Divers	130.2	144.5	127.2	137.0	140.0
Total des recettes non fiscales	537.5	601.9	618.4	641.7	703.0
TOTAL DES RECETTES	5,289.8	5,617.7	5,729.6	5,878.7	6,207.0

[1] Sans les impôts crédités à la caisse de la sécurité de la vieillesse.

	1959–1960	1960–1961	1961–1962	1962–1963	1963–1964 (estimation)
Impôt sur le revenu des particuliers	185.6	229.4	259.0	273.7	302.0
Impôt sur le revenu des sociétés	91.3	103.5	100.1	115.2	116.0
Taxe de vente	270.0	270.2	284.9	302.2	327.6

[2] Net après déduction des remboursements et des remises, ainsi que des transferts à la caisse de la sécurité de la vieillesse.

[3] Moins de $50,000.

[4] Y compris les droits perçus sous l'empire de la loi fédérale sur les droits successoraux.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIERES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en millions de dollars)

	1959–1960	1960–1961	1961–1962	1962–1963	1963–1964 (estimation)
	$	$	$	$	$
AGRICULTURE—					
Frais administratifs et généraux	2.8	3.1	4.2	3.5	5.7
Compte de stabilisation des produits agricoles—perte nette d'exploitation	57.7	53.4	22.0	71.8	122.0
Compte de l'Office des produits agricoles—perte nette d'exploitation			4.9	0.9	1.0
Commission des grains	6.1	6.3	6.5	6.2	6.7
Caisse d'urgence des terres des Prairies—déficit	12.5	9.2	47.7	7.3	1.9
Direction de la production et des marchés	25.4	29.3	33.9	32.1	30.4
Versements à l'Alberta, à la Saskatchewan et au Manitoba à l'égard des récoltes non moissonnées	4.7	1.4			
Versements aux producteurs de céréales de l'Ouest		40.5	40.1	0.1	
Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest	23.8	19.2	17.5	14.5	18.0
Primes aux porcs et aux agneaux abattus, propres à l'exportation au Royaume-Uni	8.2	6.6	7.6	6.1	8.0
Entreprises de rétablissement et de mise en valeur	17.6	20.2	26.1	29.6	35.9
Direction de la recherche	25.6	26.2	26.8	27.0	27.5
	184.4	*215.4*	*237.3*	*199.1*	*257.1*
ÉNERGIE ATOMIQUE	30.1	38.9	34.7	63.2	45.7
BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3
BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—					
Subvention en vue des frais d'exploitation et des immobilisations à l'égard des services de radiodiffusion et de télévision	61.9	64.9	76.5	79.0	85.7
Service international	2.0	1.9	1.7	1.8	1.9
	63.9	*66.8*	*78.2*	*80.8*	*86.9*
Société centrale d'hypothèques et de logement	2.4	3.7	5.8	8.7	14.5
BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS	0.3	0.6	0.4	11.8	11.8
CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION—					
Frais administratifs et généraux	2.1	2.4	2.6	2.7	2.8
Direction de l'immigration	11.7	12.3	12.0	12.5	13.6
Direction des affaires indiennes	41.1	46.4	50.4	51.0	56.3
	54.9	*61.1*	*65.0*	*66.2*	*72.7*
COMMISSION DU SERVICE CIVIL	3.7	4.2	4.7	4.8	5.2
PRODUCTION DE DÉFENSE—					
Dépenses relatives à la défense	17.6	20.4	23.9	28.8	40.3
Dépenses non relatives à la défense	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0
	19.7	*22.5*	*26.0*	*30.8*	*42.3*
ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE	2.3	3.9	4.8	5.4	7.0
AFFAIRES EXTÉRIEURES—					
Frais administratifs et généraux	36.5	35.6	28.9	23.7	32.7
Aide extérieure	50.6	55.8	53.9	46.5	48.7
Représentation à l'étranger	10.1	11.6	12.8	14.9	16.4
	97.2	*103.0*	*95.6*	*85.2*	*97.8*
FINANCES—					
Frais administratifs et généraux	10.8	19.9	19.5	23.5	24.0
Bureau du contrôleur du Trésor	18.2	19.8	21.3	22.5	22.6
Subventions aux municipalités en remplacement des taxes sur les propriétés fédérales	22.5	24.5	24.7	29.2	30.8
Subventions aux universités	26.1	19.0	19.4	26.3	26.8
Participation de l'État à la caisse de pension du service public	40.0	41.4	46.9	51.1	54.0

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*Suite*

(en millions de dollars)

—	1959–1960	1960–1961	1961–1962	1962–1963	1963–1964 (estimation)
	$	$	$	$	$
FINANCES—*Fin*					
Versements aux provinces—					
Subventions statutaires	20.8	20.7	23.5	23.5	23.6
Accords sur le partage d'impôts, loi de 1956	485.4	504.9	503.3		
Arrangements fiscaux, loi de 1961				241.8	218.9
Transfert de certaines recettes de l'impôt sur les entreprises d'utilité publique	4.8	4.2	6.4	10.0	9.9
Subvention provisoire à Terre-Neuve	0.7	0.3			
Subventions supplémentaires à Terre-Neuve	7.3	7.7	8.0		
Prime, perte et change	0.2			9.4	1.4
Frais de la dette publique—					
Intérêt de la dette publique	735.6	756.7	802.9	881.6	952.0
Frais d'émission de nouveaux emprunts et d'amortissement annuel des escomptes et commission sur les obligations	47.3	40.2	35.3	34.6	37.6
Service de la dette publique	0.5	0.7	0.8	1.6	1.2
	1,420.2	*1,460.0*	*1,512.0*	*1,355.1*	1,402.8
PÊCHERIES	19.9	19.2	23.1	23.3	24.1
FORÊTS	9.9	10.1	14.7	16.2	18.1
GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5
INDUSTRIE					0.7
ASSURANCE	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4
JUSTICE—					
Frais administratifs et généraux	8.1	8.6	9.5	9.8	11.5
Bureau du commissaire des pénitenciers	19.7	19.1	23.1	24.7	29.5
Brevets, droits d'auteur et marques de fabrique	2.7	2.7	2.8	2.5	2.5
	30.5	*30.4*	*35.4*	*37.0*	*43.5*
TRAVAIL—					
Frais administratifs et généraux	12.9	15.6	31.6	34.9	47.7
Rentes sur l'État—montant requis pour maintenir la réserve	0.2				
Versements aux provinces au titre de la formation technique et professionnelle	8.2	8.5	35.7	207.9	138.5
Commission d'assurance-chômage—					
Frais administratifs et généraux	35.9	42.1	46.0	48.1	49.8
Quote-part de l'État	45.7	55.1	55.6	57.3	58.8
	102.9	*121.3*	*168.9*	*348.2*	*294.8*
SERVICE LÉGISLATIF—					
Chambre des communes	5.6	6.3	6.2	6.0	10.2
Bibliothèque du Parlement	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Sénat	1.8	1.9	1.9	1.8	2.5
	7.7	*8.5*	*8.4*	*8.1*	*13.1*
MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES—					
Frais administratifs et généraux	23.7	27.7	35.3	35.5	34.6
Office fédéral du charbon	17.6	19.3	19.9	20.4	20.0
Aide d'urgence aux mines d'or	13.1	12.1	12.4	15.2	15.3
	54.4	*59.1*	*67.6*	*71.1*	*69.9*
DÉFENSE NATIONALE—					
Armées de terre, de mer et de l'air	1,397.1	1,406.0	1,502.8	1,433.8	1,430.9
Recherches et perfectionnement—Défense	39.2	41.9	40.4	41.1	47.8
Contributions de l'État au compte de la pension des forces canadiennes	51.8	40.5	56.0	58.1	59.7
Contribution spéciale de l'État au compte de la pension des forces canadiennes					76.5
Aide mutuelle aux pays de l'OTAN	18.4	14.6	11.1	25.0	29.5
Pensions—Versements aux termes de la loi sur les pensions des services de défense	6.3	6.7	7.3	7.5	7.9
Autres dépenses	2.1	5.6	5.4	5.6	6.4
	1,514.9	*1,515.3*	*1,623.0*	*1,571.1*	*1,658.7*

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*Suite*

(en millions de dollars)

	1959–1960	1960–1961	1961–1962	1962–1963	1963–1964 (estimation)
	$	$	$	$	$
OFFICE NATIONAL DU FILM	4.6	4.9	5.1	5.6	5.7
GALERIE NATIONALE DU CANADA	0.7	0.9	1.0	1.0	1.1
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—					
Frais administratifs et généraux	4.0	4.5	4.9	5.2	6.5
Direction de la Santé—					
Subventions générales à la santé et à la construction d'hôpitaux	46.0	48.0	49.0	50.3	53.0
Contributions de l'État en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques	150.6	189.4	283.9	336.7	390.0
Services de santé	25.6	26.8	28.1	28.9	30.9
Divers	5.0	5.6	6.0	6.3	7.3
Direction du bien-être—					
Allocations familiales	491.2	506.2	520.8	531.5	538.6
Paiements au titre de l'aptitude physique et du sport amateur			0.2	1.0	2.0
Assistance-vieillesse, allocations de cécité et d'invalidité	50.6	51.3	51.4	62.7	64.7
Assistance-chômage	40.2	51.5	92.0	96.5	106.0
Autres dépenses	3.0	3.3	3.3	3.4	3.9
	816.2	*886.6*	*1,039.6*	*1,123.4*	*1,022.9*
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES, y compris le Conseil de recherches médicales	31.5	34.4	38.8	40.6	47.2
REVENU NATIONAL	68.7	73.3	75.3	78.6	83.6
NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES	70.7	70.8	78.4	86.4	84.3
POSTES	165.8	178.4	185.0	189.4	207.7
CONSEIL PRIVÉ, y compris le bureau du premier ministre	1.3	1.3	3.5	3.4	8.2
ARCHIVES PUBLIQUES ET BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	0.7	0.8	1.0	1.0	1.1
IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES—					
Publications	1.4	1.4	1.9	2.0	2.1
TRAVAUX PUBLICS—					
Frais administratifs et généraux	156.0	142.2	132.7	116.6	111.7
Commission de la capitale nationale	6.2	6.3	8.7	13.0	12.3
Contributions à la route transcanadienne	53.3	48.7	41.6	33.0	47.1
	215.5	*197.2*	*183.0*	*162.7*	*171.1*
BUREAU DU COMMISSAIRE À LA REPRÉSENTATION					0.1
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA	52.4	56.0	60.5	65.4	67.3
SECRÉTARIAT D'ÉTAT	2.6	3.0	3.1	3.5	3.8
COMMERCE—					
Frais administratifs et généraux	18.5	22.7	39.6	27.0	28.7
Aide au titre du coût de l'entreposage du grain	42.3	48.2	48.8	35.2	39.6
Office de tourisme du gouvernement canadien	3.0	2.7	3.0	3.4	3.8
Office national de l'énergie	0.2	0.4	0.5	0.5	0.6
	64.0	*74.0*	*91.9*	*66.1*	*72.7*
TRANSPORTS—					
Frais administratifs et généraux	4.6	5.0	8.4	8.8	9.6
Services de l'air	124.1	133.9	150.0	136.9	123.0
Commission maritime canadienne	6.7	6.9	10.2	31.0	49.8
Services de la marine	59.1	49.1	48.6	57.8	63.9
Actif improductif—					
Conseil des ports nationaux	2.0	0.6	4.9	5.2	0.4

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*Fin*

(en millions de dollars)

—	1959–1960	1960–1961	1961–1962	1962–1963	1963–1964 (estimation)
	$	$	$	$	$
TRANSPORTS—*Fin*					
Services des chemins de fer et des navires	3.7	6.2	5.9	15.9	30.6
Déficits—					
National-Canadien	43.6	67.5	67.3	48.9	43.0
Terre-Neuve, transbordeurs et terminus	5.8	5.4	7.3	8.2	8.6
Île-du-Prince-Édouard, transbordeurs et terminus	2.6	2.6	3.0	3.3	3.4
Yarmouth et Bar-Harbour, transbordeurs	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2
Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises	7.8	20.4	19.0	20.6	20.0
Paiements provisoires ayant trait aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les problèmes ferroviaires	.....	.....	50.0	50.0	50.0
Entretien des voies de chemin de fer	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes	14.3	14.1	12.2	12.9	13.5
Contribution à la caisse des passages à niveau de chemin de fer	15.0	15.0	10.0	5.8	5.1
Air-Canada—déficit	.....	2.6	6.5	3.5	
	296.5	*336.4*	*410.4*	*416.0*	*428.1*
AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—					
Frais administratifs et généraux	9.0	9.5	9.7	9.8	9.6
Hôpitaux: agrandissements, modifications et améliorations	4.5	6.1	4.9	2.1	0.9
Pensions	149.7	150.7	177.9	175.9	173.4
Contribution à la réserve des prestations conditionnelles	3.8	3.4	3.3	3.2	3.3
Loi sur l'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants	5.2	5.2	4.6	4.6	4.6
Traitements et services de bien-être social	48.7	48.5	47.7	48.8	50.4
Allocations de traitement et autres aux anciens combattants	64.5	66.0	83.3	90.2	92.1
Gratifications de service de guerre et crédits de réadaptation	2.9	2.9	1.8	1.0	0.4
	288.3	*292.3*	*333.2*	*335.6*	*334.7*
TOTAL DES DÉPENSES	5,702.9	5,958.1	6,520.6	6,570.3	6,892.0

CHANGEMENTS ANNUELS DANS LES PRÊTS ET PLACEMENTS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)

—	1959–1960	1960–1961	1961–1962	1962–1963	1963–1964 (estimation)
	$	$	$	$	$
Prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne—					
Atomic Energy of Canada Limited	0.6	1.5	4.9	−12.5	−5.5
Canadian Arsenals Limited					−1.0
Société Radio-Canada		3.0			
Corporation commerciale canadienne	2.0	1.0	3.0	−0.5	−1.0
Chemins de fer Nationaux du Canada	−261.4	−116.5	72.3	274.7	−18.8
Canadian National (West Indies) Steamships Ltd.	−0.2	−1.0	−0.7	−0.6	
Société canadienne des télécommunications transmarines	9.6	9.1	6.2	11.4	11.0
Société centrale d'hypothèques et de logement	315.1	192.0	190.3	101.8	122.0
Société d'assurance des crédits à l'exportation			5.2	19.6	32.0
Société du crédit agricole	28.5	40.1	54.2	59.0	72.0
Commission de la capitale nationale	10.7	7.4	6.2	9.4	14.3
Conseil des ports nationaux	15.8	11.4	6.0	13.8	5.9
Commission d'énergie du Nord canadien	5.0	0.9	−0.3	−7.2	3.5
Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*	8.0	2.2	−4.7	−8.4	−110.6
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	(1)33.1	24.0	(1)28.3	(1)22.7	(1)24.9
Air-Canada	1.0	1.3	0.2	−0.4	
Autres	−0.1	0.1			
	167.7	*176.5*	*371.1*	*482.8*	*159.7*
Prêts aux gouvernements étrangers—					
Royaume-Uni—					
Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni	−16.4	−16.7	−17.1	−17.5	−17.7
Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	−17.9	−15.2	−15.3	−105.9	−2.3
Plan de Colombo—Prêts spéciaux pour financer l'achat de blé et de farine du Canada	0.5	−3.5	−5.0	−5.0	−5.0
Prêt à l'Inde pour l'achat au Canada d'aéronefs, de pièces de rechange et autre matériel connexes					12.0
Divers	−0.6	−0.9	−1.0	−0.6	−0.1
	−34.4	*−36.3*	*−38.4*	*−129.0*	*−18.1*
Autres prêts et placements—					
Part du Canada au capital et fonds de roulement des organismes internationaux ainsi qu'aux prêts consentis à ceux-ci—					
Part du Canada au capital—					
du Fonds monétaire international	235.4	15.0	21.0	12.6	
de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement		2.8		6.8	
de l'Association internationale de développement		8.5	7.9	8.5	7.9
Avance au fonds de roulement des organismes internationaux et prêts consentis à ceux-ci	−0.1	−0.3	−0.1	6.2	0.3
Prêts aux gouvernements provinciaux(2)	1.9	−1.1	−0.5	5.8	4.4
Ententes relatives à la perception des impôts provinciaux—avances				13.1	−2.4
Soldes recouvrables au titre d'accords de vente de biens de la Couronne	−3.1	−3.9	−1.5	−2.3	−2.3
Habitations pour les Forces armées	1.0	0.1	1.9	6.1	6.1
Caisse de la sécurité de la vieillesse	28.0	−10.7	−17.3	41.7	64.0
Commission d'assurance-chômage		67.0	−67.0		
Avances sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	0.6	14.5	11.3	18.6	20.6
Autres	−4.4	0.3	2.5	−0.3	−0.3
	259.3	*92.2*	*−41.8*	*116.8*	*100.3*
Total net des changements—prêts et placements	392.6	232.4	290.9	470.6	246.9

(1) Intérêt différé compris.

(2) Y compris les avances à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick en vertu la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique.

DETTE NON ÉCHUE Y COMPRIS BONS DU TRÉSOR AU 31 MARS 1964 ET INTÉRÊTS ANNUELS (estimation)

—		Date d'échéance	Taux %	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
				$	$
Payable au Canada—					
Emprunt de 1961	AT. 1	1964 mai 1	4	360,000,000	14,400,000
Emprunt de 1963	AT.20	juillet 1	3¼	175,000,000	5,687,500
Emprunt de 1961	AT. 8	oct. 1	3¼	250,000,000	8,125,000
Emprunt de 1963	CT. 1	oct. 1	3¼	185,000,000	6,012,500
Emprunt de 1961	AT. 5	déc. 1	4	240,000,000	9,600,000
Emprunt de 1963	CT. 4	déc. 15	3¼	225,000,000	7,312,500
Emprunt de 1962	AT.17	1965 fév. 1	3½	350,000,000	12,250,000
Emprunt de 1964	CT. 6	fév. 1	3½	65,000,000	2,275,000
Emprunt de 1962	AT.15	avril 1	4¼	110,000,000	4,675,000
Emprunt de 1963	CT. 2	avril 1	4¼	90,000,000	3,825,000
Emprunt de conversion de 1958	T. 27	sept. 1	3¾	999,890,600	37,495,898
Obligations d'épargne du Canada de 1953	S. 8	nov. 1	3¾	(1) 53,749,000	2,015,587
Emprunt de 1963	AT.19	1966 fév. 1	3½	225,000,000	7,875,000
Emprunt de 1964	CT. 7	fév. 1	3½	105,000,000	3,675,000
Neuvième emprunt de la Victoire	P. 7	sept. 1	3	245,202,200	7,356,066
Obligations d'épargne du Canada de 1954	S. 9	nov. 1	3¼	(1) 33,041,000	1,073,833
Emprunt de 1961	AT. 6	déc. 15	4½	175,000,000	7,875,000
Emprunt de 1963	CT. 5	déc. 15	4½	75,000,000	3,375,000
Emprunt de 1961	AT. 9	1967 juin 1	4¼	275,000,000	11,687,500
Emprunt de 1962	AT.12	oct. 1	3¾	100,000,000	3,750,000
Obligations d'épargne du Canada de 1955	S. 10	nov. 1	3¼	(1) 31,798,000	1,033,435
Emprunt de 1962	AT.11	1968 janv. 15	4¼	250,000,000	10,625,000
Emprunt de 1964	CT. 8	janv. 15	4¼	130,000,000	5,525,000
Emprunt de remboursement de 1950	P. 9	juin 15	2¾	308,581,000	8,485,977
Emprunt de 1963	CT. 3	oct. 1	5	316,000,000	15,800,000
Obligations d'épargne du Canada de 1959	S. 14	nov. 1	5	(1)972,506,000	48,625,300
Emprunt de 1962	AT.16	1969 avril 1	5½	100,000,000	5,500,000
Emprunt de 1960	T. 39	avril 1	5½	80,000,000	4,400,000
Obligations d'épargne du Canada de 1956	S. 11	mai 1	4	(1) 56,289,000	2,251,560
Emprunt de 1962	AT.13	oct. 1	5½	80,000,000	4,400,000
Emprunt de 1958	T. 24	1970 mai 1	3	200,000,000	7,000,000
Obligations d'épargne du Canada de 1957	S. 12	nov. 1	4	(1)439,094,000	20,856,965
Obligations d'épargne du Canada de 1960	S. 15	nov. 1	4¾	(1)454,408,000	21,584,380
Obligations d'épargne du Canada de 1961	S. 16	1971 nov. 1	4⅓	(1)397,907,000	17,095,815
Emprunt de conversion de 1958	T. 28	1972 sept. 1	4¼	1,267,203,100	53,856,132
Obligations d'épargne du Canada de 1958	S. 13	1973 nov. 1	4¼	(1)129,685,000	5,511,612
Emprunt de 1959	T. 36	1975 oct. 1	5½	310,361,000	17,069,855
Obligations d'épargne du Canada de 1963	S. 18	nov. 1	4½	(1)1,061,167,000	47,752,515
Emprunt de 1960	T. 38	1976 avril 1	5½	436,198,000	23,990,890
Emprunt de 1954	T. 11	juin 1	3¼	247,046,500	8,029,011
Obligations d'épargne du Canada de 1962	S. 17	nov. 1	4½	(1)1,441,164,000	64,852,380
Emprunts de 1953 et de 1958	T. 5	1978 janv. 15	3¾	207,911,500	7,796,681
Emprunt de 1954	T. 13	1979 oct. 1	3¼	343,246,400	11,155,511
Emprunt de 1962	AT.14	1980 août 1	5½	120,000,000	6,600,000
Emprunt de conversion de 1958	T. 29	1983 sept. 1	4½	1,992,679,450	89,670,575
Emprunt de 1963	AT.21	1988 juin 1	5	100,000,000	5,000,000
Emprunt de 1964	CT. 9	juin 1	5	50,000,000	2,500,000
Emprunt de conversion de 1956	T. 15	1998 mars 15	3¾	197,045,000	7,389,188
Emprunt de 1936	P. 1	perpétuel	3	55,000,000	1,650,000
Bons du Trésor (3 mois)			(2)3.88	1,350,000,000	50,895,000
Bons du Trésor (6 mois)			(2)4.02	780,000,000	30,732,000
Bons du Trésor (365 jours)			3.91	100,000,000	3,910,000
				18,342,172,850	772,696,166
Payable à New York—					
Emprunt de 1949		1974 sept. 1	2¾	(3) 65,087,502	1,789,906
Emprunt de 1950		1975 sept. 15	2¼	(3) 41,047,527	1,128,807
Emprunt de 1962		1987 oct. 15	5	(3)270,270,000	13,513,500
				376,405,029	16,432,213
				18,718,577,879	789,128,379

NOTA.—L'intérêt indiqué est une extrapolation pour un an aux taux d'intérêt annuels sur les principaux montants en souffrance au 31 mars 1964. Lorsque divers taux d'intérêt sont applicables pendant la durée d'un prêt, on a utilisé le taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 1964.

(1) Estimation.

(2) Taux d'escompte par soumission en cours le 27 février 1964.

(3) Taux de conversion: $1.08108 canadien pour $1 américain.